

ENCYCLOPÉDIE BERBÈRE

II
Ad - Aǧuh-n-Tahlé



Ouvrage publié avec le concours
et sur la recommandation du
Conseil international de la Philosophie
et des Sciences humaines
(UNESCO)

EDISUD

UNION INTERNATIONALE DES SCIENCES PRÉ- ET PROTOHISTORIQUES
UNION INTERNATIONALE DES SCIENCES ANTHROPOLOGIQUES ET
ETHNOLOGIQUES
LABORATOIRE D'ANTHROPOLOGIE ET DE PRÉHISTOIRE DES PAYS
DE LA MÉDITERRANÉE OCCIDENTALE

ENCYCLOPÉDIE BERBÈRE

II
Ad - Aǧuh-n-Tahlé

Ouvrage publié avec le concours
et sur la recommandation du
Conseil international de la Philosophie
et des Sciences humaines
(UNESCO)

EDISUD
La Calade, 13090, Aix-en-Provence, France

ISBN: 2-85744-201-7 et 2-85744-209-2

La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, « que les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective », et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de ses auteurs ou de ses ayants-droit ou ayants-cause, est illicite » (alinéa 1er de l'article 40). Cette représentation ou reproduction par quelque procédé que ce soit constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

© Edisud, 1985

Secrétariat : Laboratoire d'Anthropologie et de Préhistoire des pays de la Méditerranée occidentale, Maison de la Méditerranée, 5, bd Pasteur, 13100, Aix-en-Provence.

REMARQUE ADDITIONNELLE SUR LA NOTATION

L'harmonisation des notations est un objectif souhaitable mais difficilement réalisable dans le cadre d'une œuvre aussi ouverte que l'*Encyclopédie berbère*. Le caractère international de l'entreprise, la diversité des langues représentées (berbère, arabe...), la multiplicité des usages en présence, le grand nombre de disciplines concernées et, enfin, le nécessaire respect de certaines graphies déjà largement répandues dans les pratiques françaises et internationales, rendaient particulièrement délicate une uniformisation totale.

De plus, la complexité et/ou l'incertitude qui caractérisent certains points de la phonétique berbère introduisent le risque de distorsions sensibles dans l'hypothèse d'une homogénéisation opérée sous la responsabilité de la Rédaction de l'*E.B.*

Celle-ci a donc adopté une position assez souple en la matière : tolérer des variations –secondaires– dans les notations, mais éviter pourtant une trop grande hétérogénéité.

Les « normes » définies dans le fascicule I constituent ainsi un modèle idéal par rapport auquel un certain nombre d'écarts individuels peuvent être acceptés, pour autant cependant que *la notation reste cohérente au sein d'un même article et qu'elle corresponde à des usages scientifiques effectifs et non à des improvisations ou adaptations individuelles.*

Dans le domaine du vocalisme, on admet pour le couple « voyelle centrale neutre »/« voyelle antérieure ouverte » aussi bien la représentation internationale (API) [ə/e] que la paire [e/é], typographiquement plus commode et très répandue dans l'usage des berbérissants. De même, la longueur vocalique peut être notée [v̄] ou [v̂]...



Stèle votive de Guelma (Algérie).

A46. AD (grammaire/verbe)

Morphème pré-verbal, pan-berbère, qui se combine avec les thèmes verbaux d'aoriste* et d'aoriste intensif*.

Il connaît des variantes régionales et morphologiques nombreuses :

– touareg Ahaggar: *éd*.

– allomorphes : *a* (+ affixe + verbe), *ara*, *hé*, *za*... en complexe verbal relatif.

En raison de son intégration dans des systèmes verbaux régionaux assez diversifiés, il n'est guère possible en synchronie de définir la valeur de ce morphème *ad* de façon homogène pour l'ensemble du berbère. Les travaux linguistiques récents divergent d'ailleurs sur ce point et proposent des analyses assez contradictoires. En fait, il est normal que ce préverbe n'ait pas la même valeur dans des dialectes comme le kabyle et le touareg où il est pratiquement le seul partenaire corrélatif du prétérit (« accompli ») et dans des dialectes (le chleuh) où *ad* + aoriste n'est qu'une des combinaisons possibles de la sphère de l'aoriste.

Les valeurs le plus souvent retenues sont :

– Temps : futur, procès à venir.

– Aspect : inaccompli, non-réalisé.

– Mode : non-réel, potentiel, optatif.

Plusieurs auteurs récents (Galand, Bentolila, Leguil...) adoptent même la dénomination de « particule modale », qui ne paraît pas adéquate à l'échelle du domaine berbère, même si elle peut être justifiée pour des dialectes particuliers.

Ce morphème *ad* est probablement d'origine déictique (présentatif, locatif...?) ; son signifiant rappelle celui de certaines unités démonstratives : *-ad*, suffixe nominal de proximité (« -ci »)... L'allomorphe touareg *za/hé* est peut-être à relier à l'adverbe (« connecteur ») *za* « puis, donc » du chleuh. Il s'agit donc probablement d'une ancienne détermination facultative du thème aoriste qui a eu tendance à se spécialiser dans cet emploi.

Voir VERBE

BIBLIOGRAPHIE

BASSET A. *La langue berbère*, London, 1952 (rééd. 1969).

BASSET A. et PICARD A. *Éléments de grammaire berbère. Kabylie. Irjen*, Alger, 1948.

BENTOLILA A. *Le parler berbère des Aït Seghrouchen d'Oum Jeniba (Maroc), Études des unités significatives*, Thèse pour le Doctorat d'Etat ès Lettres, Paris, Univ. René Descartes, 471p (dact.), publiée sous le titre : *Grammaire fonctionnelle d'un parler berbère*, 1981, Paris, SELAF.

CHAKER S. *Un parler berbère d'Algérie (Kabylie) : syntaxe*, Thèse pour le Doctorat d'Etat ès Lettres, 1978, Université Paris-V, 2 vol., 549 p. + 111 p., publiée sous le même titre, 1983, Aix/Marseille, Univ. de Provence, J. Lafitte.

CHAKER S. *Textes en linguistique berbère. Introduction au domaine berbère*, Paris, 1984, C.N.R.S., 291 p. (chap. 9).

GALAND L. Continuité et renouvellement d'un système verbal : le cas du berbère, *B.S.L.*, 72/1, 1977, p. 275-303.

LEGUIL A. Le schéma d'incidence en berbère, *Bulletin des Études Africaines de l'I.N.A.L.C.O.* (Paris), 1981, I, 1, p. 35-41.

LEGUIL A. Corrélations en arabe et en berbère, *Bulletin des Études Africaines de l'I.N.A.L.C.O.*, 1982, I, 1, p. 5-68.

LEGUIL A. La naissance des temps en chleuh, *Bulletin des Études Africaines de l'I.N.A.L.C.O.*, 1982/b, II, 3, p. 57-84.

PENCHOEN TH. *Étude syntaxique du parler berbère (Chaouïa) des Aït Frah (Aurès) d'après les textes d'A. Basset*, Thèse pour le Doctorat de 3^e cycle, Paris, 1966/1973,

2 vol., X-297 p. (dact.), publiée sous le titre : *Étude syntaxique d'un parler berbère (Aït Frah de l'Aurès)*, (= *Studi magrebini V*), Napoli, 1973, 217 p.
PENCHOEN TH. *Tamazight of the Ayt Nḍhir*, Underia Publications, 1973, Los Angeles.
PRASSE K.-G. *Manuel de Grammaire Touarègue (Tahaggart)*, Copenhague, 1972-74. (notamment, VI-VII, *Verbe*, 1973, 294 p).

S. CHAKER

A47. AḌAD

Ce système juridique original permet, dans les tribus du Maroc Central, au mari qui répudie sa femme de désigner devant la jemaâ* un ou plusieurs hommes que celle-ci ne pourra épouser ; « il pose le doigt sur eux » (*isers yfsen aḍad-ennes*).

La mise en œuvre de cette coutume (nombre de personnes « désignées », durée du délai d'interdiction, etc.), ainsi que son nom (*aḍad, imakkan, tiyuni*) diffèrent selon les tribus. Généralement le mari désigne du doigt trois hommes auxquels il interdit d'épouser sa femme, à moins qu'un des intéressés n'efface par la suite cette interdiction en lui payant une indemnité.

Lorsqu'on analyse le droit d'*aḍad* dans une perspective maghrébine, on constate qu'il est un adoucissement du système en vigueur en Kabylie où une femme divorcée ne peut se remarier sans le consentement de son ancien mari, consentement qui n'est souvent donné qu'après le paiement d'une véritable rançon. Dans la pratique, cette institution a un autre effet ; les femmes trompent rarement leurs maris qui pourraient grâce à cette prérogative empêcher tout remariage avec leur amant.

BIBLIOGRAPHIE

- BERTRAND A. *La famille berbère au Maroc Central ; une introduction aux droits coutumiers nord-africains*. Thèse E.H.E.S.S., mars 1977, p. 65-67.
BOULA DE MAREUIL. Notes sur la condition des femmes à Assoul. *Mémoire du C.H.E.A.M.*, 1948, p. 33.
BOUSQUET G.-H. Le droit coutumier des Aït Haddidou des Assif Melloul et Isselaten. Confédération des Aït Yafelmane. Notes et Reflexions. *Annales de l'Institut d'Études Orientales*. Alger n.º XIV, 1956, p. 113-230.
BOUSQUET G.-H. *Justice française et coutumes kabyles*. Imp. Nord-Africaine. Alger, 1950, 135 p.
MARCY G. *Le droit coutumier Zemmour*. Publ. Instit. Hautes Études Marocaines n.º XL. Alger/Paris, 1949, p. 50-51.

A. BERTRAND

A48. AḌAY (voir Adrar des Ifoghas)

A49. AḌANAY (voir Gavage)

A50. ADARGUE (voir Bouclier)

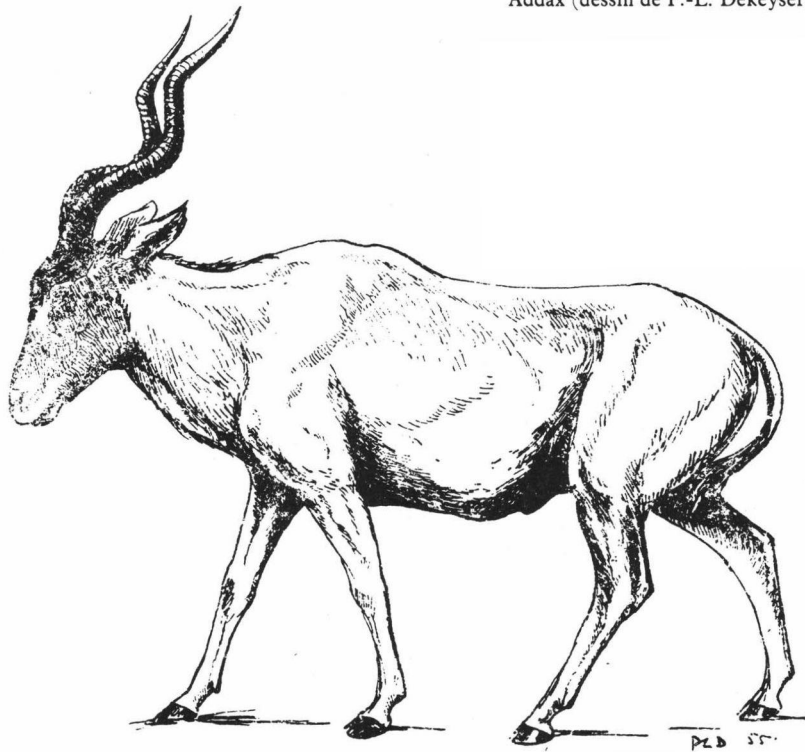
A51. ADDAX

Antilope appartenant à la sous-famille des Hippotraginae, qui comprend également l'Hippotrague ou antilope chevaline et l'Oryx Algazel. L'*Addax nasomaculatus* est une bête de régions désertiques se tenant dans les massifs dunaires et les grands ergs, tels que ceux du Ténéré et de Mauritanie. Autrefois, elle était répandue dans tout le Sahara, y compris le Sud tunisien, la région de Ohanet, les ergs d'Admer et de Tihodaine, dans toute la Mauritanie ainsi que la partie désertique entre Adrar des Iforas et Air. Il arrive parfois qu'on la rencontre à la limite de la steppe en compagnie de l'oryx. L'espèce est en voie de disparition. Elle a été massacrée dès l'introduction des fusils à tir rapide, puis de la voiture tout-terrain et de l'emploi de l'hélicoptère.

Cet animal lourd, lent à se déplacer, peut atteindre 1,15 m au garrot. Ses cornes, plus fortes chez le mâle —elles font trois spires au lieu de deux chez la femelle—, peuvent mesurer jusqu'à 75 cm.

Bien adaptée à la marche sur les terrains sableux grâce à ses sabots larges et extensibles, l'addax peut se passer de boire et trouve l'eau nécessaire à son équilibre physiologique dans des plantes, généralement de nature salée. Son rumen contient une grande quantité de liquide qui constituerait une réserve et que les chasseurs qui la poursuivent s'empressent de prélever dès qu'ils l'ont abattue. On attribue des qualités curatives à ce liquide qui fut l'objet d'un commerce ; il était vendu dans les villes d'Afrique du Nord, en particulier à Tunis. Les paupières de cette antilope sont garnies de longs cils qui font écran contre le vent de sable. Elle se déplace par couples ou par petits groupes, mais forme souvent des rassemblements saisonniers, en principe après la saison des

Addax (dessin de P.-L. Dekeyser.)



pluies tropicales, comprenant plus de deux cents bêtes. Les Arabes du Sahara la nomment *begra el-wahš*, qui veut dire le boeuf sauvage (dénomination qu'elle partage avec l'antilope bubale), les Touaregs *amellal*, fém. *tamellalt*, les Toubous *terbwé*, pl. *terba*.

L'addax parcourt de grandes distances pour trouver sa nourriture ; ses sens la dirigent d'emblée là où a pu se produire un orage quelques jours auparavant permettant à des plantes d'acheb de pousser.

Elle est l'objet de diverses croyances. Touaregs et Toubous pensent qu'elle est une grande destructrice de vipères et pour se protéger de ces reptiles, portent des talismans faits de sa peau et des bracelets de même nature. Une corne d'addax, des fragments de graisse ou de peau placés à l'intérieur d'une tente auront le même effet.

* * *

On trouve souvent dans l'estomac de l'addax des pierres ordinairement ovales, que les populations sahariennes nomment « œufs d'antilope » et que les chasseurs recueillent précieusement, car elles sont censées posséder de grandes vertus médicales. Il s'agit des bézoards, concrétions calcaires non digérées, qui se forment dans l'estomac de certains animaux autour d'un corps étranger ; c'est le cas chez l'addax, l'oryx, la gazelle, le lama, le chameau, le cheval. Ces bézoards, appelés aussi égagrophiles ou encore hypolithes, sont formés de carbonate et de phosphate de chaux ; il sont l'objet d'un trafic important de la part des commerçants des villes du Sahel soudanais qui l'expédient vers les marchés du Maroc où ils sont vendus très cher. La corne de l'addax est une arme courante chez les femmes toubous qui en possèdent toujours une dans leur hutte ; elles s'en servent aussi comme canne lorsqu'elles sont en déplacement. Fichée dans le sol auprès d'une parturiente, elle est censée avoir une action bénéfique.

Les Touaregs chassent généralement l'addax à chameau, surtout au cours des mois d'été où elle n'aime pas marcher sur un sol brûlant ; il est alors relativement facile de la joindre si on possède une bonne monture. Des tribus maures spécialisées, les Némadis*, ne vivaient autrefois que de sa chasse, pratiquée à l'aide de chiens dressés à cet effet.

Chez les Toubous, les forgerons *daza* les capturent au moyen de grands filets au cours de chasses collectives auxquelles peuvent participer femmes et enfants. Outre la chair qui est mise à sécher, la peau sert à faire de très bonnes cordes pour tirer l'eau des puits ainsi que des sandales renommées pour leur long usage. Elle a parfois servi à confectionner des boucliers*, mais les Touaregs qui utilisaient cette arme de défense préféraient celle de l'oryx, qui est plus épaisse.

On a signalé des « cimetières » d'addax et de gazelles où des animaux, partiellement momifiés, gisaient en nombre considérable. Il semble que cette antilope est susceptible d'avoir des contacts, à la limite de la steppe, avec des animaux domestiques et de contracter la peste bovine. Ce peut donc être le cas lorsqu'il y a amas de squelettes de même époque, mais dans d'autres circonstances, ce sont des bêtes vieilles et malades qui viennent mourir, de préférence dans un coin ombré.

Cette antilope est figurée dans le groupe des gravures « bubalines », en particulier à l'oued Djerat, ainsi que dans des peintures d'époque « bovidienne » du Tassili. Elle y est toutefois exceptionnelle. Les Egyptiens ont tenté de la domestiquer et l'ont représentée assez fréquemment ainsi que l'oryx et la gazelle.

BIBLIOGRAPHIE

- BROSSET Cap. DIEGO. Les Nemadi, monographie d'une tribu artificielle des confins sud du Sahara occidental. *Rens. col.* n.° 9, sept. 1932, p. 337-346.
- BROUIN G. Notes sur les ongulés du cercle d'Agadez et leur chasse. Contribution à l'étude de l'Air. *Bull. IFAN*, Dakar, 1950, p. 425-455.
- GABUS J. *Oualata Gueïmaré des Nemadi*. Musée d'Ethnographie de Neuchâtel, 1977. In TANOUST. *La chasse dans les pays sahariens et sahéliens de l'Afrique occidentale française et de l'Afrique équatoriale française*. Edition du Comité de l'Afrique française, Paris, 1930.
- LAVAUDEN L. *Les vertébrés du Sahara*. Tunis, 1926.
- LHOTE H. *La chasse chez les Touaregs*, Paris, Amiot-Dumont, 1951.
- MONTEIL V. *Contribution à l'étude de la faune du Sahara occidental*. Paris. Larose, 1951.

H. LHOTE

A52. ADDYMA (nom antique de l'oued Sebaou)

Le nom antique du Sebaou, fleuve qui draine la Kabylie du Djurdjura, était jusqu'ici inconnu.

Deux hypothèses identifiaient différemment les points remarquables de la côte kabyle. Si l'on plaçait Cissi à Dellys, le Sebaou était le Serbetes de Ptolémée. Si l'on plaçait Rusucurru à Dellys et Cissi à Cap Djinet, le Serbetes était l'oued Isser, mais le Sebaou n'avait plus de nom.

Or Ptolémée (IV, 2) cite parmi les villes de la côte, de l'ouest à l'est, dans l'ordre : Cissi, Addyma, Rusucurru. La découverte récente d'une dédicace des Cissiani à Alexandre Sévère fixe définitivement l'emplacement, jadis contesté, de Cissi à Cap Djinet et de Rusucurru à Dellys. Il fallait donc chercher Addyma entre ces deux sites ; or aucun vestige notable n'est apparent sur le terrain. Un rapprochement suggéré par J. Desanges donne la solution : le Géographe de Ravenne, cite un « Adima » parmi les fleuves de Numidie. Adima était donc un hydronyme et l'Addyma de Maurétanie n'était pas une ville, c'était l'oued Sebaou. L'inscription du Cap Djinet confirme le choix fait par P. Salama dans sa carte du réseau routier de l'Afrique romaine et clôt une querelle centenaire.

BIBLIOGRAPHIE

- GSELL S. *Atlas archéologique de l'Algérie*. Feuille n.° 6, Tizi-Ouzou, n.° 87 (bibliographie complète jusqu'en 1903 sur les toponymes antiques de la côte kabyle).
- FREZOULS E. et HUS A. Un problème de topographie antique : l'identification des villes de la côte kabyle à l'ouest de Bougie. *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire. École française de Rome*, t. LXVI, 1954, p. 147-163.
- EUZENNAT M. Histoire municipale de Tizirt. *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire École française de Rome*, t. LXVI, 1955, p. 127-148, Alger, 1951.
- SALAMA P. *Les voies romaines de l'Afrique du Nord*. Alger, 1951.
- LAPORTE J.-P. Cap Djinet : Une dédicace des Cissiani à Sévère Alexandre. *Bull. archéol. du Comité des Trav. hist.*, nlle série, 9, 1973, p. 25-37.

J.-P. LAPORTE

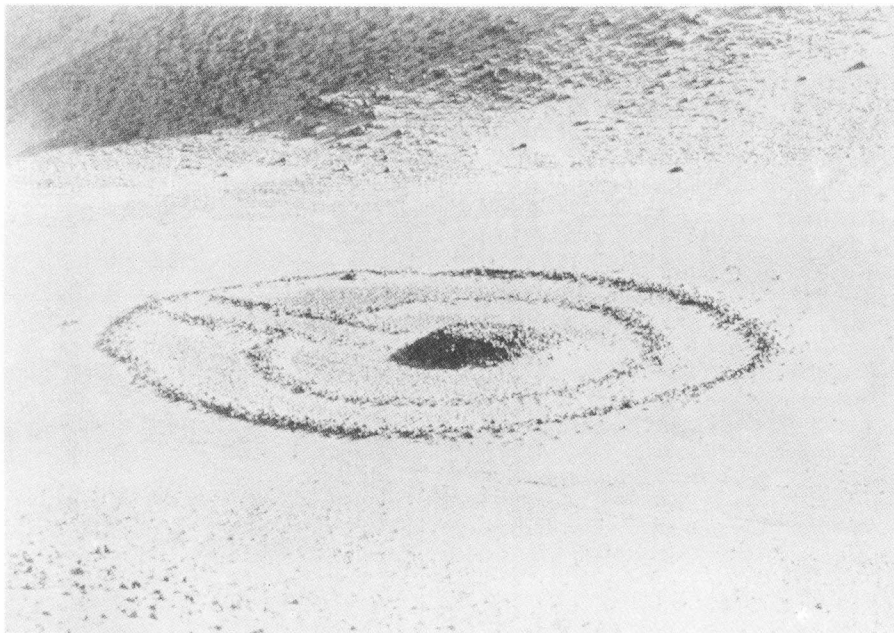
A53. ADEBNI (pl. Idebnân)

Forme fautive d'*edebni* par laquelle les archéologues désignent les monuments funéraires protohistoriques du Sahara.

Les Touaregs de l'Ahaggar, aussi bien que ceux de l'Aïr ou de l'Adrar des Iforas, désignant par ce mot *édebni* toute tombe antéislamique quelle que soit la forme du tumulus (Ch. de Foucauld, *Dictionnaire touareg-français*, I, p. 159). C'est le relief formé au-dessus du sol par l'amoncellement de pierres qui a retenu l'attention de ces populations qui disposent d'un vocable très proche, « *adâbon* » (pl. *édbân*) dans l'Aïr, et la forme féminine « *tadabunt* » (pl. *tib-dân*) dans l'Ahaggar pour désigner une petite colline isolée. Notons à ce sujet un parallélisme linguistique avec les usages du Nord où le terme *bazina** signifie à la fois une colline de forme tronconique et un type très répandu de tumulus préislamique; cette dernière acception, encore très vivace au XIX^e siècle, semble avoir disparu aujourd'hui, sauf chez les archéologues.

Le terme d'*adebni* ne peut donc servir à désigner un type particulier parmi les très nombreuses formes de tombes préislamiques puisqu'il a un sens encore plus étendu que le français tumulus. On peut cependant parler, comme Voinot et Reygasse, d'*idebnân* à enclos et d'*idebnân* en forme de V. Les *idebnân* à enclos sont également appelés monuments en trou de serrure; compte tenu qu'ils n'existent qu'en pays touareg et plus précisément dans la région nord-est, Tassili n'Ajjer et ses abords, il n'est pas interdit de leur conserver ce nom. Un raisonnement semblable s'applique aux *idebnân* en forme de V, bien que ces monuments essentiellement sahariens se retrouvent dans une région éloignée du monde touareg, comme l'Anti-Atlas.

L'*adebni* à enclos (monument en trou de serrure) est parmi les plus grands des monuments funéraires du Sahara. Certains *idebnân* à enclos peuvent dépasser 200 m dans leur grand axe, mais la majorité se situe entre 15 et 35 m.



Adebni en « trou de serrure » à Djanet (photo Breguet).

Quand ils sont complets, ces monuments se composent d'un tumulus principal, muni d'antennes ouvertes vers l'est, occupant le foyer ouest d'une enceinte elliptique, d'un anneau interne concentrique au tumulus principal et d'une allée ou couloir déterminé par deux bordures de pierres dressées ou contre-butées parallèles passant par l'anneau interne et rejoignant l'enceinte elliptique. Des tumulus secondaires ont été souvent édifiés aux intersections de l'allée et des enceintes interne et externe. Alors que l'enceinte extérieure est continue, sans ouverture dans 90 % des cas, l'anneau intérieur est toujours ouvert, le passage étant délimité par les deux antennes qui partent du tumulus principal.

Les monuments ou *idebnân* en forme de V sont de structure plus simple. Ce sont soit des tumulus simples munis d'antennes divergentes pouvant atteindre des longueurs considérables (35 m au nord de Tan Ataram dans l'Ahaggar), soit des monuments en forme de barkhane ayant des antennes très courtes, soit de simples dallages dont le corps principal n'est pas plus élevé que les bras.

Mais les *idebnân* comptent de très nombreux types depuis le plus simple, le tumulus, jusqu'au plus complexe, le monument en trou de serrure (adebni à enclos dit encore monument à encorbellement) en passant par les très nombreuses formes rassemblées sous le nom de bazina, les cercles simples, ou concentriques, les dallages d'aspects divers, les monuments à antennes, les chouchet, etc. Peut-être faut-il ajouter à cette liste les monuments en fer à cheval, bien que ceux-ci, du moins dans l'Arechchoum, soient nommés « *éhen n-Fatima* » (tente de Fatima) et dans la région de Tessalit (Adrar des Iforas) « *ata mud n-Faïmada* ».



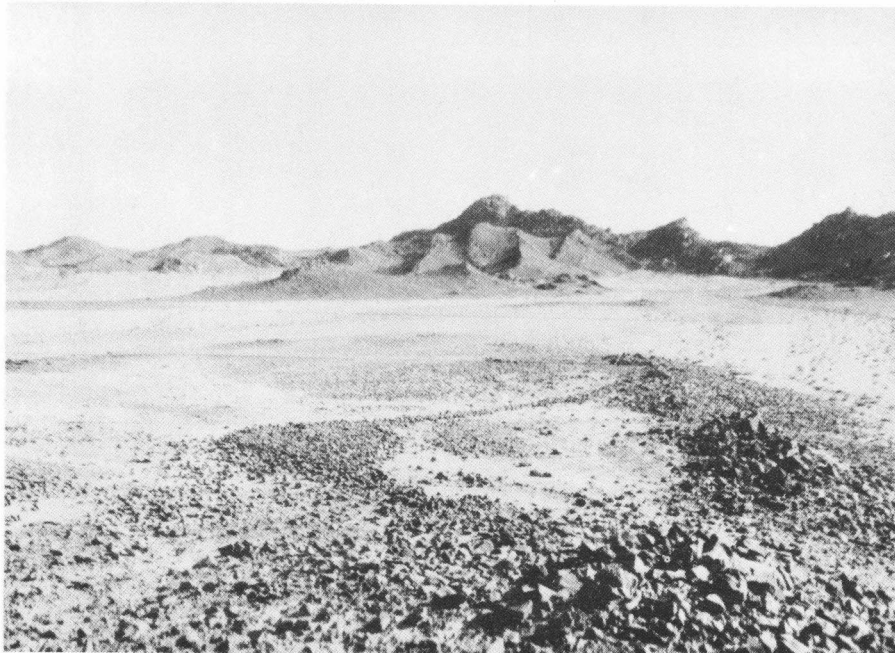
Adebni à antennes, région d'In Iker (photo G. Camps).

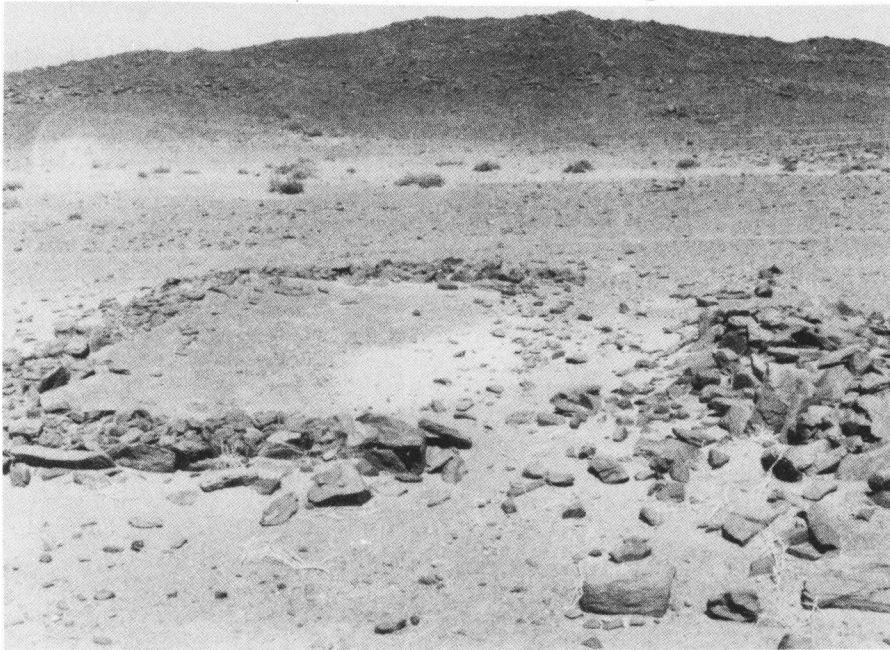
122/ *Adebni*



Tumulus et bazina avec alignements d'autels, région d'In Iker (photo G. Camps).

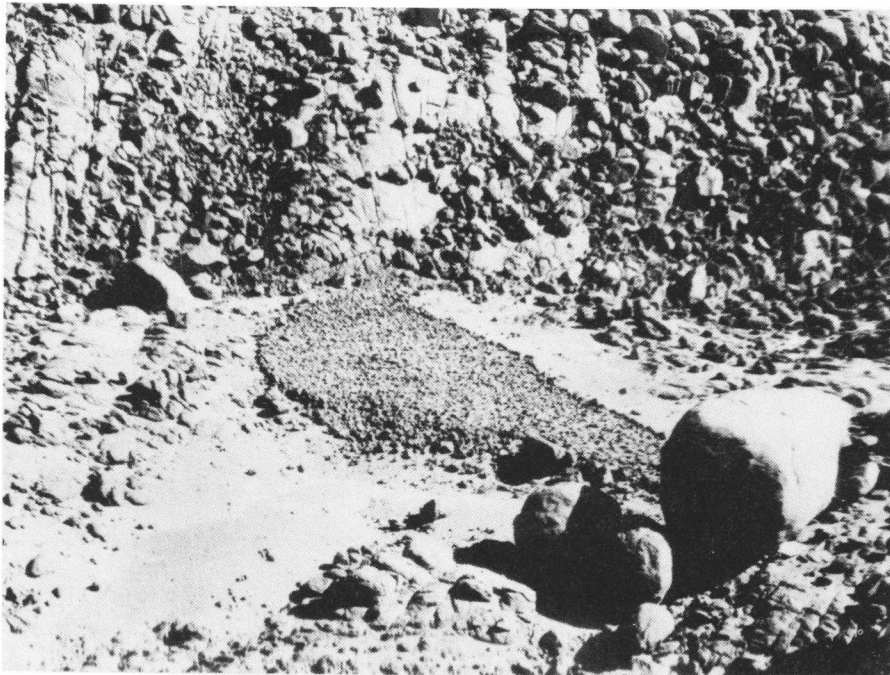
Monument en croissant entre Idelès et Tazrouk (photo G. Camps).





« Tente de Fatima » à Tiffert, Ahaggar (photo G. Camps).

Monument en croissant de l'Adrar Tiouiyne, Ahaggar (photo G. Camps).



Les *idebnân* sont distingués des tombes musulmanes par leur forme extérieure et surtout par l'absence de témoins (chahed), mais il n'est pas impossible que certains aient été islamisés en raison de la vénération dont ils étaient l'objet ; ce serait le cas du tombeau d'Akkar*. Quoi qu'il en soit, les *idebnân* sont attribués par les Touaregs aux Issabaten, païens qui sont leurs prédécesseurs dans les massifs centraux du Sahara.

Les rares fouilles pratiquées dans ces tombeaux confirment leur âge préislamique ; en fait, leur occupation sinon leur construction s'étale sur un large éventail chronologique ; certains *idebnân* sont d'âge néolithique (tumulus du site Launney daté par le C 14 de 3100 av. J.-C., tumulus de Bordj Leprieur : 2800 av. J.-C.), alors que d'autres ne sont pas antérieurs au XVI^e siècle (Silet : 1530 après J.-C.).

Les *idebnân* sont associés à certaines pratiques divinatoires. On sait combien la divination par les songes est répandue chez les Berbères ; une forme particulière en est l'incubation qui consiste à dormir sur ou auprès des tombes afin d'avoir des songes ayant valeur de présages. L'incubation* est signalée chez les Nasaons par Hérodote : « Pour faire de la divination, ils vont aux monuments de leurs ancêtres et s'endorment par-dessus après avoir fait des vœux, ils se conforment à ce qu'ils ont vu en songe » (IV, 172). Quatre siècles plus tard, Pomponius Mela signale la même pratique chez les Augilae, les habitants de l'actuelle Awgila (I, 46). Elle est demeurée inchangée chez les Touaregs ; Duveyrier, Foureau et Ch. de Foucauld la citent comme une pratique courante, mais, fait notable, l'incubation n'a lieu, chez eux, que sur les *idebnân*, c'est-à-dire sur les tombeaux préislamiques.

BIBLIOGRAPHIE

- CAMPS G. *Aux origines de la Berbérie, Monuments et rites funéraires protohistoriques*. Paris A.M.G., 1961.
- CAMPS G. *Les civilisations préhistoriques de l'Afrique du Nord et du Sahara*. Paris, Doin, 1974.
- DENIS P. Tombes préislamiques en croissant du Hoggar. *Bull. de Liaison sahar.* n.° 36, 1959, p. 295-298.
- CHUDEAU R. Les monuments lithiques du Sahara. *L'Anthropologie*, t. XXX, 1920, p. 111-114.
- GABRIEL B. Bauelemente präislamischer Gräbertypen im Tibesti Gebirge (Zentrale Ostsahara). *Acta Praehistorica et Archaeologica*, 1, 1970, 28 p.
- MILBURN M. Observaciones sobre algunos monumentos de paredes rectas del Sahara occidental. *Ampurias*, n.° 36-37, 1974-1975, p. 199-214.
- MILBURN M. On the Keyhole-Tombs (monuments en trou de serrure) of Central Sahara. *Libya Antiqua*, t. XIII-XIV, 1976-1977, p. 385-390.
- MILBURN M. Multi-arm tombs of central Sahara. *Antiquity*, t. LV, 1981, p. 210-214.
- MONOD Th. Sur quelques monuments lithiques du Sahara occidental. *Homenaje a Julio Santa Olalla, vol. III, Actas y Memorias Soc. esp. Antrop. Etnol. y Prehist.*, XXIII, 1948, p. 12-35.
- MONOD Th. L'Adrar Ahnet. Contribution à l'étude archéologique d'un district saharien. *Trav. et Mém. de l'Institut d'Ethnologie*, 1932, p. 1-199.
- PACE B., CAPUTO G., SERGI S. Scavi sahariani. Ricerche nell'Uadi el-Agial e nell'Oasi di Gat. *Monumenti Antiqui*, vol. XLI, 1951, p. 152-551.
- REYGASSE M. *Monuments funéraires préislamiques de l'Afrique du Nord*. Paris, A.M.G., 1950.
- SAVARY J.-P. *Monuments en pierres sèches du Fadnoun (Tassili n'Ajjer)*. Mém. du C.R.A.P.E., VI, Paris, A.M.G., 1966.
- SPRUYTTE et VINCENT-CUAZ J. Monuments funéraires préislamiques de Mauritanie. *Bull. de Liaison sahar.*, n.° 24, 1956, p. 145-155.

VALLET M. Monuments antéislamiques à encorbellements (zone de contact Ahaggar-Tassili n'Ajjer). *Bull. de Liaison sahar.* n.° 39, 1960, p. 237-239.

WOISARD A. Monuments antéislamiques dans le Sahara occidental. *Bull. de Liaison sahar.* n.° 21, 1955, p. 154-158.

G. CAMPS

A54. ADHERBAL

Nom porté par deux personnalités numides de la famille de Massinissa. Ce nom théophore incontestablement punique n'est pas très commun chez les Numides ; ainsi sur 447 personnes nommées sur les stèles d'El Hofra, à Constantine, deux seulement portent ce nom alors qu'on dénombre 37 'Abdmelqart, 32 'Abdešmun, 31 Hannon ou Ba'lhannon et 25 Ariš.

Adherbal est le fils aîné de Micipsa*, il n'hérita pas en totalité du royaume numide puisque la primogéniture ne donnait pas de droit particulier à la succession directe. A la mort de Micipsa en 118 av.J.-C., plusieurs princes avaient des droits sur la couronne : Adherbal et Hiempsal (plutôt Iemsal), fils légitimes du roi défunt, Gauda, fils légitime de Mastanabal* et Jugurtha*, fils de Mastanabal et d'une concubine, adopté par Micipsa, sur la possible recommandation des Romains d'après Salluste (*Bell. Jug.* VIII, 2). Par la suite, Micipsa le désigna, en même temps que ses deux fils Adherbal et Hiempsal, comme héritier de son royaume, alors que Gauda n'était inscrit qu'en héritier en second (*Bell. Jug.*, LXV, 1). Accablé de maladies et l'esprit un peu affaibli, Gauda aurait donc été écarté du trône, ce qui ne l'empêcha nullement durant les campagnes de Metellus de revendiquer le titre de roi, de s'allier secrètement à Marius et finalement d'obtenir, à la mort de Jugurtha, la possession de ce qui restait du royaume de Numidie, sa personnalité n'était donc pas si falote qu'on se plaît à le répéter depuis Salluste.

A la mort de Micipsa, Adherbal se voyait donc dans l'obligation de partager le pouvoir avec ses deux frères, selon sans doute, dans l'esprit de Micipsa, le modèle du partage de 148 imposé par Scipion Emilien à la mort de Massinissa, mais les trois co-héritiers ne purent s'entendre. Hiempsal le plus jeune et le plus impétueux ne cachait pas son hostilité envers Jugurtha (*Bell. Jug.* XI, 3, 7). N'ayant trouvé aucun terrain d'accord, les trois princes se séparèrent et s'établirent chacun dans une place. Salluste nous apprend qu'Hiempsal occupa Thirmida, que l'on songe à identifier à Thimida Bure près d'Uchi Majus ; Adherbal, l'aîné, resta sans doute à Cirta, capitale du royaume. On ne sait où se fixa Jugurtha. Après la mort d'Hiempsal, très vraisemblablement éliminé à l'instigation de Jugurtha, la guerre éclate entre les deux princes. Adherbal, qui a moins d'expérience militaire et moins de popularité chez les Numides, est vaincu dès la première rencontre, il se réfugie dans la Province romaine puis se rend à Rome, non pas tant pour défendre ses droits que pour faire condamner Jugurtha. Salluste prête à Adherbal un curieux discours qui accrédite la thèse selon laquelle la Numidie est une possession romaine dont Massinissa, Micipsa et lui-même ne sont que les usufruitiers : « le royaume dont j'ai été chassé c'est celui que le peuple romain donna à mes ancêtres » (*Bell. Jug.* XIV, 8). Mais Jugurtha avait de puissants protecteurs au Sénat et il sut monnayer le concours des hésitants, c'est du moins ce qu'affirme Salluste dont les thèses antinobiliaires sont bien connues. En fait la décision sénatoriale, celle d'envoyer en Numidie une commission chargée de partager le royaume entre les deux princes, était, avant toute chose, une mesure favorable à la cause romaine : elle empêchait la reconstitution de la Grande Numidie de Mas-

sinissa et maintenait, dans un apparent esprit d'équité, la balance égale entre les deux héritiers survivants, rivaux qui chercheraient chacun à s'assurer l'alliance et l'amitié du peuple romain. En 117, l'arbitrage de L. Opimius divisa donc le royaume numide : Adherbal reçut l'Est, c'est-à-dire le pays massyle * dont Cirta resta la capitale, et Jugurtha les anciennes possessions masaesyliques, à l'ouest, partie du royaume qui touche à la Maurétanie et qui était, selon Salluste, plus riche et plus peuplée, tandis que celle d'Adherbal était plus urbanisée et plus riche en ports (*portuosior*, *Bell. Jug.* XXVI, 5).

Mais ce partage à peine signifié, Jugurtha envahit le territoire d'Adherbal ; celui-ci, vaincu de nouveau, se réfugia à Cirta. Jugurtha tenta de prendre la place de vive force mais il échoua. Après de nouvelles interventions de commissions romaines et le siège traînant en longueur, les commerçants italiens établis dans la ville font pression sur Adherbal pour qu'il capitule, ce qu'ils obtinrent, sous la condition qu'il aurait la vie sauve et que le Sénat aviserait sur le reste. Mais Jugurtha met à mort Adherbal après l'avoir fait torturer et fait passer par les armes un certain nombre d'Italiens qui semblent avoir voulu continuer le combat ; c'est du moins la thèse défendue par Ch. Saumagne qui cherche à montrer que ce prétendu massacre ne serait pas la véritable cause de l'intervention armée de Rome en Numidie. Quoi qu'il en soit, il y eut de la part de Jugurtha un véritable crime à l'encontre de son frère adoptif et à l'égard du peuple romain puisque ce dernier avait accordé sa protection et son amitié à Adherbal. La guerre de Jugurtha devait durer sept ans.

Il est difficile de cerner la personnalité d'Adherbal, malgré le récit circonstancié, mais pas toujours digne de foi, de Salluste. Les fragments du livre XXXIV de Diodore et l'épilogue du livre LXIV de Tite-Live ne nous apprennent rien de plus sur ce prince malheureux. S'il ne possédait guère de qualités militaires, alors que son adversaire était un remarquable homme de guerre, il avait hérité du caractère pacifique de son père Micipsa et sut se montrer assez habile diplomate. En une occasion au moins, il fit preuve de modération et de bonne volonté : lors de la célèbre altercation entre Jugurtha et Hiempsal lorsque ce dernier voulut occuper la place centrale réservée en principe au plus respectable et qui devait revenir à Jugurtha puisqu'il était l'aîné des trois rois. Adherbal eut peut-être tort de trop compter sur la protection que le Sénat lui devait en tant qu'ami et allié du peuple romain, mais pouvait-il agir autrement qu'il ne le fit ?

De rares monnaies numides, du type au cheval galopant au revers, portent une légende bilingue A L (Mazard n.° 22 et 40). Ces monnaies qui ne se différencient pas autrement de celles de Massinissa et de Micipsa, qui ont pour légende M N, sont généralement attribuées à Adherbal.

Au début du I^{er} siècle av.J.-C., un autre prince numide porta le nom d'Adherbal ; il est dit « *filius regis Numidarum* » (*Vir. illustr.* 66), on en déduit qu'il serait le fils de Gauda.

BIBLIOGRAPHIE

- CAMPS G. *Massinissa ou le début de l'Histoire*, Alger, Imp. offic., 1961. p. 240-244.
 – Les derniers rois numides : Massinissa II et Arabion. *Bull. archéol. du Comité des Travaux hist. et scientif.* Nlle sér., t. 17, 1981, fasc. B, p. 303-310.
 DECRET F. et FANTAR M. *L'Afrique du Nord dans l'Antiquité, des origines au V^e siècle*, Paris, Payot, p. 123-131.
 GSELL S. *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. VII, p. 138-152.
 SALLUSTE. *Bellum jugurthinum*.
 SAUMAGNE CH. *La Numidie et Rome, Massinissa et Jugurtha*. P.U.F. et Publ. de l'Univ. de Tunis, 1966.

A55. AĐIR, Addir

Ce groupe consonantique formé de la séquence aleph, dalet, resh (' , d, r) est largement attesté en Afrique du Nord certainement sous forme de vocables d'origine sémitique et en l'occurrence phénicienne mais sans doute également sous forme de toponymes d'origine libyco-berbère.

Pour la vocalisation adir ou addir, voir J. B. Chabot, *J. As.*, 1916, p. 461. S. Gsell, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. V, p. 296. Elle semble se référer aux inscriptions latines ou nous lisons Baldir*, *CIL*, VIII, 5279, Baliddir, *CIL*, VIII, 19121 et 19123. L'hébreu biblique dispose de l'adjectif addir qui contient les notions de puissance et de majesté. I *Sam.* IV, 8 ; *Ez.* XV, 10 ; *Ez.* XVIII, 27 et *Ps.* CXXXVI, 8. Quoi qu'il en soit, la prononciation précise du punique 'dr continue de nous échapper.

Le toponyme Ras-adar est attesté à l'extrémité du Cap Bon en Tunisie, secteur que les auteurs anciens avaient souvent mentionné. C'est « l'*Hermaia akra* » des Grecs (Périple de Scylax 110-111, éd. C. Müller, t. I, p. 89, Polybe I, 29 ; Strabon XVII, 3, 18) et le « *Promuntorium Mercurii* » de l'historiographie latine (Tite-Live, XXIX, 27 ; Plin, *Hist. nat.* V, 24). Rappelons que dans certains parlars berbères, la montagne porte le nom de « *dir* ». Mais il faut reconnaître qu'avec le berbère « *dir* », on s'éloigne quelque peu de 'dr et peut être aussi de « *adar* » dans Ras-adar. Il existe aussi un anthroponyme berbère bien connu: Ydir/Yeder qui signifie « il vit » ou « qu'il vive » (S. Cha-ker, 1984, 273).

Les formations d'origine sémitique

On rencontre 'dr dans les inscriptions puniques, néopuniques et latines. J.-G. Février crut avoir rencontré 'dr dans une inscription phénicienne découverte à Byblos ; il s'agit d'une épitaphe où l'on mentionne une divinité B'l 'd(r) ; mais il s'agit d'une lecture restituée ; sur l'épigraphe on ne lit que 'd, la cassure ayant emporté la suite du mot. Serait-ce un R ou plutôt un N ?

Quoi qu'il en soit 'dr se trouve largement attesté comme substantif, adjectif qualificatif et également sous forme d'anthroponyme.

Le substantif 'dr

Il est attesté dans certaines inscriptions puniques (*C.I.S.*, I, 132, 1178, etc.) et néopuniques (Tripol. 32) pour désigner le maître ou le chef. J. G. Février traduisit « 'dr šph » par chef de clan (*B.C.T.H.S.*, 1951-1952, p. 78). La formule 'dr' Lpqy (*R.E.S.* 13) est traduite par « les notables de Lepcis » ; ajoutons que l'expression 'dr rkt a été traduite par « chef des estimations » (J.-G. Février, *Rev. d'Assyr. et d'Archéol. orient.* t. XLII, 1948, p. 85).

Dans tous ces textes, le nom 'dr semble contenir la notion de puissance, de domination, de notabilité et partant de richesse et de pouvoir avec les connotations matérielles et morales.

Mais il convient de signaler l'existence d'un autre substantif 'dr qui semble désigner la claie, l'aire à battre les grains ou encore quelque autre structure liée à cette aire. (J.-G. Février, *Semítica*, II, 1949, p. 24).

L'anthroponyme 'dr

Il est bien connu (*C.I.S.*, I, 5572, 5592) ; sans doute s'agit-il d'une forme apocopée et hypocoristique de noms théophores comme 'drb'l (*C.I.S.*, I, 979, 2032) ou 'drmlk (*C.I.S.*, I, 1929) présents à Carthage et ailleurs au temps de l'Etat Carthaginois et après la conquête romaine (15). L'un des fils de Micipsa

portait le nom d'Adherbal* (Salluste, *Bel. Jug.*, V, 7), etc. Le nom d'Iddibal mentionné par *I.T.L.*, 732 est sans doute un avatar de 'dr'b'l.

L'adjectif qualificatif 'dr.

Il est utilisé pour qualifier des divinités comme Tanit (*K.A.I.* 77), Ashtart (*C.I.S.* I, 255-4842-4843), Sakkon (*C.I.S.*, I, 118) et Cid (Mh. Fantar, 1969) des hommes (*C.I.S.*, I, 178), Isis (*K.A.ŷ.* 48), ou de simples objets tels que le fronton d'un temple (J.-G. Février, *Semitica* VI, 1956, p. 20) ou un collier de perles (Sefarad, XV, p. 48). Il semble avoir véhiculé les notions de puissance et de splendeur.

Le dieu B'l 'dr

Des inscriptions puniques et latines mentionnent l'existence d'une divinité *B'l 'dr* ou encore *Baldir**, *Baladdir**, un nom divin composé de deux éléments *B'l* et '*dr* que les Romains d'Afrique vocalisaient *adir* ou *addir*.

Pour nous en tenir à l'élément '*dr*, la question ici est de savoir s'il s'agit d'un simple adjectif qualifiant *B'l*, exaltant sa puissance au même titre que pour les autres divinités ou s'il s'agit d'un substantif mis en connexion genitive avec *B'l* auquel cas *B'l 'dr* se traduirait par Baal de la claie ou de l'aire. C'était l'opinion de mon regretté maître J.-G. Février (*Semitica*, II 1949, p. 28). Très séduisante, une telle hypothèse permettrait de reconnaître dans *B'l 'dr* une divinité à la fois chtonienne et agraire comparable à *mlk 'dr* (I. Lévy, *Rev. archéol.*, 1904, II, p. 385, S. Gsell, *H.A.A.N.*, t. IV, p. 296). Faudrait-il lui reconnaître quelque lien avec la divinité romano-africaine dite « Frugifer »?

Quoi qu'il en soit pour '*dr* en Afrique du Nord on peut retenir les faits suivants:

- Il est attesté depuis au moins le II^e siècle avant J.C. et il se maintient longtemps après la destruction de Carthage. Il a connu une large diffusion géographique: Carthage, Bir Tlelsa, Cirta, Henchir Guergour et l'antique Masculula.

- En matière d'aires linguistiques, il convient de distinguer le sémitique et en l'occurrence la langue phénicienne d'une part et le libyco-berbère d'autre part éventuellement dar de Ras-adar et peut être aussi dir de Rusadir.

- '*dr* est attesté comme substantif et comme adjectifs qualificatifs.

- Le terme '*dr* qui désigne la claie ou l'aire à battre les grains ou encore quelque autre composante de l'aire semble appartenir à une formation spécifique qu'elle relève d'une différence radicale ou qu'il s'agisse d'une branche sémantique de la même racine.

Le terme '*dr* présente donc en Afrique du Nord une certaine complexité, tant du point de vue de ses origines que du champ sémantique, complexité dont il faudrait tenir compte dans toute recherche afférente.

BIBLIOGRAPHIE

CHAKER S. *Textes en linguistique berbère (Introduction au domaine berbère)*, Onomastique berbère ancienne, p. 273.

JEAN CH. F. et HOFTIJZER J. *Dictionnaire des Inscriptions sémitiques de l'Ouest*, Leiden 1965, p. 6.

FANTAR MH. *Ricerche punique ad Antas. Les Inscriptions*, Rome, 1969, p. 52-53.

— *Kerkouane* I, 1984, p. 11, n.º 3.

FÉVRIER J.-G. Magistrats et sacerdoces puniques, *Revue d'Assyriologie et d'Archéologie orientale*, t. XLII, 1948, p. 85 et sq.

— A propos de Baal *addir*, *Semitica*, II, 1949, p. 21-28.

GSELL S. *Histoire ancienne de l'Afrique du nord*, Paris, Hachette, T. IV et V.

LEVI DELLA VIDA G. *Iscrizioni neopuniche di Tripolitania*. Rindiconti dell'Accademia dei Lincei, Ser. VIII, 4, 1949, p. 399 et sq.

VATTIONI F. Onomastica punica nelli fonti latine nord'africane, *Studi Maghrebini*, t. IX, 1977, p. 1-7.

MH. FANTAR

A56. ADJECTIF (qualificatif)

En tant que catégorie sémantique et morphologique, l'adjectif existe dans la *totalité* du domaine berbère. En tant que catégorie syntaxique, définie par une compatibilité et une fonction spécifique, l'adjectif est connu dans *la plus grande partie* de l'ensemble linguistique berbère ; les dialectes où il n'est pas attesté en tant qu'être syntaxique sont le touareg et Ghadamès. On retrouve sur ce terrain une certaine unité des dialectes « orientaux » ; mais il faut noter, curieusement, que Siwa, Dj. Nefoussa et les parlers de Tunisie, généralement inclus dans ce sous-ensemble « oriental », connaissent pour leur part l'adjectif :

– Siwa: *agmar amellal*, « un cheval blanc » ;

– Nefoussa; *bušil ameškan*, « un petit garçon ».

Il n'y a pas consensus au sujet de l'adjectif dans la littérature linguistique berbérissante. Les positions sont diversifiées, tant au plan de la description synchronique que des hypothèses diachroniques.

Pendant très longtemps on s'est contenté d'appliquer telles quelles les catégories syntaxiques du français et c'est donc le filtre de la grammaire scolaire qui servait de cadre à la description du berbère. Ainsi, presque tous les ouvrages et manuels anciens comportent un chapitre « De l'idée qualificative » dans lequel on inventorie les manières dont peut être rendu en berbère un adjectif qualificatif français.

Dans leurs présentations générales de la langue berbère, A. Basset (1952, 1957) et L. Galand (*Encycl. Islam*) ne sont guère prolixes sur l'adjectif. Galand ne lui consacre qu'une phrase rapide (p. 1219) : « Les adjectifs présentent généralement les mêmes caractères morphologiques que le nom ». Ce qui laisse cependant supposer qu'il admet, comme Basset, l'existence d'une catégorie « adjectif ».

Ce sont surtout les travaux syntaxiques récents qui posent de front la question de l'existence de l'adjectif en berbère ; pour y apporter d'ailleurs des réponses assez contradictoires.

Pour certains (Willms, 1972 ; Bentolila, 1981, suivi avec nuance par Elmoujahid, 1981), il n'y a pas d'adjectifs qualificatifs, même en berbère Nord :

– Willms (1972) : p. 89.

« Das Berberische kennt kein Adjectiv, es wird attributiv durch das Nomen und prädikativ durch das Verb ersetzt ».

Pour lui, *tamllalt* (« blanche ») dans la séquence : *tamuššit tamllalt* = chatte blanche = « une chatte blanche » est : « Apposition im Status absolutus hinter dem erläuternden Begriff... » (p. 272).

Une description analogue est proposée par F. Bentolila (1981, p. 346), pour qui il n'y a pas d'adjectifs mais des noms *apposés* : « certains noms, du fait de leur contenu sémantique, sont souvent utilisés pour qualifier un autre nom auquel ils sont apposés ».

En revanche, Th. Penchoen (1973/a et b) et S. Chaker (1983) posent de leur côté très clairement un adjectif en tamazight du Moyen Atlas, en kabyle et en chaouïa.

Certes, l'analyse linguistique, notamment l'analyse syntaxique, est largement tributaire du cadre théorique dans lequel elle est menée et du corps de concepts que l'on se donne au départ. Il est donc toujours difficile d'invalider une description lorsque plusieurs présentations sont en concurrence.

Il n'y a guère d'autre attitude possible que d'en revenir aux données linguistiques de base, de les présenter et d'expliciter ses propres choix.

Pour notre part, nous posons un adjectif qualificatif en berbère Nord : il constitue une sous-classe du Nom et est identifié fondamentalement par sa syntaxe et, secondairement, par sa morphologie (son signifiant).

1. *L'adjectif : une sous-classe syntaxique du Nom*

L'adjectif partage tous les traits combinatoires et fonctionnels du substantif. Il porte, lui aussi, les marques de :

- genre : – *amllal* ~ *tamllalt* (adjectif)
 « blanc » « blanche »
 – *awtul* ~ *tawtul* (substantif)
 « lièvre » « hase »
- nombre : – *amllal* ~ *imllalen* (adjectif)
 « blanc » « blancs »
 – *argaz* ~ *irgazen* (substantif)
 « homme » « hommes »
- état : – *amllal* ~ *umllal* (adjectif)
 « blanc » (de) « blanc »
 – *afus* ~ *ufus*
 « main » (de) « main »

Il peut assumer toutes les fonctions du nom, y compris celle de prédicat de phrase nominale :

- kabyle : – *d amllal* (adjectif)
 « il/c'est blanc »
 – *d argaz* (substantif)
 « c'est (un) homme »
- Maroc (chleuh) : – *iga umlil* (adjectif)
 « il est blanc »
 – *iga argaz* (substantif)
 « c'est (un) homme »

L'adjectif peut même être point de rattachement d'un complément de nom :

- kabyle : – *aγwezzfan ufus*
 long (de) main = « qui a la main longue, qui vole »
- Maroc central : – *amllal wul*
 blanc (de) cœur = « qui a le cœur pur, sincère »

En fait, l'adjectif a *toutes* les caractéristiques syntaxiques du substantif ; il ne s'en distingue que par la capacité qu'il a *de déterminer directement un substantif* (séquence immédiate, sans marque autre que la position) :

Substantif ← Adjectif
(à l'état libre)

Des séquences comme :

- *aydi amezzyan*
 chien petit = « le/un petit chien »
- *argaz/aryaz ameqgran*
 homme grand = « le/un homme grand »
- *(a)yis/agmar amellal*
 cheval blanc = « le/un cheval blanc »

sont possibles dans tout le Maroc (tašelhit, tamaziyt, tarifit), en Kabylie, au Mzab, dans les Aurès et jusqu'à Siwa.

Dans cette fonction de déterminant qualificatif, l'adjectif est donc identifié par :

a. la position : immédiatement après le substantif déterminé, *sans rupture tonale ni pause*,

b. la marque d'état (libre) qui le distingue du complément de nom qui est, lui, à l'état d'annexion. En kabyle, il y a même opposition directe dans cette position entre l'adjectif et le complément de nom :

- *afus aberkan* = « la/une main noire »
main noire (= adjectif)
- *afus uberkan* = « la main du noir »
main (de) noir
+ état d'annexion (= complément de nom)

c. l'accord de genre et de nombre entre le substantif et son déterminant :

- *agmar amllal* = « le cheval blanc »
cheval blanc
(+ masc.) → (+ masc.)
(+ sing.) → (+ sing.)
- *tagmart tamllalt* = « la jument blanche »
cheval blanche
(+ fém.) → (+ fém.)
(+ sing.) → (+ sing.)

L'adjectif est donc bien un Nom puisqu'il partage toutes les compatibilités (combinatoire et fonctions) du substantif, mais dans la macro-classe du Nom, il se singularise fortement par sa fonction de déterminant du substantif : il forme une *sous-catégorie syntaxique* nominale bien définie.

Est-il possible de considérer, comme le font Willms et Bentolila, l'adjectif comme un « nom en apposition »? Et donc de ne pas reconnaître de sous-catégorie « adjectif » avec sa fonction spécifique. *Amllal* est-il « apposé » à *agmar* dans *agmar amllal*, « le cheval blanc »? Tout dépend évidemment de la définition que l'on retient pour l'apposition. En l'occurrence, il faudrait nécessairement s'éloigner de la définition la plus courante de l'apposition qui suppose une rupture tonale (Dubois, 1973, p. 44 ; Mounin, 1974, p. 37...). D'autre part, il faudrait alors introduire un autre terme pour dénommer l'apposition avec rupture tonale qui existe, elle aussi, en berbère :

- *gma, amezzyan, yemmut*
« mon frère, le jeune, est mort »

est distinct de :

- *gma amezzyan yemmut*
« mon jeune frère est mort »

Enfin, dans l'usage général, l'apposition peut concerner *tout* nominal libre (substantif, nom propre...), alors que seul un sous-ensemble bien délimité de noms peut assumer la fonction de déterminant direct de substantifs. Ce qui revient à dire que la fonction « adjectif » est distincte de la fonction « apposition ». Autrement dit, le paradigme de l'adjectif n'est pas co-extensif à celui du Nom, contrairement à celui de l'apposition. L'adjectif constitue bien un inventaire spécifique au sein de l'ensemble du Nom.

Et, si ses caractéristiques syntaxiques propres sont liées à son sémantisme (ainsi que le souligne Bentolila), cela n'empêche pas l'adjectif d'être parfaite-

ment définissable en termes de critères linguistiques, paradigmatiques et syntagmatiques.

2. L'adjectif : une sous-catégorie morphologique des nominaux déverbatifs

L'adjectif berbère, comme en principe tous les Noms (lexicaux), est une forme dérivée, issue en synchronie d'un radical verbal. Contrairement aux substantifs dont la liaison avec un lexème verbal est plus aléatoire, l'adjectif est presque toujours formé sur un radical vivant. Certaines catégories sémantico-formelles de verbes (les « verbes d'état ») ont un adjectif qui leur correspond régulièrement :

imlul → *amllal* ou *umlil*
« être blanc » « blanc »

L'adjectif résulte ainsi de l'association d'une racine lexicale et d'un schème d'adjectif :

verbe : *imlul*
racine : *mll* + schème adjectif → adjectif
(**ccc**) (a**cc**ac) *amllal*

Il n'y a pas UN mais plusieurs schèmes d'adjectifs en distribution complémentaire (en fonction de la forme du radical verbal), en variation libre ou régionale. Certains de ces schèmes sont communs aux substantifs et aux adjectifs, mais plusieurs sont propres aux adjectifs. C'est d'ailleurs là un critère morphologique complémentaire qui établit l'existence et la spécificité de l'adjectif en berbère (*l'adjectif est reconnaissable par son signifiant*).

• Les principaux schèmes d'adjectifs

(a)ccac (parfois (a)ccac) :

(presque toujours sur verbe d'état)

- | | |
|-------------------------------|-------------------------------|
| - <i>amllal</i> , « blanc » | - <i>awessar</i> , « vieux » |
| - <i>amessas</i> , « fade » | - <i>aleggway</i> , « doux » |
| - <i>asemmaḍ</i> , « froid » | - <i>assegan</i> , « noir » |
| - <i>azeggway</i> , « rouge » | - <i>asellaw</i> , « flétri » |
| - <i>awray</i> , « jaune » | - <i>asdad</i> , « fin » |

(a)cccan, (a)cēcan, (a)cvcan :

(presque toujours sur verbe d'état)

- | | |
|-------------------------------|-----------------------------------|
| - <i>aberkan</i> , « noir » | - <i>ameqqʷran</i> , « grand » |
| - <i>azedgan</i> , « propre » | - <i>amezzyan</i> , « petit » |
| - <i>aquran</i> , « sec » | - <i>awessran</i> , « vieux » |
| - <i>ašiban</i> , « chauve » | - <i>azuran</i> , « épais, gros » |
| - <i>ažayan</i> , « lourd » | |

uccic :

- | | |
|----------------------------------|-----------------------------------|
| - <i>umlil</i> , « blanc » | - <i>uɣzif</i> , « long » |
| - <i>uzwiɣ</i> , « rouge » | - <i>usgin</i> , « noir » |
| - <i>ukrif</i> , « paralytique » | - <i>usbiɣ</i> , « teint, fardé » |
| - <i>ungif</i> , « idiot » | - <i>usdid</i> , « fin » |

acvca :

- | | |
|-----------------------------------|-------------------------------|
| - <i>aziwar</i> , « gros » (Mzab) | - <i>aridal</i> , « boiteux » |
| - <i>abiḍar</i> , « boiteux » | - <i>abukaḍ</i> , « aveugle » |

accvc :

- | |
|----------------------------------|
| - <i>aderyal</i> , « aveugle » |
| - <i>azegzaw</i> , « bleu-vert » |

– *azelmađ*, « gauche »

am/n---u :

– *amellažu*, « affamé » – *ameqqarsu*, « déchiré »
 – *amerrku*, « sale » – *amerrzu*, « brisé »
 – *amezwaru*, « premier » – *aneggaru*, « dernier »

(forme apparentée au nom d'agent en *m--*)

imiccic

(presque toujours sur verbe d'état)

– *imizwiγ*, « rouge » – *imilwiγ*, « doux »
 – *imibrik*, « noir » – *imirzig*, « amer »

Ainsi, du point de vue de sa genèse, l'adjectif qualificatif ne peut être formé qu'à partir de certaines racines lexicales ; il est toujours lié à une zone lexico-sémantique relativement délimitée : celle des « états et qualités stables ».

3. Formes secondaires de l'adjectif : complexes adjectivaux, emprunts et noms d'agent*

Dans tout le berbère Nord on relève divers types adjectifs autres que les déverbatifs caractérisés par un schème proprement adjectival. Ce sont :

a. des formes empruntées à l'arabe, avec suffixe relationnel *-i* (marquant l'origine). Ils sont fréquents pour les ethniques :

– *atunsi*, « tunisien »
 – *ařumi*, « européen, chrétien ».

Mais on les rencontre aussi pour d'autres types de qualifications :

– *ařraymi*, « tortueux, rusé... »
 – *awerđi*, « rose ».

b. des complexes : « préfixe adjectif » + substantif.

Les constructions les plus courantes sont :

- préfixe (d'origine arabe) *bu*, « celui à, l'homme à » + substantif
- préfixe privatif *war*, « sans » (ou son éventuelle forme féminine *tar*) + substantif
 - *war-tiđ*, « sans œil » = « borgne »
 - *war-ssaed*, « sans chance » = « malchanceux »
 - *bu-yiles*, « à langue » = « qui parle bien »
 - *bu-yiγil*, « à bras » = « courageux, qui affronte... ».

On peut intégrer à cette catégorie les adjectifs dénominatifs, très rares en berbère Nord il est vrai, de la forme (a)*ms/ns* + substantif :

– *amesbrid* (← *abrid*, « chemin ») = « passant, voyageur ».

Leur capacité à fonctionner comme adjectifs qualificatifs n'est pas vraiment établie, les cas étant trop rares. Un seul exemple net en kabyle, mais il porte deux marques adjectivales : *anesbađli*, « injuste » (*anes--* et suffixe *--i*).

c. des noms d'agent*

Un certain nombre de nominaux déverbatifs ayant la forme caractéristique des noms d'agent* peuvent être employés comme adjectifs. Ils portent le plus souvent le préfixe « agentif » *m/n---* :

– *amuđin*, « malade » (de *ađen*, « être malade »)
 – *amakwar*, « voleur » (de *akwer*, « voler »).

Mais ils ont parfois la forme **acčac**, typique des noms d'agent empruntés à

l'arabe (bien qu'il y ait quelques rares cas indigènes signalés par Vycichl, 1970, 1972, 1974) :

- *axeddam*, « travailleur »
- *aqeddaš*, « serviteur, qui aide à la maison ».

Il ne semble pas que *tous* les noms d'agent puissent assumer la fonction d'adjectif. Les noms de métier, en particulier, peuvent difficilement déterminer un substantif. La répartition est probablement de nature sémantique et demande un examen très fin des données pour chaque dialecte.

4. Le cas touareg : innovation ou conservation?

Le touareg (comme quelques autres dialectes « orientaux ») n'a pas d'adjectif qualificatif. Il possède des « adjectifs verbaux », selon la terminologie de K. Prasse (1974, p. 97-109), mais ces formes (qu'il serait peut-être plus prudent de dénommer « substantifs/noms qualifiants »!) n'ont « pas les propriétés syntaxiques qu'on attend normalement d'un adjectif (...) la capacité de déterminer un substantif comme épithète ou comme attribut ».

Tous ces modes de formation sont attestés dans la généralité des dialectes berbères Nord. Comme on peut le constater à partir des exemples cités, il y a souvent concurrence pour un même adjectif entre plusieurs schèmes :

- *amellal/umlil*, « blanc »
- *awessar/awessran*, « vieux, âgé »
- *aleggwaγ/imilwiγ*, « doux »
- *asseggan/usgin*, « noir »
- *azeggwaγ/uzwiγ*, « rouge »
- *aγwezzfan/uγzif*, « long »

La répartition entre ces doublets est souvent fonction de préférences dialectales :

le chleuh a :	alors que le kabyle retient plutôt :
<i>umlil</i> , « blanc »,	<i>amellal</i>
<i>uγzif</i> , « long »,	<i>aγwezzfan</i>
<i>uzwiγ</i> , « rouge »,	<i>azeggwaγ</i>

En diachronie, il est probable que ces différences de forme correspondaient à des distinctions sémantiques. Actuellement, il est encore possible de discerner dans certains cas des nuances sémantiques légères ; mais il est difficile de déterminer s'il s'agit de résidus de valeurs anciennes ou de réinterprétations locales récentes ; ainsi, le kabyle connaît simultanément et spécialise :

- **ac̄ac/uccic** :
amellal = « blanc » ~ *umlil* = « blanchâtre », « terre blanche »
azeggwaγ = « rouge » ~ *uzwiγ* = « rougeâtre », « terre rouge »
- **accan/imiccic** :
aberkan = « noir » ~ *imibrik* = « noirâtre », « noiraud »

Dans ce dialecte, les schèmes **uccic** et **imiccic** dénotent donc *souvent* l'imperfection de la qualité ; cette nuance est d'ailleurs beaucoup plus sensible pour le schème **imiccic**.

Tous ces schèmes sont assez nettement spécifiques de l'adjectif. Certains peuvent se retrouver dans les substantifs (en particulier **ac̄ac**, **acvcac** et **accvc**), mais dans l'ensemble, ils caractérisent le plus souvent des adjectifs. Certaines de ces formes sont même exclusivement adjectivales (*a--an*) ce qui permet de poser en berbère Nord un suffixe d'adjectif *--an*.

L'adjectif est le plus fréquemment formé sur un verbe d'état :

- *imγur*, « être grand » → *ameqqwan*, « grand ».

On peut relever d'assez nombreuses dérivations sur des verbes qui n'ont pas (ou plus) les caractéristiques morphologiques particulières des verbes d'état :

- *γar*, « être sec, se dessécher » → *aquran*, « sec ».
- *šab*, « être/devenir chauve » → *ašiban*, « chauve »
(emprunt à l'arabe)

Mais s'ils n'en ont pas la morphologie, ces verbes ont le sémantisme des verbes d'état.

Au point de vue syntaxique, l'adjectif verbal est un substantif lui-même, qui logiquement inclut en soi le complément et le complété.

- *amγar* = « homme grand »
- *ēbeydeğ* = « chameau blanc »

(Prasse, p. 98).

L'analyse de K. Prasse est tout-à-fait claire : il n'y a pas d'adjectifs qualificatifs en touareg, mais des « substantifs qualifiants » toujours issus d'un verbe (comme l'adjectif berbère Nord), qui dénomment le plus souvent des êtres vivants auxquels est attribuée une qualité stable :

- *amellal* = « animal blanc » (→ « antilope addax »)
- *ēzeggeγ* = « animal rouge »

(contrairement au berbère Nord où :

- *amellal* = « blanc »
- *azeggway* = « rouge »).

En touareg, la détermination qualificative d'un substantif ne peut se faire par le moyen d'un adjectif ; c'est toujours une forme verbale qui est utilisée :

- Touareg : *adrar maqqeren*
montagne étant-grande (participe verbal)
= « une grande montagne »
- Berbère Nord : *adrar ameqqʷran*
montagne grande (adjectif)
= « une grande montagne »

Le touareg recourt toujours au verbe là où le berbère Nord *peut* utiliser un adjectif qualificatif.

Se pose alors évidemment la question de savoir si l'adjectif qualificatif est une forme primitive en berbère. L'adjectif est-il une innovation des dialectes Nord ou, au contraire, serait-il seulement tombé en désuétude en touareg?

De nombreux auteurs ont noté depuis longtemps, surtout pour le Maroc, que l'adjectif était fortement concurrencé par le verbe pour la qualification du substantif ; la construction touarègue « substantif ← verbe (participe) » est connue *partout* et semble même être souvent préférée à la séquence « substantif ← adjectif ».

On pourrait alors aisément envisager un état de langue dans lequel la détermination qualificative se faisait uniquement par le moyen du verbe ; puis, il y aurait eu apparition de la séquence « substantif + substantif qualifiant », devenant progressivement « substantif ← adjectif » qualificatif.

1. substantif ← détermination verbale
2. substantif ← substantif qualifiant (**apposé**)
3. substantif ← détermination adjectivale

On hésitera pourtant à retenir cette hypothèse dans la mesure où, au plan des signifiants, il existe bien des schèmes spécifiquement adjectivaux, notamment le suffixe *--an* (qui est exclusivement une marque d'adjectif). D'autre part, l'adjectif est attesté avec les mêmes formes fondamentales de Siwa au

Maroc : il serait étonnant qu'une innovation se soit faite de manière aussi homogène d'un bout à l'autre du monde berbère.

Le niveau des signifiants fait donc plutôt pencher pour l'explication inverse : le berbère commun possédait des adjectifs et le touareg en a perdu l'usage.

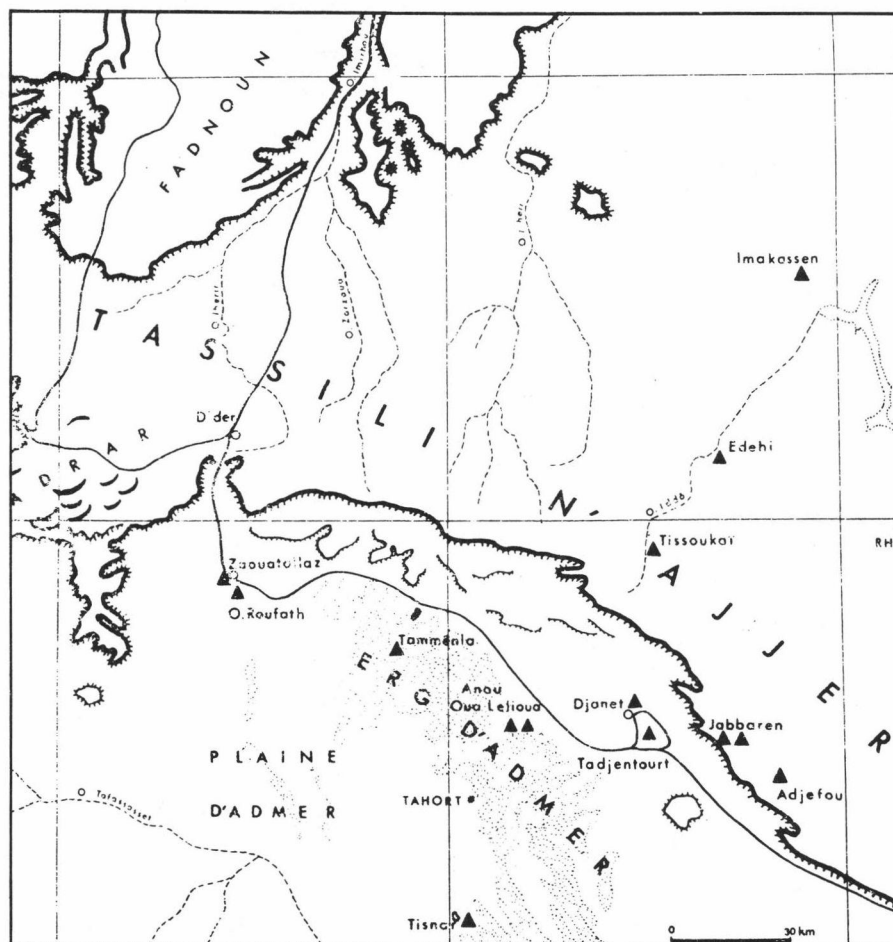
BIBLIOGRAPHIE

- AKOUAOU A. *L'expression de la qualité en berbère : le verbe (parler de base : la tašelhit de Tiznit)*, Thèse de Doctorat de 3^e cycle, Paris, 1976.
- ASPINION. *Apprenons le berbère. Initiation aux dialectes chleuhs*, Rabat, 1953 (p. 89-90, 197-204).
- BASSET A. *La langue berbère*, Londres, 1952 (1969).
- BASSET A. *Articles de dialectologie berbère*, Paris, 1957 (p. 20).
- BASSET A. et PICARD A. *Éléments de grammaire berbère (Kabylie-Irjen)*, Alger, 1949 (p. 21).
- BEGUINOT F. *Il Berbero Nefusi di Fassâto*, Rome, 1931 (p. 117-119).
- BIARNAY S. *Étude sur le dialecte berbère de Ouargla*, Paris, 1908 (p. 176-187).
- BISSON. *Leçons de berbère tamazight*, Rabat, 1940 (p. 130-136).
- CHAKER S. *Un parler berbère d'Algérie (Kabylie) : syntaxe* (Thèse de doctorat d'Etat, Université de Paris-V), Université de Provence-Jeanne Lafitte, 1978/1983 (§ 4.17-4.18, 14.11-14.13 et 26).
- CHAKER S. *Textes en linguistique berbère. Introduction au domaine berbère*, Paris, C.N.R.S. 1984 (chap. 7).
- DESTAING E. *Étude sur le dialecte berbère des Aït Seghrouchen (Moyen Atlas marocain)*, Paris, 1920 (p. 220-230).
- DUBOIS et al. *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse, 1973.
- ELMOUJAHID E. *La classe du nom dans un parler de la langue tamazight : la tachelhiyt d'Igherm (Souss-Maroc)*, Thèse de 3^e cycle, Paris V, 1981 (p. 214 et sq.).
- GALAND L. *Berbères (V. Langue)*, *Encyclopédie de l'Islam*, Leyde-Paris, 1960 (p. 1219).
- GOURLIAU E. *Grammaire complète de la langue mzabite*, Miliana, 1898 (p. 60-64).
- LANFRY J. *Ghadames, I*, F.D.B., 1968 (p. 362).
- LAOUST E. *Étude sur le dialecte berbère des Ntifa*, Paris, 1918 (p. 261-268).
- LAOUST E. *Cours de berbère marocain. Dialectes du Sous, du Haut et de l'Anti-Atlas*, Paris, 1921 (chap. X, p. 30-34).
- LAOUST E. *Cours de berbère marocain (Dialectes du Maroc central)*, Rabat, 1924 (p. 252-257).
- LAOUST E. *Siwa...*, Paris, 1932 (p. 99-103).
- MOUNIN G. *Dictionnaire de la linguistique*, Paris, P.U.F., 1974.
- PENCHOEN TH. *Tamazight of the Ayt Ndhir*, Los Angeles, 1973/a (p. 12, 21, 70).
- PENCHOEN TH. *Étude syntaxique d'un parler berbère (Aït Frah de l'Aurès)*, Naples (= *Studi Magrebini*, V), 1973/b (§ 2.7 à 2.9, p. 17-18).
- PRASSE K.G. *Manuel de grammaire touarègue. IV-V. Nom*, Copenhague, 1974 (p. 97-109).
- RENISIO A. *Étude sur les dialectes berbères des Beni Iznassen, du Rif et des Senhaja de Sraïr*, Paris, 1932 (p. 85-86).
- SARRIONANDIA P. *Grammatica de la lengua Rifeña*, Tanger, 1925 (p. 367-376).
- PROVOTELLE DR. *Étude sur la tamazir't ou Zenatia de Qalaât es-Sened*, Paris, 1911 (p. 41-46).
- VYCICHL W. *Das Hamito-semitische Nomen actoris in den Berbersprachen*, *Le Muséon*, 1970, 83, p. 541-554.
- VYCICHL W. *Berberische Nomina Actoris im Dialekt des Djebel Nefusa, Tripolitaniens*, *Orientalistische Literaturzeitung*, 1972, 67, p. 533-535.
- VYCICHL W. *Zwei Formen des Berberischen Verbalnomens*, *Studi Magrebini*, 1974, VI, p. 51-55.
- WILLMS A. *Grammatik der südlichen Beraber dialekte (Süd-Marokko)*, Hambourg, 1972 (p. 88-89, 90, 137, 152-153, 272).

A57. ADMER

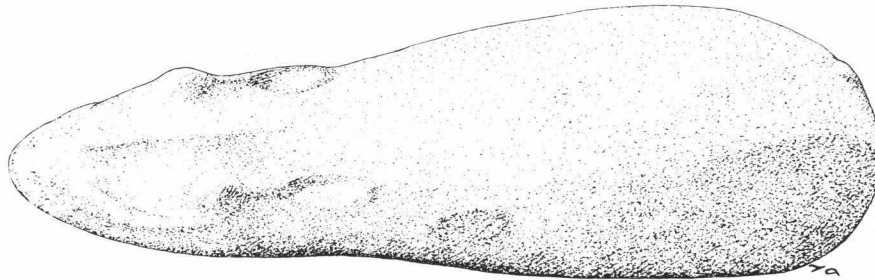
Le mot pan-berbère *admer* (« poitrine », « poitrail ») désigne en Tamahaq toute forme de terrain en pente ou dépression quelconque; il désigne aussi la poitrine des animaux (Ch. de Foucauld, *Dictionnaire touareg-français*, t. I, p. 202-203). Ce toponyme est surtout connu pour son application à une vaste étendue, partiellement occupée par un erg, située au pied du Tassili n'Ajjer. L'erg d'Admer se présente comme une zone de petites dunes bordée au nord-est par une dépression d'origine fluvio-lacustre à la surface de laquelle abondent des restes de poissons (silures et perches du Nil) et des rhizomes de typhas fossilisés. En bordure de cette dépression et sur le pied des dunes se situent de nombreux gisements préhistoriques, atériens et surtout néolithiques.

Ces habitats de plein air, parfois très étendus (Anou-oua-Lelioua) ont livré, en plus d'abondantes et belles séries lithiques et céramiques, de nombreuses statuettes en pierre dure représentant des bovins (Tisnar, Anou-oua-Lélioua), des antilopes (Zaouaten-Laz), des ovinés (Tadjentourt), un goundi



Localisation géographique des sculptures de l'erg d'Admer et du Tassili n'Ajjer.

138/ *Admer*



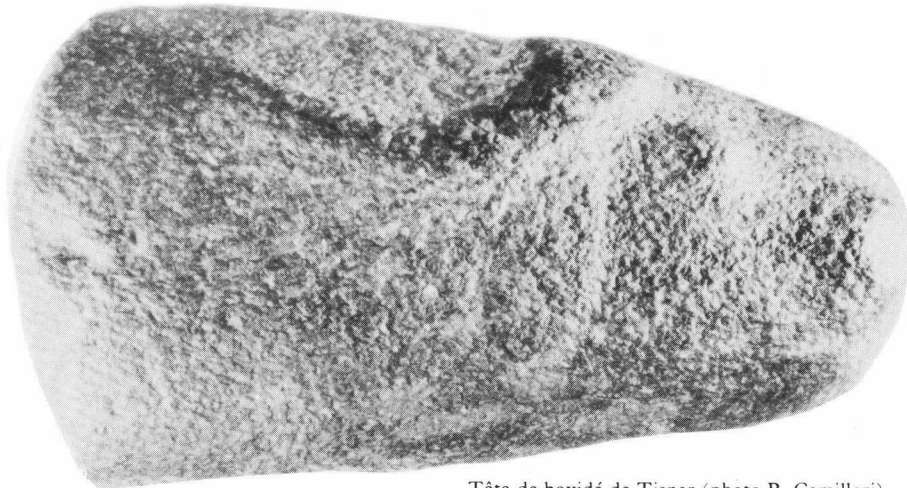
Goundi (*Ctenodactylus gundi*) d'Anou oua Lelioua, erg d'Admer. Dessin V. Assié.



Phragmites fossiles dans les sédiments lacustres de l'erg d'Admer. Anou oua Lelioua (photo G. Camps).



Poterie néolithique à In Reliġem, Erg d'Admer (photo G. Camps).



Tête de bovidé de Tisnar (photo R. Camilleri).

(Anou-oua-Lélioua) et peut-être même une sauterelle (Oued Roufath) et d'autres fragments indéterminables (Tamenla), ou des ébauches (Anou-oua-Lélioua). Il n'est pas possible de dénombrer la totalité de ces statuettes en ronde-bosse trouvées dans l'erg d'Admer qui fit l'objet de très nombreuses récoltes et fouilles clandestines, les gisements étant très accessibles depuis Djanet ou Zaouaten-Laz.

Or, ces sculptures en roche dure (aplite, diorite, dolérite, basalte, etc.) sont identiques par leur forme, leur style animalier, leur inspiration et le traitement de la matière, à celles trouvées dans les vallées et les abris du Tassili voisin (Adjefou, Jabbaren, Tissoukaï, Edehi, Imakassen...). Ces statuettes du Tassili semblent avoir des liens étroits avec l'école de peinture des « Bovidiens », alors que la belle industrie lithique de l'erg d'Admer décèle une influence certaine du Ténéreén*, culture contemporaine des peintures tassiliennes de style bovidien. Compte tenu de la répartition des statuettes de style identique dans l'erg d'Admer et le Tassili n'Ajjer, il a été présenté comme une hypothèse de travail que ce sont les mêmes populations, pasteurs de bovins, qui fréquentaient suivant les saisons, tantôt les plaines d'Admer et du Taffas-sasset, tantôt les vallées et les hauts plateaux du Tassili n'Ajjer dont ils ornaient les parois des abris de peintures qui représentent les mêmes animaux que les statuettes.

BIBLIOGRAPHIE

CAMPS-FABRER H. *Matière et art mobilier dans la Préhistoire nord-africaine et saharienne*. Mémoire du CRAPE, V. Paris, A.M.G., 1966, p. 251-292 (Bibliographie complète des sculptures sahariennes jusqu'en 1966).

CAMPS-FABRER H. Les sculptures néolithiques de l'erg d'Admer, leurs relations avec celles du Tassili n'Ajjer. *Libyca*, t. XV, 1967, p. 101-123.

CAMPS-FABRER H. Problèmes posés par les sculptures en pierre néolithiques du Sahara. *Actes du VIII^e Congrès des Sciences pré et protohist.* Belgrade, 1971 (1973), p. 407-413.

LHOTE H. « Rondes-bosses » et broyeur décorés du Tassili. *Objets et Mondes*, 13, 1973, p. 47-56.

AUMASSIP G., JACOB, J.-P. et MARMIER F., Vestiges néolithiques de l'erg d'Admer. *Libyca*, t. XXV, 1977, p. 101-147.

H. CAMPS-FABRER

A58. ADOPTION

L'adoption, c'est la création artificielle d'un lien de filiation. Acte commun de nos jours, il a longtemps été ressenti comme anormal, par ses incidences sociales et son symbolisme négatif sous-jacent. Palliatif nécessaire pour maintenir dans certains cas la pérennité d'une structure familiale, il laisse substituer au sang de l'ancêtre celui d'un étranger ce qui, souvent, est inacceptable.

C'est un phénomène qui reste ambigu pour les historiens du droit car, s'il caractérise les sociétés « primitives » pour diverses raisons (assurer le culte des ancêtres, transmission de l'héritage), on ne le voit ressurgir, dans des buts plus humanitaires, que depuis quelques décades dans les sociétés « développées ». Par son assise, le droit musulman se situe entre ces deux pôles et ignore résolument, de ce fait, l'adoption. Il en a longtemps été de même avec le droit français qui n'a évolué dans ce domaine qu'après l'hécatombe provoquée par la Première Guerre mondiale.

Baignant dans un environnement différent, la structure tribale traditionnelle apparaît, elle, comme naturellement ouverte à l'adoption, apport en éner-

gie humaine, garantie de sa continuité dans le temps et dans l'espace. C'est pourquoi le droit coutumier berbère reflète, sur ce point, l'opposition entre le dédain compréhensible du dogme coranique et la nécessité de maintenir, si ce n'est de développer, la vitalité du groupe.

Aussi, à l'origine, l'adoption telle que nous la concevons n'existait pas : on en trouve cependant des formes déguisées dont les interférences ne sont pas négligeables. Ce sont : les pactes d'alliance et de protection, les contrats mixtes de travail et de mariage et certains modes de filiation artificielle.

1. *Les pactes d'alliance et de protection*

Fondé sur le sens de l'honneur, produit viscéral de la psychologie d'un peuple, ce genre de pacte est une permanence du monde berbère.

On distingue le pacte de protection répandu dans tout le Maghreb sous des noms divers (*amur*, *a'naya*, etc.) et passé d'homme à homme et qui est de prime abord fort éloigné de notre sujet, du pacte d'alliance plus fréquent dans certains endroits comme le Maroc Central (*tada*) et passé entre groupements. Tous ces pactes permettaient, avec le temps, soit au niveau individuel, soit à un échelon plus élevé, une certaine « adoption » en intégrant une des parties à l'autre et l'histoire de l'Afrique du Nord nous en montre beaucoup d'exemples.

Le droit coutumier est conscient de cet état de fait. Ainsi, le sacrifice sanglant qui marque souvent la conclusion du pacte de protection fait du protecteur l'héritier de son adopté et la colactation*, véritable symbolisation de l'acte de naissance, qui scelle l'alliance entre les tribus, crée entre les « frères de lait » des obligations et des interdits, notamment en ce qui concerne le mariage. Ce sont autant de signes juridiques qui marquent clairement la perception d'un phénomène d'adoption.

2. *Les contrats mixtes de travail et de mariage*

Ce genre de contrat, que l'on rencontre dans certaines régions du Maghreb (Maroc central, Kabylie) sous des noms divers (*amhars*, *amhaz*, *awrit*, *meš-ruṭ*) permettait à un chef de tente, et à travers lui au groupe, d'adopter un étranger qui devait mériter son assimilation par son travail. « L'adoption » était consacrée par un mariage, quelquefois informel, entre l'adopté et une femme de la famille de l'adoptant.

Comme le montre la répartition de ce système au Maroc central, où on le rencontre surtout dans les zones à forte expansion agricole (tribus de plaine ou de relief peu accidenté : Zemmour, Beni M'Tir, Beni M'Guild, Zaïan, I ichkern, I ighezrane) et où il est inconnu dans les hauts plateaux du Moyen Atlas (Aït Haddidou, Aït Morhad), il se présente comme une charnière dans l'évolution juridique du droit coutumier berbère. C'est le résultat du conflit entre les entraves de la tradition et une certaine ouverture vers une économie plus rationnelle : ainsi, cette sorte de contrat a été un substitut au salariat agricole, impensable jusqu'à ces dernières années.

Toujours du point de vue juridique, l'*amhars* est, vraisemblablement, une dégénérescence de l'*amazzal*, phénomène plus naturel. On peut ici établir une comparaison avec la loi de Solon sur l'épicléat, qui a constitué une étape entre la filiation patrilinéaire et la filiation testamentaire.

3. *Certaines formes d'adoption*

Primitivement il n'existait au Maghreb qu'une seule sorte d'adoption, celle de l'orphelin (*aguṣil* du Maroc central) par son oncle.

Pour consolider leur potentiel humain, les tribus ont commencé à admettre l'adoption de l'étranger, sans droits pour celui-ci, puis avec quelques droits et enfin chez certains avec des droits équivalents à ceux des enfants naturels, notamment en ce qui concerne l'héritage.

Il faut remarquer que, contrairement à ce qui existe dans le système de la colactation, aucun interdit n'existe pour l'adopté, ce qui prouve que ce phénomène juridique est resté superficiel.

Conclusion

Alors que la filiation artificielle n'existe pas chez les Berbères, le développement de systèmes aboutissant au même résultat a permis à plusieurs auteurs d'écrire que « l'adoption fait entrer dans la famille berbère autant de personnes que la filiation naturelle ».

BIBLIOGRAPHIE

- BENDAOU. L'adoption des adultes par contrat mixte de travail et de mariage chez les Beni M'Guild, *Revue Marocaine de législation, doctrine et jurisprudence chérifienne*, n.° 2, 1935, pp. 34-40.
- BOUSQUET G.-H. *Justice française et coutumes kabyles*, Imprimerie Nord-Africaine, Alger, 1950, 136 p.
- BRUNO H. et BOUSQUET G.-H. Les pactes d'alliance chez les berbères du Maroc Central. *Hespéris*, 1946, 3^e et 4^e tr., pp. 353-371.
- GUENNOUN S. *La montagne berbère - les Aït Oumalou et le pays Zaïan*, Ed. Omnia, Rabat, 1933, 375 p.
- MARCY G. L'Alliance par colactation, *Revue africaine*, 1936, pp. 957-973.
- SURDON G. *Esquisse de droit coutumier berbère marocain*, Ed. Moncho, Rabat, 1928, 231 p.
- TURBET. L'adoption des mineurs dans la tribu des Ighezzane, *Rev. maroc. de législation, de doctrine et de jurisprudence chérifienne*, 1937-1938, n.° 5, pp. 1-3.
- TURBET. L'adoption des adultes chez les Ighezzane (coutume de l'amhaz), *Rev. maroc. de législation, de doctrine et de jurisprudence chérifienne*, n.° 2, 1935, pp. 40-41.
- GERNET L. *Droit et Société dans la Grèce Antique*. Ed. Sirey, 1955, 243 p.

A. BERTRAND

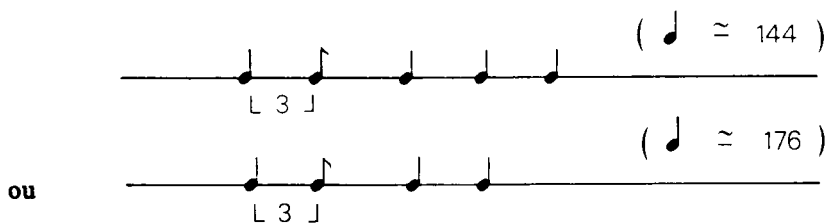
A59. ADOUCISSEMENT (voir Aseggeles)

A60. ADYA

Pierre plate, frappée avec deux pierres rondes (*tidyarin*), et utilisée comme instrument à percussion pour accompagner, au Gourara, les chants de *tager-rabt*. Dans la plupart des cas, *adya* et *tidyarin* sont respectivement une meule et deux molettes.

C'est le seul exemple de lithophone actuellement signalé au Sahara algérien. Mais les chanteurs de *tagerrabt* lui substituent très souvent des verres à thé entrechoqués par paires, ou une bouteille frappée au moyen d'un instrument de métal : cuillère ou couteau.

Bien que le jeu de l'*adya* se limite à la répétition incessante de l'une de ces formules :



sa fonction est considérée comme importante. Plutôt que de se fier à un musicien peu expérimenté, c'est souvent le chanteur soliste qui joue, s'assurant ainsi la maîtrise du tempo et la direction de l'ensemble.

P. AUGIER

A61. ADRAR, montagne

Terme pan-berbère désignant partout « la montagne ». La forme de pluriel la plus répandue est régulière : *idraren* (chleuh, touareg...), mais on relève aussi le pluriel interne *idurar* (Kabylie, Rif...).

En touareg, seule la tamahaq (Ahaggar/Ajjer) possède cette forme. Les parlers méridionaux présentent tous les variantes : *adyay* > *aday*. Mais la forme générale *adrar* est attestée dans la toponymie des zones méridionales. Plutôt que d'un traitement phonétique particulier (/r/ > /γ/ ?), il est probable que les formes touarègues méridionales proviennent d'une confusion sémantico-formelle entre :

<i>adrar</i>	et	<i>adyay/aday</i>
« montagne »		« rocaille » (kabyle...)
		« pierre »

BIBLIOGRAPHIE

- ALOJALY GH. *Lexique touareg-français*, Copenhague, 1980 (*adrar* : p. 26).
 DALLET J.-M. *Dictionnaire kabyle-français*, Paris, 1982 (*adrar* : p. 153).
 DESTAING E. *Vocabulaire français-berbère (... tachelhit...)*, Paris, 1920 (*adrar* : p. 190).
 FOUCAULD CH. DE *Dictionnaire touareg-français*, Paris, 1951-52 (4 vol.) (*adrar* : I, p. 234).

S. CHAKER

A62. ADRAR (Ville du Sahara algérien)

Adrar, capitale du Touat, est établie sur une terrasse de l'oued Messaoud, prolongement de l'oued Saoura, qui coule tous les vingt ou trente ans. La ville présente l'originalité de posséder une grande place en son centre, les maisons en « toub » rouge enserrant totalement cet espace libre dans lequel on accède par une porte unique.

La palmeraie d'Adrar bénéficie d'une eau en quantité tout juste suffisante amenée traditionnellement par foggara*. Un effort méritoire de renouvellement et d'amélioration de l'adduction a été entrepris ces dernières années. Les canalisations des foggara sont en partie équipées de buses de ciment, ce qui a pour but de réduire les éboulements, souvent meurtriers, et d'éviter les pertes

d'eau par infiltration. Comme dans le reste du Sahara, les moto-pompes équipent aujourd'hui la plupart des puits.

L'agriculture est cependant en déclin ; elle demeure néanmoins l'activité principale. La production de tomates, qui vient en tête de celle des légumes, souffre parfois, comme en 1983, de gelées. L'agglomération importe la quasi totalité de ce qui est nécessaire à son alimentation.

Depuis au moins le début du XX^e siècle, Adrar est considérée comme la capitale du Touat, cette « rue d'oasis » qui ne compte pas moins de 135 ksours dont quelques uns sont restés berbérophones. La ville est devenue le chef-lieu de la wilaya à laquelle elle a donné son nom et connaît, de ce fait, un essor certain qui n'est pas sans poser des problèmes. Le désenclavement est le souci principal des autorités; il se manifeste dans l'aménagement de routes bitumées, l'entretien et le balisage des grandes pistes, en particulier celle du Tanezrouft, vers le Mali, et l'amélioration des transports aériens.

La fabrication traditionnelle des « dokkali », pièces d'étoffes en laine et coton à décors géométriques rouges sur fond blanc, se maintient dans quelques familles et ateliers mais souffre considérablement de la concurrence des tissus industriels. Le dokkali (*tabroq* en tamahaq) était vendu par l'intermédiaire de commerçants mozabites dans tout le Sahara. Il était particulièrement apprécié des Touaregs de l'Ahaggar qui l'utilisaient comme vêtement de luxe, mais aussi les jours les plus froids de l'hiver. Les dokkali sont fabriqués aussi bien dans le Gourara que dans le Touat.

Adrar, comme beaucoup de centres du Sahara, a connu ces dernières années une croissance très forte de sa population. La modeste bourgade de 1951 comptait 1 795 habitants, le recensement de 1966 en dénombrait 13 300 et l'ensemble de l'habitat urbain de la wilaya s'élevait, en 1977, à 142 044 personnes.

BIBLIOGRAPHIE

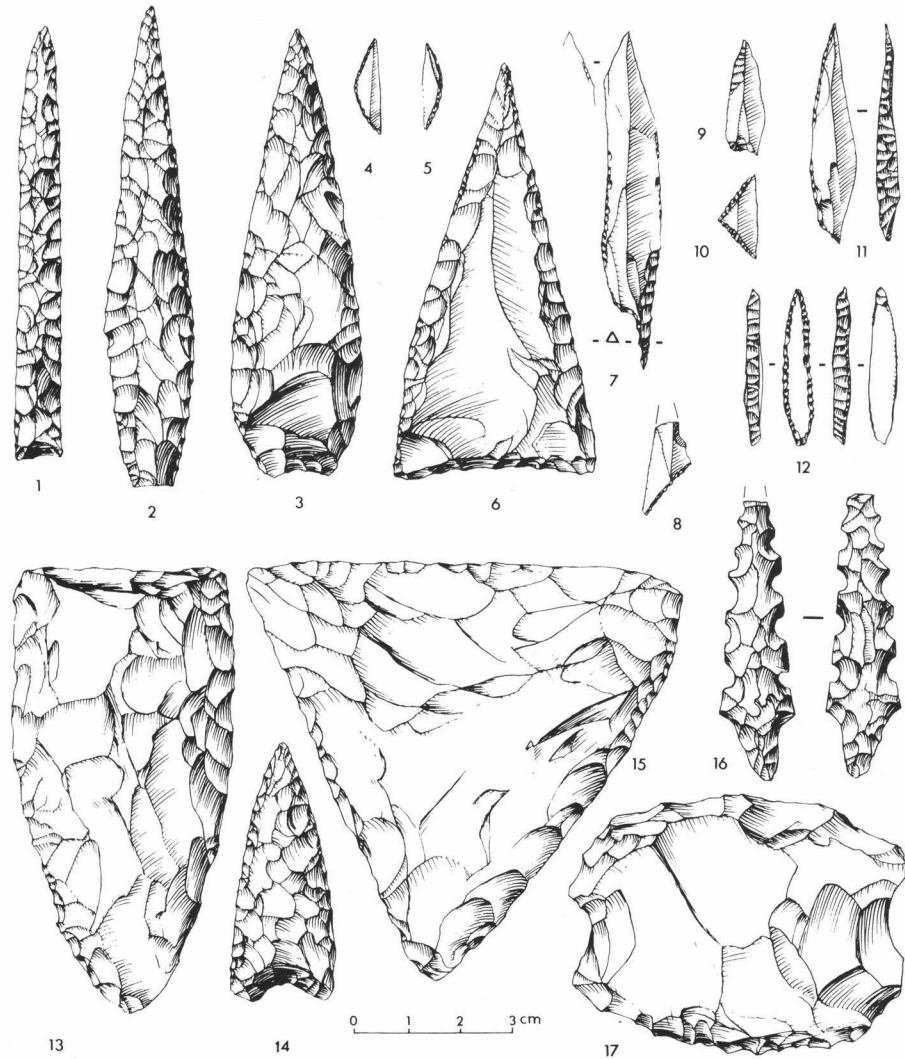
- NIEGER LI. Le Touat. *Bull. du Comité de l'Afrique franç.* 1904, p. 170.
 SELKA ABDERRAHMANE. Notice sur le Touat. *Bull. de la Soc. de Géogr. d'Alger, et de l'Afrique du Nord*, 1923, p. 522-525.
 DEVOST P. Le Touat, étude géographique et médicale. *Achiv. de l'Institut Pasteur d'Alger*, 1947.
 FREGUIER Cdt G. de, L'évolution des oasis de Touat. *Mém. du CHEAM*, 1948.
 LE PRIEUR Cne. Les populations des oasis du Touat. *Mém. du CHEAM*, 1953.
 CAPOT-REY R., *Le Sahara français*. Paris, P.U.F., 1953.
 Musée d'Ethnographie et de Préhistoire du Bardo, Alger. *Collections ethnographiques. Album I, Touareg Ahaggar*. Légendes M. Gast, Paris, A.M.G., 1959, pl. VIII.
 DESPOIS J. et RAYNAL R. *Géographie de l'Afrique du Nord-Ouest*. Payot, Paris 1967.
 ECHALIER J.-C. *Villages désertés et structures agraires anciennes du Touat Gourara (Sahara algérien)*. Paris A.M.G., 1972.

E. B.

A63. ADRAR BOUS

Petit inselberg isolé situé à l'extrême nord du massif de l'Air, à 80 km au nord du mont Gréboun, célèbre par l'importance et le nombre des gisements préhistoriques découverts à ses pieds et dans le Ténéré du Teffassesset, dans son voisinage immédiat.

Les premières récoltes avaient été faites par le commandant Joubert avant 1940 ; elles furent sommairement publiées par R. Vaufrey qui insista sur la qualité de la taille et la beauté de la roche employée, alors qualifiée de jaspe



Industrie lithique du Ténéréen de l'Adrar Bous III.

vert. Une meilleure connaissance des sites de l'Adrar Bous fut acquise lors des expéditions Berliet au Ténéré en 1959 et 1960. H. J. Hugot ne signale pas moins de 11 sites, dont l'un se subdivise en 6 zones livrant des industries différentes. En fait, comme dans l'erg d'Admer* plus au nord et en bien d'autres secteurs du Ténéré, les gisements sont très nombreux et se reconnaissent d'autant plus facilement qu'aucune végétation ne vient cacher les emplacements des anciens habitats.

Tous les sites de l'Adrar Bous, à l'exception d'Adrar Bous IV b qui donna une belle industrie atérienne, appartiennent au Néolithique, mais un seul

(Adrar Bous III) fit l'objet, à défaut d'une véritable fouille, d'un important tamisage dont le produit fut étudié en laboratoire par J. Tixier. Cette étude permit une définition plus précise du Ténéreén*, terme créé dès 1934 par M. Reygasse. Au début, cette industrie était surtout reconnue par la présence de haches polies d'une très bonne finition, caractérisées par une gorge d'emmanchement, des ergots et un talon parfois appointi. C'était négliger tout le reste de l'outillage qui comprend des microlithes en nombre important (segments, triangles, rares trapèzes), des microburins très abondants (plus du quart de l'outillage), de nombreuses lamelles à bord abattu de différents types, des lamelles tronquées, des grattoirs et de nombreux perçoirs ainsi que de rares burins. A cet ensemble de tradition épipaléolithique s'ajoute un important équipement proprement néolithique à retouches bifaces, d'admirables armatures de flèche particulièrement fines et allongées, des tranchets, des pièces foliacées et les célèbres et énigmatiques « *disques ténéreéens* » dont la minceur et la fragilité révèlent l'habileté des tailleurs de pierre. A cet ensemble doivent être encore ajoutés des couteaux de style égyptien, des haches taillées et polies, des tranchets bifaces et des gouges, enfin le matériel de broyage habituel dans le Néolithique saharien. Des meules plates encochées sur les bords pour faciliter le transport sur les bâts des bœufs confirment l'existence d'une transhumance.

Presque tous les gisements néolithiques de l'Adrar Bous ont, en effet, livré des restes de bœufs qui paraissent domestiques. La datation du site III (3180 ± 300) convient à cette hypothèse et permet d'établir la contemporanéité du Ténéreén et de l'école « bovidienne » de l'art rupestre des massifs centraux du Sahara.

Dix ans après les missions Berliet, une importante mission scientifique britannique apporta de nouveaux et importants éléments à la connaissance des cultures préhistoriques de ce riche secteur. Elle confirma l'existence de la domestication du boeuf en découvrant, dans un gisement ténéreéen de l'Adrar Bous (Area 5, N.-E. valley), le squelette entier d'un bœuf qui avait été manifestement enterré, ce qui explique sa conservation. Les ossements ont pu être datés par le C 14 de 3810 ± 500 av. J.-C. De plus ces restes sont parmi les plus anciens attribuables à *Bos brachyceros*.

La mission britannique a également reconnu, dans le voisinage de l'Adrar Bous, quatre gisements renfermant une industrie épipaléolithique pour laquelle J.D. Clark reprit l'appellation ancienne d'Ounanien*. Cette industrie est caractérisée par une pointe à soie très fine (pointe d'Ounan) dans un ensemble culturel nettement préneolithique. Une autre phase industrielle microlithique, intermédiaire entre l'Ounanien et le Ténéreén, a été reconnue par Smith qui la nomma Kiffien.

Ainsi, l'Adrar Bous présente un remarquable échantillonnage des ensembles culturels de la Préhistoire récente du Sahara central.

H. CAMPS-FABRER

BIBLIOGRAPHIE

- CARTER P.L. et CLARK J.D. Adrar Bous and african cattle. *VII^e Congr. panafric. de Préhist.*, Addis Abeba, 1976, p. 482-493.
 CLARK J.D. Epipaleolithic aggregates from Greboun wadi (Aïr) and Adrar Bous (North western Tenere) Rep. of Niger. *VII^e Congr. panaf. de Préhist.*, Addis Abeba, 1976, p. 67-78.
 CAMPS G. *Les Civilisations préhistoriques de l'Afrique du Nord et du Sahara*. Paris, Doin ; 1974, p. 249.
 HALL D.N. et alii. The british expedition to the Aïr mountains. *Geographic. journ.*, t.

137, 4, déc. 1971, p. 445-467.

HUGOT H. J. Premier aperçu sur la Préhistoire du Ténéré du Tefassasset *Missions Berliet Ténéré-Tchad*, Paris, A.M.G., 1962, p. 149-178.

JOUBERT G. et VAUFREY R. Le Néolithique du Ténéré. *L'Anthrop.*, t. 50, 1941-1946, p. 325-330.

REYGASSE M. Le Ténérien, observations sur un facies nouveau du Néolithique des confins algéro-soudanais. *Congr. préhist. de France*, XX^e session, Périgueux, 1934, p. 577-584.

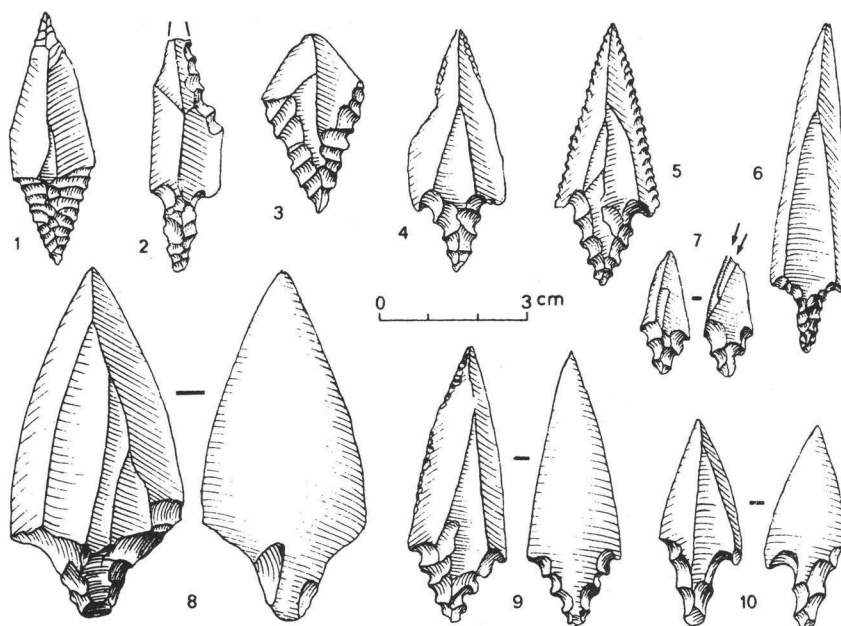
SMITH A.B. A microlithic industry from Adrar Bous, Tenere desert, Niger. *VII^e Congr. panafric. de Préhist.*, Addis Abéba, 1976, p. 181-196.

TIXIER J. Le Ténérien de l'Adrar Bous III. *Missions Berliet Ténéré-Tchad*, Paris A.M.G. 1962, p. 353-362.

A64. ADRAR DES IFORAS (Adɣaɣ ən Fōɣas)

Le Pays

Adɣaɣ ou *Aɣaɣ*, variantes locales de *adrar*, signifient en berbère « montagne » ; malgré son nom, l'Adrar des Iforas est plutôt un plateau qu'une montagne. Il n'est guère différent, du point de vue géologique, de l'Ahaggar ; comme lui, il est constitué d'un socle très ancien, précambrien, où domine le granite, mais il n'a guère connu les importants phénomènes volcaniques de l'Atakor, à l'exception d'un petit ensemble basaltique au nord-est. La surface de ce socle n'est pas plane : des vallées très larges et peu profondes, séparées par des seuils à peine sensibles, donnent un faible relief en creux parsemé d'inselbergs. L'altitude est modérée et ne dépasse pas 1 000 m (mont Essal : 960 m). L'Adrar des Iforas proprement dit est limité à l'ouest par la large dépression du Tilemsi, qui est plus une plaine qu'une vallée, de pente nord-sud, par la-



Pointes de flèche du type du Tilemsi.

quelle passe la route qui, venue de Tessalit, atteint le fleuve Niger à Bourem. Cette « vallée » du Tilemsi fut toujours une région relativement favorisée. Dès le Néolithique, un faciès particulièrement riche caractérise cette dépression. La région d'Asselar*, dans le nord-ouest de l'Adrar, a livré le plus ancien squelette de race noire (4440 av. J.-C., d'après le C 14).

A l'ouest du Tilemsi, l'altitude se relève dans les « monts » de Timetrine qu'il faut considérer comme une annexe de l'Adrar. Jusqu'à ces dernières années, l'Adrar des Iforas paraissait une région privilégiée par rapport à l'Ahaggar ; en effet les pluies de mousson, qui ont lieu de mai à la fin août, parviennent au nord jusqu'à Tessalit et le *had*, qui donne de bons pâturages, remonte jusqu'à cette latitude. Dans ses vallées, l'Adrar des Iforas possède des boisements d'espèces d'origine sahélienne parfois importants. Le cram-cram, abondant dans la partie méridionale, permet l'élevage, non sans risque, de bœufs à bosse. La terrible sécheresse qui débuta en 1969, reprit en 1973 et sévit toujours sur toute la région, a eu des répercussions plus catastrophiques dans l'Adrar qu'ailleurs. Il y a, à cela, plusieurs raisons. La première est que l'élevage bovin avait atteint sa limite extrême vers le nord et qu'il était d'autant plus fragile, la seconde est l'inexistence, signalée depuis longtemps, de toute agriculture, absence à mettre en relation avec celle des populations noires. Les Iforas et autres fractions touarègues étaient tous uniquement pasteurs, de bœufs au sud, de chèvres au nord. R. Capot-Rey (*Le Sahara français*, p. 389) faisait remarquer que les Harratin susceptibles de cultiver des jardins, comme dans l'Ahaggar voisin, étaient absents dans tout l'Adrar. De fait ni Kidal, capitale de l'Adrar en même temps que pénitencier, ni Tessalit, à la tête du Tilemsi, ne sont des centres de culture.

Pasteurs, les Iforas sont aussi commerçants ; dans des temps moins tragiques, ils pouvaient accomplir de très longs déplacements, vendant le petit bétail dans le Tidikelt et même le Touat, et vers le sud, accompagnant leurs bovins jusqu'en Nigeria où ils les échangeaient, ainsi que du sel de Taoudenni, contre du mil, des produits vivriers divers et des objets manufacturés (tissus et quincaillerie).

G. CAMPS

Histoire du peuplement

Le peuplement historique de l'Adrar des Iforas résulte de migrations successives de populations berbères. D'après Richer (1924), s'appuyant sur les écrits d'Ibn Khaldoun, des groupements de Lemta et Houara se seraient déplacés très tôt, peut-être avant l'ère chrétienne, vers le Touat, l'Adrar et l'Aïr. Les peintures et gravures rupestres de l'étage des chars, présentes dans l'Adrar, confirment que les Paléoberbères ont atteint le pays plusieurs siècles avant Jésus-Christ ; selon Lhote (1956 p. 405), il y trouvèrent des « pasteurs issus de la grande vague "hamitique" qui couvrit tout le Sahara », et peut-être des sédentaires, rien n'étant prouvé à ce sujet.

A la fin du VII^e siècle, lors de la conquête islamique, une seconde vague venant de la Tripolitaine descend vers le sud ; tandis qu'une partie demeure dans l'Adrar, l'autre continue jusqu'au fleuve Niger et se serait fondue avec les Songhaï pour former la dynastie des Zâ ou des Diâ, thèse contestée par plusieurs auteurs (Basset). A cette époque, le noyau des Touaregs de l'Adrar aurait été déjà nettement constitué (Richer).

Dans les siècles qui suivent, les Berbères s'étendent progressivement vers la boucle du Niger et entrent en compétition avec les Songhaï. La capitale de l'A-

drar, Tademekkat –*Tadāmēkkat*– (appelée aussi Essouk –*Ēssuk*– « marché ») est alors un centre commercial florissant (ses ruines aujourd’hui se situent à 45 kilomètres au nord-ouest de Kidal). On sait par les géographes arabes (el-Bekri, az-Zahri) qu’à la fin du VIII^e siècle ou au début du IX^e siècle, les routes les plus importantes qui reliaient Ouargla et tout le Maghreb central au Soudan ainsi qu’au Gana, « pays de l’or », passaient par Tademekkat (Lewicki 1983). Beaucoup plus tard, au milieu du XIV^e siècle, Ibn Khaldoun relève à son tour l’importance de cette ville (qu’il appelle à tort Takedda, Lhote 1955) et mentionne, en l’an 1353, le passage d’une caravane de 12 000 chameaux chargés venant de l’Orient (III : 287).

Fuyant sous la pression des Arabes, au X^e siècle (comme plus tard aux XII^e et XIII^e siècles avec les invasions des Beni-Hassan) de nouveaux éléments berbères arrivent. Les groupes les plus faibles de l’Adrar doivent s’exiler (*Udalān, Idnan, fractions des Imādedayān*).

A partir du XI^e siècle, l’expansion des cultivateurs Songhaï vers l’Adrar, d’après Richer, se serait poursuivie, et les incursions de l’armée de Gao auraient abouti entre 1470 et 1480 à la destruction de Tademekkat et à l’imposition d’un tribut aux Touaregs. Richer voit pour preuves de l’installation Songhaï dans le massif de l’Adrar les ruines de villages situées le long des oueds dans tout le pays, ainsi que des vestiges de poteries, meules et instruments divers, témoignant d’une activité agricole. En conclure cependant qu’il s’agit là des traces d’anciens colons Songhaï est une extrapolation qui paraît hâtive, d’autant que des sites et débris archéologiques de même nature se retrouvent de la Mauritanie jusqu’au Nil et que l’on ne peut mettre en cause cette fois une extension de l’empire Songhaï. Comme le remarque Lhote (1956), on ne voit pas non plus ce qu’aurait pu faire une population de cultivateurs et de pêcheurs (dont la force principale était d’ailleurs une flotille de pirogues) dans les montagnes arides de l’Adrar.

Relatés selon Richer par la tradition non pas touarègue en fait, mais Kounta, la destruction de Tademekkat ou Essouk par les Songhaï ainsi que l’établissement de leur « suprématie » sur l’Adrar, restent également hypothétiques. L’auteur lui-même, du reste, remarque que les chroniques de Gao et Tombouctou (*Tarikh el-Fettach*, et *Tarikh es-Soudan*), qui s’étendent longuement sur la dynastie des Diā, restent muettes sur ce point.

Divers auteurs du Moyen Âge (Aboulféda, el-Omari, Ibn Khaldoun, cités par Lhote, 1955) donnent des informations très contradictoires sur la situation de l’Adrar entre 1320 et 1350. Lhote en conclut que la mainmise des Songhaï sur le pays n’a dû être que de courte durée et toute relative, se limitant probablement au versement d’une légère redevance, et s’apparentant davantage à une alliance qu’à une domination. Commentant les écrits de Barth, S. Bernus (1972) conteste également la thèse de l’avancée des Songhaï cette fois vers l’Aïr et de leur implantation autoritaire au milieu des populations touarègues. Lhote (1955 et 1956) avait déjà montré que les Songhaï n’ont pas fait d’expédition contre l’Aïr avant 1500 et que leur domination sur les Touaregs n’a pu être qu’épisodique.

Nulle part enfin dans les différentes versions de l’histoire orale que nous avons pu recueillir chez les Touaregs de l’Adrar (Claudot et Hawad 1984), la conquête d’Essouk par les Songhaï n’est citée, pas plus d’ailleurs qu’il n’est fait allusion à leur empire. Plusieurs destructions de la ville sont pourtant retenues. Au début, le pays aurait été habité par les *Imādedayān* (littéralement « ceux de l’*Aday* »). Leur chef se nommait *Koseilata*. Puis arriva le prédicateur islamique Oqba ben Naffa qui avec sa troupe détruisit Essouk et convertit ses habitants après une longue guerre où beaucoup d’entre eux périrent. Plusieurs tribus s’enfuirent. Certains missionnaires restèrent dans l’Adrar où



Campement imededayen (photo H. Claudot-Hawad).

ils firent souche ; ils sont à l'origine de divers groupements. *Koseilata*, fait prisonnier, fut emmené de force par les Arabes. Voilant alors son insoumission, il ne manifesta que sa conversion à l'Islam. La troupe arriva le jour de la fête du mouton (*tafaské*) à Biskra (ou selon d'autres versions à Ghât ou Djannet). Le chef Oqba pour humilier *Koseilata* lui ordonna d'égorger un mouton. Ce dernier ne dit rien, mais quand Oqba se mit à prier, il lui planta un couteau dans le dos. Les compagnons d'Oqba poursuivirent *Koseilata* qui s'était enfui dans les Aurès et le tuèrent. Quelques versions mentionnent alors l'arrivée de *Sadawnata**, venue également des Aurès, qui aurait été reine d'Essouk pendant onze ans. *Sadawnata*, dite encore *Tayaydet* (la « cabrette »), est considérée comme l'ancêtre fondatrice de certains groupes devenus ensuite tributaires (*imɣad*). Essouk aurait été détruite une deuxième fois par les *Iwəlləm-mədən*. Les *Ifōyas* ne seraient venus que tardivement.

L'histoire de *Koseilata*, connue dans différents groupes de l'Adrar sous des formes variées, se trouve également relatée par Ibn Khaldoun (*Histoire des Berbères*) avec des détails parfois si proches que l'on ne doit pas écarter, pour ces récits oraux, l'hypothèse d'une source livresque qui aurait été introduite par les lettrés. Ibn Khaldoun donne des informations intéressantes sur la situation politique du pays à l'époque de la conquête musulmane. Parmi les tribus berbères, les Auréba occupaient le premier rang. Koceila ibn Lemezma devint leur chef et « fut aussi chef de toutes les autres tribus descendues de Bernès » (I : 286), c'est-à-dire les Houara, Les Sanhadja, les Ketama... En 675, Koceila se révolta contre les envahisseurs mais, vaincu, il embrassa l'Islam pour éviter la mort. En 681, Oqba reprit le commandement de l'Ifriqiya faisant de Kairouan sa capitale, il témoignait beaucoup d'antipathie à l'égard de Koceila qu'il maintenait captif et trainait dans ses expéditions jusqu'à l'épisode du mouton à écorcher. Épaulé par ses parents et alliés qui l'avaient suivi,

Koceila aurait alors anéanti Oqba et sa troupe d'environ trois cents guerriers. S'installant à Kairouan, il gouverna l'Ifriqiya pendant cinq ans, jusqu'à sa défaite contre les Arabes en 687 à Mems dans la province de Kairouan. Les Auréba se fixèrent alors dans l'ouest du Maghreb vers Fez. La puissance des Berbères se trouvait brisée (voir Ibn Khaldoun, I : 211-213 et 286-290).

La description de ce contexte qui entoure l'épopée de Koceila permet également d'imaginer qu'aux VII^e et VIII^e siècles, les Berbères nomades n'étaient sûrement pas dispersés en troupes anarchiques comme cela a été souvent écrit, mais organisés en grandes confédérations ayant à leur tête un chef choisi dans le clan dominant. Le pouvoir venait alors manifestement des Aurès d'où sont issus Koceila et les Auréba, tout comme plus tard la Kahéna, cités par Ibn Khaldoun, ou encore selon la tradition touarègue Sadawnata, reine d'Essouk. Les groupes de l'Adrar faisaient partie probablement d'un ensemble beaucoup plus vaste que celui décrit par Richer (1924). Le lien entre des tribus apparemment très éloignées spatialement n'a rien de surprenant quand on connaît la mobilité des Sahariens qui parcourent des milliers de kilomètres pour acheminer une caravane, monter une expédition de pillage ou plus simplement rendre visite à un parent. Cette structure fédérative, souple et extensible en fonction des circonstances, était du reste toujours présente au moment de la colonisation française chez les Touaregs qui contrôlaient un territoire immense. Un tel cadre était tout à fait favorable à la diffusion des nouvelles et des modes ou à la transmission des chansons et des poésies par exemple qui voyageaient aisément de l'Adrar à l'Ahagggar ou l'Air.

A la fin du XVI^e siècle, la prise de Gao (1591) au sud par les Marocains met un terme à l'empire Songhaï. L'Adrar semble alors organisé en une confédération plus étroite de tribus appelées Ilemtéen, Kel-Adrar, Kel-Tademekkat ou Kel-Essouk (Richer 1924) ; en fait, on ignore pratiquement tout de leurs rapports avec les tribus voisines.

Vers 1600, plusieurs récits relevés par différents auteurs relatent l'arrivée dans l'Adrar d'un étranger venu selon les versions de Oualata ou des pays de l'ouest proches de la mer... Appréciant sa bravoure, le chef des Kel-Tademekkat, Alad, lui donne sa fille (ou sa sœur) en mariage. Alad disparaît sans laisser de successeur ; son gendre est amené au pouvoir. A la mort de ce dernier, une crise éclate au sujet de la succession. Deux partis s'affrontent violemment. L'un, celui des Kel-Tademekkat, revendique pour la transmission de la chefferie la règle matrilineaire traditionnelle ; l'autre, celui des fils de l'étranger, dirigé par l'ainé d'entre eux, *Ur-Ilamməd* (littéralement, « il n'apprend pas », « il ne se soumet pas »), est partisan de la patrilinéarité, se référant au Coran. Finalement, en 1653, après de nombreux combats, les Kel-Tademekkat sont vaincus et s'exilent vers le fleuve tandis que les *Iwallammədən* (descendants de *Ur-Ilamməd*) dominent l'Adrar. En 1700, attirés par les richesses de la région du fleuve, ces derniers quittent à leur tour la montagne. La rivalité entre Kel-Tademekkat et *Iwallammədən* se réactive cette fois au sud de l'Adrar, mais les *Iwallammədən* l'emportent et au début du XIX^e siècle, leur hégémonie s'étend du nord de l'Adrar au sud du fleuve, de Ménaka à Tombouctou. Ils constituent une puissante confédération rassemblant les éléments qui avaient émigré isolément de l'Adrar quelques siècles plus tôt (Richer).

Lhote (1955) conteste cette reconstruction historique. Il remarque notamment que Tombouctou est attaquée par les *Iwallammədən* dès 1647 (*Tarikh es-Soudan*). A son avis, « ce sont en réalité les *Iwallammədən* qui durent quitter l'Adrar les premiers sous la poussée des Kel-Tademekkat : une période de rezzous et contre-rezzous s'ensuivit, et plus tard les *Iwallammədən*, devenus très forts, battirent les Tademekkat en plusieurs circonstances ». C'est

alors que craignant les incursions des *Iwəlləmmədən* et ne se sentant plus en sécurité dans l'Adrar, les Kel-Tademekkat dépêchent en 1655 une délégation auprès du pacha Mohamed ben Ahmed pour lui demander de s'installer dans le voisinage de Tombouctou (*Tarikh es-Soudan*).

Dans l'Adrar, s'affirment alors les *Ifōγas* qui prennent la tête de la confédération. Ils se disent issus d'un chérif arabe venu du Maroc, origine qui leur confère une auréole maraboutique. Les descendants de cet homme auraient épousé des femmes de la noblesse locale (*Idnan, Kəl-Telabūt...*) jusqu'à ce qu'ils deviennent les plus forts et soient à leur tour « *Ifōγas* », appellation donnée aux dominants. Les *Ifōγas* collectent un tribut destiné en réalité aux *Iwəlləmmədən* qui demeurent les maîtres du pays (Claudot et Hawad, 1984). Vers 1860 pourtant, le grand ensemble *Iwəlləmmədən* vascille et se scinde. Les suzerains de l'Ahaggar tentent alors de dominer l'Adrar sans beaucoup de succès. A la fin du XIX^e siècle, l'armée française intervient. En 1903, les *Iwəlləmmədən* et les *Ifōγas* doivent rendre les armes. En 1905, les limites sont tracées entre l'Algérie et l'Afrique Occidentale, découpant, suivant l'avancée des troupes militaires, le pays touareg. En 1907, les *Ifōγas* de l'Adrar sont déclarés indépendants de toute autre tribu, *Iwəlləmmədən* ou *Kəl-Ahaggar*. Désormais, c'est aux Français qu'ils paient l'impôt.

Au début du XX^e siècle, les *Kəl-Adγayγ* se composent de trois unités politiques (*əttəbəl*) relativement autonomes : les *Ifōγas*, les *Tayət-Məllət* et les *Idnan*, avec une prépondérance des premiers sur les autres. Chaque *əttəbel* comprend plusieurs groupes de descendance (*tawsit*) patrilinéaires, organisés entre eux hiérarchiquement (nobles, tributaires).

Comme dans la plupart des autres groupes touaregs, l'économie de cette société est basée sur l'élevage et le trafic caravanier. Le plateau granitique que constitue l'Adrar est entaillé de plaines où les eaux s'infiltrent en abondance.

Puits dans l'Adrar des Iforas (photo H. Claudot-Hawad).



Généralement, le pays est riche en pâturages, bénéficiant d'une végétation constante. Aussi, pendant les périodes sèches, les nomades habitant plus au nord dans l'Ahaggar avaient-ils l'habitude d'affluer vers cette région plus hospitalière (voir par exemple *Textes Touaregs en Prose*, n.º 14). C'est contre des moutons sur pied, de la viande séchée, du beurre et du fromage que les *Kəl-Adyaγ* obtiennent au Touat (In Salah, Aoulef) des dattes, du tabac, des couvertures et des tapis. Ils extraient le sel des mines de Taoudenni et l'échangent à Gao, Mopti ou encore Kano contre du mil, des étoffes, du tabac, des parfums... D'autres caravanes se rendent également à Agadez, célèbre pour son artisanat.

En 1913, la sécheresse et la famine déciment la zone sahélienne. Le pays se ranime en 1914 puis 1916 par la révolte des *Iwallammadan* dirigés par Firhoun (*Fehrum*). Cependant, les insurgés, écrasés, doivent faire leur soumission en juillet 1916. La « pacification » du pays s'organise lentement tandis que les rezzous qui opposent Kounta, Maures et Touaregs, attisés par cette situation de troubles et de dissensions, se poursuivent très tard.

L'administration coloniale divise le cercle de Kidal en sept arrondissements. Les nomades sont répartis en sept grandes tribus comprenant chacune de nombreuses fractions. Il s'agit des *Kəl-Effalé*, *Kəl-Taylit*, *Ifərguməssən*, *Kəl-Telabūt*, *Ibatanātən*, *Tayət-Məllət* et *Idnan*. En 1957, la confédération des *Ifōyas* est estimée à 16 697 personnes et 3 232 tentes (Kaufmann, 1964) ; cependant, les chiffres de ces recensements établis en général pour relever l'impôt sont souvent inférieurs à la réalité.

En 1963, après l'indépendance des Etats africains, les Touaregs de l'Adrar, intégrés à la jeune République du Mali, ont le sentiment d'être spoliés et définitivement exclus du pouvoir. Une rébellion éclate dans la région ; la répression est sanglante. Des familles s'exilent alors vers d'autres contrées touarègues (en Algérie, en Libye, au Niger) ou complètement à l'étranger (au Nigéria, en Arabie Saoudite). L'Adrar devient une zone militaire interdite aux étrangers.

Aujourd'hui, l'économie de l'Adrar reste essentiellement pastorale. Entravé par les droits de douane instaurés aux frontières, concurrencé par les véhicules à moteur et le marché extérieur, le trafic caravanier de Taoudenni vers le sud est très amoindri mais subsiste encore (en 1984, une barre de sel se vend dans le sud 15 000 Francs CFA, soit trois fois plus cher qu'à Kidal). Une ou deux caravanes tentent encore annuellement de s'acheminer vers le Touat et plus récemment vers Tamanrasset. La sécheresse de 1973-1974 cumulée avec les mauvaises années de 1982 à 1984, l'absence quasi totale d'assistance à cette population soupçonnée longtemps de rébellion, l'interruption des activités traditionnelles, la dégradation de la faune et de la flore, le démantèlement de la communauté, ont pour l'instant réduit les nomades de l'Adrar à une réelle misère.

H. CLAUDOT-HAWAD

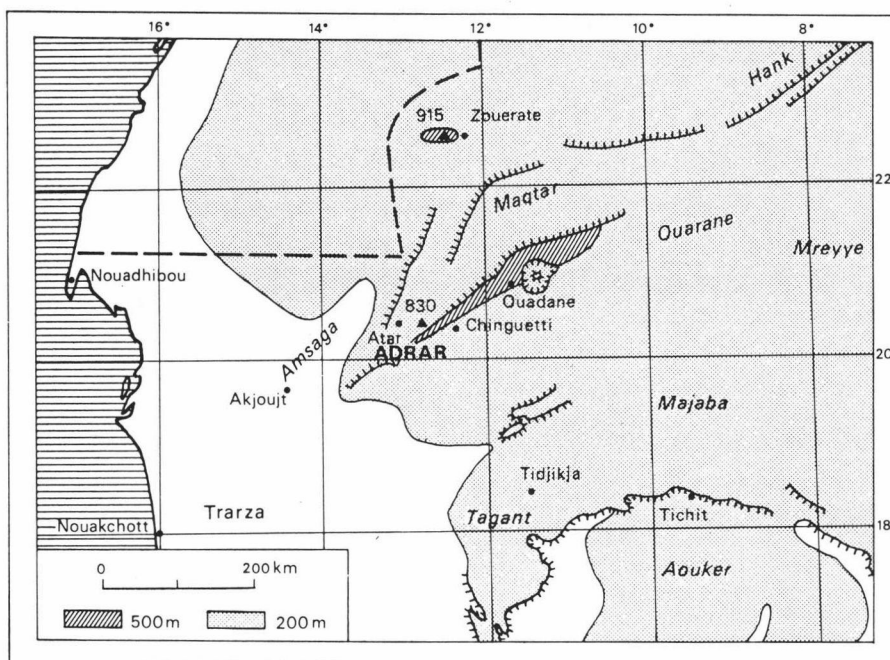
BIBLIOGRAPHIE

- ABOULFEDA. *Géographie*, Trad. Reinaud, Imprimerie Nationale, Paris, 1884, 2 vol.
 BARTH, H. *Voyages et découvertes dans l'Afrique septentrionale et centrale pendant les années 1849-1855*, trad. Itier, 1884, 4 vol.
 BERNUS S. *Henri Barth chez les Touaregs de l'Aïr, Extrait du journal de Barth dans l'Aïr, Juillet-Décembre 1850*, Études Nigériennes 28, 1972, 195 p.
 BOULE M. et VALLOIS H.-V. L'homme fossile d'Asselar (Sahara), *Archiv. de l'Institut. de Paléontologie hum.* Mém. n.º 9, 1932.

- CAPOT-REY R. *Le Sahara français*, Paris, P.U.F., 1953, p. 387-389.
- CAUVET Ct. Les Touaregs Iforas, *Bull. de la Société de Géographie d'Alger et d'Afrique du Nord*, n.° 138, 1933, p. 495-541.
- CHABROLLES M. *Données générales sur les confins algéro-soudanais. Adrar des Ifoghas et région de Tin Zaouaten*, CHEAM 1952, 41 p.
- CLAUDOT H. et HAWAD M., Mission dans l'Adḡay des Ifōyas. G.I.S. Année Scientifique 1985, Aix en Provence.
- CORTIER Lt. Adr'ar' des Ifor'ass -Mission Arnaud-Cortier, Mai 1907-, *La Géographie*, t. XVII, 1908, n.° 4, p. 265-280.
- EL BEKRI, *Description de l'Afrique septentrionale*, trad. Mac Guckin de Slane, Paris, Maisonneuve, 1965, 405 p.
- EGHLEZE AG FONI, *L'impact socio-économique de la sécheresse dans le cercle de Kidal*, Übersee-Museum, Brême, série F, vol. 15.
- ES S'ADI. *Tarikh es Soudan*, trad. Moutas O., Leroux, Paris, 1900.
- GAUTIER A. travers le Sahara français -L'oued Tilemsi-, *La Géographie*, t. XV, 1907, p. 103-120.
- GAUSSEN M. et GAUSSEN J. Aperçu sur les divers faciès néolithiques du Tilemsi et nouveaux objets en quartz poli. *Bull. de la Soc. préhist. franç.*, t. 59, 1962, p. 98-108.
- IBN FALL ALLAH AL OMARI. *L'Afrique, moins l'Égypte*, trad. Gaudefroy-Demombynes, Geuthner, Paris, 1927.
- IBN KHALDOUN. *Histoire des Berbères*, trad. de Slane, Paris, 3 vol., 1934-1956.
- KAUFMANN H. *Wirtschafts- und Sozialstruktur der Iforas-Tuareg*, Thèse de doctorat, Cologne, 1964, 337 p.
- LEWICKI T. Le Sahara oriental et septentrional dans le haut Moyen Âge, VIII^e-XII^e siècle, *Études Maghrébines et Soudanaises*, II, Ed. Sc. de Pologne, Varsovie, 1983, p. 42-98.
- LHOTE H. Sur l'emplacement de la ville de Tademekka, antique capitale des Berbères soudanais, *Notes Africaines*, n.° 51, 1951, p. 65-69.
- Contribution à l'étude des Touaregs soudanais, les Sagmâren, les Maghcharen, les expéditions de l'Askia Mohammed en Air et la confusion Takedda-Tademekka, *Bull. de l'IFAN*, XVII, 1955, n.° 3-4, p. 334-365.
- Contribution à l'histoire des Touaregs soudanais, les limites de l'empire du Mali, la route de Gao à l'Air et au Caire, les Tademekket dans la région de Tombouctou, les Songaï dans l'Adrar des Iforas, *Bull. de l'IFAN*, t. XVIII, 1956, 3-4, p. 391-401.
- MICHAL F. L'Adghagh, *Bull. de la Société de Géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord*, t. 9, 1904, p. 282-307.
- MAHMOUD KATI. *Tarikh el Fettach*, trad. Houdas O. et Delafosse M., Leroux, Paris, 1913.
- REGNIER J. *Etat d'esprit des Touareg de l'Adrar pendant l'été 1960*, CHEAM 3452, Paris, 1960, 14 p.
- RICHER A. *Les Oulliminden*, Larose, 1924, 359 p.
- SCHIFFERS H. Struktur einer Nomadengruppe und ihre Lebensweise. Die Iforas-Tuareg, in Schiffers, *Die Sahara und ihre Landgebiete*, t. II, Humangeographie, p. 59-64.
- Textes touaregs en prose* de Ch. de FOUCAULD et A. de CALASSANTI-MOTYLINSKI, Edition critique avec traduction, par S. CHAKER, H. CLAUDOT, M. GAST, Edisud, Aix-en-Provence, 1984, 359 p.

A65. ADRAR DE MAURITANIE (Adḡay Tmar)

Cette vaste région de Mauritanie dont la surface est estimée à 215 000 km² est appelée aussi Adrar occidental. Les principaux centres sont Atar, Chinguetti (*Singēti*) et Ouadane (*Wadan*). L'Adrar mauritanien occupe la partie méridionale de ce que les géologues ont appelé la « dorsale des Regueibat ». Il est constitué de plateaux bordés de longues falaises de grès et de conglomérats primaires reposant sur le socle antécambrien. Il s'agit des restes d'un immense synclinal primaire qui, vers l'ouest, s'étendait jusqu'à Taoudeni. L'Adrar en-



L'Adrar de Mauritanie.

serre la double dépression du Makteir au nord et du vaste erg Ouaran au sud-est. Il domine au sud et à l'est, par une côte de grès ordovicien, les pays bas de l'Aouker et du Hodh. Vers l'ouest, une côte semblable donne sur la dépression de l'Amsaga.

Occupé dès le Paléolithique inférieur (Acheuléen d'El Beyyed, de Ouadan, de la région d'Atar), l'Adrar connut aussi un peuplement important à l'Atérien (Oued Varichi, Tenyarada...) et surtout au Néolithique (vestiges nombreux autour d'Atar, au nord et au voisinage de Zouérate). Les populations néolithiques, sans avoir, semble-t-il, connu le développement quasi urbain de celles de la région de Tichit, plus au sud, subirent plus rapidement les méfaits de l'assèchement. Leurs descendants furent chassés par l'arrivée des « Equidiens », conducteurs de chars dont l'appartenance au stock paléoberbère ne fait guère de doute aujourd'hui.

On ne sait si les Bafours* (*Bavur*), auxquels les Maures attribuent la construction de très nombreux ksours aujourd'hui ruinés et sites diversement aménagés en bordure de falaise, sont les descendants des Néolithiques négroïdes ou des Paléoberbères avant leur islamisation. Certains auteurs voient en eux des populations blanches déjà islamisées mais peut-être kharedjites. Quant aux Gangara (*Wangara*), ce sont sûrement des populations noires qui occupaient le Tagant avant l'expansion almoravide du XI^e siècle. Dans l'ensemble des sites bafours, R. Mauny a reconnu aussi bien des villages authentiquement néolithiques (Tentaïchot, Tinzak...) que des ksours ruinés d'époque médiévale (Tiftelle, Tin Labbe...) ou des habitats d'époque indéterminée dont beaucoup semblent postérieurs au XVI^e siècle. Ces ruines révèlent, quel que soit leur âge, le recul des populations sédentaires devant le désert et les rezzous maurés. Ainsi Azūgi, citadelle « almoravide », fut-elle occupée jusqu'au XVIII^e siècle.

Les premières vagues berbères ont contribué à la fois au peuplement blanc

et au développement de l'élevage tandis que les rares oasis de l'Adrar (Ouadane, Chinguetti) continuaient à être cultivées par des Noirs. Ces oasis, surtout Ouadane, ont entretenu des relations régulières avec les cités caravanières du Nord (Sijilmasa, Marrakech) et les vallées des fleuves, Sénégal et Niger, au sud. Cette importance du commerce explique le rôle prépondérant de Chinguetti et des palmeraies d'Atar et de Awjeft.

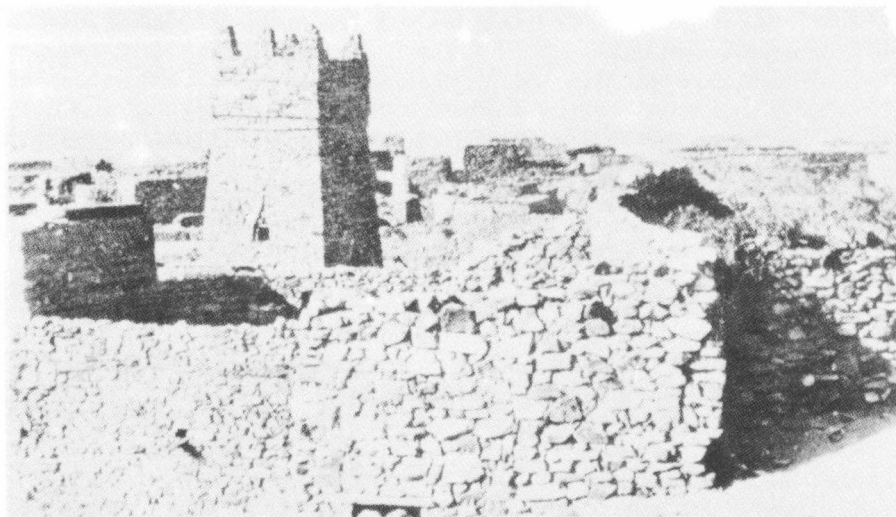
L'islamisation des populations de l'Adrar fut l'œuvre des grandes tribus guerrières berbères, principalement des Lemtūna*, chez qui se forgea le mouvement almoravide*. L'Adrar était entièrement berbérophone et islamisé lorsque les Arabes Beni Ḥassān (ou Doui Ḥassān) firent leur apparition. Cette tribu du groupe Ma'quil était arrivée dans le sud du Maroc au XIII^e siècle. Leur migration vers le sud, par infiltration de petits groupes, se fit surtout à partir du XVII^e siècle et se poursuivit jusqu'à nos jours. Les Awled Bū Sba, d'origine marocaine, refoulés par les Regueibat, occupent l'Adrar, tandis que ces derniers pénètrent au cours des premières années du XX^e siècle dans le Tagant et le Hodh.

Au XVIII^e siècle se constitua dans l'Adrar un émirat à l'imitation de ceux établis dans le sud, au voisinage du fleuve Sénégal. Le fondateur en est 'Atman, un Arabe Ḥassan dont le commandement s'exerça de 1745 à 1785 (?). Ses successeurs, d'abord son frère Lgr' (le chauve) puis son fils Sidi Aḥmed, s'appuyèrent sur trois tribus Ḥassān, les Awled 'Ammoni, les Awled Askar et les Awled Qaylan qui étaient, en fait, surtout les derniers, composés d'éléments d'origines diverses, en majorité arabe mais aussi zenaga (berbère). Au cours de la lutte qui opposa Sidi Aḥmed à son oncle, les Awled Qaylan profitèrent de leur rôle prépondérant pour imposer certaines règles de succession des émirs qui furent choisis dans la lignée d'Atman par une jema'a dans laquelle les Awled Qaylan étaient majoritaires (« Réforme des Trois Mohammed »). L'émirat de l'Adrar étendit, au XIX^e siècle, son influence vers l'est, entrant dans un long conflit avec les Kunta qui ne s'acheva qu'avec la conquête française au début du XX^e siècle. Pendant toute la durée de l'émirat, les tribus Ḥassan continuaient à combattre pour leur propre compte, contribuant ainsi à l'arabisation de plus en plus marquée de l'Adrar.

Aujourd'hui, comme dans le reste de la Mauritanie, ces populations sont confondues sous l'appellation de *Beydan* (les « Blancs ») et forment une société très hiérarchisée à la tête de laquelle se situent les descendants des Arabes Beni Ḥassan et les familles maraboutiques, voire chérifiennes, bien que souvent d'origine berbère zenaga ; les ksouriens, noirs, constituent la majorité de la population dont le total est estimé à 55 000 personnes.

BIBLIOGRAPHIE

- ABD EL WADDUD OUD CHEIKH et SAISON B. Vie(s) et mort(s) de el imām al Hadrāmi. Autour de la postérité saharienne du mouvement almoravide. Table ronde « *Les agents religieux islamiques en Afrique* », Paris 1983.
- BONTE P. La constitution de l'émirat de l'Adrar : quelques hypothèses provisoires. *Rev. de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, n.º 32, 1981, p. 37-51.
- Tribus, factions et État. Les conflits de succession dans l'émirat de l'Adrar. *Cahiers d'Études africaines* 87-88, t. XXII, 1982, p. 489-516.
- BEYRIES J. Evolution sociale et culturelle des collectivités nomades de Mauritanie. *Bulletin du Comité d'Étud. hist. et scient. de l'A.O.F.*, n.º 4, oct.-déc. 1937, p. 465-481.
- BORRICAND Lt.-Col. Le nomadisme en Mauritanie. *Trav. de l'Instit. de Rech. Sahar.*, t. V, 1948, p. 81-94.
- CAPOT-REY R. *Le Sahara français*. P.U.F., Paris, 1953, p. 385-387.
- DUBIE P. L'îlot berbérophone de Mauritanie. *Bull. de l'Instit. franç. d'Afrique noire*, t. 2, n.º 3-4, 1940, p. 316-325.
- JACQUES-MEUNIE D. *Cités anciennes de Mauritanie*. Klincksieck, 1961.



Minaret de Chinguetti, Šingeti (photo R. Mauny).

LERICHE A. Note sur les classes sociales et quelques tribus en Mauritanie. *Bull. de l'Institut. franç. de l'Afrique noire*, t. XVII, B, n.º 1-2, 1955, p. 173-203.

MARTY P. Les tribus de Haute Mauritanie. *Renseignements colon.*, 1915, p. 73, 82, 118-126, 136-145.

MAUNY R. *Tableau géographique de l'Ouest africain au Moyen Age, d'après les sources écrites, la tradition et l'archéologie*. IFAN Dakar, 1961.

MONOD TH. Sur quelques constructions anciennes du Sahara occidental. *Bull. de la Soc. de Géogr. et d'Archéol. d'Oran*, t. 71, 1948, p. 23-52.

NICOLAS F. *La langue berbère de Mauritanie*. IFAN, Dakar, 1953.

VERNET R. *La préhistoire de Mauritanie, état de la question*. Thèse ronéo ; Paris, 1983.

Introduction à la Mauritanie. Ouvrage collectif. Edition CNRS, Paris, 1979; 421 p.

G. CAMPS

A66. ADURMAKHIDAE

Hérodote (IV, 168) mentionne les Adurmakhidae comme le premier peuple libyen à partir de l'Égypte. Leurs coutumes sont celles des Égyptiens, dans la plupart des cas, mais leur accoutrement est proprement libyen. Ils s'étendent à l'ouest jusqu'au port de Plunos (Sidi-Barrani, d'après F. Chamoux, *Cyrène sous la monarchie des Battiades*, Paris, 1953, p. 227 ; un site au fond du golfe de Soloum, d'après St. Gsell, *Hérodote*, Alger, 1915, p. 120).

Selon le Pseudo-Scylax (*Périple*, 108, dans *G.g.m.*, I, p. 82), les Marmaridae succèdent aux Adurmakhidae à partir d'Apis (Zawyet Umm el Rakham, à 20 km à l'ouest de Marsa Matrouh, cf. J. Leclant, *Per Africae sitientia*, dans *B.I.F.A.O.*, XLIX, 1950, p. 235-236). Pline l'Ancien (*H.N.*, V, 39) situe les Adirmachidae en Libye Mareotis, entre les Marmarides et les Mareotae. Silius Italicus (*Pun.*, III, 278-281) leur attribue un petit bouclier de cuir, une épée recourbée, une jambière à la jambe gauche ; ils cuisent leurs maigres festins sur le sable échauffé. En un autre passage (*Pun.*, IX, 223-225), il les considè-

re comme des riverains du Nil et signale que leurs corps sont noircis par le soleil, ce qu'il a dit aussi, par ailleurs (*Pun.*, III, 268-269) des Nubae. On rapprochera avec prudence cette indication, de la lecture, sur deux inscriptions méroïtiques de Kawa, à une centaine de kilomètres en amont de la troisième cataracte (M.F. Laming Macadam, *The Temples of Kawa*, Londres, 1949, I, p. 100, nos 20 et 21) des groupes ADRMKDE et ADRMKDD, auxquels on joindra le groupe DRMKDE sur une stèle de Tomas en provenance de Karanog, près d'Ibrîm (J. Leclant et coll., *Répertoire d'épigraphie méroïtique*, n° 0620).

Ptolémée (IV, 5, 12 éd. C. Müller, p. 693) localise les Adurmakhidae à l'intérieur du nome de Libye et il semble que, dans la description par bandes parallèles du géographe, il faille les placer au sud des Zugeis, lesquels tirent leur nom du port de Zugis, à une quinzaine de kilomètres à l'ouest de la pointe Blanche (Ras el-Kanais) (cf. *Stadiasmus maris magni*, 15, dans *G.g.m.*, I, p. 433). O. Bates (*The Eastern Libyans*, Londres, 1914, p. 61) et St. Gsell (*op. I.*, p. 121) pensent que les Adurmakhidae de Ptolémée ne sont plus qu'une fraction de la tribu primitive.

On trouve encore une mention, corrompue, des Adurmakhidae dans l'œuvre du grammairien Hérodien, qui vécut sous Marc-Aurèle (*Herodiani Technici reliquiae*, éd. A. Lentz, Leipzig, 1870, II, 2, p. 918 = C. Müller, *F.h.g.*, IV, p. 294); mais le passage, qui établit la généalogie d'une série de tribus, de l'Égypte à la grande Syrte, est tiré du Livre I des *Libyca* d'Agroetas, écrivain d'époque hellénistique (cf. art. *Agroetas I*, dans P.W., *R.E.*, I, 1 (Schwartz, 1893), col. 903).

G. Möller (Die Aegypter und ihre libyschen Nachbarn, dans *Z.D.M.G.*, LXXVIII (N.F. III), 1924, p. 48) a voulu identifier les Adurmakhidae avec les Temehou connus des Égyptiens du Nouvel Empire. Les arguments philologiques avancés à l'appui de cette thèse ont été réfutés par W. Hölscher (*Libyer und Aegypter*, Glückstadt-Hambourg-New York, 1955, p. 50). F. Chamoux (*op. I.*, p. 56) admet provisoirement l'équivalence des Adurmakhidae et des Maschwesch que vainquit Ramsès III au début du XII^e siècle avant notre ère. L'hypothèse est fragile.

O. Bates (*op. I.*, p. 79) a proposé d'expliquer le nom des Adurmakhidae par l'étymologie libyco-berbère *idraren** *mak* : « ceux de la montagne ». Mais cette population apparaît dans l'histoire comme nomadisant au bord de la mer.

BIBLIOGRAPHIE

- art. *Adyrmachidai*, dans P.W., *R.E.*, I, 1 (Pietschmann, 1893), col. 440.

J. DESANGES

A67. ADVERBE

Les adverbes constituent en berbère, comme dans beaucoup de langues, un ensemble foisonnant difficile à structurer. Les descriptions ont d'ailleurs bien souvent sur ce point l'aspect de fourre-tout ou d'énumérations inorganisées.

Les adverbes ne constituent pas une catégorie indépendante et homogène, mais plutôt un ensemble (instable) d'unités disparates (appartenant à diverses classes) susceptibles de connaître des emplois adverbiaux. La notion d'adverbe ne définit pas une appartenance catégorielle mais plutôt une caractéristique syntaxique (*hic et nunc*) de certaines unités en fonction de déterminant.

Fondamentalement, ce qui permet d'identifier un adverbe c'est :

– sur l'axe syntagmatique : l'absence de marque formelle de liaison syntaxique.

– sur l'axe paradigmatic : le fait qu'il commute avec des syntagmes dont la relation au prédicat est assurée par des indicateurs de fonction explicites :

1. *a ten y- awi baʔel*
= « il les emmènera gratuitement »
2. *a ten y - awi s yedrimen*
= « il les emmènera { pour de l'argent
 } contre paiement »

Les adverbes sont donc des déterminants (expansions facultatives) ayant comme particularité de n'être reliés au reste de l'énoncé par aucun indicateur de fonction explicite. Ce sont des « monèmes autonomes » dans l'acception d'A. Martinet : ils « se chargent eux-mêmes d'indiquer leur fonction, (et) ne dépendent pour ce faire, ni d'un autre monème, ni de leur position par rapport aux autres éléments de l'énoncé », Martinet (1975, p. 130).

Leur relation avec le point de rattachement est donc incluse dans leur signifié. L'autonomie entraîne, en principe, la déplaçabilité. Mais les possibilités de déplacement sont extrêmement variables selon les cas : très grandes pour certaines unités, quasiment nulles pour beaucoup. Tout dépend en fait de la nature du point d'incidence : si l'adverbe détermine l'ensemble de l'énoncé, il aura de réelles latitudes de déplacement et les variations sémantiques liées à sa position relèveront du niveau des effets de sens. C'est généralement le cas pour les adverbes temporels. En revanche, si l'adverbe se rapporte à un constituant particulier de l'énoncé (un adjectif, notamment) sa position ne sera pas susceptible de connaître de variation : il sera nécessairement placé près de l'unité qu'il détermine.

En berbère les adverbes constituent un inventaire semi-ouvert de formes invariables, d'origines diverses, *mais le plus souvent issues de la sphère nominale* :

- *drus*, « peu » (< verbe *idras/idrus* « être peu nombreux »)
- *ass-a*, « aujourd'hui » (< nom + déictique = « jour-ci »).

Les adverbes portent donc souvent les marques apparentes du nom :

- *aʔas*, « beaucoup » (kabyले)
- *imik*, « un peu » (chleuh).

Mais le processus de la dénominisation est toujours nettement enclenché : les adverbes ne peuvent pratiquement jamais être prédicats de phrase nominale canonique (avec morphème de prédication *d* ou verbe copule *eg*, selon les dialectes).

On peut, dans chaque dialecte, isoler des sous-ensembles –restreints– d'adverbes uni-fonctionnels auxquels on peut réserver la dénomination d'« adverbes spécifiques » ; c'est le cas, par exemple, des adverbes « intensifs » de Ghadames (Lanfry, 1957, 1968) :

- *yerrez qašš* : « il s'est cassé net ».

Mais, le plus souvent, à cette petite série bien délimitée, s'ajoute une longue liste de déterminants adverbiaux non-spécifiques, c'est-à-dire, conservant par ailleurs une partie variable des fonctions du nom et/ou pouvant être employés comme indicateur de fonction (préposition). Il y a donc une constellation : « Noms-Adverbes-Prépositions » dans laquelle les « adverbes » évoluent avec une grande fluidité ; cela rend évidemment délicate toute présentation : une description fine ne peut guère qu'énumérer les compatibilités syntaxiques de chaque unité.

L'énoncé kabyle suivant (provenant d'un poème de Yusef u Qasi) illustre la difficulté qu'il y a à cerner l'adverbe :

- *si zik - nnsen d imnayen*
depuis avant-leur c'est cavaliers
« depuis toujours, ce sont (d'excellents) cavaliers ».

La forme *zik*, « autrefois, avant, tôt... » (d'ailleurs pan-berbère) est présentée dans toutes les grammaires comme un adverbe. Et elle peut effectivement dans bien des cas fonctionner comme déterminant autonome (« adverbe »). Mais dans la phrase ci-dessus *zik* :

- est précédé par une préposition *si*, « depuis », comme pourrait l'être tout *substantif*.

- est suivi d'un pronom personnel affixe (« possessif »), équivalent syntaxique d'un complément de nom!

Mais par ailleurs *zik* n'est pas un nom puisque :

- il ne se combine pas aux marques obligatoires du nom.
- il ne peut être prédicat de phrase nominale de forme *d* + Nom (**d zik* est impossible).

C'est donc partiellement un nom et par ailleurs un adverbe ; aussi est-il difficile d'affecter une telle unité à une classe déterminée une fois pour toutes, puisque selon l'énoncé, elle peut être assignée à des paradigmes distincts.

Il en sera de même pour une autre forme pan-berbère, généralement classée parmi les prépositions : *deffir*, « derrière » peut être employé en tant que :

- Nom : *tama n deffir*
côté de derrière = « la partie arrière »
- Préposition : *deffir wedrar*
derrière montagne = « derrière la montagne »
- Adverbe : *teqqim deffir*
elle est restée derrière = « elle est restée/assise derrière ».

Cet ensemble fuyant des adverbes est de plus assez hétérogène à travers les dialectes berbères. D'une part, le processus d'adverbialisation (*i.e.* d'autonomisation) ne se produit pas toujours de façon parallèle dans tous les dialectes :

- *drus*, « peu, rarement » est déjà un adverbe en kabyle et au Maroc mais reste un verbe en touareg.

D'autre part, le paradigme est enrichi, surtout dans le berbère Nord, par de nombreux emprunts à l'arabe :

- *bezzaf*, « trop », *nezzeh*, « très, extrêmement » (kabyle)
- *xirellah*, « beaucoup », *kullu*, « totalement » (chleuh)

et par le figement de syntagmes prépositionnels (les fameuses « locutions adverbiales ») divers (le plus souvent : *s* « avec/par » + ancien nom) :

- Berbère Nord : - *s-wadda*, « par-dessous » (*s* + *adda*, « bas »)
- *s-ufella*, « par-dessus » (*s* + *afella*, « sommet »)
- Touareg : - *dimardeγ*, « maintenant » (< *d imar-deγ*, « dans ce moment-ci »)
- *animir*, « encore/pas encore » (< *ar imir*, « jusqu'à moment-ci »)
- *es-deffer*, « ensuite » (< *s* + *deffer*, « après », « derrière »).

Dans les descriptions et manuels anciens (au moins jusqu'à la Seconde Guerre mondiale), les données relatives à l'adverbe sont embrouillées par le fait que cette catégorie sert —comme dans les grammaires scolaires traditionnelles françaises— de véritable fourre-tout dans lequel on classe toute forme invariable autre que conjonctive (coordinative ou subordinative) : on y trouvera ainsi

des déterminations de quantité, de temps ou de lieu, mais aussi des « mots-phrases logiques » (équivalents de phrases : « oui, non, jamais »...), des interrogatifs ou des déterminants grammaticaux du verbe : négation, particules de rection *d/n*...

Il est donc extrêmement difficile de proposer une présentation cohérente et significative, sur des bases syntaxiques, de l'adverbe en se plaçant au niveau « berbère ». Dans une telle perspective, seul un rapide regroupement sémantique est concevable. Les critères d'identification retenus au départ amènent à ne considérer comme adverbes que des formes commutant avec des syntagmes prépositionnels.

A. *Les adverbes temporels*

Ils sont presque toujours d'origine nominale, et la majorité en est commune à l'ensemble des dialectes berbères Nord. C'est une sous-catégorie sémantique qui compte peu de formes empruntées à l'arabe.

Des noms comme *ass(f)* « jour », *iđ* « nuit », *asegg^was* « année »..., accompagnés d'une marque déictique, fonctionnent comme adverbes dans tout le berbère :

	chleuh	kabylé	Ouargla	
(γ)	<i>ass-a</i>	<i>ass-a</i>	<i>ass-u</i>	« aujourd'hui »
	<i>azekka</i>	<i>azekka</i>	<i>ašča</i>	« demain »
	<i>iđ-gam</i>	<i>iđ-lli</i>	<i>as-naṭ</i>	« hier »
(γ)	<i>asegg^was-a</i>	<i>asegg^was-a</i>	<i>asegg^was-u</i>	« cette année »
	<i>ayyur-ad</i>	<i>aggur-a/ayyur-a</i>		« ce mois-ci »
	<i>tizwar</i>	<i>tazwara</i>		« d'abord »

...

Toutes les dénominations des divisions et moments du cycle journalier et annuel peuvent ainsi apparaître en fonction d'adverbe :

- *tufat, tifawt*... « matin » (et emprunt *ššbeh*)
- *tadeggat*, « après-midi »
- *tameddit*, « fin » (de la journée) = fin d'après-midi...

...

On y relève d'assez nombreuses formes archaïques (nominales) comme :

- *zik*, « tôt, autrefois, avant »
- *imir*, « moment, instant », suivi de diverses déterminations : *imir-a* = « à ce moment-ci »
- *ilin-di*, « l'an passé » (qui ne s'explique que par le touareg : « la période-passée/l'autre année »).

B. *Les adverbes de manière et de quantité*

Ce sont les deux sous-ensembles les plus hétérogènes : très peu d'unités sont communes aux divers dialectes et les emprunts à l'arabe sont fort nombreux dans tout le berbère Nord.

Parmi les formes pan-berbères (ou du moins largement répandues) :

- *akk^w*, « tout, en totalité » : chleuh, kabyle, touareg...
- *ugar, ugg^war*..., « davantage, encore plus... » : chleuh, kabyle...

Mis à part en touareg, les emprunts arabes sont innombrables :

- *bezzaf*, « trop »
- *xirellah*, « beaucoup »
- *nezzeh*, « très, extrêmement »
- *wehd* + affixe, « seul »
- *waqila*, « peut-être »
- *rubbama*, « peut-être »

- *mih*, « très » (kabyle, chleuh...)
– *šuya*, « un peu »

L'influence arabe dans ce secteur ne se limite pas à l'introduction d'unités isolées puisque la forme productive à suffixe *-i* est présente dans de nombreux dialectes :

- *fellahi*, « à la manière d'un paysan » (< *afellah*, « paysan »).

On relève néanmoins quelques formes proprement berbères potentiellement productives :

- *tidist*, *tiyendist* : « de côté » (< *idis* = « côté »)
– *timendeffirt* : « en arrière, à reculons » (< *deffir*, « arrière/derrière »)

...

C. Les adverbes de lieu

Parmi les locatifs, on peut distinguer :

1. Les formes d'origine et/ou de forme nominale.

- *agwens*, « dedans » (< « l'intérieur »)
– *tuggugt*, « au loin » (< « éloignement »)
– *afella*, « dessus » (< « sommet »)
– *izeddar*, « dessous » (< « le bas »)
– *ammas*, « au milieu » (< « le milieu »)
– *tasga*, « à côté » (< « le côté »)
– *tama*, « à côté » (< « le côté, la partie »)
– *idis*, « à côté » (< « le côté »)

Toutes ces formes, généralement indigènes, sont attestées dans l'ensemble du berbère. Elles sont parfois accompagnées d'une ancienne préposition avec laquelle elles forment un complexe figé équivalant à la forme simple :

- *afella* ou *s-ufella*, « au-dessus »
– *ddaw* ou *s-ddaw*, « en-dessous »
– *nnig* ou *s-nnig*, « par dessus »
– *deffir* ou *s-deffir*, « (par) derrière »
– *daxel* ou *s-daxel*, « en dedans »

Les deux séquences peuvent se rencontrer dans le même parler et/ou se répartir à travers les dialectes.

2. La série : *da*, *dirɛγ*, *dah*, *dih*, *šreγ*, *ssya*..., « ici, là par ici, par là... »

Elle constitue un sous-système formel et pragmatico-sémantique bien délimité ; la valeur et le fonctionnement de ces locatifs ne peuvent être saisis qu'en rapport avec la situation d'énonciation et le lieu des protagonistes de l'acte de communication :

kabyle		touareg
	(– mouvement)	
<i>da</i>	« ici »	dirɛγ
<i>din</i>	« là-bas »	deydeγ
<i>dihin</i>	« là-bas au loin »	dɪn, dɪndeγ
	(+ mouvement)	
<i>ssya</i>	« par ici »	šreγ
<i>ssyin</i>	« par/de là-bas »	seydeγ
<i>ssyihin</i>	« par/de là-bas au loin »	sɪn, sɪndeγ

L'homogénéité formelle et le parallélisme des deux séries avec certains syntagmes nominaux permettent de les considérer comme des substituts (pronoms) des groupes :

	préposition		+ Nom + modalité locative		
	(di, « dans »)				
	(si, « de, par (provenance) »)				
	da, « ici » =		ssya, « par ici » =		
di	+ Nom +	-a	si	+ Nom +	a
« dans »	(zéro)	(proximité)	« par »	(zéro)	(proximité)
	dihin, « là-bas »		ssyihin, « par là-bas »		
di	+ Nom +	ihin	s	+ Nom +	ihin
« dans »	(zéro)	(éloignement)	« par »	(zéro)	(éloignement)
			« vers »		

On pourrait donc poser en berbère (du moins dans les dialectes qui connaissent ces séries : touareg, Ouargla, Maroc central, kabyle...) une nouvelle classe de pronoms : « les substituts locatifs » constituée par l'amalgame d'une préposition, d'un nominal (zéro) et d'une détermination locative.

Ainsi, non seulement l'adverbe est une catégorie syntaxique fluide et instable, mais en outre *plusieurs* secteurs de cet ensemble peuvent faire l'objet de descriptions concurrentes, profondément divergentes.

BIBLIOGRAPHIE

- ABES. *Première année de langue berbère. (Dialecte du Maroc central)*, Rabat, 1916 (adverbes : p. 70-71).
- ASPINION R. *Apprenons le berbère. Initiation aux dialectes chleuhs*, Rabat, 1953 (adverbes : p. 186-191, 324-326).
- BASSET A. *La langue berbère*, Londres/Oxford, 1952/1969 (les adverbes et locutions adverbiales, p. 41-42).
- BASSET A. et PICARD A. *Éléments de grammaire berbère (Kabylie-Irjen)*, Alger, 1949 (adverbes : chap. XVIII, p. 292-303).
- BASSET R. *Étude sur la Zenatia du Mzab, de Ouargla et de l'Oued-Rir'*, Paris, 1892 (adverbes : p. 30-32).
- BASSET R. *Étude sur la Zenatia de l'Ouarsenis et du Maghreb central*, Paris, 1895 (adverbes : p. 61-63).
- BEGUINOT F. *Il Berbero Nefûsi di Fassâto*, Rome, 1931, (adverbes : p. 125-127).
- BENTOLILA F. *Grammaire fonctionnelle d'un parler berbère. Aït Seghrouchen...*, Paris, 1981 (adverbes : § 4.49-4.88, 6.51-6.56...).
- BIARNAY S. *Étude sur le dialecte de Ouargla*, Paris, 1908 (adverbes et locutions adverbiales : p. 196-202).
- BIARNAY S. *Étude sur le dialecte des Bet'r'ioua du Vieil-Arzeu*, Alger, 1911 (adverbes : p. 121-124).
- BISSON P. *Leçons de berbère tamazight (dialecte des Aït Nahir)*, Rabat, 1940 (adverbes : p. 117).
- CHAKER S. *Un parler berbère d'Algérie (Kabylie) : Syntaxe*, Paris et Aix-en-Provence, 1978/1983 (adverbes : chap. 11 et 31).
- CHAKER S. *Textes en linguistique berbère. Introduction au domaine berbère*, Paris, 1984 (chap. 7, § 4).
- CORTADE J.-M. *Essai de grammaire touareg (dialecte de l'Ahaggar)*, Alger, 1969 (adverbes : chap. VIII, p. 125-145...).
- DESTAING E. *Étude sur le dialecte berbère des Beni-Snous*, Paris, 1907 (adverbes : p. 224-232).
- DESTAING E. *Étude sur le dialecte berbère des Aït Seghrouchen...*, Paris, 1920 (adverbes et locutions adverbiales : § 605 et sq., p. 290-299).
- GOURLIAU E. *Grammaire complète de la langue Mzabite*, Miliana, 1898 (adverbes : p. 139-144).
- JUSTINARD Cdt. *Manuel de berbère marocain (dialecte rifain)*, Paris, 1926 (adverbe : p. 34-35).
- LANFRY J. Deux notes grammaticales sur le berbère de Ghadamès. 1. La localisation...

2. Morphèmes intensifs en fonction adverbiale. *Mémorial André Basset*, Paris, 1957, p. 57-60.
- LANFRY J. *Ghadamès...*, I, FDB, Fort-National, 1968 (p. 374-375 : Morphèmes intensifs en fonction adverbiale).
- LAOUST E. *Étude sur le dialecte berbère du Chenoua*, Paris, 1912 (adverbes : p. 78-81).
- LAOUST E. *Étude sur le dialecte berbère des Ntifa*, Paris, 1918 (adverbes : p. 282-293).
- LAOUST E. *Cours de berbère marocain. Dialectes du Sous, du Haut et l'Anti-Atlas*, Paris, 1921 (adverbes : p. 179).
- LAOUST E. *Cours de berbère marocain (dialecte du Maroc central)*, 1924 (adverbes et locutions adverbiales, chap. LVI, p. 344-346) (éd. de 1928 : p. 222-225).
- LAOUST E. *Siwa...*, Paris, 1932, (adverbes : p. 133-136).
- LOUBIGNAC V. *Étude sur le dialecte berbère des Zaïan et Aït Sgougou*, Paris, 1924 (adverbes : p. 265-274).
- MARTINET A. *Études de syntaxe fonctionnelle*, Munich, 1975.
- PENCHOEN TH. *Tamazight of the Ayt Ndhir*, Los Angeles, 1973/a (adverbes : 3.3.3. et 3.7.).
- PENCHOEN TH. *Étude syntaxique d'un parler berbère (Aït Frah de l'Aurés)*, Naples (= *Studi Magrebini*, V), 1973/b (Les compléments directs autonomes : chap. 10, p. 133-156).
- PRASSE K.-G. *Manuel de grammaire touarègue (tahaggart)*, Copenhague, 1972, I-III (adverbes : p. 198-221).
- PROVOTELLE Dr. *Étude sur la Tamazir't ou zenatia de Qalaât Es-Sened*, Paris, 1911 (De l'adverbe : chap. VII, p. 79-80).
- RENISIO A. *Étude sur les dialectes berbères des Beni Iznassen, du Rif et des Senhaja de Sraïr*, Paris, 1932 (adverbes : chap. VII, p. 121-126).
- SARRIONANDIA P. *Grammatica de la lengua Rifeña*, Madrid, 1925 (adverbes : chap. II, p. 330-340).
- WILLMS A. *Grammatik der südlichen Beraber-dialekte (süd-Marokko)*, Hambourg, 1972 (adverbale Partikeln : p. 212-236).

S. CHAKER

A68. ADWIŘ (plur. idwiřen)

Nom d'une fibule de petite taille, décorée d'émaux et de coraux, portée par les femmes de Grande Kabylie sur le foulard et qu'elles placent sur le côté ou le milieu du front. Elle est constituée d'une plaque circulaire au verso de laquelle est soudé un ardillon.

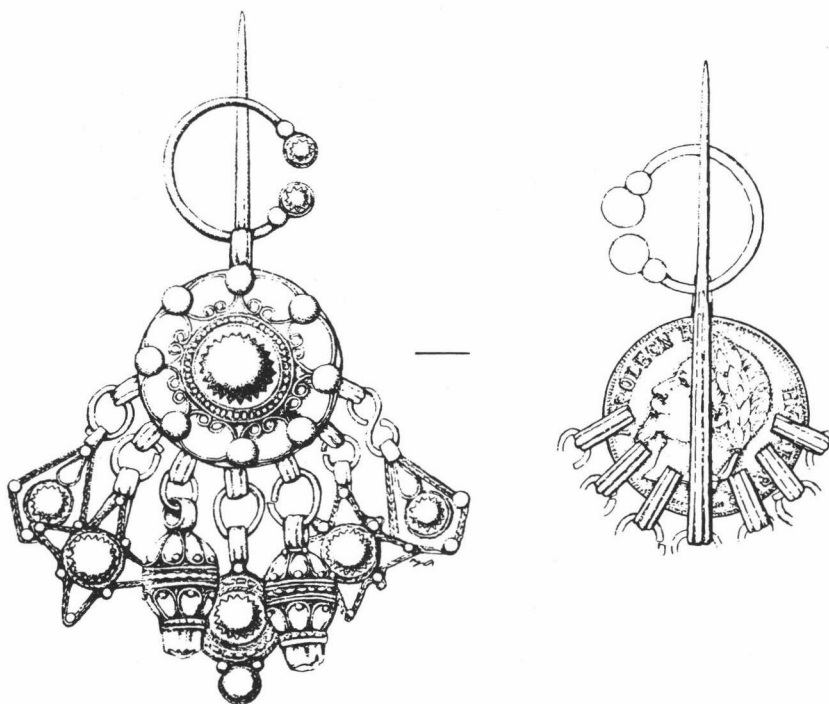
La partie centrale de la fibule est quelquefois obtenue sur une feuille épaisse de plané d'argent découpée en forme de cercle. Dans ce cas, le diamètre peut être supérieur à celui des pièces de monnaie en argent le plus fréquemment employées : 5 F à l'effigie de Louis-Philippe ou Napoléon III, 5 F ou 20 F de la III^e République, 5 drachmes de Grèce, etc.

Cette plaque centrale n'est le plus souvent décorée que d'un seul cabochon de corail placé en son centre. Deux cabochons supplémentaires peuvent être disposés dans la partie supérieure de la plaque. Ils sont quelquefois au nombre de quatre et situés symétriquement et à égale distance d'une calotte émaillée centrale surmontée d'une perle d'argent.

Toute la surface qui sépare les cabochons est couverte d'émaux filigranés et de petites boules d'argent dont le nombre est très variable.

Il est très rare que ces bijoux soient émaillés au verso et il s'agit dans ces cas-là de fibules obtenues à partir de feuilles de plané d'argent et non de pièces de monnaie.

A la partie inférieure de la plaque sont suspendues des pendeloques toujours en nombre impair : 5, 7, 9 et même 11. Les types de pendeloques les



Adwir des Ayt Yenni (dessin Y. Assié).

plus fréquents sont : *tabuxemset* (perle ronde), *tikkefist* (losangique), *tabuqalt* (forme de poterie), étoiles ou motifs variés.

La fixation de la fibule est assurée par un ardillon soudé au verso de la plaque centrale et à l'intérieur duquel coulisse un anneau pourvu d'extrémités renforcées portant ou non un cabochon de corail : il s'agit donc d'une fibule en oméga, dont le système d'accrochage est général dans tous les groupes berbères du Nord. L'ardillon étant engagé dans le tissu, on fait ensuite tourner l'anneau qui assure ainsi la fixation de la fibule.

BIBLIOGRAPHIE

CAMPS-FABRER H. *Les bijoux de Grande Kabylie. Collections du Musée du Bardo et du C.R.A.P.E.*, Mém. XII du C.R.A.P.E., Paris, A.M.G., 1970.

CAMPS-FABRER H., L'origine des fibules berbères d'Afrique du Nord. – *Rev. de l'Occ. Musulman et de la Méd. Mèl. Le Tourneau*, 1973, n.º 13-14, p. 217-230.

H. CAMPS-FABRER

A69. AEDEMON

Affranchi de Juba II, ou, plus probablement, de Ptolémée, le dernier roi de Maurétanie. Comme ces deux princes étaient des citoyens romains et portaient tous deux le nom de *C. Iulius*, le nom complet d'Aedemon était certainement *C. Iulius Aedemon* : on a peut-être une trace de cette dénomination dans l'inscription *I.L.M* 116 = Inscriptions antiques du Maroc, 2, 448, où, au-dessus du d' *Aedemonem*, L. Chatelain note : « deux petites lettres ou signes, *i u* ou *l u*, comme si le lapicide avait pensé corriger *Aedemonem*, mais il s'agit de traits

gravés par erreur, puisque le nom est connu ». Ce qu'il a pris pour une erreur pourrait être interprété comme les deux premières lettres du gentilice *Iulium* (le problème restant posé de savoir pourquoi on aurait gravé seulement ces deux lettres du gentilice, sans donner le prénom). Quant à l'ancien nom d'esclave sous lequel ce personnage est connu, *Aedemon*, c'est une transcription du grec Αἰδημων qui est l'équivalent du latin *Verecundus* et signifie « discret » ou « réservé ». Il ne doit pas faire illusion et ne trahit pas nécessairement une quelconque origine grecque ou orientale : sans qu'il soit besoin d'invoquer le philhellénisme de Juba II et de Ptolémée, on sait que les noms grecs des esclaves sont dépourvus de signification ethnique (cf. J.-M. Lassère, *Vbi-que populus*, Paris, 1977, p. 435). Au demeurant, ce nom est totalement inconnu dans le domaine gréco-oriental, et nous n'en connaissons que deux exemples en Occident : l'un à Pouzzoles (*Aedemo(n)* : C.I.L., X, 1834), l'autre à Nîmes (*P. Cominius Aedemon* : C.I.L., XII, 3526). C'est donc sans doute en vertu d'une mode hellénisante que ce nom a été conféré à l'esclave royal avant son affranchissement, et rien n'empêche de supposer qu'il était d'origine africaine : c'est d'autant plus vraisemblable que l'on conçoit mal qu'il eût pu soulever, même pendant un temps très bref, une partie des Maurétaniens contre la domination romaine après l'assassinat de Ptolémée, s'il n'avait pas été leur frère de race et n'avait pas parlé leur langue.

Tout ce que nous savons de ce personnage tient dans quelques lignes de l'*Histoire Naturelle* de Pline et dans un passage d'une inscription de Volubilis (I.L.Af. 634 = I.L.M. 116 = I.A.M., 2, 448).

– Pline, N.H., 5, 11 : « *Romana arma primum Claudio principe in Mauretania bellauere Ptolemaeum regem a Gaio Caesare interemptum ulciscente liberto Aedemone* ». « Les armes romaines combattirent pour la première fois en Maurétanie sous le principat de Claude, alors que l'affranchi Aedemon cherchait à venger le roi Ptolémée mis à mort par Caius César [Caligula] ».

– I.A.M., 2, 448 (inscription postérieure à 54, date de la mort de Claude) : « *M(arco) Val(erio), Bostaris / f(ilio), Gal(eria tribu), Seuero, / aed(ili), sufeti, II uir(o), / flamini primo / in municipio suo, / praef(ecto) auxiliior(um) aduersus Aedemo/nem oppressum bello...* » « A Marcus Valerius Severus, fils de Bostar, de la tribu Galeria, édile, suffète, duovir, premier flamine dans son municipe, préfet des auxiliaires contre Aedemon qui fut écrasé au cours de la guerre... »

Il paraît évident qu'Aedemon était un personnage de premier plan à la cour de Ptolémée. Il est même vraisemblable que ce dernier, lorsqu'il se rendit auprès de Caligula à Lyon, dans les premiers mois de l'année 40 (J. Carcopino, *Le Maroc romain*, Paris, 1943, p. 194-196), lui délégua ses pouvoirs : il pourrait avoir été une sorte de premier ministre pour pouvoir apparaître comme le « vengeur » de Ptolémée et prendre la tête d'un soulèvement anti-romain après la nouvelle de sa mort. On a du reste la preuve, par Tacite, que Ptolémée, au début de son règne, s'était entouré de collaborateurs affranchis, voire esclaves, ce qui avait déplu à une partie de ses sujets (*Annales*, IV, 24) : « ... *Tacfarinas, auctus Maurorum auxiliis, qui, Ptolemaeo, Iubae filio, iuuenta incurioso, liberos regios et seruilis imperia bello mutauerant* ».

« ... Tacfarinas, accru par l'aide des Maures qui, devant la jeunesse négligente de Ptolémée, le fils de Juba, avaient échangé contre la guerre la domination d'affranchis royaux et d'esclaves ». Il n'est naturellement pas possible de dire si l'influence d'Aedemon sur Ptolémée s'est exercée dès le début du règne, ou plus tard. Ptolémée ayant été mis à mort sur ordre de Caligula peu après son arrivée à Lyon au printemps ou à l'été 40 (J. Carcopino, *loc. cit.*), Aedemon prit la tête d'une révolte qui fut violente mais de brève durée puisqu'elle fut entièrement réprimée avant la mort de Caligula, le 24 janvier

41, comme il semble ressortir de Dion Cassius, 60, 8, qui cependant ne parle pas d'Aedemon (D. Fishwick, *Historia*, t. 20, 1971, p. 473-480, et J. Gascoü, *Mélanges Boyancé* Rome, 1974, p. 299-310). Pline se trompe en plaçant le début de la guerre seulement sous le règne de Claude : son erreur vient sans doute de ce que Claude reçut les *ornamenta triumphalia* pour une victoire qui avait été acquise sous le règne de Caligula (Dion, *loc. cit.*). La guerre de l'année 42, qui nécessita deux expéditions, la première dirigée par C. Suetonius Paulinus, la seconde dirigée par Cn. Hosidius Geta (Dion, 60, 9), et se termina par la mort de Salabus, est un autre chapitre de l'histoire militaire de la Maurétanie qui n'a certainement pas de rapport avec la guerre contre Aedemon.

On a posé le problème de savoir sur quelles forces Aedemon a pu s'appuyer : D. Fishwick, *loc. cit.*, estime qu'il ne pouvait compter que sur la partie de l'armée de Ptolémée demeurée loyale et non sur les sujets de ce roi, car celui-ci aurait été impopulaire. Mais le passage invoqué de Tacite (*loc. cit.*) concerne le début du règne et ne prouve pas qu'une partie au moins des sujets de Ptolémée ne lui ait pas été favorable. L'intervention romaine a d'autre part pu rassembler autour d'Aedemon des Maurétaniens mécontents de l'ingérence ouverte de Rome qui signifiait la fin de l'indépendance nominale de la Maurétanie, quels que fussent leurs sentiments envers Ptolémée. En tout cas Aedemon eut comme adversaires non seulement les forces romaines, mais aussi la partie la plus romanisée de la population maurétanienne : à Volubilis, par exemple, ville où dès l'époque royale on comptait un grand nombre de citoyens romains d'origine autochtone (cf. J. Gascoü, *Antiquités Africaines*, t. 12, 1978, p. 109-124), M. Valerius Severus commanda des *auxilia* qui combattirent les partisans d'Aedemon (cf. inscription I.A.M., 2, 448, citée *supra*). Ce conflit provoqua la mort non seulement d'une grande partie des combattants, mais de familles entières de Volubilitains romanisés. Des indices archéologiques s'accordent avec ce témoignage pour démontrer la violence des combats à Volubilis (M. Euzennat, *B.A.M.*, t. 2, 1957, p. 48-51) et dans d'autres villes de Maurétanie, à Tamuda et à Lixus (M. Tarradell, *1. Congreso Arqueológico del Marruecos Español*, Tetuan, 1954, p. 340, 343-344). C'est l'importance de l'appui dont bénéficiait Rome dans les villes indigènes romanisées et le succès de sa politique de romanisation des élites maurétaniennes pendant la période royale qui expliquent, au moins en partie, la rapide défaite d'Aedemon. On sait d'après I.L.M. 116 qu'il fut « écrasé » au cours de cette guerre, c'est-à-dire, selon toute apparence, non seulement qu'il fut défait, mais aussi qu'il y perdit la vie.

BIBLIOGRAPHIE

- BURIAN J. *Die einheimische Bevölkerung Nordafrikas von den punischen Kriegen bis zum Ausgang des Prinzipats*, dans ALTHEIM F. et STIEHL R., *Die Araber in der alten Welt*, t. 1, Berlin, 1964, p. 465-467.
- EUZENNAT M. Le temple C de Volubilis et les origines de la cité, *B.A.M.*, t. 2, 1957, p. 41-64.
- FISHWICK D. The Annexation of Mauretania, *Historia*, t. 20, 1971, p. 467-487 (en particulier p. 473-480 : The Revolt of Aedemon).
- GASCOU J. M. *Licinius Crassus Frugi, légat de Claude en Maurétanie*, Mélanges Boyancé, Rome, Collection de l'Ecole Française de Rome, 1974, p. 299-310.
- La succession des *bona uacantia* et les tribus romaines de Volubilis, *Antiquités Africaines*, t. 12, 1978, p. 109-124.
- TARRADELL M. Nuevos datos sobre la guerra de los Romanos contra Aedemon, *1. Congreso Arqueológico del Marruecos Español*, Tetuan, 1954, p. 337-344.

A70. AENON (ou Aeno)

Dieu et en même temps génie du municpe d'Avedda, ou Medda (Henchir Bedd) en Zeugitane, connu par une inscription découverte par L. Maurin et J. Peyras (Uzalitana, *Les Cahiers de Tunisie*, t. XIX, n.º 75-76, 1971, p. 71). : AENONI DE./GENIO MUNICIPI... / SAC... /.

Ce dieu Aenon, inconnu ailleurs, porte curieusement un nom d'aspect grec, on songe à 'αἰνάος (pérenne, éternel) mais les inventeurs rejettent cette origine qui s'expliquerait difficilement. On ne voit pas, en effet, par quel cheminement un dieu grec inconnu aurait pu devenir le génie d'un obscur municpe de l'Afrique intérieure. Les auteurs préfèrent y voir une divinité portant un nom libyque, à moins qu'il ne s'agisse d'un nom punique (cf Hannon) latinisé.

G. CAMPS

A71. AETHIOPES

Sources antiques

Témoignages textuels

Strabon (XVII, 3, 23), au début du principat de Tibère, avoue très franchement son incapacité à définir une limite entre l'aire d'implantation des Libyens et celle des Ethiopiens : « nous ne saurions dire, écrit-il, quelles sont les limites de l'Ethiopie et celles de la Libye ; nous ne les connaissons pas clairement du côté de l'Egypte, encore moins du côté de l'océan ». Faut-il imputer un tel aveu à des lacunes dans la documentation des géographes de l'Antiquité ou à une situation d'inextricable complexité susceptible, surtout à leur époque, de décourager la connaissance? Ilots et enclaves pouvaient dessiner une carte du peuplement capricieuse que le nomadisme modifiait sans doute au rythme des saisons.

A l'époque punique, deux textes d'inégale portée semblent attester la présence de Noirs au contact de Carthage. Frontin (*Strat.*, I, 11, 18) nous apprend qu'à la veille de la bataille d'Himère (480 avant notre ère), il y avait parmi les prisonniers puniques tombés entre les mains de Gélon des auxiliaires tout à fait noirs (*qui nigerrimi erant*). Ces auxiliaires, qui ne semblent pas être des mercenaires, ne devaient pas provenir de très loin à une époque où le territoire africain de Carthage était encore de dimension modeste. Peut-être étaient-ils originaires de l'hinterland des villes puniques de la Petite Syrte ou de la Tripolitaine (*Emporia*). Mais ce n'est là qu'une simple supposition. D'autre part, Diodore (XX, 57) rapporte qu'en 307 avant notre ère, Eumaque, général d'Agathocle, soumit « dans les régions supérieures » [de la Libye] une peuplade, les Asphodélodes, très proches des Ethiopiens par la couleur. L'expression « les régions supérieures » signifie simplement qu'on s'éloigne du secteur voisin de Carthage où avait eu lieu la campagne précédente (prise d'Utique et d'Hippou Akra, aujourd'hui Bensert (Bizerte), par les Syracusains). Il s'agit d'une orientation relative. En s'enfonçant dans les profondeurs du continent à partir de Carthage, on remontait le cours des oueds. Dans le voisinage des Asphodélodes se trouvait la ville de Phellinè ; or, au cours de la même campagne, Eumaque s'empara de Toka avant de prendre Phellinè et après la prise de cette dernière, il conquiert Meskhela ou Meskhala. Toka, située près d'une peuplade de Numides est peut-être *Tucca* (Dougga) et Meskhela, très hypothétiquement *Masculula* (Henchir Guergour, au nord-ouest du Kef), puisque par la suite Eumaque parvint à une autre Hippou

Akra qui est nécessairement Annaba (Bône). On ne peut identifier Phellinè, dont le nom est sans doute à mettre en rapport avec le nom du chêne-liège, en grec « phellos ». On sera donc porté à supposer que Phellinè et les Asphodé- lodes se trouvaient dans la région de la haute Medjerda ou en Khroumirie où le chêne-liège abonde.

En revanche, un troisième texte, dont le témoignage est souvent allégué, doit être, à notre avis, écarté. Plaute (*Poen.*, 1113) dépeint ainsi la nourrice de deux Carthaginois : « *specie uenusta, ore atque oculis pernigris* », c'est-à-dire « jolie d'aspect, avec un visage et des yeux tout à fait noirs ». Mais, comme l'a remarqué A. Ernout (Plaute, V, éd. Budé, Paris, 1938, p. 236, n. 1), la métrique prouve que le vers est incomplet. Le troisième pied est mutilé et il manque sans doute une épithète qualifiant *ore*. Dès lors, *pernigris* ne porte que sur *oculis*. De plus, Plaute vient de dire que cette nourrice est brune de corps (*corpore aquilost*). R. Schilling a récemment souligné que *aquilus* ne qualifiait nulle part ailleurs les Ethiopiens. La nourrice est tout au plus noire, elle n'est pas noire. Il n'y a pas de raison de croire que sa race l'oppose aux Carthaginois ou aux Libyens.

Si les témoignages textuels suggérant que les Carthaginois pouvaient vivre au contact des Ethiopiens sont donc rares, nombreux sont les auteurs qui attestent, tout au long d'un millénaire, que des Ethiopiens vivaient à la lisière méridionale de l'Afrique du Nord, depuis les confins de l'Égypte jusqu'à l'océan atlantique. Voici une revue rapide de ces sources en partant de l'est.

Hérodote (IV, 168) mentionne les Adurmakhidae comme le peuple libyen le plus oriental. Or Silius Italicus (*Pun.*, IX, 223-225) en fait des riverains du Nil qui protègent des ardeurs du soleil leur corps noirci (*corpora nigrantia*). S'agit-il de la part de l'auteur des *Punica*, souvent fort bien documenté, d'un simple accès de fantaisie poétique? Mais on peut admettre, sans invraisemblance, que des populations du désert libyque aient parfois nomadisé sur la route des Oasis, atteignant éventuellement la Basse ou la Moyenne-Nubie. Il est remarquable que Ptolémée, dans sa *Géographie*, compte les Noubae* à la fois parmi les populations de la vallée du Nil (IV, 7, 10, éd. C. Müller, p. 781) et parmi celles de la Libye intérieure (IV, 6, 5, p. 744), en fait le Sahara. La preuve qu'il considérait les Noubae comme issus des déserts occidentaux, c'est qu'il les localise par deux fois au voisinage des « Fosses garamantiques » (IV, 6, 5, p. 744 ; 6, 6, p. 748), qu'il faut sans doute identifier au Wadi el Agial la vallée encaissée où s'élevaient les villes des Garamantes* dont les restes subsistent à Djerma et à Zinhecra (Ch. Daniels, *The Garamantes of Southern Libya*, Stoughton, 1970, p. 17 et pl. 2 et 3).

Plus à l'ouest, les Ammoniens ou habitants de l'oasis de Syouah, étaient, selon Hérodote (II, 42), des descendants de colons égyptiens et éthiopiens qui parlaient une langue intermédiaire entre l'égyptien et l'éthiopien. C'était donc apparemment une population métissée. Cependant, elle a dû être submergée ensuite par des éléments libyco-berbères, car dans les temps modernes, les habitants de Syouah parlent un dialecte berbère. Egalement métissés nous paraissent les Nasamons* qui entretenaient des contacts avec les Ammoniens (Hérodote, II, 32). Ils n'étaient certainement pas très noirs, puisqu'au terme de leur expédition dans le désert, certains d'entre eux relatèrent comme un fait remarquable l'existence de petits hommes noirs de peau (Hérodote, *ibid.*). Mais à l'époque des Sévères, Philostrate (*Vie d'Apoll.*, VI, 25) tient les Nasamons pour des Ethiopiens. Claudien (*Guerre contre Gildon*, 192-193), à la fin du IV^e siècle, distingue, parmi les alliés de Gildon, les Nasamons des Ethiopiens, mais il prétend que de l'union des premiers comme des seconds avec des Carthaginoises sont nés des enfants de couleur (*discolor*). Les Nasamons étaient donc d'une carnation beaucoup plus foncée que les habitants de la

Carthage romaine, métis de Puniens, de Libyco-Berbères et de Romains, souvent déjà fort bruns. Dès le début de notre ère, Strabon (II, 2, 3) avait affirmé, d'après Posidonios (circa 100 av. J.-C.) que les êtres vivants de la région du silphium, dans l'intérieur de la Cyrénaïque, avaient des cheveux crépus, des lèvres saillantes et des nez épatés.

Qu'en est-il des célèbres Garamantes du Fezzan? S'ils sont distingués des Ethiopiens par Hérodote (IV, 183) et par Pline l'Ancien (V, 43), ils n'en constituent pas moins une catégorie d'Ethiopiens (*Garamantici Aethiopes*) pour Solin (XXX, 2, éd. Th. Mommsen, p. 130) et sont dits *perusti* (équivalent étymologique d'*Aethiopes*) par Lucain (IV, 679), ou *furui* (sombres) par Arnobe (VI, 5), lui-même africain et donc habitué à voir des populations brunes. Une inscription métrique d'Hadrumète (F. Bücheler et A. Riese, *Anthologia latina*, I, Leipzig, 1894, n° 183, p. 155-156) évoque un esclave originaire du pays des Garamantes et très probablement garamante lui-même, qui s'éjouit dans la poix de son corps (*et piceo gaudet corpore uerna niger*). On comprend mieux le flottement des témoignages antiques à la lumière des précisions que nous apporte Ptolémée. S'il distingue, dans son tableau des peuples de la Libye intérieure (IV, 6, 5, p. 742-744), les Garamantes de diverses populations éthiopiennes (Girrhei, Nigritae, Odrangidae, etc.), il nous apprend ailleurs (I, 8, 5, p. 21) que les Garamantes, peu éloignés des Ethiopiens, obéissent à un même roi et même qu'ils sont « plutôt déjà » des Ethiopiens. Ces hésitations s'expliquent quand, ailleurs encore (I, 9, 7, p. 25), le géographe précise que les Garamantes sont « quelque peu noirs », comme les habitants de la Triacostaschène (une région qui s'étend en aval de la seconde cataracte du Nil), et que leur carnation n'est ni blanche comme celle des habitants de Syène (Assouan), ni purement noire comme celle des habitants de Méroé.

On s'accorde en général à reconnaître des prisonniers garamantes sur la célèbre mosaïque de Zliten en Tripolitaine (S. Aurigemma, *l'Italia in Africa*, I, 1 : *I Mosaici*, Rome 1960, pl. 137 et 151-156) qui représente des captifs particulièrement foncés, sans être pour autant des nègres, aux prises avec les bêtes de l'amphithéâtre. Certains de ces personnages, par exemple celui qui intervient entre un ours et un taureau (*ibid.*, pl. 156), présentent un prognathisme accusé. Mais la couleur est un critère ethnique bien discutable sur les mosaïques et on s'est demandé si le jaune safran de la peau des prisonniers n'était pas une sorte de fard rituel dont on enduisait les condamnés. D'autre part, en l'absence d'une iconographie des Garamantes assurée par l'épigraphie, on suppose que les captifs appartiennent à ce peuple parce que cette mosaïque est en général datée de l'époque flavienne (mais le consensus n'est pas unanime), au cours de laquelle plusieurs guerres opposèrent Rome aux Garamantes. En fait, il pourrait tout aussi bien s'agir des Nasamons par exemple.

L'anthropologie ne contredit pas les indications de Ptolémée qui fait des Garamantes une race intermédiaire. Il y a un tiers de siècle, S. Sergi (Scavi sahariani, dans *Monumenti antichi*, XLI, Rome, 1951, col. 443-504) a donné les résultats d'une étude portant sur une vingtaine de squelettes fragmentaires provenant de diverses nécropoles du pays des Garamantes. Il distingue deux groupes eurafricains (I et II), un groupe d'Eurafricains nigrifiés (III) et un groupe très fortement nigrifié (IV). On voit mal pourquoi il n'accepte d'identifier aux Garamantes que les groupes I et II, en considérant les groupes III et IV comme les restes de populations soumises à ceux-ci.

Les Garamantes vivaient en tout cas au contact de populations encore plus foncées qu'eux, comme le prouve la relation d'Hérodote (IV, 183), selon laquelle ils donnaient la chasse sur leurs chars aux Ethiopiens Troglodytes, et les textes de Ptolémée auxquels nous avons eu recours (le roi des Garamantes règne aussi sur les Ethiopiens). Les Troglodytes usant, à en croire Hérodote,

d'un langage rappelant les cris aigus des chauves-souris, on les a fréquemment identifiés avec les Tibou ou Tédâ du Tibesti, dont la langue comporte des sons sifflés. Mais ce n'est là qu'une hypothèse séduisante.

Des îlots de peuplement éthiopien devaient exister à l'époque romaine dans le sud de l'actuelle Tunisie. Ptolémée (IV, 7, 10, p. 785) mentionne bien à l'ouest de l'Éthiopie subégyptienne, au-delà de sables arides, des Éthiopiens Nygbenitae, qui sont apparemment semblables aux Nygbeni dont il fait état (IV, 3, 6, p. 642) au sud-est de la province d'Afrique. Or cette tribu est connue, sous la forme *Nybgenii**, avec une métathèse consonantique banale, par des bornes de limitation du règne de Trajan trouvées au sud du chott el-Fedjedj (CIL, VIII, 22786 e ; 22787 ; 22788). Immédiatement avant les Tidamensii (pour Cidamensii, ou habitants de *Cidamus*, actuelle Ghadamès) et les Nygbeni, Ptolémée mentionne les Erebidae ou « fils de l'Erèbe » ou encore « fils des ténèbres », qu'il désigne certainement ainsi en raison d'une carnation très sombre. Rappelons aussi que dans la coalition des tribus originaires du Sud-tunisien ou de la Tripolitaine que dut affronter, au VI^e siècle de notre ère, le général byzantin Jean Troglita, Corippus (*Ioh.*, VI, 92-95) signale des combattants d'un noir de corbeau.

Pline l'Ancien (V, 30) nous apprend qu'au sud de l'Aurès et du chott Hodna, c'est le *Nigris* (à identifier à l'oued Djedi) qui formait la limite entre la province d'Afrique et l'Éthiopie. Sur son nom avait été formé l'ethnique *Nigrîtæ** (Pline, V, 43 ; St. de Byzance, s.v. *Nigrètes*, éd. A. Meineke, p. 474). Maniant volontiers l'arc (Strabon, XVII, 3, 7), ce qui les rapproche des Éthiopiens, ces *Nigrîtæ* sont distingués des Éthiopiens par la plupart des auteurs, mais non par Ptolémée (IV, 6, 5, p. 743). Le fleuve *Nigris* prenait sa source chez des Éthiopiens, les *Tarraeliû* et les *Oechalices* mentionnés par Pline (V, 44), tandis qu'une fontaine *Nigris* – ou la source du *Nigris*? (*fons Nigris* : Pline, VIII, 77 cf. Pomponius Méla, III, 96) – était localisée, plus à l'ouest apparemment, sur le territoire des Éthiopiens *Hesperû* (« occidentaux »). L'opinion commune y voyait la source du Nil. Selon Méla, les indigènes l'appelaient *Nuchul* (*nunc* dans le manuscrit de base), nom antique de l'oued Noul ou Noun, dans l'extrême sud du Maroc actuel. Le *Nigris* en est donc venu à être un grand fleuve fictif, sans doute discontinu, lié aux spéculations sur l'origine occidentale du Nil. Il constituait une limite commode pour l'esprit entre les Libyco-Berbères et les Éthiopiens, ou, si l'on préfère, entre l'Afrique et l'Éthiopie classée parfois dans l'ensemble de l'Asie.

Au sud de la Numidie, il convient de localiser en dehors de l'Afrique romaine les Éthiopiens *Girrhei* de Ptolémée (IV, 6, 5, p. 743), dont Claudien (*Idylles*, IV, 20-21 : *Girrhæus*) fait des dompteurs de fauves riverains du Nil. Pline (V, 54) nous apprend en effet que le Nil antérieur était appelé *Giris*, nom que la *Table de Peutinger* (segm. VII, 2) donne à un fleuve coulant du territoire des Nasamons jusqu'à une contrée située au sud des Gétules errant au midi de la Petite Syrte, et même au-delà plus au sud-ouest. Nous ne pouvons discuter ici des théories antiques sur le cours discontinu d'un Nil issu de la Libye occidentale (cf. St. Gsell, *Hérodote*, Alger, 1915, p. 203-215). En supposant des pertes et des résurgences, les Anciens réunissaient en un être de raison divers oueds sans rapport les uns avec les autres. Il est tentant d'assimiler une partie de ce système hydrographique fictif, qui constituait tout ou partie de l'oued Geir, au sud duquel Ptolémée localise ses *Girrhei*, à l'oued Rihir qui se perd dans le chott Melrhir tout comme l'oued Djedi, avec lequel il peut apparaître dès lors dans une certaine continuité, malgré une rupture de direction très marquée. Dans cette hypothèse, les *Girrhæi* seraient les ancêtres des actuels Rouarha de Touggourt et des Ouargli, particulièrement foncés (cf. G. Aumassip et *alii*, Aperçu sur l'évolution du paysage quaternaire et le peuple-

ment de la région de Ouargla, dans *Libyca A.P.E.*, t. XX, 1972, p. 244-248).

Deux témoignages, à cinq siècles de distance, prouvent que les lisières sahariennes de la Maurétanie césarienne étaient, au moins partiellement, peuplées d'Éthiopiens. D'après un fragment d'Appien (*Num.*, 5), Bocchus I, en 105 avant notre ère, affecta de recruter des soldats chez les Éthiopiens voisins de son royaume qui s'étendaient vers l'ouest jusqu'à l'Atlas de Maurétanie (l'Atlas marocain). D'autre part, en 374 après J.-C. le comte Théodose dut affronter, selon Ammien Marcellin (XXIX, 5, 34), loin au sud d'*Auzia* (Sour Ghozlane) des montagnards établis à proximité d'Éthiopiens. On rapprochera cette indication d'un passage de Claudien (*IV^e consulat d'Honorius*, 34-35) qui loue Théodose d'avoir parcouru les déserts d'Éthiopie et cerné l'Atlas. Il apparaît ainsi à l'évidence que des populations éthiopiennes étaient implantées sur les versants de l'Atlas saharien.

Enfin le Sud-marocain était également peuplé, pour une part, d'Éthiopiens. Sous le règne de Bocchus I, Eudoxe de Cyzique relâcha sur la côte atlantique chez des Éthiopiens limitrophes du royaume de Maurétanie (Strabon, II, 3, 4). Quelques décennies plus tard, Bogud mena campagne contre les Éthiopiens *Hesperii* ou « Occidentaux » (Strabon, XVII, 3, 5, d'après une source d'époque césarienne). Dans leur pays poussaient des asperges géantes. Or, selon Athénée (*Deipn.*, II, 62 e), ces asperges croissent non loin de l'océan, dans une région montagneuse. Il ne peut s'agir que de l'Atlas, puisque les premières montagnes sur la côte atlantique dans la zone tropicale sont celles de Guinée. Nul érudit n'osera supposer une campagne menée jusqu'en Guinée par le modeste roi Bogud. Il faut donc admettre que les *Hesperii Aethiopes* étaient établis sur les pentes du Haut-Atlas ou de l'Anti-Atlas tournées vers l'océan. Au reste, Pomponius Méla (III, 96) situe sur le territoire des *Hesperii* un fleuve *Nu(c)ul* ou *Nunc*, qui est vraisemblablement, nous l'avons déjà dit, l'oued Noun (oued Noul au Moyen Âge). C'est probablement dans le Sous qu'il faut localiser les *Perorsi* considérés par Pline (V, 10, 16 et 43) comme des Éthiopiens. Les Éthiopiens *Daratitae* (Pline, V, 10) habitaient l'embouchure de l'oued Draa, alors que des Gétules, les *Darae* (Id., *ibid.*), vivaient sur le cours supérieur de ce fleuve. Il semble donc que le peuplement éthiopien était concentré sur le rivage de l'océan au sud du cap Rhir. Mais des populations établies plus au nord étaient considérées comme proches des Éthiopiens, voire réputées éthiopiennes (Pline, V, 43) : ainsi les *Pharusii*, peuple d'archers comme les Éthiopiens, ou encore les *Nigritae* (cf. plus haut). Les *Pharusii* débouchaient dans le bassin de l'*Anatis* (l'Oum er Rbia ou le Tensift) ou encore se rendaient par la route des chotts jusqu'à *Cirta* (Constantine) (Strabon, XVII, 3, 7). Sans doute étaient-ils séparés des *Nigritae* par le Haut-Atlas marocain. St. Gsell (*H.A.A.N.*, I, p. 295-296) s'est demandé s'ils n'étaient pas identiques aux *Perorsi*. En tout cas, leur ressemblance avec les Éthiopiens semble confirmée par le fait que l'Africaine *Pherusa* (un nom ethnique sans doute à rapprocher de *Pharusii*), qui intervient dans une campagne électorale à Pompéi, a « les cheveux crépus et la carnation sombre » (E. Etienne, *La vie quotidienne à Pompéi*, Paris, 1966, p. 141). Les *Pharusii* apparaissent donc à tout le moins comme une population intermédiaire, tout comme les *Leukaethiopes* (« Éthiopiens blancs ») mentionnés par Ptolémée (IV, 6, 6, p. 745), à localiser peut-être dans la région où l'Atlas s'approche le plus de l'océan, non loin du cap Rhir.

Tous ces témoignages que nous venons d'énumérer et d'analyser prouvent que de l'oasis d'Ammon au Sud-marocain, la frange méridionale a été, pour une large part, peuplée de négroïdes dans l'Antiquité. Il ne semble pas que la situation ait beaucoup évolué durant celle-ci. Salluste (*Jug.*, XIX, 6) situe les Éthiopiens au nord, et non au sud, des « régions embrasées par l'ardeur du so-



Ethiopien.
Sculpture des Thermes
d'Antonin à Carthage
(photo G. Picard).

leil ». On sait qu'il écrivait vers 40 avant notre ère et qu'il avait une expérience personnelle de l'Afrique. Pausanias (1, 33, 5-6), à l'époque des Antonins, fait état d'Ethiopiens voisins des Maurétaniens, en indiquant que leur territoire est dépourvu de fleuves, ce qui interdit absolument de les localiser dans les savanes au-delà du Sahara. Au milieu du IV^e siècle de notre ère, l'*Exposito totius mundi et gentium* (LXII, éd. J. Rougé, p. 202-204) mentionne dans les déserts, à la lisière méridionale de l'*Africa* (par opposition à la Maurétanie et à la Cyrénaïque), des *Mazices*, c'est-à-dire des Berbères, et des Ethiopiens ; et au début du V^e siècle, Paul Orose (I, 2, 92 et 93) borde la Numidie par les monts *Uzarae*, au-delà desquels il signale des tribus éthiopiennes, et la Maurétanie par le mont *Astrixis*, au delà duquel des Ethiopiens, les *Gangines* (cf. les *Aganginae* de Ptolémée, IV, 6,6, p. 748) erraient dans les sables. Cette dernière précision prouve qu'il s'agit bien encore d'un peuple du désert, ou même plutôt de la frange septentrionale du désert. Il ne paraît donc pas, si l'on considère la suite chronologique des témoignages, que la diffusion du dromadaire en Afrique du Nord et au Sahara ait amoindri de façon sensible l'aire d'implantation des Ethiopiens, du moins jusqu'au Bas-Empire romain. Au reste, il n'y a pas lieu de croire que les Ethiopiens aient négligé d'user des commodités qu'offre la pratique de cet animal puisqu'une mosaïque de *Thurburbo Maius* (Tunis, Musée du Bardo, 2996, cf. G. Ch. Picard, *Le monde de Carthage*, Paris, 1956, pl. 41), datant de la fin du IV^e siècle, représente des chameliers noirs.

Nous avons été conduit à parler de « populations intermédiaires » à propos de tribus comme les *Nigritae* et les *Pharusii* que les sources antiques rangent parfois parmi les Ethiopiens ou, plus souvent, distinguent de ceux-ci. Il est très difficile de comprendre selon quels caractères Ptolémée classe les Mélanogétules (IV, 6, 5, p. 743), malgré leur « noirceur », dans la catégorie des

Gétules, les *Girrhei* voisins (*ibid.*) parmi les Ethiopiens, et les Garamantes en dehors de toute catégorie puisqu'ils sont, selon lui (1, 8, 5, p. 21), « plutôt » ou « quelque peu » éthiopiens (cf. aussi 1, 9, 7, p. 25), mais à distinguer des Ethiopiens qui obéissent au même roi qu'eux. De même, on se demandera quelle différence il voyait entre les Mélanogétules, ou Gétules noirs, et les Leukaethiopes (IV, 6, 6, p. 745), ou Ethiopiens blancs. S'agit-il de l'expression linguistique de différences anthropologiques subtiles, mais immédiatement perceptibles pour les Romains ou pour les indigènes eux-mêmes? Ou, au contraire, d'une certaine imprécision et d'un certain foisonnement fantaisiste du vocabulaire des Anciens dans l'évocation ethnographique? On aimerait pouvoir en décider par le recours aux documents figurés.

Témoignages iconographiques

Malheureusement, les représentations de Noirs dans l'aire de l'Afrique du Nord antique sont d'interprétation très difficile pour l'historien. Beaucoup d'entre elles en effet ne reflètent pas nécessairement des réalités locales ; bien au contraire, on a souvent affaire à des thèmes ou à des séries purement conventionnels.

Ainsi, il est douteux que des types ethniques locaux aient inspiré les amulettes puniques à tête de Noir (P. Cintas, Fouilles puniques à Tipasa, dans *Revue africaine*, XCII, 1948, p. 308 ; J. Vercoutter, *Les objets égyptiens et égyptisants du mobilier funéraire carthaginois*, Paris, 1945, n° 908, p. 279 et pl. XXIV, 908 ; *L'image du Noir dans l'art occidental*, I, Fribourg, 1976, p. 251, fig. 341) ou les masques négroïdes de Carthage (C. Picard, *Sacra Punica*, étude sur les masques et rasoirs de Carthage dans *Karthago*, XIII, 1965-1966, p. 11-12; cf. aussi p. 40-55). Les deux séries de documents pourraient appartenir à une tradition phénico-égyptienne, comme aussi les scarabées représentant des têtes de Noirs (J. Vercoutter, *op. cit.*, p. 93 ; p. 195, n° 451 et pl. XIII; p. 198, n° 461 et pl. XIII).

À l'époque romaine, les pygmées des mosaïques nilotiques si nombreuses en Afrique du Nord, sont, bien entendu, conventionnels (cf. L. Foucher, Les mosaïques nilotiques africaines, dans *La mosaïque gréco-romaine*, Paris, 1965, p. 137-145). Des Noirs nilotiques autres que les pygmées sont parfois également représentés, comme les musiciens de la villa du Nil à *Lepcis Magna*, sans doute des Nubiens (cf. dans la collection *L'Italia in Africa, le scoperte archeologiche 1911-1943*, S. Aurigemma, *I monumenti d'arte decorativa, I mosaici*, Rome, 1960, pl. 86). Même les chasseurs d'autruches de Zliten, en Tripolitaine (*ibid.*, pl. 158) pourraient être en réalité des Strouthophages de la mer Rouge (*Périple d'Agatharchide*, 57, dans *Geogr. graec. min.*, I, p. 147-148). Les vases à parfum, appelés communément balsamiques, en forme de buste de nègre, sont certes représentés en Afrique du Nord, mais aussi dans bien d'autres provinces du monde romain (cf. M. Malaise, A propos d'un buste balsamique du musée de Tongres, dans *Latomus* XXIX, 1970, p. 142-156 ; S. Boucher, Problèmes de l'influence alexandrine sur les bronzes de l'époque romaine, dans *Latomus*, XXXII, 1973, p. 799-811). Quant aux lampes représentant des Noirs (cf. *L'image du Noir dans l'art occidental*, I, Fribourg, 1976, p. 260-261, fig. 352, 353, 354), leur décoration a pu être diffusée à longue distance. Dans le cas de figurations de Noirs illustrant des thèmes mythologiques, comme les nageurs d'une mosaïque de Constantine qui évoquent l'Aurore, mère de Memnon l'Ethiopien (A. Berthier, Une mosaïque solaire trouvée à Constantine, dans *Mélanges Carcopino*, Paris, 1966, p. 113-124), la valeur documentaire du type ethnique pour l'aire de l'Afrique septentrionale et saha-

rienne est fort douteuse, car là encore le rôle de la convention peut être considérable.

Un nombre assez restreint de documents nous paraît cependant plus susceptible de témoigner de la présence quotidienne des Noirs dans l'Afrique du Nord antique : l'esclave des bains de Tingad (*Inventaire des mosaïques de la Gaule et de l'Afrique*, t. III : F. G. de Pachtère, Afrique proconsulaire, Numidie, Maurétanie (Algérie), Paris, 1911, n° 86, p. 22) ; l'hermès noir des thermes d'Antonin à Carthage (G. Ch.-Picard, *Le monde de Carthage*, Paris, 1956, pl. 3) ; le sorcier noir de Carthage (G. Ch.-Picard, *La Carthage de saint Augustin*, Paris, 1965, p. 73-77) ; les chameliers de Thuburbo Maius déjà cités ; un jeune Noir représenté derrière un dromadaire à Thysdrus (el-Djem) (L. Foucher, *Découvertes archéologiques à Thysdrus en 1960*, Tunis, 1961, p. 28) ; un oiseleur noir (P. Gauckler, Le domaine des Laberii à Uthina, dans *Mon. Piot*, III, 1896, p. 200 et pl. 22) ; un cuisinier noir sur la grande mosaïque de la chasse à Hippone (F.G. de Pachtère, *Les nouvelles fouilles d'Hippone* dans *M.E.F.R.*, XXXI, 1911, p. 334-335 et pl. XIX-XX, angle inférieur droit) ; un des quatre athlètes du registre inférieur de la mosaïque des lutteurs découverte à Thina, près de Sfax (M. Yacoub, *Guide du Musée de Sfax*, Tunis, 1966, pl. XV, fig. 1, p. 45), franchement mélanoderme, mais aux traits méditerranéens.

De telles représentations ne nous permettent guère de préciser les caractères ethniques des Ethiopiens du Sahara. En effet, aucune homogénéité raciale ne s'y laisse déceler. Comme l'ont relevé G. et C. Charles-Picard (*La vie quotidienne à Carthage*, Paris, 1958, p. 218), l'hermès des thermes d'Antonin « a le nez camus des Soudanais actuels et non celui, beaucoup plus mince, de la race hamitique » (par Soudanais, les auteurs entendent certainement les habitants du Soudan occidental, et non ceux du Soudan nilotique). En regard, on pourra prendre en considération l'aspect méditerranéen du lutteur de Thina que nous venons d'évoquer ou certaines caractéristiques négroïdes un peu isolées (hyperdolichocéphalie, platyrhinie ou prognathisme notamment) que l'on a cru pouvoir reconnaître dans tel portrait de Juba II (E. Boucher-Colozier, Quelques marbres de Cherchel au Musée du Louvre, dans *Libyca Arch.-Epigr.*, I, 1953, p. 26 et fig. 2) ou chez tel prisonnier de la mosaïque des Gladiateurs de Zliten (S. Aurigemma, *op. cit.*, pl. 156 ; *L'image du Noir dans l'art occidental*, I ; p. 268, fig. 366). Tout à fait discutable est le classement par G.H. Beardsley (*The Negro in Greek and Roman civilization*, Baltimore, 1929, n° 280, 281 et 282, p. 130) de diverses représentations de l'*Africa* personnifiée parmi les images du Noir, bien que Sidoine Apollinaire (*Carm.*, V, 53-54) ait attribué des joues noires à l'Afrique. En tout cas, les documents figurés de l'Afrique du Nord antique nous proposent aussi bien des Noirs aux caractères très affirmés que des « Faces brûlées » à la lisière de la négritude.

J. DESANGES

Données archéologiques et anthropologiques

L'origine des populations mélanodermes du Sahara a toujours fait l'objet d'hypothèses qui, sous des formes variées, reparaissent périodiquement sous la plume des spécialistes. On pourrait, en simplifiant à l'extrême, classer les différentes opinions en deux catégories : pour les uns, les *haratin*, actuels cultivateurs des oasis, seraient surtout les descendants d'esclaves soudanais amenés du sud par les marchands arabes ; pour les autres, le Sahara fut primitivement peuplé de Noirs, occupant la totalité du désert et qui furent progres-

sivement réduits à une sorte de servage par les conquérants blancs, nomades cavaliers puis chameliers.

Pour l'époque historique et antérieurement aux géographes arabes qui ont décrit un Sahara semblable à celui que nous connaissons, nous possédons des témoignages nombreux d'écrivains grecs et latins présentés ici même par J. Desanges ; il importe toutefois de se méfier des clichés littéraires qui abondent dans les récits antiques et risquent de dénaturer l'information. Presque tous les auteurs anciens qui parlent des régions situées au sud de l'Atlas, pays qu'ils appellent la Libye intérieure ou supérieure, citent des populations mélanodermes qu'ils nomment parfois Ethiopiens occidentaux pour les distinguer de ceux qui habitent au sud de l'Égypte.

Différents textes, particulièrement des passages de Strabon, Pline et même d'Ammien Marcellin, historien du IV^e siècle de notre ère, prouvent que ces Ethiopiens étaient voisins de la Numidie et des Maurétanies. On les situe volontiers immédiatement au sud de ces provinces ; dans l'actuel Maroc, les Ethiopiens occupent les rives du Draa (Ethiopiens Daratites) ; en Algérie, ils sont voisins du fleuve Nigris que la plupart des historiens assimilent à l'oued Djedi. Stéphane Gsell et J. Desanges ont recensé les nombreux textes ou citations qui, du V^e siècle avant J.-C. jusqu'à la période byzantine, soit pendant plus d'un millénaire, mentionnent des Ethiopiens dans le nord du Sahara, et a fortiori plus au sud. Or n'est-ce pas les mêmes constatations que le voyageur le moins averti peut faire dès qu'il franchit le Haut Atlas, l'Atlas saharien ou l'Aurès?

Mais qu'étaient ces Ethiopiens? Le mot est d'origine grecque et signifie simplement : « les visages brûlés ». Si dans certains cas il s'applique indiscutablement à de vrais Noirs, tels que les esclaves éthiopiens assez nombreux dans les grandes villes de l'Empire romain : Rome, Alexandrie, Leptis, Carthage, dans d'autres cas, des descriptions que nous serions tentés de qualifier d'ethnographiques nous montrent que ces « Peaux-noires » n'étaient pas des nègres. Voici un texte fort ancien, du IV^e siècle avant J.-C. attribué au navigateur Scylax, qui décrit ainsi les Ethiopiens occidentaux voisins de l'île de Cerné sur la côte méridionale du Maroc. « Il y a là des Ethiopiens avec qui les Phéniciens font des échanges... (ils) se parent le corps de peintures, boivent dans des coupes d'ivoire. Leurs femmes se font des parures en ivoire et même leurs cheveux ont des ornements de la même matière. Ces Ethiopiens sont les hommes les plus grands que nous connaissions ; leur taille dépasse quatre coudées, quelques-uns atteignent même cinq coudées. Ils portent la barbe et les cheveux longs. Ce sont les plus beaux de tous les hommes... Ces Ethiopiens mangent de la viande et boivent du lait ; ils font beaucoup de vin de leurs vignes, les Phéniciens en exportent » (*G.G.M.* p. 90).

Ces Ethiopiens de la région de Cerné ne sont certainement pas des Nègres ; les peintures corporelles (sans doute des barbouillages d'ocre rouge comme chez les Maxyes dont parle Hérodote), la longueur de la barbe et des cheveux, leur beauté sensible à un Grec, tout révèle que ces Ethiopiens sont en fait des Méditerranéens du type robuste. Leur pays qui produit de la vigne ne saurait d'ailleurs se situer dans des régions trop méridionales.

Cet exemple parmi tant d'autres (comme par exemple ces Leuco-Ethiopiens dont parle Ptolémée (IV, 6, 6), véritables « Nègres blancs ») montrent combien nous devons être prudents dans l'interprétation des textes ou citations plus ou moins tronquées des auteurs anciens. D'ailleurs, dans les mêmes régions traditionnellement attribuées aux Ethiopiens, les mêmes auteurs citent des nomades blancs, les Gétules, et un groupe plus méridional assez solidement organisé, les Garamantes.

Nous pouvons donc retenir que durant l'Antiquité le Sahara septentrional

était déjà un désert parcouru à l'ouest par des Gétules, à l'est par des Libyens nomades qui furent parfois également nommés Gétules (au moins dans le Soudan) et au sud-est, dans l'actuel Fezzan et ses abords, les Garamantes. Ces peuples contrôlaient les oasis, déjà décrits au V^e siècle avant notre ère par Hérodote, où des populations mélanodermes, les Ethiopiens, cultivaient les palmiers et le blé tendre. C'est là l'image d'un Sahara infiniment proche de celui de notre époque où les Ethiopiens se nomment Haratin, les Gétules Regueibat ou Chamba, les Garamantes Touareg.

* * *

En remontant plus haut dans les temps obscurs de la Protohistoire africaine nous trouverons, paradoxalement, des documents plus précis. Il s'agit des restes humains, trop rares malheureusement, recueillis dans les sépultures sahariennes largement antérieures à l'Islam. Nous emprunterons à M.-C. Chamla les conclusions de l'une des deux parties d'un livre qu'elle a récemment consacré aux populations anciennes du Sahara. L'étude de la cinquantaine de crânes recueillis dans le Sahara central permet la distinction de trois types morphologiques : des Négroïdes représentant à peine 25 %, un type mixte, dans lequel se trouvent associés soit le prognathisme et la leptorhinie, soit l'orthognathisme et la platyrhinie, qui constitue le tiers de l'ensemble et enfin un type non négroïde, bien connu surtout dans le Sahara central (Hoggar-Tassili) représente 41,6 % de l'ensemble des crânes étudiés. Or, quelque 17 ans plus tôt le professeur Sergi avait de même distingué, parmi les crânes recueillis dans les sépultures du Fezzan attribués à juste titre aux Garamantes, 46,6 % d'Eurafricains, 26,6 % d'Eurafricains nigrifiés (= type mixte de M.-C. Chamla) et 26,6 % de négroïdes. En conclusion, M.-C. Chamla estime que depuis les temps protohistoriques la composition raciale des populations des régions sahariennes et sud sahariennes ne semble pas avoir subi de changements profonds.

Nous sommes donc ramenés aux conclusions précédemment tirées de la lecture des textes anciens. Passons maintenant aux temps préhistoriques.

* * *

Nous disposons de deux sortes de documents : les représentations humaines dans les œuvres d'art rupestre et les rares squelettes découverts au cours des fouilles dans des gisements néolithiques.

Tout récemment H. Lhote faisait justement remarquer combien étaient divers les types humains que l'on peut reconnaître dans les gravures et peintures rupestres du Sahara. Le style plus récent est le style camelin ; il est subactuel et tellement schématique que nous ne pourrions reconnaître à quel type humain appartiennent ces stylisations anthropomorphes si nous ne savions pertinemment qu'elles sont l'œuvre des Libyco-Berbères nomades. Dans ces gravures consacrées uniquement aux chasses, combats et chevauchées ou caravanes, aucune place n'est accordée aux sédentaires mélanodermes. Ainsi, en examinant ces mauvaises œuvres, on risquerait d'ignorer l'existence de la partie la plus nombreuse de la population. Quelle leçon pour ceux qui croient pouvoir écrire la Préhistoire du Sahara à partir des seules œuvres rupestres!

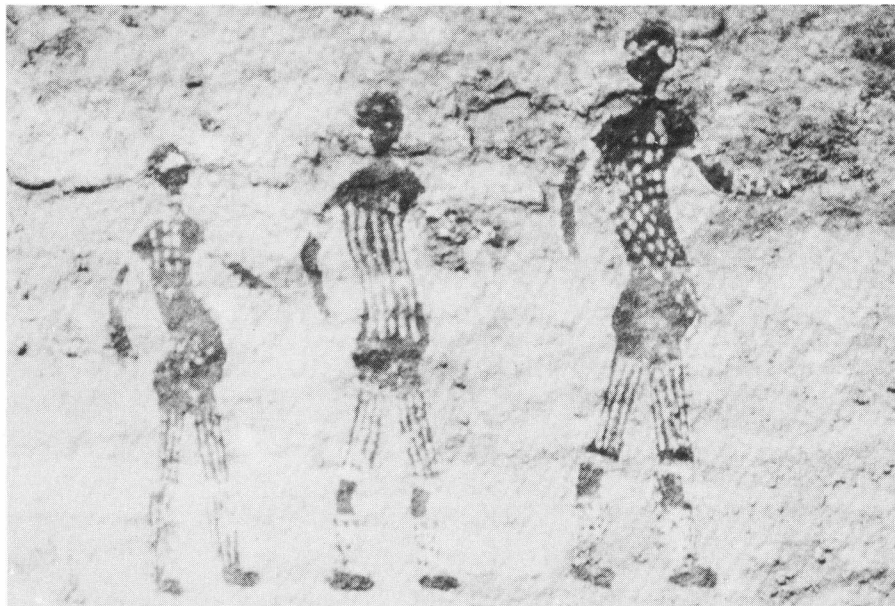
N'en était-il pas de même aux époques plus anciennes? Nous serions tentés de le penser lorsque nous étudions les œuvres rattachées au style équidien. Ces conducteurs de chars sont manifestement des eurafricains ; comme leurs chevaux, ils sont venus du nord-est du continent. On peut facilement les assimiler aux Garamantes dont Hérodote dit précisément qu'ils poursuivaient, sur leurs chars, les Ethiopiens troglodytes à la course rapide.

Antérieurement à l'époque équidienne (ou caballine), le Sahara central, celui qui est le plus riche en œuvres rupestres, avait été parcouru par des pasteurs de bovins ; ces Bovidiens sont très fréquemment représentés mais tant que les très nombreuses fresques n'auront pas été publiées, on ne pourra faire les statistiques qui s'imposent des différents types humains représentés : les plus fréquents sont des mélanodermes aux traits fins parfois porteurs d'une courte barbe en pointe, longilignes et d'allure élégante (l'Abbé Breuil les appelait les Bovidiens élégants). Ces pasteurs conduisent généralement des animaux aux longues cornes lyrées du type *Bos africanus* qui occupe actuellement toute la bande sahéenne, du Sénégal au Nil. Or les pasteurs actuels de cette zone présentent des caractères somatiques comparables à ceux des Bovidiens que nous venons de décrire, ce sont les Peuls. On sait que les Peuls mélanodermes n'ont que des caractères négroïdes très atténués ; ils semblent constituer une sorte de type transitoire entre leucodermes et mélanodermes, au point même que certains auteurs avaient pensé qu'il s'agissait d'un groupe métis dont les caractères seraient fixés. Retenons dès maintenant que non seulement les Bovidiens des peintures tassiliennes ressemblent aux Peuls, que les troupeaux sont constitués des mêmes races bovines mais encore qu'on a cru pouvoir reconnaître dans certaines fresques des représentations du rituel peul, sorte d'imagerie sacrée des rites d'initiation. (A. Hampate Ba et G. Dieterlen, 1366).

A l'équation Equidiens = Garamantes, on serait donc tenté d'ajouter la complémentaire Bovidiens = Peuls = Ethiopiens.

On ne saurait toutefois assimiler arbitrairement tous les éleveurs de bovins au Néolithique saharien à des Proto-Peuls ; il semble en effet qu'il y avait, simultanément ou se succédant à un rythme assez rapide, d'autres types humains ; certains, franchement europoides (style d'Iheren-Tahilahi plus récent que les Bovidiens Proto-Peuls du style de Sefar-Ozanéaré), d'autres, nettement négroïdes qui semblent plus anciens et que H. Lhote associe à l'élevage du *Bos brachyceros* qui serait antérieur à l'arrivée du *Bos africanus*. Cette as-

Personnages négroïdes d'une peinture du style des Têtes rondes à Sefar, Tassili n'Ajjer (photo M. Gast).





Archer de la phase ancienne bovidienne à Sefar, Tassili n'Ajjer (photo M. Gast).

sertion sur l'association de négroïdes et du bœuf à cornes courtes est pour le moins étrange car le *Bos brachyceros* semble bien originaire du Maghreb : la race brune de l'Atlas répandue dans toute la partie nord du continent en est la forme actuelle. Quoi qu'il en soit, et nous suivons encore H. Lhote dans ses interprétations, il semble bien que les prédécesseurs des Bovidiens aient été de vrais négroïdes, à fort prognathisme. Antérieurement encore on place les mystérieux auteurs du style des Têtes rondes qui, pour H. Lhote, sont aussi des négroïdes.

Ainsi, l'examen des fresques sahariennes permet d'établir que les mélanodermes (Négroïdes vrais ou Ethiopiens) ont toujours occupé le Sahara mais que les éléments européens deviennent progressivement plus importants aux époques plus récentes et surtout à partir de l'introduction du cheval à la fin du II^e millénaire. Mais jamais les populations mélanodermes ne furent éliminées. C'est d'ailleurs ce qu'ont montré (cf. *supra*), les restes humains d'âge protohistorique ; ceux d'âge néolithique que nous allons examiner maintenant confirment parfaitement cette opinion.

Au cours de la période que nous appelons néolithique, qui s'étend du VII^e au II^e millénaire, les Négroïdes typiques sont les plus nombreux d'après M.-C. Chamla qui distingue parmi eux un type fin et un type robuste dit sou-

danais. Un autre groupe présente des caractères mixtes lui aussi subdivisé en un type fin et un type robuste. Enfin, un seul méditerranéen découvert au Mali, à Aïn Guettara, représenterait le stock leucoderme dans les temps néolithiques. Or ce site a livré deux squelettes ; le premier de type méditerranéen n'était accompagné d'aucune industrie, tandis que le second, entouré d'éclats de quartz taillés et de perles en coquilles d'œuf d'autruche, est un négroïde de type robuste. On peut donc se demander si cet unique méditerranéen appartient réellement à l'époque néolithique et s'il n'est pas plus récent.

* * *

Nous arrivons donc à la conclusion que des populations mélanodermes, des *Aethiopes*, pour reprendre l'expression antique, ont de tout temps occupé les régions sahariennes et que l'évolution la plus sûrement discernable est un lent accroissement de certains groupes leucodermes dont l'origine extérieure ne saurait être mise en doute. Anthropologues et archéologues admettent généralement que cette origine n'est pas le Maghreb mais le nord-est de l'Afrique.

Quant aux mélanodermes proprement sahariens, il est certain que leurs descendants, les Haratin (qui se nomment eux-mêmes en tamahaq les *izeggayen*, c'est-à-dire les « Rouges ») ne peuvent avoir conservé fidèlement les caractères d'ailleurs multiples et imprécis des Ethiopiens. Il est aussi sûr qu'ils ont, au cours des siècles, subi de nombreux apports proprement négroïdes, d'origine soudanaise. Si nous devons rechercher dans les groupes humains actuels ceux qui doivent avoir le plus fidèlement conservé les caractères de ces anciens Ethiopiens, c'est vers les Toubous et les Peuls que nous devons nous tourner.

Ces peuples vivent précisément dans la zone immédiatement voisine du Tropique qui partage en quelque sorte le Sahara en deux versants : l'un, où prédominent les Blancs, l'autre, presque entièrement occupé par les Noirs. On a cru longtemps que ces deux groupes étaient des métis constitués au contact des deux grands ensembles méditerranéens et soudanais et dont les caractères se seraient fixés. C'est ainsi qu'on a pu dire que le Toubou avait « du sang berbère dans un corps soudanais ». En fait, les travaux les plus récents redonnent tout son intérêt à une vieille hypothèse qui faisait de ces groupes des populations reliques descendant des hommes à peau foncée, des gens à la face brûlée, des Ethiopiens préhistoriques ou antiques.

Le professeur Vallois, en 1951, admettait favorablement que ces différents groupes constituent « un stock primitif qui ne s'est nettement différencié ni dans le sens noir, ni dans le sens blanc. Les croisements ne seraient intervenus que secondairement, modifiant, en différents endroits la race indigène pour la rapprocher tantôt des Noirs, tantôt des Blancs ».

Quand les écrivains anciens parlaient de Leuco-Ethiopiens et de Mélanogétules, ils traduisaient, par ces expressions qui nous paraissent saugrenues, les réalités particulièrement complexes du Sahara septentrional, le seul qu'ils aient réellement connu.

Nous optons donc en faveur de l'origine étroitement autochtone des Haratin descendant des Ethiopiens plus ou moins métissés au cours des derniers millénaires avec des éléments blancs méditerranéens dans le nord et le centre du Sahara, avec des Négroïdes soudanais dans la partie méridionale et occidentale. Les différences sensibles qui peuvent apparaître entre les Haratin, les Peuls et les Toubous, groupes que nous faisons tous trois descendre des Ethiopiens néolithiques protohistoriques et antiques, ne doivent guère nous troubler car les documents littéraires, artistiques, ostéologiques dont nous disposons montrent que ces anciens Ethiopiens étaient eux-mêmes très divers.

De plus, la différenciation des genres de vie (et par conséquent des régimes alimentaires) entre Haratin, sédentaires des oasis du Sahara septentrional et central, Toubous nomades du Tibesti et Peuls pasteurs de la région sahélienne, ne peut pas ne pas avoir eu des répercussions somatiques divergentes sur ces trois groupes issus des plus anciennes populations sahariennes.

G. CAMPS

BIBLIOGRAPHIE

- GSELL S. *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, Paris, I, 1913, p. 293-304.
- DESANGES J. L'iconographie du Noir dans l'Afrique du Nord antique, dans *L'image du Noir dans l'art occidental*, Fribourg, 1, 1976, p. 246-268 et 308-312.
- Le peuplement éthiopien à la lisière méridionale de l'Afrique du Nord d'après les témoignages textuels de l'Antiquité, dans *Actes du Colloque « Afrique Noire et Monde méditerranéen dans l'Antiquité »*, Dakar, 19-24 janvier 1976.
- CAMPS G. *Massinissa ou les débuts de l'Histoire*, Libya Archéol. Epigr. t. VIII, 1960.
- CHAMLA M.-C. *Les populations anciennes du Sahara et des régions limitrophes*, Mém. du C.R.A.P.E. IX, Paris A.M.G., 1968.
- DANIELS CH. *The Garamantes of southern Libya*. Stoughton, 1970.
- BEARDSLEY G.-H. *The Negro in greek and roman civilization*. Baltimore, 1929.
- PAGE B., SERGI S., CAPUTO G. *Scavi sahariani*, Rome, Acad. dei Lincei, 1951.
- VALLOIS H.-V. *Les races humaines*, Paris, P.U.F., 1951.
- LHOTE H. Problèmes sahariens, *Bull. d'Archéol. maroc.*, t. VII, 1967, p. 57-89.
- PICARD G.-C. et C. *La vie quotidienne à Carthage*, Paris, Hachette, 1958.
- PICARD G.-C. *La Carthage de Saint-Augustin*. Paris, 1965.
- BREUIL H. *Les roches peintes du Tassili n'Ajjer*, Congr. panafricain de Préhist., Alger, 1952, pp. 65-219.
- HAMPATE BA. A. et DIETERLEN G. *Koumen, Texte initiatique des Pasteurs Peul, Chahiers de l'Homme*, La Haye, Mouton, 1961.
- Les fresques d'époque bovidienne du Tassili n'Ajjer et les traditions des Peuls, *Journ. de la Soc. des African.* t. XXXVI, fasc. 1, 1966, p. 143-157.
- LHOTE H. Les peintures pariétales d'époque bovidienne du Tassili. Eléments sur la magie et la religion, *ibid.* pp. 9-27.
- CAMPS G. Recherches sur les origines des cultivateurs noirs du Sahara. *Rev. de l'Occident musulm. et de la Méditerranée occidentale*, n.° 7, 1970, p. 34-35.
- LONIS R. Les Ethiopiens du Pseudo-Scylax, mythe ou réalité géographique. *Le sol, la parole, l'écrit, Mélanges R. Mauny*, Paris, 1981, p. 385-394.
- MUZZOLINI A. Le groupe euro-poïde d'Iheren-Tahilahi, étage « Bovidien final » des peintures du Tassili. *Rev. de l'Occident musulm. et de la Méditerranée occidentale*, n.° 32, 1981, p. 121-138.
- MUZZOLINI A. Essai de classification des peintures bovidiennes du Tassili. *Préhistoire ariégeoise*, t. XXXVI, 1981, p. 93-113.

A72. AEZARI

Mentionnés par Ptolémée (IV, 5, 12, éd. C. Müller, p. 693) dans un ordre tel qu'on peut les fixer dans le sud-est de la Marmarique, à l'orient des Oibillae. La Marmarique, d'après Ptolémée (IV, 5, 2 et 3, p. 677), s'étend le long de la mer jusqu'aux abords de la Grande Descente (Καταβαθμὸς Μέγας), c'est-à-dire le fond du golfe de Soloum (St. Gsell, *Hérodote*, Alger, 1915, p. 120), en englobant le port de Petras Megas (Bardia ?). A l'intérieur des terres, Ptolémée (IV, 5, 12, p. 693) considère la région d'Ammon (abords de Syouah) comme située en Libye, c'est-à-dire à l'est de la Marmarique.

Il est tentant de rapprocher le nom des Aezari de celui du mont Azar (Ptolémée, IV, 5, 10, p. 690), qui s'étend sur une longueur d'un degré et demi au sud-ouest des montagnes de Libye. Mais la région de Djaraboub (*Ġarabūb*), à

l'ouest de Syouah, où l'on pourrait localiser les Aezari, est plate. Faut-il avec Vivien de Saint-Martin (*Le Nord de l'Afrique dans l'Antiquité grecque et romaine*, Paris, 1863, p. 463) chercher dès lors les Aezari et le mont Azar beaucoup plus à l'ouest, sur les pistes qui, d'Aoudjila, mènent au Fezzan? On ne peut l'exclure car Ptolémée (IV, 5, 12, p. 692) a placé, de façon erronée, les Augilae (habitants d'Aoudjila) en Marmarique, avec des coordonnées qui situent leurs oasis au nord-est du mont Azar.

BIBLIOGRAPHIE

– Art. *Azar*, dans P.W., *R.E.*, II, 2 (Pietschmann, 1896), col. 2641.

J. DESANGES

A73. AFALOU-BOU-RHUMMEL

Le massif montagneux des Babors situé à l'est de Bejaïa (ex Bougie) présente de nombreuses cavités échelonnées le long du littoral à des altitudes diverses et renfermant des brèches à ossements. Elles avaient été révélées par les travaux d'établissement de la route en corniche de Djidjelli. Certaines d'entre elles furent explorées et fouillées entre 1928 et 1930 par C. Arambourg.

Une première série de grottes creusées dans le cordon littoral inférieur et d'âge récent n'a révélé aucun vestige d'occupation humaine ancienne. Une seconde série s'ouvrant à une altitude supérieure, dans les calcaires liasiques, est constituée les unes par de simples abris sous roche dus à l'action de la mer, les autres sont des cavités d'origine karstique éventrées par le recul de la falaise. La plupart d'entre elles présentent d'importants remplissages d'argile et de brèches rouges à ossements de Vertébrés ; certaines renferment des niveaux préhistoriques superposés à ces dépôts de remplissage. Six d'entre elles ont été fouillées par Arambourg. C'est dans l'abri sous roche n.º 3 d'Afalou-bou-Rhummel qu'a été découverte une importante série d'ossements humains. Cette station est située dans la falaise au nord de Traziboun au-dessus de la route de Djidjelli. Son ouverture est à peine visible de la route et son accès primitivement difficile a été amélioré par un sentier établi au flanc de la falaise. La stratigraphie, l'archéologie et la faune ont été étudiées par Arambourg, les documents humains par Boule, Vallois et Verneau (1934), Vallois (1952).

Le site d'Afalou-bou-Rhummel est un grand abri de 10 m de profondeur ouvert sur 20 m environ. La voûte en forme d'ogive se rétrécit et s'élève rapidement vers le fond où elle se prolonge verticalement par une cheminée qui débouche un peu en contre-bas du plateau recouvert par le cordon littoral supérieur.

Stratigraphie

De nombreux éclats de silex, des coquilles marines et des fragments d'os recouvraient la surface du sol de l'abri. Le dépôt de remplissage comprenait deux parties de haut en bas : un ensemble archéologique qui descendait jusqu'à une profondeur de 7,50 m au-dessous duquel se trouvait un second ensemble archéologiquement stérile de plus de 8 m d'épaisseur. La coupe du remplissage archéologique constitué par trois niveaux est la suivante, de haut en bas :

- Niveau I : 1) A la surface une couche superficielle remaniée présentant des traces d'occupation très récente.

2) De 0,50 m à 4,40 m de profondeur, mélange stratifié de cendres grises et de cailloux contenant une industrie lithique uniforme très pauvre caractérisé par la prédominance de silex microlithiques de type ibéromaurusien. Au total 263 pièces seulement ont été trouvées dans 45 m³ de déblais. Des débris de cuisine constitués par des coquilles marines semblent avoir formé le fond de l'alimentation des habitants de la grotte. Cependant vers 3 m de profondeur, au voisinage d'un foyer formé de grosses pierres plates se trouvaient des ossements de mouflons représentés par des massacres. Tous ces ossements portaient des traces de calcination.

Immédiatement au-dessous de ce foyer, entre 3,25 m et 4 m de profondeur, un amoncellement de squelettes a été découvert constituant la majorité des documents étudiés.

- Niveau II : A partir de 4,40 m une seconde couche de 1 m d'épaisseur de coloration différente constituée par des cendres et des cailloux mêlés à de l'argile et contenant des débris d'alimentation et une industrie pauvre. Sous ce niveau, à la suite d'une couche stérile de 30 à 60 cm d'épaisseur, un troisième niveau archéologique a été découvert.
- Niveau III : Epais de 1,80 m ce niveau se distingue par une teinte rougeâtre, une compacité et une richesse beaucoup plus grande en débris osseux et en industrie humaine, indiquant que le mode d'alimentation et le genre de vie des Hommes contemporains de sa formation différaient de ceux de leurs successeurs. Ce niveau contenait à sa partie supérieure, vers 5 m de profondeur, un squelette humain d'adulte (n.º 28) et un crâne d'enfant.

Le reste du remplissage de la grotte n'était plus constitué que par de l'argile rouge.

Datation

Aucune datation absolue n'a été faite sur les dépôts d'Afalou-bou-Rhummel. Par contre, une grotte voisine de celle d'Afalou, l'abri sous roche de Tamar Hat qui avait été fouillé à la même époque par Arambourg et avait révélé une stratigraphie tout à fait comparable et une industrie identique, a fait l'objet de nouvelles fouilles en 1967 par C. Brahimi et d'une étude de son industrie lithique (1969). La couche archéologique livra entre autres des charbons de bois qui ont été soumis au test du C 14 pour datation et identification (M. Couvert, 1969). Ces datations effectuées à l'Institut d'Études nucléaires d'Alger ont fourni les dates suivantes pour un premier échantillon provenant de la partie supérieure du remplissage :

I.E.N. 67/30 12450 ± 480 B.P.
10500 ± 480 B.C.

Pour un second échantillon provenant de la partie superficielle du remplissage :

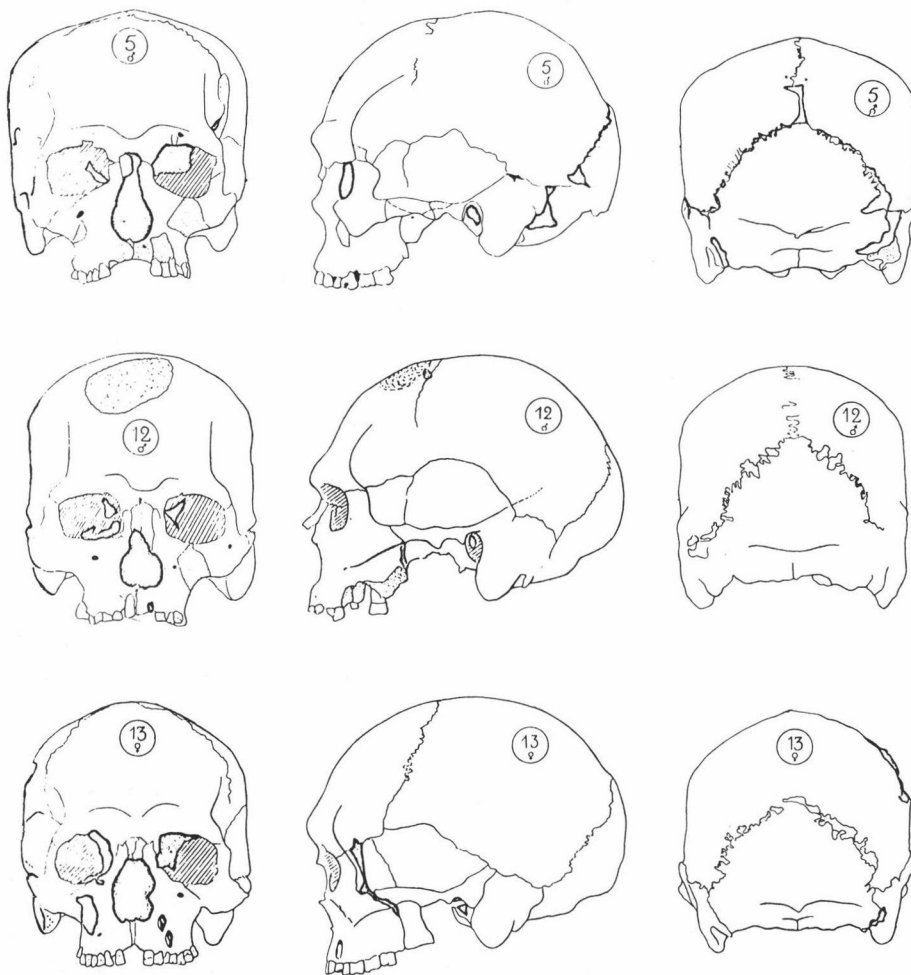
I.E.N. 67/31 10350 ± 375 B.P.
8400 ± 375 B.C.

De nouvelles fouilles effectuées par E. Saxon dans ce même gisement ont permis d'atteindre, en 1977, le substratum. Cet auteur a obtenu une série de datations C 14 qui vieillissent considérablement l'apparition de l'Ibéromaurusien : 18 650 BC pour les niveaux 60-61 qui correspondent à la couche IV d'Arambourg. Mais à Afalou les hommes (à l'exclusion du n.º 28) étant rassemblés dans la couche I, mise en parallèle avec celle de Tamar Hat, on peut donc estimer qu'ils datent d'une époque comprise entre le XI^e et le IX^e millénaires.

Les ossements humains

Les débris humains du premier niveau étaient accumulés en tas au milieu et contre les parois du fond de la grotte, occupant une surface de 3 m sur 4 sur une épaisseur de 0,50 à 0,75 m. Ils étaient mélangés pêle-mêle, souvent sans connexion entre eux et beaucoup présentaient des traces de calcination. Cependant certains ont été découverts gisant en position repliée, les avant-bras fléchis, les mains à la hauteur des épaules. Un squelette d'enfant était placé contre celui d'un adulte, la tête reposant sur l'épaule gauche, la face tournée contre l'omoplate. Par contre, le squelette de l'homme n.º 28 trouvé à une plus grande profondeur, reposait sur le dos en position allongée, l'avant-bras droit fléchi, la main au niveau du pubis. Sur le sommet du crâne de cet homme était disposée une provision de fer oligiste broyé finement pesant plus d'un kg avec au milieu un grand poinçon en os poli. Quelques galets de silex non taillés étaient placés sous la tête au niveau du menton. Sous ses pieds se trouvait un crâne d'enfant. Immédiatement au-dessus de ce squelette une couche d'argile stérile d'une trentaine de centimètres correspondait à une période d'abandon

Afalou bou Rhummel. Sujets masculins 5 et 12, sujet féminin 13, d'après D. Férembach.



pendant un temps assez long, après semble-t-il l'inhumation de cet individu.

Il est difficile d'après les indications de la situation des corps dont les uns étaient entassés en désordre, les autres dans une position intentionnelle, de déterminer s'il s'agissait d'un lieu de sépulture commune ou d'un ossuaire. Quoi qu'il en soit, après le dépôt des cadavres, l'occupation humaine avait repris son cours, car aucune zone de séparation n'existe entre les couches archéologiques sur lesquelles ils reposent et celles qui les recouvrent.

Une cinquantaine de crânes plus ou moins complets, les os correspondant à 9 squelettes recueillis en connexion ainsi qu'une certaine quantité d'os représentant en bloc les squelettes de tous les autres sujets (bien qu'en nombre moins considérable que celui correspondant au nombre de têtes), ont été recueillis ; 40 crânes d'adultes, 26 hommes et 14 femmes, et 10 crânes d'enfants et adolescents ont été dénombrés. La moyenne d'âge des adultes n'était pas élevée, entre 20 et 40 ans pour la plupart. La différenciation des sexes s'est avérée difficile en raison de l'aspect rude et vigoureux de la majorité des crânes masculins et féminins. Voici la diagnose générale des squelettes telle que la décrivent Boule, Vallois et Verneau après une étude approfondie de l'ensemble de la série :

« Tête d'aspect rude, brutal, où toutes les empreintes musculaires prennent un développement extrêmement marqué, ce qui rend souvent très difficile la distinction des sexes. Crâne très épais, de dimensions absolues considérables, surtout la longueur ; à forme prédominante pentagonale ; capacité volumineuse ; indice céphalique dolicho-mésocéphale ; hauteur de la voûte moyenne ou élevée. Voûte non aplatie, le plus souvent légèrement carénée. Front peu convexe ne s'élargissant que peu vers l'arrière. Arcades sourcillères unies à la glabelle en un bourrelet extrêmement développé, surtout chez les hommes, et qui s'étend du milieu d'une orbite à l'autre, mais sans former de visière. Os temporal à bord supérieur généralement rectiligne ; crêtes sus-mastoïdiennes très fortes ; apophyses mastoïdes énormes ; apophyses zygomatiques très massives ; dans les deux tiers des cas, gouttières digastriques particulièrement profondes. Occipital présentant un torus transverse sur la moitié des sujets.

» Face orthognathe, extrêmement large, avec saillie en dehors des pommettes et réduction (en hauteur) de la zone faciale supérieure. Indice facial supérieur mésoprosope ou le plus souvent chamaeprosope ; la face est donc nettement dysharmonique avec le crâne. Orbites rectangulaires, toujours très basses ; largeur interorbitale considérable. Saillie des os du nez très prononcée, surmontée d'une profonde dépression sus-nasale. Ouverture nasale méso ou platyrhiniennne, avec un bord inférieur indifféremment du type européen ou du type infantile, sans fosse pré-nasale. Palais large.

» Mandibule à corps très divergent, avec projection en dehors des angles gonioniques ; région symphysienne haute, à menton bien accusé ; branche montante élevée, avec un bord antérieur remarquablement épais.

» Dentition caractérisée par une mutilation consistant en l'ablation d'un nombre variable d'incisives supérieures, généralement les deux médianes. Arcades dentaires très divergentes ; usure précoce et très accentuée des dents... »

Nous ajouterons d'après nos observations personnelles (Chamla, 1970) que la denture est d'un gabarit supérieur à celui des Européens actuels et caractérisée par une fréquence élevée de la carie (8,9 %, Chamla, 1969) et des chutes de dents *ante mortem*.

Le squelette du tronc et des membres offre des particularités intéressantes.

Les hommes d'Afalou étaient de haute stature, avec un corps élancé, des épaules larges mais des hanches moyennes. Les proportions des membres montrent un allongement considérable de l'avant-bras et de la jambe par rapport au bras et à la cuisse. Au niveau du tronc les courbures cervicale et surtout lombaire paraissent avoir été peu accusées ; le sacrum est étroit, le sternum allongé et les côtes épaisses ; le bassin est haut et rétréci. Aux membres, les os longs présentent de fortes empreintes musculaires ; l'omoplate est du type négroïde ; l'humérus est arrondi avec existence de la perforation olécrânienne dans la moitié des cas ; le radius porte une tubérosité bicipitale très développée ; le cubitus arrondi est nettement incurvé dans son quart supérieur ; la main est très longue ; le fémur comporte un pilastre bien développé mais il n'est que modérément aplati dans sa partie supérieure ; le tibia est faiblement aplati transversalement ; les os du pied (astragale et calcanéum) sont très volumineux ; les orteils sont très longs ; enfin l'ensemble du squelette présente de nombreuses lésions pathologiques (voir *infra*).

Variabilité du groupe

L'examen des mesures et des caractères descriptifs individuels montre certaines différences morphologiques, notamment une tendance chez quelques sujets à une mésocéphalie prononcée ou une brachycéphalie accompagnée d'une certaine atténuation des reliefs osseux avec moindre proéminence des diverses saillies musculaires et du bourrelet sus-orbitaire. En outre, fait intéressant, le crâne de l'homme n.º 28 du niveau III se distingue de tous les autres par une hyperdolichocéphalie, une voûte beaucoup plus basse, un front oblique, une ouverture nasale munie d'une gouttière simienne, des orbites plus hautes, une massivité moins grande, alors que l'ensemble de son squelette post-crânien diffère peu du reste de la série.

Affinités des Hommes d'Afalou-Bou-Rhummel

La morphologie de ces hommes est tout à fait caractéristique et comparable à celle d'autres hommes découverts dans des gisements épipaléolithiques –ibéromaurusiens et capsien– d'Afrique du Nord, constituant un groupe spécial qu'il est désormais classique d'appeler « type de Mechta-Afalou ». Il se différencie par de nombreux aspects d'autres hommes épipaléolithiques généralement trouvés dans les gisements capsien et arrivés postérieurement, lesquels ont été reconnus comme ayant des affinités protoméditerranéennes (cf. Homme de l'Aïn Dokkara et Homme de Medjez). Ils constituaient, semble-t-il, les seuls éléments de la population des gisements de l'Épipaléolithique ancien découverts à ce jour. Submergés peu à peu par les éléments protoméditerranéens arrivés de l'Est avant le VII^e millénaire, ils vont subsister néanmoins jusqu'au Néolithique, notamment dans la partie occidentale de l'Algérie. Ils semblent avoir quasiment disparu après cette époque, car on n'en retrouve plus que quelques traces chez les hommes de l'époque protohistorique.

La comparaison avec les Hommes fossiles d'Europe de la même époque ou d'époques antérieures permet de préciser la position systématique de ces Hommes du type de Mechta-Afalou. La comparaison avec *Homo neandertalensis* exclut formellement toute affinité avec ce type : hauteur de la voûte, morphologie des arcades sus-orbitaires, de la région occipitale et faciale, des orbites et de la mandibule, sont complètement différentes des caractéristiques néandertaliennes. En revanche, on constate des affinités certaines avec les Hommes cromagnôides (notamment l'homme d'Obercassel) européens : dysharmonie crânio-faciale, raccourcissement de la face, morphologie des orbites et de la région goniale, développement de l'éminence mentonnière, haute

stature, etc. Les relations de parenté du groupe de Mechta-Afalou doivent être recherchées vers les Hommes du Paléolithique supérieur européen et non pas vers les Hommes mésolithiques du Proche-Orient, notamment les Natoufiens de Palestine vis-à-vis desquels les différences morphologiques sont considérables.

Les Hommes du type de Mechta-Afalou n'étaient pas localisés dans la région septentrionale de l'Afrique. On a découvert récemment dans le Djebel Sahaba, en Basse Nubie (Wendorf, 1968) d'autres hommes de type mechtoïde contemporains des Hommes d'Afalou, accompagnés d'une industrie à dominance microlithique le Qadien, et apparentée à l'industrie ibéromaurusienne d'Afrique du Nord. L'ensemble de leurs traits offre une parenté certaine avec les Hommes d'Afalou, mais avec cependant des différences importantes et une orientation vers des caractéristiques négroïdes ainsi que l'absence de toute avulsion dentaire. Cette découverte repose le problème, non encore résolu, de l'origine des Hommes de Mechta-Afalou d'Afrique du Nord.

Au Maroc les découvertes successives des hommes du Jbel Irhoud, auteurs d'une industrie appartenant au Moustérien typique, puis ceux de Dar es-Soltane site 2 et de Temara associés à l'industrie atérienne interviennent dans cette question. Les hommes du Jbel Irhoud (E. Gernet-Varcin, 1979) offrent avec les hommes de Néandertal plusieurs traits communs, ils s'en distinguent par l'aspect de la face, basse et plus large, aux orbites plus rectangulaires qui annoncent le type d'Afalou. Pour beaucoup de spécialistes (Férembach, Gernet-Varcin, Heim, Thoma...) ces Néandertaliens marocains se placent à l'origine des Cro-Magnoïdes africains et seraient eux-mêmes issus des Atlanthropes. Cette opinion a été sensiblement renforcée par la découverte de l'homme atérien de Dar es-Soltane II qui est considéré par D. Férembach (1976) comme un *Homo sapiens sapiens*. Pour cet auteur il se situe ainsi que les restes de Temara à l'origine de l'Homme de Mechta-Afalou.

Dimensions et indices du crâne des Hommes d'Afalou-Bou-Rhummel

	HOMMES			FEMMES		
	N	m̄	δ	N	m̄	δ
Crâne						
Capacité crânienne	15	1614,9	94,5 ¹	10	1424,9	—
Longueur max. cr.	23	195,2	5,84	14	184,8	7,36
Largeur max.	23	146	5,55	14	141,0	5,58
Hauteur au porion	22	121,5	5,01	11	116,7	5,1
Largeur front. min.	22	99,3	6,72	13	100,1	4,8
Largeur front. max.	18	124,5	5,36	13	121,8	5,36
Haut. sup. face	22	70,4	3,86	10	66,9	5,56
Largeur bizygom.	21	142	6,69	11	136,1	6,42
Hauteur du nez	21	53,1	2,59	9	51,1	4,04
Largeur du nez	21	28,8	1,37	9	28,2	1,4
Hauteur orbite	22	31,3	1,87	12	31,3	2,4
Largeur orbite	22	42,2	2,1	12	41,4	2,21
Longueur mandibule	12	108,7	5,84	5	105,2	—
Largeur bicondyl.	12	124,6	5,3	4	115	—
Largeur bigoniaque	13	109,2	8,67	6	103,1	—
Hauteur symphise	14	41,2	3,75	5	37,4	—
Hauteur tr. ment.	16	34,8	2,22	7	32,4	—
Epaiss. tr. ment.	16	13,7	1,65	7	12,5	—

Hauteur br. montante	15	65,4	4,38	6	59,1	—
Larg. min. br. mont.	15	34,2	3,08	6	31,3	—
Angle du menton	14	75,2	4,86	6	73,8	—
Angle goniale	15	119,2	6,03	7	123,2	—
Indice crânien	23	74,7	3,48	13	76,6	4,6
Ind. haut.-long.	22	62,2	2,86	11	63,5	3,58
Ind. haut.-larg.	22	83,6	4,02	11	81,9	3,76
Ind. front.-transv.	18	78,7	3,34	13	81,5	2,76
Ind. front.-pariét.	22	68,2	4,52	13	70,6	3,9
Ind. sagit.-front.	22	88,0	2,5	11	85,6	4,22
Ind. facial sup.	21	49,5	3,3	10	49,5	2,98
Ind. crân.-fac. tr.	21	97,6	5,38	12	94,9	4,82
Ind. orbitaire	22	74,0	5,16	12	75,4	5,64
Ind. nasal	21	53,8	3,14	9	55,4	5,2
<i>Stature</i>	12	177,7 cm	4,04	7	168 cm	—

1. Les moyennes statistiques indiquées ici et calculées d'après les données individuelles, peuvent différer légèrement des moyennes arithmétiques qui ont été publiées dans l'ouvrage original.

M.-Cl. CHAMLA

Pathologie

Lors de son étude anthropologique du gisement d'Afalou (in Arambourg et coll., 1934), H.V. Vallois a déjà signalé ou décrit une partie des lésions pathologiques exposées ci-dessous. Ces cas seront signalés par le sigle (H.V.V.) placé en tête de leur description. Lorsque celle-ci coïncidera exactement avec celle du précédent auteur, elle sera placée entre guillemets sous forme de citation.

Sujet n.° 2

a) *Subluxation congénitale des deux hanches* : les deux cotyles sont ovalisés et les deux cols fémoraux nettement antéversés ce qui traduit une malformation articulaire subluxante.

b) *Fracture fibulaire* (H.V.V.) avec constitution d'une ossification surnuméraire « en arche », probablement aux dépens d'un élément aponévrotique.

c) *Hallus valgus bilatéral* plus accentué à gauche avec de petites lésions d'arthrose, en particulier métatarso-sésamoïdienne.

d) *Arthrose bilatérale cuboïdo-V^e métatarsien*. A gauche, la base métatarsienne porte un ostéophyte marginal dorsal débordant en haut le tubercule et arrivant en arrière à l'aplomb de sa pointe ; le cuboïde porte une facette qui s'articule avec lui. A droite, ostéophyte analogue, développé surtout en dedans. Cuboïde absent.

Sujet n.° 3

a) *Ossification inter-thyro-hyoidienne*. (H.V.V.). Simplement signalé par H.V. Vallois, ce cas a fait l'objet d'une étude complète par J. Dastugue (1973). L'anomalie est unilatérale droite ; elle apparaît comme l'ossification du ligament thyro-hyoidien latéral. En fait, il s'agit de la persistance d'un état fœtal avec ossification secondaire de la pièce surnuméraire.

b) *Déformation de la tête humérale droite* (H.V.V.). Une grosse collerette ostéophytique prolonge la tête en bas et en arrière ; la grosse tubérosité est arasée et la surface d'arrachement est irrégulière ; la gouttière intertubérositaire est élargie et irrégulière avec un gros ostéophyte de la berge interne. Il s'agit incontestablement de lésions traumatiques, séquelles probables de luxation de l'épaule avec arrachement tubérositaire.

c) *Arthropathies radio-ulnariennes gauches*. Sur les quatre articulations de l'avant-bras, les plages articulaires sont réduites en superficie :

- le pourtour de la tête radiale n'est plus qu'un croissant occupant la moitié externe ; la cupule est aplatie dans sa moitié postérieure.
- l'incisure radiale de l'ulna est réduite partiellement par un petit bourrelet antérieur non articulaire.
- l'incisure ulnarienne du radius est tronquée en avant par une petite surface non articulaire.
- le croissant articulaire de la tête ulnarienne n'occupe plus que le tiers antérieur du pourtour.

L'adaptation des surfaces ainsi modifiées montre que la prono-supination ne devait pas dépasser 20 à 30° autour de la position moyenne (demi-pronation). L'absence de réactions péri-articulaires ostéophytiques semble indiquer que la cause de la limitation des mouvements n'était pas squelettique mais il est impossible de la déterminer exactement.

Sujet n.° 10

Fracture des deux os de l'avant-bras droit (H.V.V.). Siégeant un peu au-dessous du milieu de diaphyses, les deux fractures sont consolidées avec une légère angulation à sinus antérieur et un chevauchement d'environ 2 cm. Le mauvais état des articulations radio-ulnariennes ne permet pas de déterminer le retentissement sur la pronosupination ; mais on peut noter l'absence de synostose au niveau des cals.

Sujet n.° 11

Arthrose radio-ulnarienne supérieure droite (H.V.V.). L'incisure radiale de l'ulna est élargie avec collerette ostéophytique inférieure ; le pourtour de la tête radiale est élargi de même vers le bas. En outre, il faut noter une petite bordure ostéophytique de l'incisure trochléaire de l'ulna ce qui semble indiquer que l'arthrose radio-ulnarienne supérieure n'était qu'un élément d'une arthrose du coude (impossible à confirmer en l'absence d'humérus). L'absence de lésions inférieures appuie cette hypothèse.

Sujet n.° 12

Cupule crânienne (H.V.V.). Dépression circulaire à cheval sur la suture coronale, au milieu de sa moitié droite. Diamètre 12 mm, profondeur 1,5 mm. Elle est bordée en avant d'une petite zone granuleuse. L'endocrâne est normal. Interprétée précédemment comme une lésion traumatique (H.V. Vallois) elle apparaît plus probablement comme une trépanation incomplète analogue à celles décrites sur des sujets d'Afrique du Nord d'époques diverses.

Sujet n.° 13

a) *Spondylose cervicale*. Les lésions intéressent surtout les corps vertébraux, particulièrement le bec qui est allongé et ostéophytique ; on les trouve sur C.3, 4 et 5 (C.6 manque).

b) solution de continuité de la lame droite de la première vertèbre lombaire (H.V.V.). Il s'agit sans aucun doute d'une spondylose qui a entraîné une asymétrie de l'arc. Les deux moitiés de la lame ont gardé le contact ce qui indique que la lésion n'a pas entraîné de spondylolisthésis.

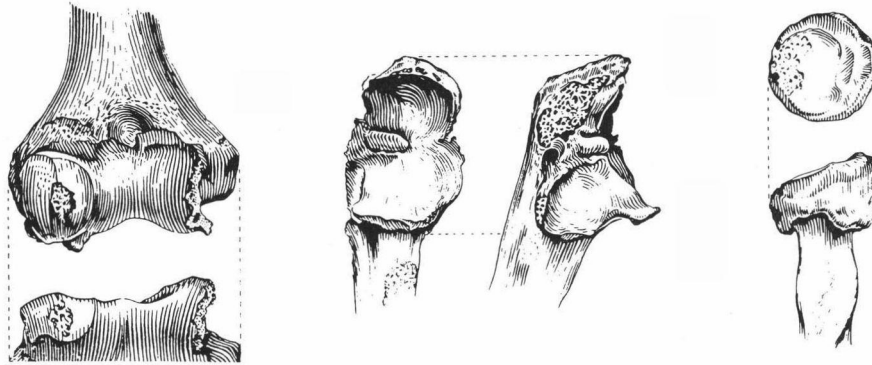
c) *Séquelle de disjonction acromio-claviculaire droite*. Sur la clavicule, la facette normale est remplacée par une excroissance qui porte une facette plane, arrondie, débordant le bord antérieur ; sur l'omoplate est un ostéophyte acromial taillé en biseau qui s'adapte à la nouvelle facette claviculaire. Ainsi se trouve réalisée la stabilisation d'une disjonction articulaire qui devait atteindre environ 1 cm.

d) *Patella emarginata*. Bien que le plus probable, ce diagnostic peut être discuté en faveur de celui d'une fracture de l'angle supéro-externe de la rotule en raison de l'aspect irrégulier de la surface de troncature.

Sujet n.° 25

a) Dans la fosse temporale droite, on relève une *minuscule exostose* probablement d'origine traumatique.

b) *Spondylose lombaire* (H.V.V.). En fait, il ne reste que quelques fragments de ra-



Paléopathologie. Sujet n.° 25 d'Afalou bou Rhummel : arthropathie du coude consécutive à une luxation invétérée, remodelage des surfaces articulaires avec polissage de la néarthrose condylo-ulnaire. A droite, modification de la cupule radiale. Dessin J. Dastugue.

chis portant des ostéophytes caractéristiques.

c) Séquelle de *luxation du coude*. Les lésions, précédemment interprétées par H.V. Vallois comme le résultat d'une arthrite suppurée, ont été étudiées à nouveau complètement par J. Dastugue (1958). Les surfaces articulaires de l'humérus sont très modifiées, notamment le condyle qui est remodelé et a pris un aspect « trochléiforme ». Les modifications de l'ulna témoignent de la persistance d'un déplacement en dehors et de l'adaptation au condyle de l'incisure trochléaire. Le radius est remodelé en conséquence. Le diagnostic de luxation invétérée ne semble pas faire de doute non plus que la persistance de mouvements notables prouvée par la présence d'un champ finement poli sur le condyle huméral.

Sujet n.° 27

a) *Cupule crânienne*. Dépression siégeant immédiatement en avant de la suture coronale, à mi distance du bregma et de la ligne temporale supérieure. Elle est elliptique à grand axe oblique en dehors et en avant ; ses diamètres sont de 24 et 16 mm. Le bord est mousse et régulier ; l'aire de la cupule est faite d'os normal sans discontinuité avec la périphérie mais marquée par quelques courtes stries rectilignes. Celles-ci peuvent être dues à la pointe de l'instrument employé pour creuser l'os ; leur persistance indique que le sujet n'a pas dû survivre longtemps à cette trépanation incomplète.

b) *Fracture du V^e métacarpien gauche*, consolidée (H.V.V.).

Sujet n.° 28

Ce squelette offre des difficultés particulières à l'examen en raison de l'enrobement des pièces osseuses dans une gangue extrêmement dure qui solidarise notamment entre elles plusieurs surfaces articulaires et simule des ankyloses. Un examen récent et minutieux a permis, la radiographie aidant, de distinguer les articulations réellement ankylosées de celles seulement collées par la gangue. On retrouve alors les lésions suivantes :

a) *Ostéophytose lombaire* (H.V.V.).

b) Au coude droit, *ankylose huméro-ulnaire* (H.V.V.). Le coude est en extension ; les deux os sont à la fois soudés directement et unis par de gros ostéophytes intra-articulaires ; le radius ne participe pas au processus d'ankylose directe.

c) Au coude gauche, *ankylose huméro-ulnaire* en extension ; la tête radiale est luxée en avant mais cette position semble due à une fracture des deux os de l'avant-bras consolidée en quasi rectitude.

d) Malgré la présence de gangue inextirpable dans l'interligne, on peut affirmer qu'il y a une synostose partielle entre la tête fémorale et le croissant cotyloïdien. Aucune réaction périarticulaire n'est à noter. Il y a en outre une modification unilatérale du fémur sous la forme d'un bourrelet fusiforme occupant le tiers moyen et augmentant notablement la saillie et la largeur de la ligne âpre.

N.B. D'autres ankyloses, notamment fémoro-patellaires, avaient été précédemment signalées qui se sont révélées inexistantes après ablation de la gangue.

Il semble que les synostoses constatées soient le fait d'un processus d'arthrite prolongée, oligo-articulaire. L'absence de lésions destructives permet d'éliminer la tuberculose, celle de lésions constructives, les arthroses et la syphilis. Le diagnostic étiologique reste donc incertain. Quant à la fracture de l'avant-bras gauche, elle est probablement surajoutée et s'explique assez bien par l'enraidissement du coude.

Sujet n.° 34

Perte de substance crânienne, chevauchant la suture sagittale à 25 mm en avant des trous pariétaux. Irrégulièrement circulaire, son diamètre est d'environ 20 mm. Les bords et le fond ont été endommagés post-mortem mais une partie du bord semble biseauté et lisse et évoque celui d'une cupule analogue aux précédentes. L'état de la pièce ne permet pas de conclusion ferme.

Os isolés

a) Un fémur droit présente une exostose triangulaire, lamellaire, sur le bord externe de la surface poplitée. (H.V.V.). Origine probablement traumatique.

b) *Patella emarginata* : il y a en tout dans le gisement six rotules dont l'angle supéro-externe est plus ou moins tronqué.

c) Petite plage granuleuse d'aspect ostéitique sur la facette articulaire externe d'une rotule (H.V.V.).

d) Ossification probablement post-traumatique partielle du ligament antérieur de l'articulation tibio-fibulaire inférieure (bord antérieur de la *fibula*).

Il est possible de résumer ainsi qu'il suit les caractéristiques essentielles de la pathologie de ce gisement :

a) A côté de quelques cas banaux de malformations congénitales (*patella emarginata* par exemple) on trouve un cas de malformation rare (spondylolyse de L.1), et un exemple vraiment exceptionnel (ossification hyo-thyroïdienne).

b) La pathologie traumatique est importante en nombre mais il y a peu de traumatismes majeurs : 2 fractures des deux os de l'avant-bras, une luxation de l'épaule, une luxation du coude.

c) Les maladies inflammatoires ne sont représentées que par les arthrites des coudes du sujet 28, arthrites graves, ankylosantes mais dont l'étiologie n'a pu être précisée.

d) Les lésions dégénératives constatées sont sûrement un minimum en raison de la grande quantité de vertèbres manquantes ; les deux cas de spondylose, cervicale et lombaire, ne permettent pas de déterminer la fréquence réelle de cette affection dans cette population. Quant aux « arthroses » des membres, il est possible qu'elles reconnaissent une origine traumatique. Il faut en outre noter l'existence d'un hallux valgus bilatéral.

e) Deux pertes de substance crânienne en forme de cupule, cicatrisées, permettent de conclure à la pratique de la trépanation incomplète par les hommes d'Afalou. Une dernière remarque doit être faite à propos de la pathologie traumatique : d'une part on note l'absence des fractures jugées banales chez l'homme moderne (bras, cuisse, jambe, clavicule) ; d'autre part on trouve ici, comme chez d'autres Préhistoriques, un remarquable exemple de récupération fonctionnelle après traumatisme articulaire (luxation du coude).

J. DASTUGUE

BIBLIOGRAPHIE

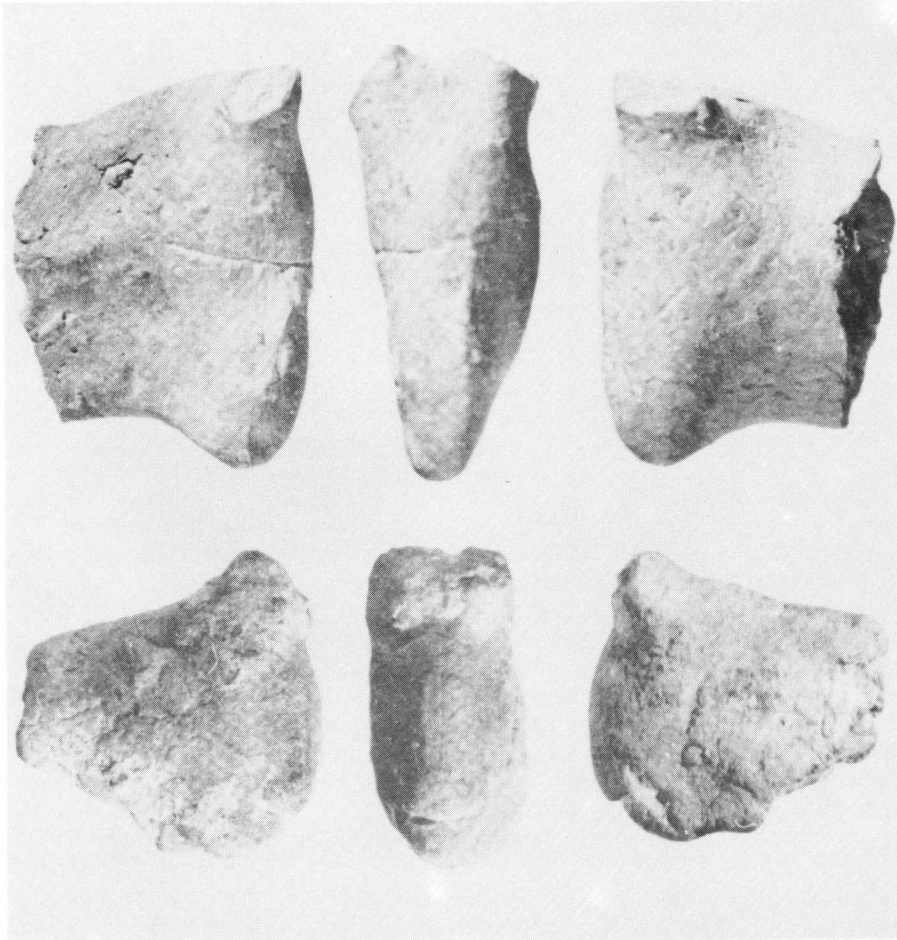
- ARAMBOURG C., BOULE M., VALLOIS H., VERNEAU R. *Les grottes paléolithiques des Beni Segoual (Algérie)*. Arch. Inst. Paléontol. Hum., t. 13, 1934, 242 p.
- BALOUT L. *Les hommes préhistoriques du Maghreb et du Sahara. Inventaire descriptif et critique (Paléolithique, Epipaléolithique, Néolithique)*. Libyca, 1954, t. 2, p. 1-215.
- BRAHIMI C. *L'Industrie lithique de l'abri de Tamar Hat (Petite Kabylie)*. Libyca, 1969, t. 17, p. 35-48.

- BRIGGS C. *The stone age races of Northwest Africa*. Amer. school of prehist. research. Peabody Mus. Harvard Univ. Bull., 1955, n.° 18, 98 p.
- CAMPS G. *L'Homme de Mechta-el-Arbi et sa civilisation. Contribution à l'étude de l'origine des Guanches*. Simposio del Cro-Magnon. Estud. atlant. Madrid, 1969 (1970), n.° 15, p. 257-272.
- *Les civilisations préhistoriques de l'Afrique du Nord et du Sahara*. Doin, Paris, 1974, 368 p.
- CHAMLA M.-C. *L'évolution du type de Mechta-Afalou en Algérie occidentale*. Note, c.r. Acad. des Sc., Paris, 1968, t. 267, sér. D, p. 1849-1851.
- *La carie dentaire chez les Hommes préhistoriques d'Afrique du Nord : Epipaléolithique et Néolithique*. L'Anthrop., 1969, t. 73, p. 545-578.
- *Les Hommes épipaléolithiques de Columnata (Algérie occidentale). Étude anthropologique*. Mém. du C.R.A.P.E., Alger, 1970, t. 15, 132 p.
- CLOSE A.-E. The iberomaurusian sequence at Tamar Hat. *Libyca*, t. XXVIII-XXIX, 1981, p. 69-103.
- DASTUGUE J. *Luxations invétérées du coude sur des squelettes mésolithiques*. Bull. Soc. Anthr. Paris, 9 : 203/209 (1958).
- *Sur un cas préhistorique d'ossification hyo-thyroïdienne*. J. Méd. de Caen, 8/3 : 151/154 (1973).
- *Pathologie des hommes épipaléolithiques d'Afalou-bou-Rhummel*. L'Anthropologie, t. 79, 1975, p. 483-506.
- FEREMBACH D. *La nécropole épipaléolithique de Taforalt (Maroc oriental) ; étude des squelettes humains*. Publ. Serv. des Antiq. du Maroc, fasc. 18, 1962, 184 p.
- FEREMBACH D. Les restes humains de la grotte de Dar es-Soltane 2 (Maroc), campagne 1975. *Bull. et Mém. de la Soc. anthrop. de Paris*, 1976, p. 183-193.
- GENET-VARCIN E. *Les Hommes fossiles*. Paris, Boubée, 1979, p. 244-245.
- SAXON E.-C. Results of recent investigations at Tamar Hat. *Libyca*, t. XXII, 1974, p. 49-91.
- PHILIPS J.-L. Iberomaurusian related sites in the Nile valley. *Problems in Prehistory : North Africa and the Levant*. ed. Wendorf & A. Marks, 1975, p. 171-180.
- VALLOIS H. *Le rôle du type de Mechta dans le peuplement de l'Afrique du Nord*. Selecta Opera Henri Vallois, Paris, Masson, 1969, p. 132-138.
- *Diagrammes sagittaux et mensurations individuelles des Hommes fossiles d'Afalou-bou-Rhummel*. Trav. Lab. d'Anthrop. et d'Archéol. du Musée du Bardo 1952, n.° 5, 133 p.
- VAUGEOIS M.G. *Les dysmorphoses dento-maxillo-faciales de l'Homme d'Afalou-bou-Rhummel*. Thèse chirurgie dent., Paris, 1970, 149 p.
- VERGER-PRATOUCY J.C. *Recherches sur les mutilations maxillo-dentaires préhistoriques*. Thèse doctorat médéc., Bordeaux, 1968, 198 p.
- WENDORF F. *The Prehistory of Nubia*. South Methodist Univ. Press, Dallas, 1968, 2 vol., 1084 p.

AFALOU BOU RHUMMEL : Manifestations artistiques ibéromaurusiennes

La reprise des fouilles à Afalou bou Rhummel en 1983 a permis la découverte de figurines en terre cuite qui sont les plus anciennes manifestations artistiques connues en Afrique du Nord.

Ces figurines, au nombre de deux, représentent des têtes et une partie de l'encolure de ruminants. Elles sont toutes deux brisées de la même façon, à l'encolure et à la base des cornes. Bien qu'elles soient stylisées et peu précises ces figurines semblent avoir représentées des animaux d'espèces différentes. La première, haute de 21 mm, a une tête allongée à chanfrein rectiligne ou faiblement convexe et des cornes peu distantes l'une de l'autre, dont le départ est vertical ; ces caractères sommairement reproduits font songer à un boviné. La seconde, haute de 17,6 mm présente au contraire un chanfrein très convexe et des cornes très robustes, ce qui suggère plutôt un capriné. La



Figurines en terre cuite d'Afalou bou Rhummel.

surface de ces objets semble avoir été lissée à l'aide d'un tampon végétal. Ces figurines sont modelées dans une pâte argileuse rouge dont la structure feuilletée révèle un certain malaxage.

Ces manifestations artistiques modestes auxquelles il faut joindre un bâtonnet également et terre cuite et une petite masse d'argile pétrie et cuite ont été trouvées dans un ensemble indiscutablement ibéromaurusien : la première figurine était située à 18 cm au-dessus d'un niveau daté par le C 14 de $11\,450 \pm 230$ ans soit $9\,500 \pm 230$ bc (Ly 3 227) ; la deuxième, trouvée dans la même couche que les nombreux restes humains exhumés par C. Arambour, était située à 30 cm au-dessous d'un niveau ayant été daté de $12\,400 \pm 230$ ans, soit $10\,450 \pm 230$ bc (Ly 3 228).

Ces figurines permettent de rappeler la découverte, par E. C. Saxon, dans l'abri voisin de Tamar Hat, dans des niveaux également ibéromaurusiens d'un fragment de terre cuite représentant peut-être une corne de mouflon.

La découverte d'Afalou bou Rhummel oblige à revoir l'opinion traditionnelle qui refusait à l'Homme de Mechta el-Arbi toute activité artistique.

S. HACHI

A74. AFARAG (voir Afrag).**A75. AFĀRIQ**

C'est l'un des termes par lequel les Arabes du Moyen Âge désignaient les habitants non arabes du Maghreb. Comme l'ont montré, entre autres, Th. Lewicki (1953) puis J. M. Lasserre (1978), on peut reconnaître quatre catégories dans les populations maghrébines telles que les voyaient les écrivains arabes : les *Rūm*, les *Barbar*, les *Afāriqa* et les *Nasāra*. Les premiers sont les Byzantins (ainsi El-Idrīsi, p. 110 et 128, dit que le patrice Grégoire était le chef des *Rūm*) dont les descendants sont encore nombreux dans certaines villes du Jerid (Tozeur, El Hamma, Nefta) et de l'ancienne Numidie militaire (Baghāi, Tobna). Les *Barbar* sont bien évidemment les Berbères, Africains ayant échappé à la romanisation ou l'ayant perdue, conservant leurs coutumes et leur langue. Il n'est pas tout à fait sûr, comme on l'affirme généralement, que leur nom dérive du latin « *barbari* » ; ils sont très nombreux, certains sont chrétiens, surtout parmi les Branès (Ibn 'Abd el-Hakam, trad. Gateau, Alger, 1948, p. 81), d'autres sont restés païens ; d'autres encore sont judaïsés. Le terme « *Nasāra* » n'a qu'une connotation religieuse ; ces disciples du Nazaréen sont les chrétiens considérés collectivement. Restent les *Afāriqa* qui, comme les *Rūm*, sont aussi des *Nasāra* ; étymologiquement ce sont les habitants de l'Afrique et plus particulièrement les Africains parlant le latin, donc surtout des citadins latinisés et chrétiens de vieille date, mais aussi les populations des bourgades et des ruraux sédentaires de Byzacène et de Tripolitaine. El-Yaqūbī (p. 86) mentionne des *Afāriqa* jusque dans des localités du Jbel Nefoussa et surtout dans le Jerid et à Tobna (p. 213) ; mais ils ne sont pas localisés dans les seules régions méridionales : El-Bekri connaît des *Afāriqa* dans une bourgade entre Kairouan et Béja (Monastir 'Utman : Henchir Monastir). Les découvertes d'épigraphes chrétiennes latines très tardives de Kairouan (XI^e siècle) et de Tripolitaine (Ain Zara, N'Gueila, X-XI^e siècles) confirment pleinement les indications d'El-Idrīsi sur l'existence de communautés chrétiennes dans le Sud tunisien de même dans le Sahel. Au XIII^e siècle encore, selon Ibn Khaldoun (t. I, p. 231, t. III, p. 156), il existait des chrétiens dans le Nefzaoua.

Des communautés chrétiennes ont subsisté aussi dans l'ancienne Maurétanie, à Tahert au VIII^e et IX^e siècles puis à Sedrata et Ouargla (Th. Lewicki, 1976) ; à Tlemcen il existait au temps d'El-Bekri une église qui était régulièrement fréquentée, il en était de même à Fez où l'une des portes s'appelait Bab-el-kanisa (« Porte de l'église », El-Bekri, p. 227). Mais, bien que le terme d'*Afāriq* ne soit pas inconnu dans ces régions (cf *akaba al-afārik* entre Ceuta et Fez, El-Bekri, p. 224), il n'est guère employé en dehors de l'Ifriqiya ; les auteurs lui préfèrent le terme ambigu d'*ajam* qui servit d'abord en Orient à désigner les Perses et qui finit par recevoir l'acception générale de « non arabe ».

La langue des *Afāriqa* est le latin africain (Th. Lewicki, 1953), *al-lisān al-latīnī al-afāriq*, précise El-Idrīsi qui, ayant vécu plusieurs années à la cour de Roger II de Sicile, était à même de faire les comparaisons qui s'imposaient entre les dialectes romans de Sicile et d'Afrique. Trois siècles plus tard, Jean Léon l'Africain reconnaissait encore la parenté entre la langue « africaine » et l'italien. Th. Lewicki a tenté de suivre à partir du latin l'évolution de cette langue disparue dont il ne reste que des épaves dans le vocabulaire agraire et la toponymie. Mais ses passionnantes recherches ne permettent pas de retrouver en totalité ce « parler roman » de l'Afrique du Nord ; les difficultés signa-

lées par S. Lancel (1981) viennent essentiellement du décalage très fort entre le système phonétique de l'arabe qui nous a transmis une partie de cet héritage et celui des langues latines. Cet auteur a le mérite de signaler les limites des investigations en ce domaine particulièrement délicat.

« Limites qui tiennent d'abord à l'objet même que l'on s'efforce de saisir, puisque ce que l'on peut appréhender, ce sont au mieux des mots isolés, pris dans la gangue d'un autre langage qui n'a pas manqué de les altérer d'une certaine manière en les fossilisant. Limites qui tiennent également aux conditions historiques de cette survie partielle : les historiens admettent en général qu'au milieu du XII^e siècle la conquête almohade a marqué une coupure nette ; la politique brutale de conversion attestée à cette époque a dû réduire alors à peu de chose les derniers vestiges des chrétientés indigènes, et donc le peu qui restait encore du milieu vivant d'un latin africain en évolution.

C'est ainsi qu'est restée inachevée la formation, non d'un seul parler roman d'Afrique du Nord, mais plus vraisemblablement de plusieurs dialectes qui se seraient partagé ce vaste territoire si l'histoire leur avait donné leur chance. » (S. Lancel, 1981.)

BIBLIOGRAPHIE

- EL-IDRISI. *Description...* édition et traduction Doisy et de Goeje, Leyde, 1892.
 EL-YAQŪBĪ. *Kitāb al buldān*, trad. G. Wiet, *Les Pays*, I.F.A.O., Le Caire, 1937.
 EL-BEKRI. *Description de l'Afrique et de l'Espagne*, trad. de Slane 2^e édit. 1915.
 IBN KHALDOUN *Histoire des Berbères*, trad. de Slane, I, 1925; II, 1927; III, 1934; IV, 1936, P. Geuthner, Paris.
 LEWICKI TH. Une langue romane oubliée de l'Afrique du Nord. *Rocznik orientalistyczny*, t. XVII, 1951-1952, p. 415-480.
 LEWICKI TH. *Études maghrébines et soudanaises*. Académie polonaise des Sc. Comité des Études orientales, 1976, p. 79-90.
 LASSERE J.-M. Diffusion et persistance des traditions latines dans le Maghreb médiéval. *La latinité hier, aujourd'hui, demain*. Avignon, 1978, p. 277-285.
 LANCEL S. La fin et la survie de la latinité en Afrique du Nord. Etat des questions. *Revue des Études latines*, t. LIX, 1981, p. 269-297.
 MARCAIS PH. La Berbérie au IX^e siècle d'après el-Ya'qūbī. *Revue africaine*, t. LXXXV, 1941, p. 40-61.
 CAMPS G. *Rex gentium Maurorum et Romanorum*. Recherches sur les royaumes de Maurétanie des VI^e et VII^e siècles. *Antiquités africaines*, t. 20, 1984, p. 183-218.

G. CAMPS

A76. AFFRANCHIS

Dans l'Antiquité

Notre connaissance des sociétés libyennes anciennes est encore trop limitée pour que nous puissions avoir une idée, même approximative, de l'importance ou du rôle des esclaves, et moins encore de leur affranchissement. Les indications de Gsell (*H.A.A.N.* t. V, p. 210), très vagues et très hypothétiques, n'ont guère été précisées depuis.

On est un peu mieux renseigné sur les esclaves des Carthaginois (Gsell, t. II, p. 226-227 ; 300 et *passim*), qui pouvaient être affranchis, en particulier

dans le cas d'une levée en masse pour faire face à un danger, par exemple en 149, lors de la troisième guerre punique (Appien, *Lib.* 93 ; Gsell, *o.l.*, p. 222). Des études plus récentes (J.-G. Février, *Semítica*, IV, 1951-1952, et M. Sznycer, *Semítica*, XXV, 1975) ont marqué les relatifs progrès de notre connaissance de cette catégorie de la société carthaginoise. On sait maintenant, indubitablement (même si l'origine de l'expression reste mal éclaircie), que l'affranchi est appelé 'Š ŠDN : non pas « l'homme de Sidon », mais peut-être plutôt, selon J.-G. Février, « l'homme du cuivre », celui qui a versé en cuivre (ou en un autre métal monnayé) le prix de son affranchissement. De plus, le texte étudié par J.-G. Février (cité *supra*) laisse entendre qu'il pouvait y avoir aussi des affranchis « sans cuivre », c'est-à-dire libérés gratuitement par leur maître. L'affranchissement faisait peut-être l'objet d'un acte rédigé sur une tablette (DLT) conservée dans la maison du maître, selon l'interprétation que propose, en fin de compte, J.-G. Février du document qu'il étudie. Mais on peut se demander s'il n'y avait pas, dans la société carthaginoise, deux catégories d'affranchis. Les premiers auraient été de simples affranchis privés, parvenus à la liberté par la seule décision de leur ancien maître (d'où la formule 'Š ŠDN BD 'DNŸ, BD x : affranchi par son maître, par X) ; pour d'autres, l'affranchissement aurait été « officialisé par l'Etat » (ce qu'exprimerait la formule LMY'MS 'M QRTHDŠT, à traduire selon toute vraisemblance : selon l'ordonnance du « peuple » de Carthage) ; on peut toutefois se demander si cette formule vise bien une catégorie particulière d'affranchis, ou si elle fait référence à une complication peut-être tardive (III^e siècle ?) de la procédure de l'affranchissement, désormais valable à la condition d'être entériné par l'Assemblée du peuple. Mais c'est à cela que se bornent, pour le moment, nos connaissances sur l'affranchissement : rien ne nous a été révélé encore du nouveau lien éventuel de dépendance entre l'affranchi et son ancien maître.

Les rois maurétaniens Juba II puis Ptolémée semblent avoir eu une « familia » très importante. Esclaves et surtout affranchis occupèrent des fonctions importantes dans l'administration du royaume. L'un d'eux dont le nom grec, Aedemon*, n'implique pas nécessairement une origine orientale, prit la tête du soulèvement des Maures après l'assassinat de Ptolémée.

Plus abondante, la documentation relative à l'époque romaine (documentation littéraire et surtout épigraphique) autorise des conclusions plus assurées, même si elles peuvent encore être discutées et si elles laissent subsister des zones d'ombre. Il est intéressant de noter que, parmi les plus anciennes épitaphes de Carthage (période de la déduction coloniale césarienne), on trouve celles d'affranchis, en assez grand nombre. On ne peut manquer de rapprocher cette constatation du rôle bien connu que jouent les affranchis dans la gestion des affaires municipales (où ils se distinguent par l'évergétisme) : en 45 aC, L. Pomponius Malchio, *duumvir quinquennalis* à Curubis (Kourba), fait construire une muraille en pierres de taille. *C.I.L.* VIII, 977 ; dans la même ville, en 19 aC, Cn. Domitius Malchio, également *duumvir quinquennalis*, fait paver une rue, construire une balustrade et placer une horloge, *C.I.L.* VIII, 978 ; à Carthage, entre 40 et 25 aC, M. Caelius Phileros fait édifier le temple de Tellus, *C.I.L.* X, 6104) ou dans l'administration de la province : le même M. Caelius Phileros est *accensus* (huissier, ou plutôt homme de confiance) du gouverneur T. Sextius et perçoit le *uectigal* dans les 83 *castella* qui dépendent de Carthage. C'est peut-être également lui qui installe de nouveaux colons à Uchi maius (Henchir Douémis, en Tunisie), cf. *C.I.L.* VIII, 26 274. Ainsi, dès les débuts de la province romaine d'Afrique, les affranchis – mais le plus souvent d'origine non africaine – jouent un rôle appréciable dans son développement. Malheureusement, la loi Visellia (de 24 pC) les écarte (dans tout l'empire romain) de la gestion des affaires municipales et de toutes les

charges qui sont le privilège des hommes de naissance libre. Néanmoins, l'influence de certains d'entre eux reste telle qu'il en est à qui l'on confie, vers le milieu du I^{er} s. pC, la fonction de *patronus*, en particulier dans le *pagus* de Thugga.

Dès lors les affranchis, nombreux à cause de l'influence de la philosophie stoïcienne favorable à la libération des esclaves, se spécialisent dans l'administration et les affaires. Dans la première de ces activités, on rencontre beaucoup d'*officiales*, c'est-à-dire des gens de l'empereur attachés au gouverneur. Deux cimetières de Carthage leur ont été affectés à la Malga. Les affranchis peuplent les échelons locaux de l'administration financière, depuis la procurature d'un domaine impérial dans le plat pays (domaine agricole, mine ou manufacture) jusqu'aux bureaux de la *regio* (à Hadrumète, Theveste et Hipponne) et ceux du *tractus Karthaginiensis*, et ils constituent, avec des esclaves, le personnel subalterne de l'*officium* des gouverneurs des provinces africaines.

Mais il y a aussi les affranchis privés. On ne dispose pas pour l'Afrique d'une source aussi colorée – mais, en contrepartie, dangereuse par les excès d'interprétation qu'elle a suscités – que le *Satiricon*. C'est à travers les inscriptions, essentiellement funéraires ou votives, qu'il faut chercher la documentation.

L'affranchissement s'opère selon les formes ordinaires du droit romain : soit la *manumissio censu*, déclaration devant le censeur, qui rapidement s'est trouvée « inadaptée aux dimensions du monde romain » (et donc à la dispersion des propriétaires d'esclaves) et aux nécessités pratiques de l'affranchissement ; soit la *manumissio uindicta*, qui consistait à l'origine en une déclaration à un magistrat prétorien ; mais dans les provinces, depuis au moins l'époque de César, les magistrats locaux ont pu procéder à de tels affranchissements : la *lex ursonensis*, ch. CVIII, en délègue la compétence aux *duoviri* des cités. Mais ces deux formes d'affranchissement *inter uiuos* sont concurrencées par l'affranchissement *ex testamento*, qui remonte au plus tard à 312 aC et qui, à la fin de la république et sous l'empire, doit son succès à ce qu'il est le moyen le plus commode, en particulier pour les *domini* provinciaux. La vogue de l'affranchissement atteint ainsi tous les milieux, et probablement les esclaves ruraux (qui sont les plus nombreux, mais les moins connus) et les esclaves des carrières sont à peu près les seuls à mourir dans la condition servile. Les esclaves domestiques sont en général affranchis à un âge qui est encore assez bas (ce qui fausse les résultats d'une étude sur la mortalité des esclaves) et ils s'intègrent à la lignée de leur maître, dont ils reprennent le nom et le prénom, suivis, en guise de *cognomen*, de leur ancien nom d'esclave, qui peut être africain (libyque ou plus souvent punique), latinisé, ou grec (ce qui n'est qu'une trompeuse apparence). Des affranchies deviennent souvent les épouses de leurs maîtres, et leur donnent des enfants parfois promis à un bel avenir (C.I.L. VIII, 2 843 et 18 222). Mais trop peu de textes épigraphiques nous apportent la lumière sur leur rôle dans la Cité. C'est tout juste si l'on peut supposer que certains d'entre eux ont pu réussir dans leurs affaires. Dès la fin de la République en effet, non seulement à Rome et en Italie mais aussi dans toutes les provinces, des hommes d'affaires italiens chargent certains de leurs affranchis de missions temporaires ou durables. La correspondance de Cicéron en fournit des exemples. En Afrique, le nom d'un de ses clients, M. Caelius Rufus, qui « avait dans cette province des affaires et des biens de famille » (*Pro Caelio*, 73), a été rapproché d'une part du toponyme des Horrea Caelia (Hergla), d'autre part du nom de l'affranchi M. Caelius Phileros, déjà cité. De son côté, P. Romanelli s'est demandé (*Storia delle province romane dell'Africa*, p. 221) si P. Perelius Hedulus, le dédicant de l'autel de la *gens augusta* à Carthage, n'était pas un affranchi installé dans la fondation de César ; son nom

apparaît sur le timbre de tuiles retrouvées dans le même secteur de la cité, et l'on peut penser que c'était un homme d'affaires actif (ou son fondé de pouvoir). Par ailleurs, c'est à Marseille qu'on a retrouvé l'épithète de M. Nonius, Marcelli lib(ertus), Metrodorus, qui fut prêtre des *Cereres* vers 50 de notre ère (voir *infra*), et l'on suppose que cet autre affranchi était un riche négociant. Car en même temps qu'ils veillaient aux intérêts de leur *patronus* (dont le plus souvent ils adoptaient et prolongeaient l'activité), les affranchis faisaient fructifier leur propre argent. Mais il faut bien reconnaître que de telles fortunes (comme celle, de nature plutôt foncière, de M. Caelius Phileros), nous pouvons seulement les imaginer, et non les décrire.

A la différence de ce qu'on a pu observer dans d'autres provinces, la mention de *seuiri augustales* est rare en Afrique : on n'en connaît guère qu'une demi-douzaine (et quelques cas peuvent être douteux!). Rareté inattendue, qu'on a cherché à expliquer de diverses façons, soit par le moindre développement, en Afrique, des activités « industrielles » et commerciales, donc le moins grand nombre de fortunes aux mains des affranchis ; soit par le fait que le culte impérial, dans les cités africaines, aurait été du ressort des curies et non de collègues de sévirs augustaux (Kotula) ; soit enfin par une réaction contre l'influence peut-être excessive des affranchis aux premiers temps de la province (G.-Ch. Picard). En revanche, au moins jusque vers la fin du I^{er} s. de notre ère, la prêtrise des *Cereres* à Carthage semble bien avoir été gérée par des affranchis.

On peut tout de même penser qu'aux plus dynamiques étaient permises « de grandes espérances », qui pourtant sans doute ne se réalisaient que de façon exceptionnelle. L. Leschi a attiré l'attention sur *Une famille thévestine au III^e s. de notre ère* ; dans ses générations les plus anciennes, elle compte une Aelia Beneaucxis qui « pourrait être la fille d'un Grec affranchi sous l'empereur Hadrien ». Sans doute riche, elle épouse un ingénu, Q. Titinius Securus, magistrat municipal, et leur fille, Titinia Julia, devient la femme de C. Roius Petronianus, fait chevalier romain. Eux aussi ont une fille, Roia Titinia, qui fait à son tour un très beau mariage, en rencontrant un chevalier d'Uchi maius, de la famille des Pullaeni, grands propriétaires fonciers, producteurs d'huile et fabricants de lampes. Et de cette union naissent deux jeunes gens de rang clarissime : de l'ergastule au Sénat... Mais combien d'affranchis pouvaient-ils espérer une telle promotion pour leur descendance ?

Très rares sont aussi les documents qui permettraient de juger de la culture des affranchis. L. Leschi a également publié une paire d'épithètes retrouvées à Lambèse, relatives au père et à la mère d'un affranchi impérial du nom de Severianus, qui se distinguent des épithètes ordinaires par leur caractère métrique et par la réutilisation d'un distique virgilien quelque peu malmené. Mais cet exemple témoigne-t-il de la culture d'un affranchi des bureaux, ou de celle du *grammaticus* local à qui ces épithètes ont pu être commandées ? Il reste que beaucoup d'affranchis (et beaucoup d'esclaves) exercent des « professions » intellectuelles et sont médecins, secrétaires (*tabularii*), voire bibliothécaires (*promus librorum*, dans l'*Apologie* d'Apulée, LIII, 8), arpentiers (*agri mensores*), etc.

On sait que le développement et la victoire du christianisme n'ont pas provoqué de révolution sociale qui aurait visé à supprimer jusqu'à l'idée de l'esclavage et entraîné donc un affranchissement général. Les esclaves subsistent mais, l'idéal de la charité venant renforcer les exhortations des Stoïciens, ils sont plus nombreux à acquiescer, et peut-être plus facilement qu'avant, leur affranchissement : c'est une pratique plus fréquente, garantie par une disposition impériale du 18 avril 321 (*Code Théodosien*, IV, 7, 1) que recommandent les évêques (Augustin, *Sermon* 21, 6 et 356, 3, 7) : l'affranchissement pourra se

faire à l'église, devant l'évêque (*manumissio in ecclesia*), selon une procédure que saint Augustin a rappelée (*Sermon 21, 6*) : « Conduis par la main à l'église l'esclave que tu veux affranchir. On fait silence. On lit ton acte d'affranchissement (*libellas*) ou bien on donne suite à ta volonté. Tu declares affranchir ton esclave parce qu'en toutes circonstances il s'est montré fidèle (*dicis te seruum manumittere, quod tibi in omnibus seruquerit fidem*)... Pour affranchir ton esclave, tu brises les tablettes » (*tabulas* : qui portent l'acte de propriété). Et, aux termes de la loi de 321, l'affranchi recevait en même temps, par cette seule procédure, la citoyenneté romaine. Les clercs eux-mêmes ont en outre été autorisés à affranchir leurs propres esclaves sans que des formes spéciales aient été, semble-t-il, prévues. Et celui qui entre dans les ordres peut emmener au couvent son esclave qui, ou bien reste esclave, ou bien, après trois ans de noviciat, peut prononcer ses vœux et se trouve par là même affranchi. Mais, sans entrer dans les ordres, des esclaves pouvaient devenir clercs ; ils n'étaient pourtant affranchis que s'ils étaient ordonnés prêtres.

Certains maîtres chrétiens ont largement utilisé ces possibilités : l'exemple est bien connu de sainte Mélanie la jeune qui, vers la fin du IV^e siècle, libère en une seule fois plus de 8 000 de ses esclaves (alors que la législation augustéenne avait limité à 100 l'effectif d'un affranchissement collectif). En revanche, certaines dispositions étaient au contraire aggravées : Constantin (mais, à vrai dire, en 313, soit bien avant les manifestations essentielles d'une législation favorable aux Chrétiens) avait introduit dans le droit romain une loi grecque ancienne qui ramenait à la servitude l'affranchi ingrat à l'égard de son maître (*Code Théod. IV, 10, 1*). De son côté, le concile de Carthage de 419 déclare les affranchis incapables à porter une accusation, au même titre que les histrions et autres gens de mauvaise vie (disposition reprise par le concile d'Hippone en 427, canon 6).

Cependant, « on ne relève (note F. Van der Meer) aucune trace de propagande pour l'affranchissement collectif ». Mieux, les dispositions relatives à la libération à l'église ne semblent pas avoir été facilement adoptées dans les provinces africaines. En effet, c'est seulement lors du concile tenu à Carthage le 16 juin 401, que l'Eglise d'Afrique s'occupe de la procédure de la *manumissio in ecclesia* comme d'une nouveauté ; l'évêque Aurelius de Carthage propose d'admettre cette pratique dans la mesure où l'épiscopat d'Italie l'aura manifestement adoptée (*si id nostri consacerdotes per Italiam facere reperiuntur*). Le 13 septembre, la question n'est pas encore réglée : certains évêques ne se satisfont pas du précédent italien et estiment nécessaire d'en référer à l'empereur. Cet avis l'emporte (*placuit aut de manumissionibus in ecclesia celebrandis ab imperatore petatur*). Faute de documents, nous ne pouvons pas suivre l'affaire, qui pourtant se termine par le succès, en Afrique, de l'affranchissement à l'église, dès les premières années du V^e s., puisque le sermon 21 de saint Augustin, cité *supra*, et qui décrit la *manumissio in ecclesia* comme une chose devenue habituelle, a été daté de « vers 416 ». La législation nouvelle, péniblement adoptée, n'a donc pas supprimé l'esclavage, surtout sur les domaines ruraux africains où certains propriétaires fonciers hésitaient sans doute à se séparer d'une main d'œuvre qui devenait plus rare et qui restait de prix élevé (dans l'empire, un jeune esclave vaut 30 000 deniers au début du IV^e s., et 18 sous d'or en Egypte à la fin du même siècle). On le vit bien vers le milieu du IV^e s., quand les circoncellions, ces paysans chrétiens schismatiques de Numidie, à la recherche d'un nouvel ordre social, contraignaient les *domini* à émanciper leurs esclaves : « par crainte de la bastonnade, de l'incendie et de la mort, on brisait les actes d'achat des pires d'entre les esclaves, qui s'en allaient libres » (Aug., *Ep.* 185, iv, 15). Mais quels furent, dans la pratique, les effets réels de cette intimidation ?

L'épigraphie ne nous renseigne pas sur les affranchis de l'Afrique chrétienne, si bien qu'on sait très peu de choses sur leur rôle, leur statut, leur situation sociale. Comment s'intègrent-ils dans la société des hommes libres? Difficilement, parfois, et il est permis de se demander si les motifs qu'avaient eus leurs anciens maîtres de les affranchir étaient toujours avouables. Saint Augustin en tous cas oppose la condition des esclaves, assurés de ne pas mourir de faim, à celle des hommes libres, souvent contraints à mendier (*Serm.* 159, 5).

Pour l'époque vandale, l'aporie documentaire est totale. Ni les quelques deux cents inscriptions qui ont été retrouvées, ni les *Tablettes Albertini* ne mentionnent d'affranchis. On peut simplement supposer leur existence, et le peu de changement que connut leur statut, puisqu'entre 523 et 533, soit dans la dernière décennie de la royauté vandale, le diacre de Carthage Ferrandus, dans sa *Breuiatio Canonum*, rappelle les dispositions de 419 et 427 qui retireraient aux affranchis la possibilité de formuler une accusation ailleurs que *in causis propriis*. En général, on sait bien maintenant que les institutions traditionnelles ont été maintenues en Afrique pendant cette période, et qu'elles se retrouvent à la suivante, celle des Byzantins.

En effet, le retour des « Romains », s'il ne nous procure pas une documentation épigraphique plus abondante, est bien la consécration de la législation antérieure. La loi constantinienne de 321 sur l'affranchissement *in ecclesia* se voit confirmée (*Code Justinien*, I, 13, 1 et 2), mais est également confirmée la possibilité de rechute en esclavage pour l'affranchi qui manque à la *reuerentia* et à l'*obsequium* à l'égard de son ancien maître et de sa famille (*C. J.*, VI, 4, 3 ; VI, 6, 4 ; 6, 6 ; 7, 2-4, etc., tous textes qui précisent les griefs retenus : coups, injures, mépris, ingratitude, etc.). De même, l'*Ecloge*, XIV, 3, prévoit que, tout comme l'esclave, l'affranchi ne peut témoigner ni pour son maître, ni contre lui. En revanche, la législation de Justinien a supprimé de nombreuses formalités de l'affranchissement (*Novelle LXXVIII* : il suffisait que le maître proclamât l'esclave libre à l'église, ou devant 5 témoins, et même, à défaut, trois seulement, *Ecloge*, VIII, 1-4) ; elle fondait en outre le droit à l'émancipation de nombreuses catégories d'esclaves : ceux qui entraient à l'armée, en religion ou dans l'administration (*C. J.*, VI, 4,4) ; ceux qu'on avait contraints à se prostituer (*ibid.* VI, 4,4 et VII, 6,1) ; les esclaves concubines d'un maître célibataire et décédé, et leurs enfants (VI, 44 et VII, 15,3) ; celles qui avaient mis au monde trois enfants (*Digeste*, I, 5, 15) et tous ceux qui dénonçaient des crimes divers. De façon générale, selon le *Code Justinien*, l'affranchi était presque l'égal d'un ingénu ; seule restriction, il lui était interdit d'épouser son ancienne *domina* ou l'une de ses enfants (*C. J.*, V, 4,3) ; mais dans cette société beaucoup plus ouverte qu'on ne le croit, les enfants des affranchis, considérés comme des citoyens de plein droit (*C. J.*, VI, 3, 11), pouvaient espérer de belles ascensions, y compris jusqu'au rang de sénateur (*C. J.*, XII, 1,9). L'*Ecloge* montre aussi que les affranchis peuvent accéder eux-mêmes à des situations brillantes ; mais pour combien d'entre eux fut-ce effectivement le cas?

Pour cette période aussi on a pu remarquer que l'accès à la liberté ne signifiait pas forcément une meilleure situation sociale. Au reste, c'est à peu près uniquement à travers des textes législatifs que nous voyons des affranchis et l'épigraphie africaine, qui n'en a pas gardé le souvenir, ne nous permet pas de connaître de façon concrète et individuelle un milieu qui, certainement, n'était pas plus uniforme qu'aux siècles précédents.

Il est en définitive frappant de constater la stabilité d'une institution dont les formes étaient peut-être essentiellement étrangères au monde berbère lui-même. C'est encore le cas à la période suivante, celle de l'islam qui, sans sup-

primer lui non plus l'esclavage, favorise aussi l'affranchissement, en lui donnant encore une fois des modalités empruntées.

BIBLIOGRAPHIE

- DEBBASCH Y. Colonia Iulia Karthago, La vie et les institutions de la Carthage romaine *Revue hist. de droit fr. et étranger*, 1953, p. 30-53 et 335-337 ; cf. p. 336-340.
- FABRE G. « Libertus » (*Recherches sur les rapports patron-affranchi à la fin de la république romaine*), th. de Bordeaux (1977), Lille, 1982, 2 vol., 699 et 489 p., 97 pl. phot.
- FABRINI F. *La manumissio in Ecclesia*, Milan (Giuffrè), 1965, XII-264 p.
- FÉVRIER J.G. Vir Sidonius, *Semitica*, IV, 1951-1952, p. 13-18.
- FÉVRIER P.A. Le culte des Cereres en Afrique, *Bull. de la Société nationale des antiquaires de France*, 1975, p. 39-43.
- GASCOU J. La carrière de Marcus Caelius Phileros, *Antiquités africaines*, t. 20, 1984, p. 105-120.
- GAUDEMET J. *L'Eglise dans l'empire romain*, 1958.
- GSELL S. *Histoire ancienne de l'Afrique du nord*, t. II, livre II, ch. I, La constitution carthaginoise.
- LESCHI L. Inscriptions de Lambèse, *B.C.T.H.* 1941-1942, p. 95-99. Une famille thévestine au II^e siècle de notre ère, *R.Af.* 1932 (*Cinquantième de la Faculté des Lettres d'Alger*), p. 295-306 et *Études d'épigraphie, d'archéologie et d'histoire africaines*, Paris, 1957, p. 117-123.
- PICARD G. *La civilisation de l'Afrique romaine*, Paris, 1959, p. 147 sq.
- SZNYCER M. L'Assemblée du peuple dans les cités puniques, *Semitica*, XXV, 1975, p. 47-68.
- Van der MEER F. *Saint Augustin pasteur d'âmes*, Colmar, 1959, 2 vol.
- YANNOPOULOS P.A. *La société profane dans l'empire byzantin des VII^e, VIII^e et IX^e siècles*, Université de Louvain, Recueils de travaux d'histoire et de philologie, 6^e série, fasc. 6, 1975, 331 p.

J.-M. LASSÈRE

Affranchi : éderéf (chez les Touaregs)

Éderéf (pl. *iderfān*, f.s. *tédereft*, f.p. *tiderfīn*) se distingue de *akli* : esclave*, (pl. *iklān*, f.s. *taklit*, f.p. *tiklatin*) et de *abuḡelli* : mulâtre, (pl. *ibuḡellūten*, f.s. *tabuḡellit*, f.p. *tibuḡellutin*).

Le vocabulaire et le statut concernant les affranchis varient énormément d'une confédération à l'autre en pays touareg. D'après Foucauld (*Dict.* IV : 1582), *éderéf* signifie : « affranchi (esclave affranchi) ; par extension « homme exempt de tout châtement et de toute indemnité »... par extension « chameau exempt de tout dressage et de tout travail ». *Anedderfu* est synonyme d'*éderéf*.

Dans l'histoire récente des Kel-Ahaggar il y a eu très peu d'affranchis véritables, c'est-à-dire d'hommes ou de femmes de statut servile et que leurs maîtres avaient libérés à la suite d'une cérémonie religieuse concernant l'affranchissement.

En revanche, il a existé un petit nombre d'esclaves qui n'ont jamais véritablement connu de condition servile et qui ont survécu librement par leurs propres moyens comme artisans ou agriculteurs. Le terme d'affranchi ne leur a jamais été appliqué. Affranchis de statut ou de fait, ils n'ont pas formé de groupe social spécifique comme chez les Touaregs du sud. Ces individus isolés se sont toujours rapprochés des Noirs cultivateurs sahariens, originaires du Tidikelt et du Touat, que les Kel-Ahaggar nomment *izeggāyen* (ms. *azeggay*) et les arabophones *ḥaraṭīn* (ms. *ḥarṭāni*). Le Père de Foucauld écrivait dans les années 1910-1916 : « Présentement dans tout le Sahara algérien, marocain et tripolitain, du jour auquel un esclave (c'est-à-dire un nègre, puisqu'il ne s'y

trouve maintenant d'autres esclaves que des nègres) est affranchi, il prend le nom de « ḥartāni », fait partie de la classe des « ḥartāni » et est de tout point considéré comme l'un d'eux ; la population des « ḥartāni » reçoit ainsi continuellement de nouveaux apports de sang nègre. Les « ḥartāni » sont libres, mais ils forment la plus basse classe parmi les libres ; la plupart d'entre eux sont cultivateurs... » (*Dictionnaire touareg-français*, II : 632, s.v. *ihouar* : 630).

En ce qui concerne les Touaregs du Niger, E. Bernus écrit : « Toutes les catégories d'affranchis, que ce soit ceux dont l'affranchissement se perd dans la nuit des temps (*éyawél*, plur. *iyawélen*) ou ceux dont on garde le souvenir de leur libération (*éderef*, plur. *iderfan*) appartiennent aux hommes libres, mais leur origine connue, inscrite dans le terme qui les désigne, leur conserve une connotation servile. Les *iklān-n-eḡef* « captifs de dune » qui, chez les Kel-Dinnik, pratiquaient l'agriculture et l'élevage au sud de la zone nomade, avaient un statut très comparable et comme eux participaient aux guerres. Tous ces groupes pouvaient posséder des captifs, distribués par l'aménokal comme part de butin à l'issue d'une campagne heureuse » (Bernus, 1981 : 75).

M. GAST

Affranchi : chez les Touaregs (Réflexion)

En Ahaggar (extrême sud algérien), les termes *éderef* et son synonyme *anedderfu* (plur. *inedderfa*, fem. sing. *tanedderfut*, fém. plur. *tinedderfa*) (Ch. de Foucauld, 1951, t. IV, p. 1582), sont peu employés pour désigner les affranchis, c'est-à-dire un ensemble d'individus dont l'ascendance, quel qu'en soit le niveau généalogique, est esclave. Les *Kel-Ahaggar* caractérisent les populations dont la condition et le statut juridico-politique correspondent à celui des affranchis, par l'appellation *azeggay* (plur. *izeggayen* ; fém. sing. *tazeggayt* ; fém. plur. *tizeggayin*) ou *ḥartani* (plur. *ḥarraṭin*) en arabe.

L'utilisation de ce terme vise à définir une catégorie sociale par la couleur de peau de la population qui la compose. Cette couleur varie du « café au lait au noir franc ; celle qui domine est le brun foncé, qui leur a fait donner par les Kel-Ahaggar, le nom d'*azeggay* » (Ch. de Foucauld, 1951, t. II, p. 632).

Les *Kel-Ahaggar*, comme les autres groupements politiques de l'ensemble du monde touareg, utilisent les termes de couleur pour classer les Hommes quelle que soit leur origine (Ch. de Foucauld, 1951, t. II, p. 630). Cependant, il est utile de souligner que, dans l'ensemble culturel touareg, seuls les *Kel-Ahaggar* caractérisent les affranchis par un terme générique de couleur. En d'autres termes, les propos tenus par les autres hommes libres, aristocrates (*ihaggaren*) et tributaires (*imḡad*) sur les hommes juridiquement libres par affranchissement ne s'expriment pas en termes politiques et/ou économiques. Leur situation dans la structure socio-politique et dans le procès de production est occultée par une appellation de couleur. Il me semble qu'une des explications possibles réside dans le fait que les affranchis (*izeggayen* ; *ḥarraṭin* en arabe) ne constituent pas des groupes organisés politiquement, économiquement : ils ne forment pas une classe « pour soi ».

Cependant, l'analyse objective de leur situation concrète dans la production permet de préciser la nature du rapport de production qui se noue autour de la terre dont l'expression juridique du rapport d'exploitation est le contrat. L'absence d'émergence d'une classe « pour soi » est le résultat des rapports noués entre pasteurs nomades et *izeggayen* (« affranchis »), agriculteurs, fon-

dés sur des relations de dépendance personnelle. En définitive, l'*azeggay* en Ahaggar, est un métayer que les *imuhay* qualifient de *enaxdam* (« travailleur ») indépendant et individuel placé sous la dépendance politique et économique des pasteurs nomades. Leur place dans le procès social de production souligne d'une part une séparation radicale d'avec les moyens de production (terre, associée à l'eau, instruments de travail, semences, etc.) détenus par les *imuhay* et d'autre part, caractérise la division sociale et technique du travail chez les Kel Ahaggar. En résumé, les *izeggayen* ne possèdent, lorsqu'ils sont sous la dépendance totale des pasteurs, aucune autonomie de production, aucune autonomie politique. Leur marge de liberté et de mouvement dans le travail se réduisant à la possibilité et à la capacité de louer leur savoir et leurs services à d'autres « patrons ». En ce sens, la traduction de *enaxdam* par « travailleur » (ou ouvrier) correspond au mot arabe et, par ailleurs, à leur situation *réelle* dans le procès de production.

Les Kel-Ahaggar n'établissent pas de distinction terminologique entre les *izeggayen* issus du Tidikelt et ceux issus de leurs propres esclaves (*iklān*) autrefois raziés dans les pays sahétiens notamment dans l'ancien Soudan. Dans ces conditions, le terme *izeggayen* dénommant une couleur se fortifie d'une connotation sociale.

Sans vouloir entrer dans les détails des hiérarchies sociales des différents groupements politiques constituant les *Kel-Tamašeq* situés en zone sahélienne, il faut toutefois mentionner un certain nombre de traits particuliers en ce qui concerne les affranchis. La première particularité se situe au niveau de l'utilisation des termes de couleur caractérisant une catégorie sociale : ce type de correspondance n'existe pas au Sahel. Par ailleurs, la couleur *azeggay* bien connue dans ces pays dénomme essentiellement les Européens et les tributaires (*imyad*). Cette dénomination est conforme à la description faite par de Foucauld (t. II, p. 630), lequel mentionne que *ihway* (être rouge) est une taxinomie qui recouvre aussi bien la race blanche que la race noire. Par contre, chez les *Kel-Tamašeq*, *izeggayen* ne désigne jamais les affranchis, pas plus qu'une autre catégorie sociale. En effet, ces Touareg les appellent *iderfān* (terme le plus usité).

L'explication idéologique qui tend à définir les affranchis est : « un *éderef*, c'est un homme qui peut se débrouiller tout seul », ce qui, en d'autres termes, fait émerger les caractéristiques sociales suivantes :

1.° Les *iderfān* possèdent une organisation économique *autonome* détachée de celle des *imajeyen* (sing. *amajey*) et au sein de laquelle se réalise le processus d'accumulation des biens (terre et bétail). Cependant, si par suite d'un appauvrissement l'*éderef* n'est plus en mesure d'assurer sa survie économique et celle de sa famille, il doit se placer sous la dépendance directe et personnelle d'un *amajey* en louant sa force de travail. Dans ce cas l'*éderef* change d'état et de condition sociale pour devenir un *éyawél* (pl. *iyawélen*), c'est-à-dire un dépendant direct de l'*amajey*. Sa capacité de mouvement dans le choix de son « patron » est identique à celle des *izeggayen* de l'Ahaggar : il peut changer de patron après accord réciproque.

Les *iderfān* participent à l'héritage et théoriquement les *imajeyen* ne pouvaient pas s'emparer de leurs biens. Ils avaient la maîtrise de leurs enfants et ceux-ci pouvaient hériter. L'usage de la force (la *terkebt*) par les *imajeyen*, et même les *imyad*, introduisit une distorsion fréquente et abusive entre la situation juridique et la situation réelle de ces populations.

2.° Les *iderfān* ont une organisation politique relativement autonome dans la mesure où ils ont la possibilité d'avoir des « chefs de villages ». Par ailleurs, ils constituent des groupes de parenté dont il serait nécessaire de procéder à une analyse plus fouillée.

Les affranchis peuvent le devenir sur des bases individuelles ou collectives. Il existe de nombreux exemples d'affranchissement individuel. Le cas d'affranchissement collectif semble plus rare et relève de conditions particulières. Dans le cas des *iklān-n-egif*, habituellement présentés comme « *captifs de dune* », il nous semblerait plutôt que, selon des traditions orales racontées par un *awellemmed* (pl. *iwellemmeden*) et détaillées par les tributaires *ibaday-dayan*, autrefois dépendants des Kel-Nan (un des *eṭṭebel* composant le groupement politique des *iwellemmeden*), il semblerait donc que ces *iklān-n-egif* soient des affranchis. À la mort de leur maître, *Egif*, celui-ci n'avait aucun parent proche ou éloigné susceptible d'hériter de ses biens, notamment de ses nombreux esclaves. Ces derniers furent alors émancipés et constituèrent une unité politique autonome : les *iklān-n-egif* lesquels « participaient aux guerres et formaient l'infanterie, aux côtés des guerriers montés » (S. et E. Bernus, 1975, p. 34).

Chez les Touareg sahéliens, notamment chez les *Kel-Gress* du Niger les *iderfān* sont intégrés dans un système tributaire en extension et consécutif au développement de l'esclavage au XIX^e siècle.

Par ailleurs, *éderef* est également un terme générique désignant des animaux de deux ans, c'est-à-dire dans leur troisième année, qui ne sont pas encore dressés. Dans l'Adrar-n-Ifoyas les chameaux *iderfān* sont laissés au milieu du troupeau où ils assurent leur fonction de reproducteur au même titre que le chameau *amali* (animal entier : étalon).

Affranchis et affranchissement renvoient nécessairement à la situation politique et économique de l'esclave dans la structure sociale touarègue d'une part, et de l'autre, concerne directement ou indirectement les préceptes islamiques exposés dans le Coran et la Risala.

Chez les Kel-Ahaggar, l'esclavage est juridiquement et politiquement restrictif dans la mesure où les hommes libres (aristocrates et/ou tributaires de l'ensemble culturel touareg, ou nomade appartenant à d'autres groupes ethniques tels que Tubu, Kunta, Chaamba, etc.) ne peuvent faire l'objet de mise en esclavage.

Quant aux préceptes islamiques, ils apparaissent comme les meilleurs garants de l'ordre social existant. L'islam parle *des* esclaves, *sur* les esclaves, mais jamais *au nom* des esclaves.

En effet, le processus d'affranchissement n'est envisagé que sous la seule tutelle des maîtres : l'esclave n'a pas la possibilité de revendiquer sa liberté car en dernière instance, c'est toujours le maître qui décide.

Cependant, le Coran prévoit et codifie les conditions de l'affranchissement : « celui qui tue un croyant par erreur, affranchira un esclave croyant » (Sourate 4, verset 94).

Codifié par la religion, celle-ci constitue également un moyen de préserver la survie de l'homme réduit à la condition servile. En effet, en Aïr les « marabouts pouvaient s'opposer à l'affranchissement d'un esclave lorsqu'il était infirme ou âgé ou bien, pour une cause quelconque, hors d'état de gagner sa vie » (H.P. Eydoux, 1943, p. 143).

L'affranchi peut également être issu d'une union matrimoniale entre un homme libre et une esclave.

La généralisation de l'affranchissement au Sahel s'inscrit dans le contexte et sous l'impulsion de la colonisation ; il se fonde sur la nécessité d'engager un processus de rupture des liens de dépendance qui sévissaient en milieu touareg. Le but à atteindre était de contrecarrer la puissance touarègue qui s'opposait à la pénétration et au pouvoir politique et économique de la colonisation. L'accélération du processus se manifesta aux lendemains de la révolte de Kaosen en Aïr en 1917. L'histoire du peuplement des pasteurs nomades et des

agro-pasteurs du département de Maradi (Niger) confirme ce point de vue. En effet, l'étude du peuplement permet d'avancer que l'implantation des populations anciennement dépendantes des *Kel-Tamašeq imajeŷen* sur ces pâturages, autrefois sillonnés par les axes de transhumance, date d'environ 1920 et a été consécutive aux événements connus sous le nom de « l'Air en feu ». Par ailleurs ces dépendants (les *Buzus* en Hausa et *Bella* en Songhay) y compris les *iderfān* se sont intégrés dans la structure politique *Hausa* à travers un système de redevances versées aux chefferies Hausa.

Cette rupture des liens de dépendance reposait sur des impératifs économiques déterminés par la rationalité économique du système colonial et sur la nécessité d'assurer le contrôle politique sur l'ensemble des populations sans distinction d'appartenance sociale et en utilisant les fonctions traditionnelles.

« ...J'estime que la meilleure solution à adopter consiste à s'efforcer de maintenir en présence ces deux éléments de la population, Touareg et Bella, mais en s'attachant à modifier leur situation et leurs rapports... en les faisant passer de l'état actuel de « maîtres à captifs » à celui « d'employeurs à emplois libres », suivant un régime donnant aux uns et aux autres, ainsi qu'à l'administration, toutes les garanties désirables... enfin à l'administration, le maintien des Bella dans une organisation hiérarchisée sous l'autorité du chef pouvant les faire obéir sans commettre d'abus... ». (*Archives Nationales de Dakar* : 11G28. Problème de l'émancipation, lettre du 29.01.1920, n.º 113 A Ouagadougou, colonie de la Haute-Volta, signée Hesling).

« Tout en garantissant la liberté individuelle des Bellah, il conviendrait de maintenir leurs groupements sous la dépendance administrative des chefs capables de les discipliner et de les diriger. Or, il semble bien que les chefs Touaregs, à l'obédience desquels ils furent coutumièrement soumis, soient encore les plus qualifiés pour exercer ce commandement, sous notre autorité ». (*Archives Nationales de Dakar*, dossier 11 G 28, lettre du 03.01.1934, n.º 2/AP/2 du Gouverneur Général de l'A.O.F. à Monsieur le lieutenant Gouverneur du Niger, signée Brevié).

En Ahaggar, la généralisation de l'affranchissement intervient dans le contexte de la décolonisation et dans la mise en place de nouvelles structures sociales dont les fondements se réclament du socialisme. Le slogan « La terre à ceux qui la cultivent » eut un certain écho auprès des affranchis qui par intérêt de classe, surent se rallier aux nouvelles options.

A. BOURGEOT

BIBLIOGRAPHIE

- BERNUS S. et E. L'évolution de la condition servile chez les Touaregs sahéliens, in Meillassoux C, (éd.), *L'Esclavage en Afrique précoloniale*, Paris, Maspéro, 1975, p. 27-47.
- BERNUS E. *Touaregs nigériens, unité culturelle et diversité régionale d'un peuple pasteur*, Mém. de l'O.R.S.T.O.M., 1981, 94, Paris, 508 p.
- BONTE P. Esclavage et relation de dépendance chez les Touaregs Kel Gress, in Meillassoux C, *op. cit.*, 1975.
- BOURGEOT A. Idéologie et appellations ethniques : l'exemple touareg. Analyse des catégories sociales, *Cahiers d'Études Africaines*, t. XII, 4^e cahier, p. 633-554.
- BOURGEOT A. Rapports esclavagistes et conditions d'affranchissement chez les *imuhag* (Twareg Kel Ahaggar), in Meillassoux C, *op. cit.*, p. 77-97.
- CLAUZEL J. Les hiérarchies sociales en pays touareg, *Travaux de l'Institut de recherches sahariennes*, 1962, XXI : 120-175 (145-48).
- EYDOUX H.P. *L'Homme et le Sahara*, Paris, Gallimard, 1943, 207 p.
- FOUCAULD CH. de *Dictionnaire touareg-français*, Imprimerie Nationale, Paris, 1951, 4 vol., t. IV, p. 158.

A77. AFRAG / AFARAG : « clôture, haie, enclos, jardin... »

Nom d'action verbale issu de la racine pan-berbère *frg* dont la signification la plus générale est : « clôturer, enclore, entourer d'une haie... ».

Localement, en deux points au moins, *frq* est lié à l'idée de « pouvoir » :

- Touareg méridional : *efreg* : « pouvoir, être capable ».
- Ghadamès : *efreg* : « l'emporter sur quelqu'un ».

Il s'agit probablement d'évolutions sémantiques locales (« enclore → séparer → tenir à distance → être de la force de... »), à moins qu'il n'y ait eu confusion de deux racines initialement distinctes.

Ce verbe appartient au fond lexical chamito-sémitique (cf. sémitique *frq* : « séparer, diviser... » et autres formes voisines) et vraisemblablement à toute l'aire méditerranéenne (cf. *parc*, *park* « enclos » de certaines langues indo-européennes et dont l'origine est souvent considérée comme obscure).

Mais il ne peut en aucune façon s'agir d'un emprunt au sémitique – même ancien – car cette forme est parfaitement intégrée au plan grammatical (notamment dérivationnel) et est attestée dans l'ensemble du monde berbère (totalité du Maroc, Kabylie, Aurès, Touareg Ahaggar...).

En tant que nom d'action verbale, *afrag/afarag* a, en base, la valeur abstraite de : « fait/action de clôturer ». Partout il glisse, comme beaucoup de déverbatifs abstraits, vers la dénomination d'une réalité concrète : « clôture, haie » et, par métonymie, (contenant → contenu) : « enclos, jardin ».

- Maroc : *afrag* : « haie (sèche de buissons épineux) ».
- Kabylie : *afrag* : « clôture, haie »
- Touareg : *afarag* : « clôture, haie, enclos, jardin ».

(le pluriel fondamental est partout : *ifergan*).

Le sens touareg de « jardin » est explicitement présenté comme récent et secondaire par Ch. de Foucauld (I/343).

Au Maroc, *afrag* prend aussi le sens de « clôture de toile qui entoure les tentes particulières du sultan en déplacement » (Laoust, 1922, p. 3). Cette signification passée en arabe dialectal marocain semble attestée dès le Moyen Âge où *afrag* paraît avoir désigné « le camp, la tente royale » (Ibn Khaldoun, IV, p. 201).

En Kabylie, *afrag* a souvent le sens de « cour, maisonnée, unité domestique (délimitée par la même haie ou le même muret), unité d'habitation, famille élargie ». On dira alors facilement :

yiwən wefrag-nneɣ

un clôture-notre = « notre clôture/cour est une » = « nous appartenons à la même unité domestique/à la même famille ».

Dans cet usage, *afrag* est fortement concurrencé par l'emprunt arabe *ḥaṛa*, « cour ».

La forme connaît les variations phonétiques habituelles déterminées par les tendances de chaque parler ; au Maroc on rencontre à côté de la forme de base *afrag* : *ifrig*, *afraḥ*, *afray*...

S. CHAKER

Afarag (pl. Ifergan) (touareg)

Ce mot a deux sens chez les Touaregs :

1. clôture, haie.
2. jardin, champ irrigué.

1. *Afarag* désigne d'abord la clôture, la haie. Dans les zones pastorales sans agriculture, c'est une haie faite d'abattis, dont les branches munies d'épines forment des chevaux de frise naturels. Tous les acacias, *tamat* (*Acacia flava*), *afagag* (*Acacia raddiana*), *tiggart* (*Acacia nilotica*), *tazzeyt* (*Acacia laeta*), *orof* (*Acacia seyal*) et également d'autres arbres épineux tels *tiboraq* (*Balanites aegyptiaca*) ou *tabakat* (*Ziziphus mauritiana*) servent à construire les clôtures).

Dans les campements, des haies entourent les enclos à chèvres et à moutons, à cabris et agneaux, et parfois à vaches. Des haies, dans certains cas, cercent les tentes pour les isoler du bétail.

Chez les Iwillemeden, *Afarag* est le nom d'une bataille qui opposa en 1865 (Nicolas, 1950, p. 62 et Bernus, 1970, p. 446-447) les Kel-Dinnik et les Kel-Ataram ces derniers, retranchés près de Menaka, construisirent une clôture faite de piquets de bois attachés par des lacets de cuir. Les Kel-Dinnik venus les attaquer avec l'aide des Kel-Aïr et des Kel-Gress réussirent à forcer l'enceinte ce qui donna son nom à la bataille.

Les *iklan* (captifs) sont parfois appelés *Deffar-afarag* (« derrière la haie »), car dans les campements, leurs tentes sont installées au delà des enclos à bétail. Dans l'arrondissement de Téra (ouest du Niger) une tribu porte ce nom, transcrit par l'administration en *Dufarafarak*. Cette tribu qui comporte quelques *imajeyen* et une masse d'*iklan* a pris le nom de ces derniers, alors que les *imajeyen* étaient connus sous le nom de Kel-Ansongo.

2. Dans les régions d'agriculture irriguée, *afarag* désigne le jardin et par conséquent le contenant comme le contenu.

Chez les Iwillemeden Kel-Ataram, les végétaux irrigués portent le nom d'*išikraš* (cf. Foucauld, 1951-1952, t. I, p. 343 *azekrih*).

Les haies de ces jardins sont également faites de branchages d'épineux, soutenus souvent de troncs de *tirza* (*Calotropis procera*) qui encadrent parfois des portes d'accès.

Dans les zones montagneuses présahariennes ou sahariennes la recherche du bois pour les enclos provoque une déforestation grave tout autour des zones cultivées. A In Gall, où les arbres les plus proches se trouvent dans des vallées distantes de 6 ou 7 km, les habitants doivent, pour enclore les parcelles de jeunes dattiers, acheter des charges de branches épineuses apportées sur la tête.

Dans les zones agricoles sud-sahéliennes, la haie, qui parfois entoure le champ de culture pluviale pour le protéger de la divagation des troupeaux, porte aussi le nom d'*afarag*. Par contre, un tel champ, qui ne reçoit que l'eau des pluies en une courte saison, s'appelle *tawgest* pl. *šiwugas* et s'oppose au champ irrigué *afarag* pl. *ifergan*.

E. BERNUS

Afarag (ville)

Ville ancienne qui, à l'emplacement actuellement occupé par la citadelle sur le mont Acho, dominait le site de Ceuta. Cette localité doit son nom à la même racine « *efreg* » (entourer d'une clôture).

Cette racine entre dans la composition de nombreux toponymes.

G. CAMPS

BIBLIOGRAPHIE

- ALOJALY GH. *Lexique touareg-français*, Copenhague, 1980 (-efreg : « pouvoir, é. capable », p. 41, -afarag : « clôture, jardin », p. 41).
- BERNUS E. Récits historiques de l'Azawaq. Traditions des Iullemeden Kel Dinnik. *Bull. de l'I.F.A.N.*, t. XXXII, sér. B, 1970, p. 434-485.
- COHEN M. *Essai comparatif sur le vocabulaire et la phonétique du chamitosémitique*, Paris, 1947 (1969), (frg : n.º 369, p. 169).
- DALLET J.-M. *Dictionnaire kabyle-français*, Paris, Selaf, 1982 (efreg, afrag : p. 221).
- ERNOU A. et MEILLET A. *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, 1939 (cf. parco-).
- FOUCAULD CH. DE. *Dictionnaire touareg-français* (4 vol.), 1951-52 (efreg/afarag : I, p. 342).
- GRANDSAIGNES D'HAUTERIVES R. *Dictionnaire des racines des langues européennes*, Paris, 1949 (park : p. 145).
- IBN KHALDOUN. *Histoire des Berbères*, Paris (nlle édition), 1925 (4 vol.), (afrag : IV, 201, Index p. 490).
- LANFERY J. *Ghadamès, II*, Alger, 1970, FDB (efreg : p. 96, n.º 0422 « l'emporter sur quelqu'un »).
- LAOUST E. *Mots et choses berbères*, Paris, 1920 (afrag : p. 3).
- LAOUST E. *Cours de berbère marocain*, Paris, 1921 (ifrig : p. 2 [Souss]).
- NICOLAS F. Tamesna. *Les Iullemeden de l'Est ou Touareg Kel Dinnik. Cercle de Tawa, colonie du Niger*, Paris, Imp. nat. 1950.
- PRASSE K. G. *Vocabulaire touareg (Tawellemmet de l'Est-Français)*, Copenhague, 1970 (efreg : p. 106 : « pouvoir », afarag : p. 11 : « clôture, haie »).

A78. AFRI

Le terme d'*Afri* désignait les populations autochtones de l'Afrique du Nord ancienne et plus particulièrement les tribus résidant dans les limites de la province africaine de Carthage et à ses abords, par opposition aux Numides et aux Maures établis plus à l'ouest. L'origine de cet ethnique demeure inconnue. Dans l'état actuel des connaissances, l'hypothèse de St. Gsell semble vraisemblable : selon lui, le nom d'*Afri* aurait une étymologie indigène africaine et aurait été transmis par les Romains dans sa forme latinisée. Tout récemment, du côté linguistique, M. Fruyt s'est fait partisan d'une étymologie indo-européenne, notamment lorsqu'il fait dériver les appellations d'*Africa* et d'*Afri* d'un vent soufflant du sud-ouest vers l'Italie et apportant la pluie, appelé par les Italiques *Africus ventus*. Cette hypothèse ingénieuse ne semble pas devoir être retenue. Il paraît peu vraisemblable que le substantif *Afer* (*Afri*) soit effectivement dérivé de la forme *Africus* (*ventus*) alors que l'inverse l'est plus. Du moins, le fait que l'ethnique *Afer* n'est attesté que dans les textes latins ne constitue pas un argument ayant assez de poids pour que l'on puisse en déduire que l'étymologie du mot signifiant les peuples indigènes africains était d'origine indo-européenne. Ce serait d'ailleurs une exception parmi l'ensemble des désignations ethniques africaines d'origine locale, bien que l'on puisse trouver là certaines analogies dans les termes géographiques modernes (*Auster* → Australie). Les deux adjectifs *Africa* (*terra*) et *Africus* (*ventus*) dériveraient plutôt d'une notion ethnique primitive emprunté assez tôt par les peuples italiques. Quant aux Grecs, depuis Hérodote ils s'attachaient traditionnellement au terme de Libyens dans son acception générale ou restreinte (sujets de Carthage) ce qui plaide contre une trop grande insistance sur l'usage exclusivement latin du mot *Afri*.

Y avait-il à l'origine une vaste tribu des *Afri*, comparable à celle des *Numidae*, qui aurait donné son nom à la totalité des populations anciennes de la Tunisie du Nord-Est actuelle? Le fait n'est pas improbable en soi, mais, bien que

les hypothèses aillent se multipliant, il faut toujours constater que dans nos sources, il ne subsiste aucune trace sûre d'une peuplade concrète dont l'ethnique se soit conservé dans la dénomination collective d'*Afri*. C'est pourquoi ceux-ci ne se sont pas retrouvés dans le catalogue des tribus africaines de l'Antiquité classique dressé par J. Desanges. Cependant L. Maurin et J. Peyras, qui ont publié un nouveau texte fragmentaire de la cité d'Uccula dans la région d'Ansarine en Tunisie datant probablement de la première moitié du I^{er} siècle et mentionnant un *decretum Afrorum* cf. au même endroit un texte parallèle, C.I.L., VIII, 14364 : *civitas Uccula decreto Afror(um)*, veulent y reconnaître une survivance de la peuplade indigène des *Afri*, anciens sujets de Carthage. Pour corroborer leur hypothèse, ces auteurs rappellent un autre document épigraphique de la cité voisine de Sua où sont mentionnés les *Afri et cives Romani Suenses* (C.I.L., VIII, 25850 = D. 6776) et ils se réfèrent à une remarque orale de H.-G. Pflaum d'après lequel ces *Afri* seraient « une vaste tribu (ou confédération) » dont le territoire s'étendait entre les villes d'Uccula et de Sua. Une telle interprétation des textes de l'époque romaine impériale n'emporte pas la conviction. Il faudrait discerner entre les *Afri*, indigènes de la région de Sua opposés aux citoyens romains, et les auteurs du décret mentionné dans l'inscription d'Uccula. Car il semble peu probable qu'au milieu d'une région assez fortement urbanisée au II^e siècle comme celle d'Ansarine dont la population se trouvait sur le chemin de la romanisation progressive (les villes d'Aulodes et d'Avedda y sont devenues municipales sous Septime Sévère) et dans une société où les *principes gentis** devenaient *principes civitatis*, une tribu indigène ait pu continuer à exercer ses pouvoirs politiques s'exprimant dans des décrets officiels. Ce serait d'ailleurs un hapax épigraphique bien inattendu dans un milieu tribal autochtone. Il faudrait en tout cas définir la nature de l'institution responsable, dans la ville d'Uccula, pour de tels décrets de la totalité des *Afri*, ce qui paraît difficile, le terme de *decretum* étant plutôt conforme au langage politique du système municipal et provincial romain qu'à un vote de tribu. Dans l'état actuel des sources, il est préférable de maintenir l'opinion traditionnelle de J. Schmidt qui a cru qu'il s'agissait là de décrets émanant du *concilium* de la province d'Afrique en l'honneur des flamines du culte impérial, opinion d'ailleurs reprise par H.-G. Pflaum (*Ant. Afr.*, t. 4, 1970, p. 99).

Très tôt dans les temps préhistoriques, les tribus des *Afri* se sont sédentarisées pour se consacrer à l'agriculture qui était devenue leur principale occupation leur assurant les moyens de vivre, en particulier dans les plaines fertiles du moyen Bagrada et de ses affluents. S'il faut en croire la tradition littéraire qui est peu sûre pour les premiers siècles de Carthage, la colonie tyrienne qui croissait en puissance politique et économique dès le milieu du V^e siècle a cessé de verser les prestations dues aux indigènes sur le sol desquels la ville avait été fondée (Justin, XIX, 2, 4). Au fur et à mesure du développement de la *Xōρα* carthaginoise, ce rapport s'est inversé. Les *Afri* sont devenus tributaires de Carthage à laquelle ils remettaient une grande partie de leurs moissons à titre d'impôts réguliers, et notamment la moitié de leurs récoltes pendant la première guerre punique (Polybe, I, 72). En tant que sujets de Carthage, ils faisaient partie de l'armée punique qui était renforcée également par des contingents d'Africains indépendants (Tite Live, 28, 14, 4 : *Carthaginienses mixti Afris*). Décimés dans les guerres et durement exploités, ils se sont souvent révoltés (T. Kotula, Guerre des mercenaires*). Mais par ailleurs, le voisinage de l'Etat puissant de Carthage a accéléré le développement politique, économique et culturel de la société autochtone, ce qui s'est exprimé dans la formation du royaume massyle, et surtout sous le règne de Massinissa.*

La notion d'*Afri* a conservé à travers les siècles son sens ethnique et géo-

graphique ; avec le temps, elle a même été employée pour définir tous les habitants du continent africain, tierce partie du monde antique (Salluste, *Jug.*, 17, 3 ; Horace, *Carm.*, III, 3, 46), mais à partir du milieu du II^e siècle avant notre ère, après la création de la province romaine d'Afrique, elle a commencé progressivement à désigner sa population, prenant une acception politique et administrative.

Après la réorganisation et l'agrandissement de la province africaine par l'empereur Auguste, le terme d'*Afri* s'est étendu à tout le territoire de la Proconsulaire. La signification politique de l'ethnique jusqu'alors en vigueur se confirme d'autant plus nettement qu'une partie importante de la nouvelle province est habitée à l'ouest par des tribus numides, elles aussi englobées dès l'époque impériale par le nom commun d'*Afri*. D'ailleurs les notions de *Mauri* et de *Numidae* ont commencé à leur tour à indiquer les habitants des autres provinces africaines créées sous Claude et sous Septime Sévère. C'est ainsi que les anciens noms ethniques ont acquis un nouveau contenu, reflétant la division administrative de l'Afrique septentrionale romaine. Quand, sous Vespasien, on a vu naître l'assemblée provinciale de la Proconsulaire, le *concilium Africae*, les députés qui se réunissaient au siège du *concilium* à Carthage, capitale de la province, portaient également le nom d'*Afri* en tant que représentants de toute la population de cette province africaine la plus importante. Leur tâche politique était de promulguer des décrets au nom de toute la province (p. ex. C.I.L., VIII, 11017 ; C.I.L., VI, 1736, en 366-368). Enfin le terme d'*Afri* apparaît dans les inscriptions qui mentionnent les unités auxiliaires de l'armée d'Afrique recrutées à l'origine, semble-t-il, parmi les indigènes sur le territoire de la province (p. ex. A.E., 1957, 59 ; I.L.Af., 9 ; C.I.L., IX, 5841, les cohortes des *Afri*).

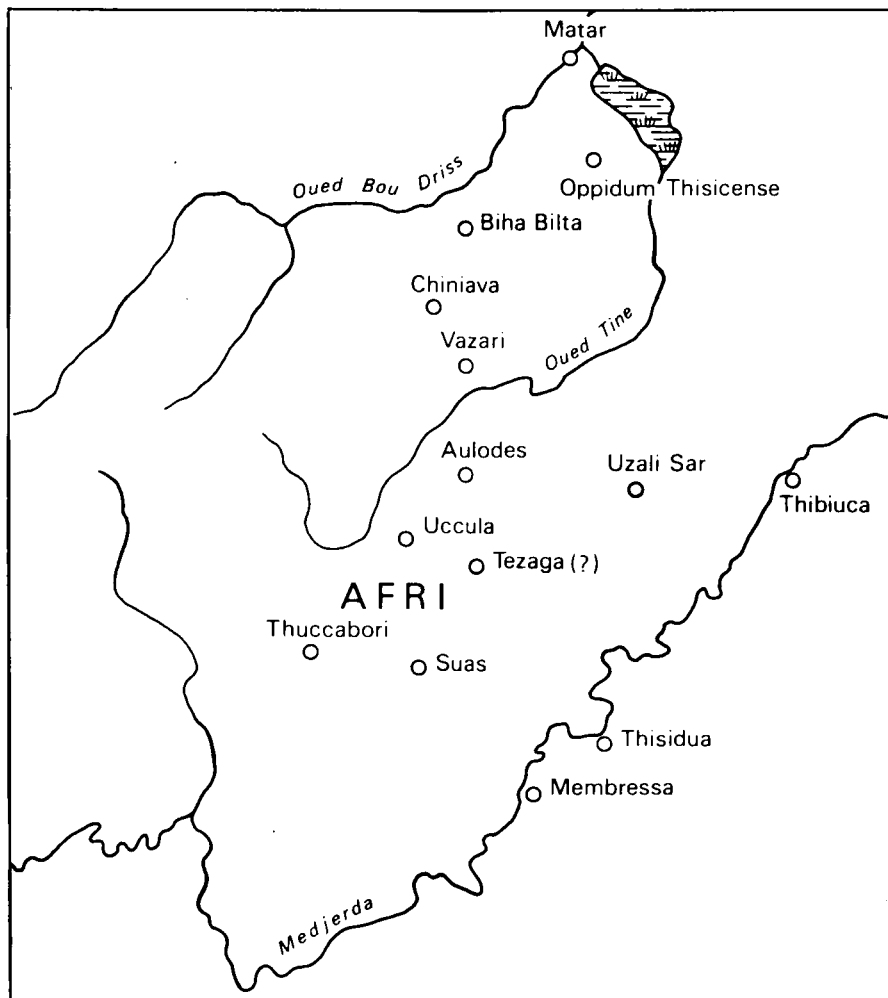
L'extension ultérieure de la notion d'*Afri* a suivi la création de la *diocesis Africae* à l'époque du Bas-Empire. Dans sa nouvelle acception politique, l'Afrique signifiait le territoire du diocèse, les *Afri* ses habitants dans les limites de l'*orbis Romanus*. On peut retrouver des exemples de cette évolution sémanthique dans les sources littéraires et épigraphiques tardives. Parlant de la propagation universelle du christianisme, Saint Augustin opposait dans ce sens l'Afrique et les *Afri* au monde entier (Epist., 53, 1, 1 : *...nec tantum Africae vel Afrorum, sed totius orbis terrae*). Séjournant « à l'étranger » à Milan, il parlait de ses liens étroits avec les *Afri*, ses concitoyens, en tant qu'habitants du diocèse (Confess., VIII, 6 : *...civis noster in quantum Afer*). En conséquence, il se formait une nouvelle conception plus large du terme de *natio Afra*, pour désigner la population du diocèse d'Afrique (I.L.C.V., 3386, Malaca, épitaphe des IV^e-V^e siècles). On a également commencé à distinguer les notions d'*Afri* et d'*Africa* de l'expression géographique de *Libya* en tant que territoire appartenant à la *pars Orientis* (Saint Augustin, *Serm.*, 46, 41, *Corpus Christ.*, t. 41). Par opposition les indigènes habitant en dehors du diocèse et étrangers à la civilisation romaine sont appelés *Afri barbari* (Saint Augustin, Epist., 220, 7). Ainsi, les termes d'*Africa* et d'*Afri* ont abouti à définir dans l'esprit des Africains de la basse époque la terre et la population qui constituaient partie intégrante de la *Romania* menacée par les envahisseurs barbares qui, à l'aube de l'époque féodale, créaient sur le territoire des provinces européennes de l'Empire leur *Gothia* et leur *Francia* soustraites à la domination romaine.

La Gens des Afri

Les historiens croient que les *Afri* connus par les inscriptions d'*Uccula* (Hr Douirat, *CIL VIII*, 14364 et *AE*, 1973, 616) et de *Suas* (Chaouach, *CIL VIII*, 25850 = *D.* 6776) étaient, ou bien une tribu située dans le sud-ouest des montagnes de la Basse Medjerda (et non dans l'Ansarine, territoire d'*Uzali Sar*), ou bien l'assemblée de la province d'Afrique. Rallié à ce second point de vue, T. Kotula, reprenant les hypothèses de J. Schmidt et de H.G. Pflaum, en est venu à assurer que « les députés qui se réunissaient au siège du *concilium* de Carthage, capitale de la province, portaient également le nom d'*Afri* ». Nous avons cherché en vain un texte corroborant cette assertion.

Les documents mentionnés par l'auteur (*CIL VIII*, 11017, *CIL VI*, 1736) ne mentionnent aucunement un *decretum Afrorum*, mais un *decretum provinciae Africae*. Le décret du *concilium* en faveur du *Genius Senatus* n'a rien à voir avec les décret des *Afri* d'*Uccula*. Que nous apprennent, en fait, les inscriptions de l'Hr Douirat? Que la *civitas Uccula*, qui avait un certain degré d'autonomie, comme toutes les cités pérégrines, avait offert des monuments à

Le territoire des *Afri* (*Gens Afrorum*) à l'époque romaine. Carte S. de Butler.



des flamines du culte impérial, originaires de Carthage comme l'étaient beaucoup d'évergètes de l'agglomération du Tine (*CIL* VIII, 14361, 14362, 14366, 14367, *AE* 1973, 613). Le *decretum Afrorum* était le décret d'un corps local, émanation de la *civitas*.

T. Kotula n'a pas vraiment examiné le problème que posait à sa thèse le texte de *Suas*. La formulation qu'il en fait est pour le moins ambiguë : « Il faudrait discerner entre les *Afri*, indigènes de la région de Sua opposés aux citoyens romains, et les auteurs du décret mentionné dans l'inscription d'Uccula ». Il n'est pas possible de retenir cette dualité, ni d'accepter les affirmations qui la suivent.

Notons, tout d'abord, que le point de vue de Pflaum ne saurait être évoqué, car, s'il est écrit, dans l'article cité, que les *Afri* étaient les membres du *concilium Africae*, on y lit aussi, deux pages plus loin, qu'ils étaient « les habitants de la cité pérégrine de Sua ». Pflaum, en effet, ne croyait pas qu'il soit possible de traduire « *Afri et cives Romani Suenses* » par « Les membres du *concilium* de la province d'Afrique et les citoyens romains de *Suas* ». Vouloir séparer les *Afri* de *Suas* et ceux d'*Uccula* (en partant de l'idée a priori que le *decretum Afrorum* serait celui de la province) serait faire fi de toutes les données géographiques, ethnologiques, historiques, qui prouvent que *Suas* et *Uccula* étaient issues du même milieu et ont connu une évolution semblable. Les *Afri* de *Suas* ne sont pas séparables de ceux d'*Uccula*, mais constituaient une peuplade de la région.

Les arguments présentés par le savant polonais pour étayer la phrase citée plus haut ne peuvent être retenus : « Car il semble peu probable qu'au milieu d'une région assez fortement urbanisée au II^e siècle comme celle d'Ansarine dont la population se trouvait sur le chemin de la romanisation progressive (les villes d'Aulodes et d'Avedda y sont devenues municipales sous Septime-Sévère) et dans une société où les *principes gentis* devenaient *principes civitatis*, une tribu indigène ait pu continuer à exercer ses pouvoirs politiques s'exprimant dans des décrets officiels ».

Il est étonnant de voir présentée comme argument la municipalisation de deux villes de la vallée du Tine, alors que ces cités ont obtenu ce statut un siècle après la rédaction des textes qui nous occupent. Ces derniers, quand ils ont été gravés, l'ont été dans un milieu qui ne saurait en aucune manière être considéré comme pleinement urbanisé.

De plus la constitution d'une *civitas*, et même d'un municipes, ne fait pas disparaître obligatoirement les *principes gentis* (*CIL* VIII, *ILALg* I, 1297) ; la *gens* ne disparaît pas quand se constitue la *civitas*. A *Thuccabori* (Touccabeur) il n'est pas prouvé, comme l'ont écrit H. G. Pflaum et M. Benabou, que l'inscription *CIL* VIII 14853, qui mentionne des *congentiles*, soit antérieure au texte *CIL* VIII, 14855, dans lequel il est question du *populus*. Surtout, il est certain que l'épigraphe des *congentiles*, qui montre que la *gens* subsistait sous le règne de Commode, a été gravée après l'épigraphe *CIL* VIII, 14853. Or, ce document, inscrit quelque quatre décennies avant celui qui révèle la conservation de la *gens*, a été rédigé par décret des décurions. Nous soulignons que la *civitas* de *Thuccabori* était limitrophe de celles de *Suas* et d'*Uccula*, qu'elle appartenait au même milieu naturel et que son essor est comparable à celui des deux localités précédentes.

La croyance suivant laquelle une tribu indigène ne pourrait pas exprimer des décrets officiels, que le terme de *decretum* serait plutôt conforme au langage politique du système provincial romain qu'à un vote de tribu, ne saurait être retenue non plus. Nous venons de voir que le décret des décurions s'exprimait alors même que la *gens* existait à *Thuccabori* (cf. aussi, *CIL* VIII, 14852, dans la même agglomération). A nous en tenir à l'ancien territoire de la

Carthage punique, le décret des décurions est attesté aussi bien dans les communautés qui ont à leur tête des *undecimprimi*, conseil qui est l'émanation d'un groupe tribal (*CIL VIII*, 14875), que des *magistri* traditionnels (*CIL VIII*, 12421, cf. 2432 = *D.* 5071) ou des sufètes d'origine punique (*CIL VIII*, 12228, 23876, 797, cf. 12265 = *D.* 6798). Le *decretum Afrorum* s'inscrit dans le même contexte. Que des mots latins recouvrent des réalités plus anciennes ne signifie pas que les mots ont fait disparaître les réalités. Le penser conduit à faire un contre-sens, courant il est vrai, sur ce qu'a été la romanisation, du moins dans certaines régions. La romanisation n'a pas consisté à bouleverser la structure indigène *préexistante*.

L'idée de disparition de la tribu et de constitution, à la place, d'une *civitas*, est une erreur qui a ses racines dans la croyance d'une sédentarisation plus ou moins forcée, voulue par Rome. La vérité est bien différente dans les montagnes de la Basse Medjerda, car les tribus, établies autour de sites faciles à défendre, près de sources pérennes, dominant un terroir aux altitudes et aux capacités multiples, étaient fixées au sol depuis la protohistoire. La seule action efficace que pouvait entreprendre Rome, c'était de transformer chaque fraction de la tribu en *civitas* pour atténuer les solidarités anciennes.

Qu'« il n'existe aucune trace sûre d'une peuplade concrète dont l'ethnique se soit conservé dans la dénomination collective d'*Afri* » (Kotula) n'est vrai qu'à la condition que soit passée sous silence la documentation fournie par les cités des montagnes de la Basse Medjerda, ou encore que ces textes soient interprétés comme attestant un décret de la province d'Afrique.

Mis à part ces documents épigraphiques, il est évident qu'il est difficile de découvrir une « peuplade concrète » des *Afri* dans des récits tardifs, alors que le vocable a connu une évolution sémantique qui l'a conduit à qualifier une masse de plus en plus considérable de gens. Versons au dossier deux arguments nouveaux.

Le premier est d'ordre toponymique. J. Cuisenier s'est aperçu qu'un lieu-dit, Ragoubet Lefriane, situé dans le secteur étudié (coord. 389-390/474) était berbère ; Lefriane, c'est-à-dire, el Ifren (les deux voyelles traduisent une variation de timbre provoqué par le roulement du *râ*). *Ifren* serait probablement selon W. Vycichl, le pluriel d'*Afer*. Faudrait-il traduire Ragoubet Lefriane par « la colline des *Afri* » ?

Le second, dont il a déjà été question, est un passage d'Orose (*Historiarum adversum paganos libri VII*, IV, 22, 8, éd. C. Zangemeister, p. 272) : « *Quo circa Carthaginem reverso Manlius Tezagam urbem expugnavit atque diripuit ; duodecim milia ibi Afrorum caesa, sex milia capta sunt* ».

Les savants ont considéré, au moins implicitement, que les *Afri* regroupés à Tezaga étaient les populations alliées et sujettes de Carthage ; d'autre part, J. Desanges a avancé dans son commentaire de Pline, V, I-46, p. 314 que le *codex Donaveschingensis* 18(D), qui porte *Tisicam*, était sans doute préférable à tous les autres manuscrits, qui donnent la leçon *Tezagam*.

Or, le mot est toujours vivant de nos jours en berbère : Tazega (*Tezaga* d'Orose correspond à une métathèse banale) signifie la « maison ».

Les *Afri* étaient groupés à Tezaga. On ne peut écarter le fait qu'une agglomération des montagnes de la Basse Medjerda, qui a peut-être constitué une cité, porte le nom de Tazêga, parfois déformé en Tadera, Tazga, Tazgha, comme nous l'ont appris les habitants et la toponymie (Tadera, *Atl. arch. de Tun.*, f. XIX, Tébourba, n.° 90 ; Ain Tazega, coord. 386-387/475 ; oued Tazega, 385-386/477-482). Cette localité, isolée dans l'arrière-pays du Tine, est très ancienne. Les ruines sont romaines, mais l'emplacement est comparable à celui des agglomérations des *Afri*. Et l'on ne manquera pas d'être frappé par le fait que Tazega, toponyme qui n'est, dans la région, connu qu'en cet en-

droit, est voisine des cités où sont attestés les *Afri*, Suas et Uccula. Nous avancerons donc que la localité de Tazega était la ville de Tezaga dans laquelle s'étaient réfugiés les *Afri* au cours de la III^e guerre punique.

Le chiffre fourni par Paul Orose (18 000 *Afri*) ne saurait être opposé à ce que nous venons d'écrire. Car la guerre ayant resserré les solidarités communautaires, à une époque, d'ailleurs, où l'éclatement en centres séparés, s'il existait, n'avait qu'une valeur géographique, les *Afri* groupés à Tezaga étaient les guerriers (et une partie des non-combattants) de la peuplade. Les habitants de Suas, d'Uccula, peut-être de Thuccabori si la *gens* attestée là était une fraction de *Afri*, peut-être aussi de l'agglomération anonyme d'Henchir Ben Glaïa (qui semble avoir été dirigée par des *undecimprimi*), avaient dû fournir des troupes. Le nombre important avancé par l'auteur, s'il a une réalité, n'est en tous cas pas invraisemblable.

À l'époque impériale romaine, les *Afri* de chacune des deux cités étaient, comme les *Numidae* en d'autres lieux, indépendants les uns des autres. Le cadre légal était bien celui de la *civitas*, non celui d'une *regio Afrorum* qui aurait constitué la base territoriale de la tribu, comme cela avait probablement été le cas autrefois. Il est possible que des liens traditionnels, surtout religieux, aient subsisté, mais ils n'avaient pas de valeur politique au II^e siècle.

Ce fait étant posé, le problème à résoudre est le suivant : les *Afri* étaient-ils, dans chaque centre, le *populus* ou bien l'*ordo* ?

Il faut, pour étudier cette question, rétablir le texte de Suas. L'inscription doit être restituée ainsi : *C(aio) Iulio Maeandro, socero L(ucii) Popili(i) Primi, Afri et cives Romani Suenses, ex aere collato, ob meritum, d(ecreto) d(ecurionum)*. Il n'est pas possible d'accepter le *d(e)d(icaverunt)* de H. G. Pflaum (p. 101). La disposition des lettres *DD* sur la base (que nous avons retrouvée, mais l'*ordinatio* était déjà suggérée dans la reproduction du *corpus*) suffirait, même si l'on faisait abstraction d'autres considérations, à affirmer qu'il était question du décret des décurions.

De ce fait, on remarquera que le *decretum decurionum* correspond au *decretum Afrorum* d'Uccula. Les *Afri* étaient donc, si l'on accepte la comparaison entre les inscriptions, les membres de l'*ordo*. Est-ce contradictoire du fait que les *Afri* étaient aussi la *gens* de chaque cité ? Aucunement.

Les *Afri* pouvaient être aussi bien l'assemblée dirigeante, formée des chefs de famille, que le *populus*. Le même vocable est apte à désigner le chef, les notables du conseil restreint, le groupe entier, tous issus d'un mythique Afer.

Mais nous pourrions interpréter aussi le *decretum Afrorum* comme celui du peuple d'Uccula tout entier. Pour étayer ce point de vue, nous rappellerons un texte magistralement commenté par W. Seston (*RH*, t. CCXXXVII, 1967) : à Thugga, un flamine d'Auguste divinisé a été fait *sufète* honoraire par décret du sénat et du peuple, avec l'assentiment de toutes les « Portes ». Nous voudrions, pour finir, revenir sur l'interprétation de l'inscription de Suas. Nous sommes, en effet, en désaccord avec l'ensemble des historiens, qui croient que la conjonction *et a*, ici, une simple valeur de coordination, c'est-à-dire, en fait, de séparation. Or, il nous apparaît que cette opinion est à écarter. *Afri et cives Romani Suenses* ne signifie pas « Les *Afri* et les citoyens romains de Suas », ces derniers considérés comme membres d'un *conventus* quiritaire allogène, ce qui expliquerait que cet organisme, sans assise légale au point de vue du droit public, soit cité après la population indigène. L'expression est à traduire « Les *Afri* et citoyens romains de Suas ». *Et a* ici la valeur courante, d'« aussi », d'« à la fois ». Non seulement la grammaire ne contredit pas cette affirmation, mais surtout l'examen des documents relevés dans la ville apporte des preuves. Lucius Popilius Primus, connu par ailleurs (*CIL* 14808, 14809) est un quirite, comme l'indiquent les *tria nomina*. Mais il est

aussi un *Afer*. Les *Popilii* étaient nombreux à Suas et la famille était, à l'origine, pérégrine, la cité ayant été obtenue *viritim*, au début du II^e siècle semble-t-il (*CIL* VIII, 14837, 14838). Et il est certain que le cas des *Popilii* n'était pas une exception, car d'autres *Afri* ont obtenu le statut quiritaire pendant cette période (*CIL* VIII, 14821 = 1315, et, probablement, 14841).

Cela ne signifie pas que le groupe ainsi constitué excluait les citoyens romains immigrés, tels que Publius Iunius Felix, tribune de l'*Arnensis* (*CIL* VIII, 14830). Une *civitas* de l'Afrique du Nord libyco-romaine n'était pas une cité grecque. Nous savons que, dans la région, la fusion fut une telle réalité qu'il n'est plus possible de reconnaître l'origine des habitants au-delà des Antonins. Et nous avons probablement un exemple de cet accueil, marqué par des alliances matrimoniales, dans l'inscription *CIL* VIII, 25850. Le beau-frère de Lucius Popilius Primus, *Afer et civis Romanus*, selon nous, fort connu dans l'agglomération puisqu'on se réfère à lui, était certainement un quirite allogène comme l'indiquent aussi bien son prénom et son gentilice, Caius Iulius, qui rappellent la colonisation césaro-augustéenne, surtout de la Cirtéenne, d'où sont issues nombre de familles des « pays des calcaires » du Tell septentrional tunisien, que son *cognomen*, Maeander, qui n'a rien d'africain.

J. PEYRAS

BIBLIOGRAPHIE

- OROSE P. *Historiarum adversum paganos libri VII*. éd. C. Zangmeister, p. 272.
 OTTO W. *Afri. Thesaurus Linguae Latinae*, vol. 1, 1900, col. 1251-1254.
 SCHMIDT J. *Africa. Paulys Realencyclopädie der classischen Altertumswissenschaft*, t. I, 1894, col. 713-715.
 CAMPS G. *Aux origines de la Berbérie. Massimissa ou les débuts de l'Histoire. Libyca Archéol. Epigr.*, t. 8 ; 1960.
 EUZENAT M. *Equites secundae flaviae. Antiquités africaines*, t. 11, 1977, p. 131-135.
 FRUYT T. *D'Africus ventus à Africa terra. Revue de Philologie*, t. 50, 1976, p. 221-238.
 GSELL S. *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*. 8 vol., passim.
 LE GLAY M. *Africa. Kleine Pauly*, t. I, 1964, col. 109-110.
 CUISENIER J. *L'Ansarine, contribution à la sociologie du développement*. Tunis-Paris (1961 s.d.).
 SESTON W. Des « portes » de Thugga à la « Constitution » de Carthage. *Rev. historique*, t. 238, 1967, p. 277-294.
 KOTULA T. La poco nota rivolta degli Afri contro Cartagine (Diodore de Sicile, XIV, 77). *Storia sociale ed economica dell'età classica negli studi polacchi contemporanei*, Milano, 1975, p. 131-142.
 PFLAUM H.-G. La romanisation de l'ancien territoire de la Carthage punique à la lumière des découvertes épigraphiques récentes. *Antiquités africaines*, t. 4, 1970, p. 99, 101, 107-108.
 BENABOU M. *La résistance à la romanisation*. Paris, 1975, p. 441.
 LASSERE J.-M. Onomastica africana V-VIII. *Antiquités africaines*, t. 18, 1982.
 MAURIN L. PEYRAS J. Uzalitana. La région de l'Ansarine dans l'Antiquité. *Cahiers de Tunisie*, t. 19, 1971, p. 87-89.
 PEYRAS J. Le *Fundus Aufidianus*, étude d'un grand domaine romain de la région de Mateur (Tunisie du Nord). *Antiquités africaines*, t. 9, 1975, p. 131-222.
 — Paysages agraires et centuriations dans le bassin de l'oued Tine (Tunisie du Nord). *Antiquités africaines*, t. 19, 1893, p. 209-253.
 VYČIHL W. La peuplade berbère des Afri et l'origine du nom d'Afrique. *Onomastica*, t. 19, 1975, p. 486-488.

A79. AFRICA

Pour les Romains, *Africa* désignait tout d'abord le territoire soumis à la domination carthaginoise transformé après la prise de Carthage (146 avant J.-C.) en province romaine. Cette ancienne *provincia Africa* correspondait à peu près au nord-est de la Tunisie actuelle, de Thabraca (Tabarca) jusqu'à Thae-nae (Thyna, 11 km au sud de Sfax) au golfe de Gabès.

Après la défaite de Juba I^{er} à Thapsus (46 avant J.-C.) la majeure partie de son royaume, la Numidie, fut annexée comme *Africa nova* pour la distinguer de l'ancienne province appelée *Africa vetus*. Les deux parties formèrent l'Afrique proconsulaire.

Sous Dioclétien (284-305) l'Afrique formait un diocèse comprenant les provinces de *Tripolitania*, *Byzacena*, *Proconsularis* ou *Zeugitana*, *Numidia militaris*, *Numidia cirtensis*, *Mauretania Sitifensis* et *Mauretania Caesarensis*. Le Nord-Ouest marocain, *Mauretania Tingitana*, faisait partie du diocèse d'Espagne.

L'Afrique prise au sens large que les Grecs appelaient la Libye (Pline l'Ancien, V 1), à savoir la partie de l'Afrique délimitée par le Nil, la Méditerranée et l'Atlantique (Pomponius Mela 1,4) constituait une des trois parties du monde des Anciens.

Ce n'est que plus tard, à l'époque des découvertes, que le nom d'Afrique fut étendu à tout le continent.

Etymologie. La désignation latine (*Africa*) signifie primitivement la terre des *Afri*, peuplade indigène du nord de la Tunisie actuelle, souvent confondue avec les Carthaginois, mais Tite-Live distingue bien les *Afri* des Carthaginois :

- « Hasdrubal plaça les Carthaginois à l'aile droite et les *Afri* à l'aile gauche » (XXIII 29, 4) ;
- « les Carthaginois et les vétérans Africains » (XXIII 28, 14) ;
- « les Carthaginois avaient comme mercenaires des *Afri* et des Numides » (XXIII 28, 44) ;
- « les cavaliers des Libyphoeniciens, une peuplade carthaginoise mélangée d'*Afri* » (XXIII 21, 22).

Frontin rapporte également que Maharbal avait été envoyé par les Carthaginois « pour réprimer une rébellion des *Afri* » (Strat. II 5, 12).

Afer (subst. et adj.) a plusieurs significations :

A. adj. « relatif à l'Afrique, d'Afrique, africain », par ex. *absinthum* « absinthe », *ammoniacum* « gomme ammoniacque », *avis* « pintade », *bitumen* « bitume », *bulbi* « bulbes », *cyminum* « cumin », *ficum* « figue », *fucus* « fucus, orseille », *murex* « coquillage dont on tirait la pourpre », *oleum* « huile », *opopanax* « opopanax », *serpentes* « serpents », *spongia* « éponge », *sulphur* « soufre », *tapetia* « tapis », *tunicae* « tuniques », *vinum* « vin ». L'expression *afer turbo* existe comme expression poétique et correspond à *africanus ventus* « vent de sud-ouest ».

B. subst. « habitant l'Afrique du Nord (sauf l'Égypte) », à savoir (1) Carthaginois, Punique », (2) au pl. les « Carthaginois et leurs alliés africains », (3) les « Africains, auxiliaires ou ennemis des Carthaginois ».

C. subst. « Africain » comme cognomen latin, comp. *Publius Terentius Afer* (poète comique, né à Carthage) et *Cn. Domitius Afer* (orateur). Le cognomen *Africanus* désigne *P. Cornelius Scipio Africanus (major)*, vainqueur de Zama (202 avant J.-C.) et *P. Cornelius Scipio Aemilianus Africanus (minor)* qui détruisit Carthage (146 avant J.-C.).

Il est donc hors de doute que les *Afri* étaient une peuplade distincte des Carthaginois. La forme primitive de cette désignation était certainement *Afri**

(au singulier) considérée par les Romains comme génitif du singulier (« de l'Afrī ») ou nominatif du pluriel (« les Afris »). La forme *Afer* est une forme « refaite » comme *Poenus* « Carthaginois » est « refait » d'après *poencus*, *punicus* « punique », comp. Φοίνικες et égyptien *Fnx-w* « nom d'un peuple syro-palestinien » (A. Erman und H. Grapow, Wörterbuch der ägyptischen Sprache, Vol. I, Leipzig 1926, p. 577).

On peut s'étonner que la forme *Afrī* ne présente pas la *métaphonie*, phénomène fréquent dans l'ancienne Tunisie, comparer les noms de lieu *Thibilis*, *Thigibba*, *Thignica*, *Thimida*, *Thimisua*, etc. On s'attendrait plutôt à **Ifrī*.

Or, les formes sans et avec métaphonie sont assez irrégulièrement réparties. Nous donnons, à titre d'exemple plusieurs formes de noms en berbère des Beni Snous et en kabyle : *ayil* (BSn), *iyil* (Zw) « bras », *afer* (BSn), *ifer* (Zw) « aile », *asli* (BSn), *isli* (Zw) « fiancé, jeune marié », etc. (BSn = Beni Snous ; Zw = Zwawa, kabyle) (E. Destaing, *Étude sur le dialecte des Beni Snous*, vol. I, Paris 1907, p. 53). D'ailleurs, la forme *ifrī* existe peut-être comme nom de l'ancêtre des *Banū Īfran* qui constituent la branche la plus considérable de la grande tribu des *Zenāta* (Tadeusz Lewicki, *Banū Īfran. Encyclopédie de l'Islam*. Nouvelle édition. Tome III. Leyde et Paris 1971, p. 1065-1070).

La tribu des *Banū Īfran* était considérée comme les descendants d'*Īfrī*, fils d'*Islūan*, fils de *Misrā*, fils de *Zākiya*, fils de *Warsik* (ou *Warsik*) fils d'*Adīdat*, fils de *Djāna*, ancêtre éponyme de toutes les tribus zenatiennes.

Quant à *Africus* ou *Africus ventus* « vent du sud-ouest », vent qui amène la pluie, c'est bien le vent provenant d'*Afrique*. Ce n'est pas l'Afrique qui a reçu son nom du vent, mais le contraire.

En grec Ἀφρικὴ désigne primitivement la province romaine d'Afrique (distincte de la région géographique du même nom que les Grecs appelaient Λιβύη) (A. Bailly, *Dictionnaire latin-français*. Paris, 1950, p. 330). Ἀφρικὴ est la transcription du latin *Africa*.

L'arabe connaît deux formes, *'Ifriqiya-t* et *'Ifriqiya* (M. Talbi, *Ifriqiya*. Encyclopédie de l'Islam. Nouvelle Edition. Paris, 1971. III, p. 1073-1076). Cet article réunit également les étymologies mythologiques des Grecs et les essais d'explication des auteurs arabes.

WERNER VYICHL

A80. AFRICANAE

Comme l'écrit S. Gsell (*H.A.A.N.*, t. I, p. 109), l'Afrique était pour les Anciens la terre classique des bêtes féroces. Dès l'époque d'Hérodote et du rédacteur du Périples d'Hannon, la Libye intérieure, c'est-à-dire les pays de l'Atlas et les steppes présahariennes, était célèbre pour l'abondance des fauves et particulièrement des félins. Polybe (XII, III) écrit que la Libye est emplie de lions et Pline renchérit en précisant qu'ils assiégeaient les villes, ajoutant que pour les effrayer on mettait en croix ceux qui avaient été tués (VIII, XVI, 18). Il n'est donc pas étonnant qu'à l'époque romaine, l'Afrique, surtout la Maurétanie, fût plus que toute autre province la région de l'Empire qui fournit pour les jeux de l'amphithéâtre les indispensables contingents de fauves. En raison de leur origine, ceux-ci reçurent l'appellation générique de *ferrae africanæ* (Pline l'Ancien, XXXVI, 40), voire simplement *africanæ* pris substantivement (Tite Live, LXIV, 18, Pline l'Ancien, V, 22 ; VIII, 64, Suétone, *Caligula*, 16, *Claude*, 21, etc.) ou *libycae* (Symmaque, *Epist.*, VII, 122).

L'importation des fauves africains à Rome est relativement ancienne. Les premières *venationes* dans lesquelles figurèrent lions et panthères datent de

94 av. J.-C. (Pline VIII, 53), elles furent offertes par Sylla ; on a supposé que ces animaux avaient été offerts par Bocchus, roi des Maures (J. Carcopino, *Sylla ou la monarchie manquée*, p. 25). Les bonnes relations, établies dès 105 av. J.-C. entre le roi et le futur dictateur, rendent très vraisemblable cette hypothèse, bien que le royaume numide de Gauda et même la province d'Afrique étaient susceptibles de livrer de tels fauves.

Captures de lions et de panthères durèrent tout le long des siècles de domination romaine et encore pendant l'époque vandale, puisque Théodoric fit venir en Italie des fauves d'Afrique (Cassiodore, *Chronique* 1364, année 519). Il est difficile de chiffrer l'importance de ces prélèvements sur la faune africaine, d'autant plus que Rome n'était pas la seule ville à en bénéficier. En Afrique même, des villes d'importance médiocre, comme Thagaste où saint Augustin vit un combat d'ours (*Contra Academicos*, I, 2), connaissaient des *venationes* dues à l'évergétisme local. De simples bourgades pouvaient bénéficier de spectacles au cours desquels des panthères étaient mises à mort. A Smirat (Sahel tunisien) un *munus* de 16 000 sesterces permit le massacre de quatre de ces fauves (*A.E.*, 1967, p. 549), somme modeste en regard de celle déboursée pour un combat de gladiateurs et de panthères, 200 000 sesterces, vers 133-138 à Carthage (*I.L.Af.* 390).

Ces captures furent certainement très nombreuses, les *Res Gestæ Divi Augusti* nous apprennent que 3 500 *africanæ* furent tuées dans l'amphithéâtre au cours des 26 fêtes que l'empereur donna au peuple romain. Caligula, Néron et, un siècle plus tard, Commode qui descendit lui-même 735 fois dans l'arène, et la plupart des empereurs firent allègrement massacrer ces fauves par milliers.

Cependant, si l'époque romaine correspond à celle de l'extinction de l'éléphant en Afrique du Nord, elle ne vit pas disparaître lions et panthères qui subsistèrent même dans les provinces les plus urbanisées. On sait que les derniers lions furent tués à la fin du XIX^e siècle et que les panthères étaient encore chassées au Maroc vers 1930.

Plus que tout autres fauves, les panthères (*pardi*, *pantharæ*) s'identifiaient aux *africanæ*. L'Afrique était en effet la seule province de l'Empire susceptible d'en livrer alors que les lions pouvaient venir de Syrie et de Mésopotamie. Les autres pays où vivaient des panthères, hors du continent africain, étaient l'Inde, l'Hyrcanie, la Bactriane, la Godrésie, ils étaient trop éloignés et ne faisaient pas partie de l'*orbis romanus*.

S. Gsell a fait justement remarquer que sous l'appellation de *pardi* pouvaient se cacher d'autres félins africains, moins féroces, comme le guépard qui, dans l'Antiquité comme de nos jours, pouvait être dressé à la chasse, ou de plus petite taille comme le serval et le caracal.

Nombreuses sont les mosaïques qui représentent des *venationes* dans des arènes transformées en *saltus*, les bestiaires sont parfois à cheval, mais le plus souvent ils combattent à pied quand ce n'est pas dans des positions invraisemblables comme cet athlète d'une mosaïque de Smirat (Tunisie) qui, armé d'un épéu, est juché sur des échasses courtes. Les chrétiens ne furent pas seuls à être livrés aux lions, une mosaïque célèbre de Zliten représente un condamné attaché au mât d'un léger véhicule à deux roues que l'on pousse dans l'arène où s'élançait déjà une panthère, un autre est présenté à un lion, un troisième s'efforce, à l'aide d'un crochet, de défaire le lien qui réunit un ours et un taureau qui se combattent furieusement. En raison de leur teint sombre, de leurs traits accusés et de leur chevelure crépue, on a vu en ces condamnés quelques malheureux captifs garamantes.

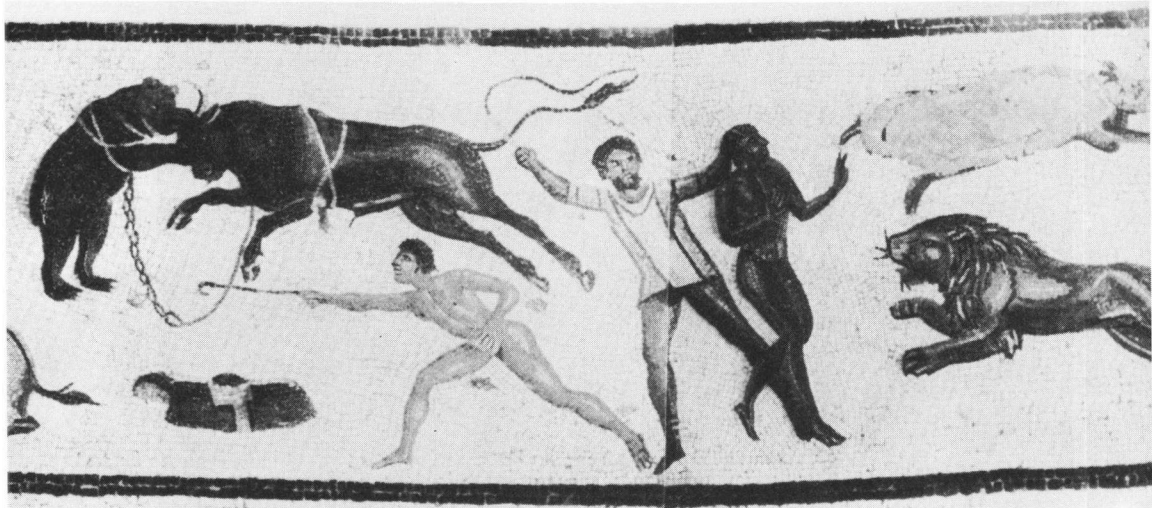
Plus intéressantes mais plus rares sont les mosaïques qui illustrent la capture des fauves destinés à ces jeux cruels. L'une des plus précises est celle dite



Jeux du cirque, mosaïque de Zliten, Tripolitaine (photo S. Aurigema).

Mosaïque de la chasse à Hippone, capture d'*africanae* (photo G. Camps).





Condamné présenté aux *africanæ*, mosaïque de Zliten, Tripolitaine (photo S. Aurigema).

de la chasse trouvée à Hippone (Annaba). Des brebis et des chèvres placées dans un enclos servent d'appât tandis que des cavaliers rabattent dans un espace délimité par des filets et un véritable mur de chasseurs protégés par de grands boucliers agitant des torches enflammées. Ces rabatteurs poussent peu à peu les fauves vers une lourde cage dont la trappe est relevée. Cela ne va pas sans drame et l'on voit un malheureux terrassé par une panthère. La cage était ensuite juchée sur une charette attelée à deux mulets. La même mosaïque présente dans un regroupement peu réaliste, car chaque espèce était chassée d'une façon particulière, la capture d'antilopes (vraisemblablement des oryx), de deux autruches et d'un âne sauvage au lasso.

Encore moins réaliste, bien que fournissant de précieuses informations, est la mosaïque de Piazza Amerina consacrée au transport des fauves capturés en Afrique. Nous retrouvons les mêmes cages et le même équipement des chasseurs, qui sont vraisemblablement des militaires, nous assistons à l'embarquement d'éléphants et au transport d'un sanglier ligoté dans un filet, mais le mythe se mêle à ces détails réalistes, au milieu de ces *africanæ* apparaissent des tigres asiatiques et même un griffon qui retient prisonnier dans une cage un rabatteur effrayé.

La fourniture de fauves par les provinces africaines acquit très tôt un caractère officiel. Beaucoup de ces bêtes devaient provenir des domaines impériaux ou des zones contrôlées par l'armée. La célèbre inscription d'Agueb (C.I.L. VIII, 21567) atteste la présence dans le Jbel Amour, en 174, d'un important détachement de cavalerie, il y est mentionné des lions, mais suivant les uns, il s'agirait d'animaux abattus (Mommsen), selon d'autres de gravures de lions gravés sur les rochers en l'honneur du génie local (G.-Ch. Picard).

Une autre inscription, celle d'un décret de Caracalla gravé sur une plaque de bronze par les *duumviri* de Banasa, en Maurétanie tingitane, invite les habitants de la province, en échange d'une remise gracieuse d'un arriéré d'impôts, à offrir à l'empereur des « animaux célestes dont leurs forêts sont fertiles ». On peut penser que sont ainsi désignés des lions qui figurent dans le zodiaque et sont souvent associés à Saturne et à Celestis, mais une étude pénétrante de J. Guey a montré qu'il s'agissait d'éléphants dont Caracalla, dans sa folie, se faisait accompagner à cette époque.

Les fauves ne faisaient pas seulement l'objet de capture ; ils étaient aussi simplement abattus afin de réduire les dommages qu'ils infligeaient aux troupeaux et les risques qu'ils faisaient courir aux habitants des campagnes. Leur

peau alimentait un important commerce ; l'Edit du maximum de Dioclétien (VIII, 39) fixe à 1 250 deniers la peau de lion ou de panthère bien tannée et à 1 000 la même non préparée (*infecta*).

Il ne semble pas que la dénomination d'*africanæ* puisse s'appliquer à d'autres animaux que les félins qui participaient aux jeux du cirque, tels que les ours de Numidie, les hyènes, les éléphants, voire les girafes et les rhinocéros, ces derniers venant d'une Afrique plus mystérieuse, située au-delà du Sahara ou proche des sources du Nil.

BIBLIOGRAPHIE

- GSELL S. *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. 1, p. 109-112.
 GUEY J. Les éléphants de Caracalla (216 ap. J.-C.). *Rev. des Études anciennes*, t. XLIX, 1947, p. 248-273.
 PICARD G.-CH. *La civilisation de l'Afrique romaine*, Plon, Paris, 1959, p. 257-261.
 AYMARD J. *Essai sur les chasses romaines*. Paris, 1951.
 DUNCAN-JONES J. *The economy of the roman Empire. Quantitative studies*. Cambridge, 1974.
 DESANGES J. *Recherches sur l'activité des Méditerranéens aux confins de l'Afrique*. Coll. Ecole française de Rome, 1978, p. 201-213.
 AURIGEMMA S. *L'Italia in Africa. Le scoperte archeologiche*. Vol. I, *i Mosaici della Tripolitania*. 1960.

G. CAMPS

A81. AFTASIDES

Dynastie berbère qui étendit son autorité sur l'ouest de la Péninsule Ibérique au XI^e siècle. Le fondateur en est 'Abd Allâh ben Muḥammad el Maslama, appelé Ibn al-Aftas, un berbère Miknasa de la région de Cordoue. Ibn al-Aftas devint, dans des conditions inconnues, vizir de Sabūr, lui-même ancien esclave du calife Hakam II, devenu prince de la « Marche inférieure » de l'ancien califat de Cordoue. Ibn al-Aftas, à la mort de Sabūr, s'empara du pouvoir et Badajoz, sous son impulsion, devint la capitale d'une principauté centrée sur le wadi Ana (Guadiana) et s'étendant sur le Portugal central. Ibn al-Aftas, qui se proclama al Mansūr, entra en lutte contre le royaume de Séville et fut capturé par ses adversaires ; il put cependant rejoindre ses Etats puisqu'on a retrouvé sa pierre tombale à Badajoz.

La lutte reprit contre les voisins sévillans sous son fils et successeur, al-Muzaffar, qui fut un prince lettré. Affaibli par cette guerre, la principauté de Badajoz fut contrainte de payer tribut au roi de Castille. En 1057, Ferdinand I^{er} s'empara des places fortes du Nord et, en 1063, de la région de Coïmbre. La pression des Castillans s'accrut encore sous le règne de Yahia al-Mansūr puis de son frère 'Umar al-Mutawakkil qui le chassa du trône. Alphonse VI imposa un tribut annuel. Une tentative malheureuse pour annexer le royaume de Tolède précipita la chute de la dynastie. Ayant contribué à attirer les Almoravides en Andalūs, 'Umar rechercha ensuite l'alliance d'Alphonse VI qu'il paya de l'abandon de Santarem, Lisbonne et Cintra. Mais les Almoravides s'emparent de Badajoz en 1095 et font exécuter al-Mutawakkil et deux de ses fils. Le dernier Aftaside, al-Mansūr, un autre fils d'al-Mutawakkil, continua la lutte quelque temps puis se réfugia chez Alphonse VI et se convertit au christianisme.

BIBLIOGRAPHIE

(voir Al Andalūs, *Les Berbères en Andalūs.*)
 MARTÍNEZ Y MARTÍNEZ R. *Historia del reino de Badajoz.*

EL BRIGA

A82. AFUD (pl. IFADDEN) : « genou, force... »

Terme pan-berbère attesté sous les variantes :

- *afud/ifadden* : Maroc (chleuh et tamazight), Kabylie.
- *afud, efud, ifadden* : ensemble du domaine touareg.
- *fud/fadden* (avec chute de la voyelle initiale) : Chaouïa, Rif, Beni-Snous, Mzab, Ouargla (et autres parlers « zénètes »).
- *ufed/ifedden* : Dj. Nefoussa.
- *ūfed/fedden* : Ghadamès.
- *fūd/ifedden* : Siwa.

La forme comportait probablement une troisième consonne radicale aujourd'hui disparue : la longueur nettement marquée de la voyelle postérieure de la forme de base ([*'afūd/i'fadden*]) et la tension de la radicale finale /d/ au pluriel sont des indices de ce phénomène de réduction.

Il n'est pas impossible que *afud* ait un lien avec la racine *fdn* que l'on retrouve en berbère dans *tifdent* « orteil » (*fdn*, « idée d'articulation » ? *Afud*, au sens d'« articulation » est d'ailleurs connu en touareg).

L'hypothèse trilitère est du reste corroborée par le rapprochement proposé avec le sémitique (*fxd, phd, prd* : « cuisse, jambe ») et l'égyptien (*p'd* : « genou ») (M. Cohen, 1947, n.º 361).

La signification première et la plus générale est celle de « genou ». Localement, *afud* peut prendre le sens de « jambe » avec remplacement dans l'acception première par un terme qui, primitivement, désigne la « rotule » ; c'est une situation fréquente (mais non générale) en Kabylie :

afud : « jambe » → *tigešrirt* : « genou ».

Afud (ou des formes connexes : *afud/ifuden, tifaddin...*) peut aussi avoir des acceptions concrètes dans le domaine végétal : « noeud, bourgeon... » (Maroc, Kabylie, Touareg...) et dans la terminologie géographique : « coude moyennement accentué d'un relief » (touareg Ahaggar), « colline » (Maroc).

L'intérêt du terme *afud* réside en ce qu'il recouvre dans une très large partie du domaine linguistique berbère les notions de : « force, santé, vigueur physique ou morale, puissance, courage ».

Ces valeurs se retrouvent aussi bien au Maroc (domaines chleuh et beraber) qu'en Kabylie où *afud* est très vivant dans cette acception. L'excellent article de P. Galand-Pernet (1970) en fournit de nombreuses attestations à travers le domaine berbère, avec les variations et nuances sémantiques locales. On relève même dans la néologie socio-politique kabyle *afud ixeddamen*, « force des travailleurs, force ouvrière »!

On comprend assez bien que le genou, pivot et clef de la station debout, soit considéré comme le siège de la force de l'individu : si le genou « flanche », l'homme dressé (prêt à affronter, à faire face) s'effondre. Les vers de cette complainte kabyle (Chaker, 1977) composée par une femme qui vient de perdre l'être cher illustrent bien cette identification « genou » = « force (ici morale) », « courage » :

(le poème s'adresse à la Mort)

...*tewwiḍ-iyi win ezizen* : « tu as pris qui m'était cher
teḡḡiḍ afud-iw d ulaš : laissant mon genou anéanti

teġġid afud-iw yeγli : laissant mon genou à terre

...
teġġid afud-iw yulwa : laissant mon genou affaibli »
 (= tu m'as laissée sans force, anéantie, sans courage).

On constate ainsi qu'en berbère les dénominations des parties du corps ont souvent des significations importantes dans la sphère de la symbolique sociale (et psychologique ; cf. *ul*, « cœur » ; *tasa*, « ventre/foie... »). Le triangle *afus**, *afud*, *iyil* (« avant-bras ») paraît même constituer un véritable sous-système sémantique :

- *afus* : (« main ») = « solidarité du groupe »
- *afud* : (« genou ») = « courage, force individuelle »
- *iyil* : (« avant-bras ») = « courage des armes »

Le couple *afud/iyil* permet de cerner plus précisément le signifié de *afud* qui renvoie plutôt à « la force individuelle, la capacité de faire face aux épreuves et aux circonstances de la vie », par opposition à *iyil* qui dénote plus spécifiquement « le courage guerrier » (l'avant-bras étant le porteur des armes).

Des faits sémantiques comparables existent non seulement dans l'ensemble du domaine chamito-sémitique (M. Cohen, 1928), mais aussi en indo-européen où ils ont fait l'objet de nombreuses études.

En berbère, la seule association clairement établie est celle de « genou-force », alors qu'en chamito-sémitique et en indo-européen, la connexion s'établit entre trois pôles sémantiques : « genou-force-famille », le « genou » étant lié, sans doute par le biais de rites d'adoption ou de reconnaissance, à la constitution de la famille. Ce lien « genou-famille » ne semble pas attesté de nos jours en berbère mais, comme le souligne P. Galand-Pernet (1970, p. 261), « certains faits kabyles incitent à laisser la question en suspens », car il pourrait y avoir une association « genou-giron maternel » et, par delà, « appartenance familiale » (?).

Dans le domaine berbère, le touareg est le seul grand dialecte qui paraît ignorer la liaison sémantique « genou-force ». Quoique l'on y relève *afud* au sens de « combat important » qui pourrait en être la trace ; Ch. de Foucauld en donne une explication toute différente (les guerriers touaregs lient les genoux de leurs chameaux avant le combat qui se déroule toujours à pied ; d'où « genoux » → « combat »).

BIBLIOGRAPHIE

- ABES. *Première année de langue berbère* (dialecte du Maroc central), Rabat, 1916 (*afud* : p. 107).
- BASSET R. *Étude sur la zenatia du Mzab, de Ouargla et de l'Oued Rir'*, Paris, 1892 (*fud* : p. 218).
- BEGUINOT F. *Il Berbero Nefûsi di Fassâto*, Rome, 1931 (*ufed* : p. 302).
- BIARNAY S. *Étude sur les dialectes des Ber't'ioua du Vieil Arzew*, Alger, 1911 (*fud* : p. 177).
- CHAKER S. *Poésies et chants de Kabylie*, Alger, CRAPE, 1977, 150 p. (pré-publication).
- COHEN M. Genou, famille, force, dans le domaine chamito-sémitique, *Mémorial Henri Basset...*, Paris, 1928, p. 203-210.
- COHEN M. *Essai comparatif sur le vocabulaire et la phonétique chamito-sémitique*, Paris, 1947 (1969).
- DALLET J.-M. *Dictionnaire kabyle-français*, Paris, Selaf, 1982 (*afud* : p. 191).
- DESTAING E. *Dictionnaire français-berbère (dialecte des Beni-Snous)*, Paris, 1914 (*fud* : p. 151).

- FOUCAULD CH. DE. *Dictionnaire touareg-français*, Paris, 1951-52 (4 vol.), (*afud/ifcadden*, I, p. 301-302).
- GALAND-PERNET P. « Genou » et « force » en berbère, *Mélanges Marcel Cohen*, Paris/La Haye, Mouton, 1970, p. 254-262.
- GENEVOIS H. Le corps humain. Les mots. Les expressions, *FDB*, 79, 1963 (*afud* : p. 14, 65-66).
- HUYGHE G. *Dictionnaire français-chaouïa*, Alger, 1906 (*fud* : p. 311).
- IBÁÑEZ E. *Diccionario Español-Rifeño*, Madrid, 1944 (*fud/ifadden* : p. 369).
- LANFRY J. *Ghadamés, II (Glossaire)*, Alger, *FDB*, 1970 (*ūfed* : n° 0374).
- LAOUST E. *Mots et choses berbères*, Paris, 1920 (*afud* : p. 119).
- LAOUST E. *Cours de berbère marocain*, Maroc central, Paris, 1928 (*afud* : p. 290 « genou, santé, force »).
- LAOUST E. *Siwa...*, Paris, 1932 (*fūd* : p. 243).
- MARCY G. Une tribu berbère de la confédération des Aït Waraïn. Les Aït Jellidasen, *Hespéris*, 1929, 4, p. 85-6.
- PROVOTELLE Dr. *Étude sur la tamazir't ou zenatiade de Qalaât Es-Sened*, Paris, 1911 (*fud* : p. 117).

S. CHAKER

A83. AFUS (pluriel : ifassen) : « main »

Terme pan-berbère attesté de l'Égypte à l'Atlantique, de la Kabylie au domaine touareg.

• Le couple *afus/ifassen* est le plus général : Kabylie, Maroc (tachelhit, tamazight), touareg Ahaggar...

Mais on rencontre aussi les formes :

• *fus/ifassen*, *ifessen*, avec chute de la voyelle initiale au singulier : Mzab-Ouargla (R. Basset, 1892 et Gourliou, 1898) ; Beni Snous (Destaing, 1914) ; Tunisie (Provotelle, 1911) ; Sokna (Sarnelli, 1924-25 et Prasse, 1982) ; Siwa (Laoust, 1932)...

• *ufes/ifässen*, *ifessen* : Dj. Nefûsa (Beguinet, 1931 et Motylinski, 1898) ; Ghadamés (Motylinski, 1904 et Lanfry, 1973).

• *afəs/ifässän* : touareg méridional (Ayr : *Alojaly*, 1980 ; Iwllammeden : Prasse, 1970).

L'alternance vocalique interne u/a et la tension de la sifflante au pluriel /-ss-/ sont l'indice d'une réduction de la racine primitive qui a vraisemblablement perdu une semi-voyelle /w/ dans sa forme actuelle (← *fws).

Certains parlars (kabyle) connaissent des formes –certainement secondaires– à infixes /t/ (→ afttus), à valeur expressive.

Le signifié

La signification concrète première est partout celle de :

– « main » (la paume avec ses cinq doigts).

Elle connaît des extensions diverses, à peu près semblables dans l'ensemble du domaine berbère :

– « membre antérieur » (de l'épaule aux doigts),

– « manche, poignée, anse... » (toute partie d'outil ou d'ustensile servant à la préhension),

– « manche d'habit ».

Partout, le terme a des significations abstraites, fortement symboliques :

– « don, capacité, prédisposition, pouvoir... ». Ainsi, kabyle :

- *afus-is, d ddwa* : « sa main est un remède » = « il fait des miracles ».
- *d afus* : « c'est une (question de) main » (= « de don »).

La mise en œuvre de ces capacités (naturelles ou surnaturelles) de la « main », nécessite parfois un « encouragement », une « gratification », d'où kabyle :

- *l melh ufus* : « le sel de la main » = « gratification, cadeau que l'on fait pour obtenir l'intercession/intervention d'un personnage détenteur d'un pouvoir » (sacré ou tout-à-fait prosaïque!).

Afus est ainsi toute personne détentrice d'un pouvoir d'intercession/intervention ; d'où les sens très « actuels » de :

- *afus* = « faveur, piston... » *s ufus* = « par piston »

Sans doute reliées à ce sens « d'instrument/moyen par lequel on réalise un objectif », on relève tout un ensemble de significations centrées sur les valeurs de :

- « aide, entr'aide, solidarité, union... ». Ainsi, kabyle :
- *dduklen am idudan ufus* : « ils sont unis comme les doigts de la main ».

Et, inversement :

- *efk afus fell* + affixe personnel : « donner la main sur... » = « abandonner, trahir, ne pas accomplir son devoir de solidarité ».

Ces valeurs et connotations symboliques liées à la notion de « solidarité » sont certainement issues de l'image de la main ouverte à laquelle sont rattachés les cinq doigts.

Certains groupes berbères du Maroc (notamment les Chleuhs du Sous) donnent au terme *afus* un sens carrément technique dans le champ de l'organisation sociale :

- *afus* : « ensemble de 5 clans (*ixsan*) » (Jordan, 1934, p. 16 et Laoust, 1921, p. 240).

L'image de la main ouverte avec ses cinq ramifications que sont les doigts est, là, encore plus explicite.

Des faits strictement parallèles (avec des moyens différents) se retrouvent chez les Touaregs : *tawsit* « paume de la main » désigne aussi régulièrement la « tribu » (ensemble de clans) (Foucauld, III, p. 1953).

Des fortes connotations du kabyle (« aide, entr'aide, solidarité, union... »), à l'utilisation technique dans le vocabulaire de l'organisation sociale chez les Chleuhs, il y a continuité évidente.

Au Maroc, on peut même supposer que *afus* « la main » est parfois, très précisément, le modèle sous-jacent à l'organisation sociale. Le système des « cinq cinquièmes » (étudié par D. M. Hart et E. Gellner, voir bibliographie) des Ayt 'Aṭṭa et de certains groupes rifains (Ayt Waryayer) n'est probablement qu'une exploitation extrême du modèle de la main dans le fonctionnement de la société : la confédération (primitivement : *afus*?) est constituée de cinq sous-groupes (les doigts) qui assument alternativement la direction de l'ensemble.

Cette forme d'organisation de la société a pu autrefois avoir une extension beaucoup plus large : la *tawsit* touarègue (« paume »/« tribu ») pourrait bien en être l'indice et les Quinquegentiani (*Desanges*, 1962) de l'Antiquité la première trace historique.

On notera enfin que (*a*)*fus* a, dans les parlers berbères orientaux (Libye, Tunisie : Prasse, 1982 ; Beguinot, 1931 ; Sarnelli, 1924...) des utilisations dans la numération, avec la valeur « cinq ». On s'est parfois appuyé sur cet usage pour postuler chez les Berbères un système de numération ancien à base

quinaire. Les données actuelles sont trop isolées pour qu'elles permettent d'asseoir sérieusement cette hypothèse, mais elle n'est pas absurde.

On constate en effet dans le système de numération décimale berbère une hétérogénéité troublante : tous les nombres de 5 à 9 présentent une très forte ressemblance avec les formes sémitiques correspondantes. Un emprunt massif ancien n'est peut-être pas à exclure.

S. CHAKER

Afus (motif décoratif)

Le terme *afus* est donné en Grande Kabylie à un type bien précis de pendeloques accrochées, parmi d'autres, à différentes sortes de colliers (Camps-Fabrer, 1970, fig. 83 a et b, 138, 139, 142, 170).

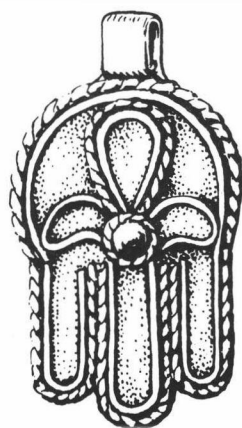
Une plaque d'argent découpée initialement en forme de main stylisée porte un ou deux cabochons de corail à sertissure ronde qui occupent toute la partie supérieure correspondant à la paume. L'intérieur des doigts seul est émaillé. L'auriculaire et le pouce, très réduits, sont disposés systématiquement de part et d'autre des trois autres doigts. Cette pendeloque peut aussi être entièrement décorée d'émaux filigranés et dépourvue de corail. La stylisation conduit quelquefois à ne conserver que trois doigts. Il est fréquent de voir aujourd'hui des mains obtenues par moulage et empruntées à d'autres régions d'Algérie utilisées dans les colliers en Grande Kabylie.

La signification symbolique de la main* destinée à écarter le mauvais œil se retrouve en effet dans tout le Nord de l'Afrique sous des formes très diverses et réalisées selon les techniques propres à chaque région. Mais le terme *Afus* n'est employé ni dans l'Aurès, ni au M'zab, ni au Maroc ou en Tunisie où prévaut l'appellation arabe de *khamisa*.

Afus désigne aussi dans la description de l'*Akufi* en Grande Kabylie, cette grande jarre à provisions en argile crue, les deux parties proéminentes de la panse qui font office d'anses. L'*akufi* est personnifié et à chaque partie est attribué le nom correspondant du corps humain (Roubet, 1965, p. 302, fig. 8).

H. CAMPS-FABRER

« Afus », pendeloques de la bijouterie kabyle (dessin Y. Assié).



BIBLIOGRAPHIE

- ALOJALY GH. *Lexique touareg-français*. Copenhague, Akademisk Forlag, 1980. (*afas* : p. 43).
- BASSET R. *Le dialecte de Syouah*, Paris, Leroux, 1890 (*fus* : p. 64).
- BASSET R. *La Zenatia du Mzab, de Ouargla et de l'Oued Rir'*. Paris, Leroux, 1892 (p. 71).
- BASSET R. *La Zenatia de l'Ouarsenis et du Maghreb central*. Paris, Leroux, 1895 (p. 96).
- BEGUINOT F. *Il berbero Nefûsi di Fassâto*. Roma, Istituto per l'Oriente, 1931 (*ufes* : p. 230).
- CAMPS-FABRER H. *Les bijoux de Grande Kabylie. Collections du Musée du Bardo et du Centre de Recherches anthropologiques, préhistoriques et ethnographiques*, Alger, Mém. XII du C.R.A.P.E., Paris, A.M.G., 1970.
- DALLET J.-M. *Dictionnaire kabyle-français...* Paris, SELAF, 1982 (*afus* : p. 232).
- DESANGES J. *Catalogue des tribus africaines...*, Dakar (Université de), 1962 (Quinquaginti : p. 67).
- DESTAING E. *Dictionnaire français-berbère (dialecte des Beni-Snous)*. Paris, Leroux, 1914 (*fus* : p. 205).
- DESTAING E. *Étude sur la tachelhit du Sous. Vocabulaire français-berbère*. Paris, I.N./Leroux, 1920 (*afus* : p. 176).
- FOUCAULD CH. DE. *Dictionnaire touareg-français...* Paris, Imprimerie Nationale (4 vol.), 1951 (*afus* : I, p. 362).
- GALAND-PERNET P. « Genou » et « force » en berbère, *Mélanges Marcel Cohen...*, Paris/La Haye, Mouton, 1970, p. 224-262.
- GELLNER E. *Saints of the Atlas*. London, Weidenfeld et Nicolson, 1969.
- GOURLIAU. *Grammaire... mozabite*. Miliana, Legendre, 1898 (*fus* : p. 202).
- HART D.M. Segmentary systems and the role of « Five Fifths » in Tribal Morocco. *R.O.M.M.*, 1967, 3, 1, p. 65-95.
- HART D.M. Les Aït 'Atta du Sud-Centre marocain : éléments d'analyse comparative avec les Pakhtuns... *Islam, Société et Communauté. Anthropologie du Maghreb* (sous la direction d'E. Gellner), Marseille, C.N.R.S., 1981 (Les Cahiers du C.R.E.S.M., 12), p. 55-70.
- JORDAN A. *Dictionnaire berbère-français (dialecte tachelhit)*. Rabat, Omnia, 1934 (*afus* : p. 16).
- LANFRY J. *Ghadamés, II, Glossaire*. Alger, Le Fichier Périodique, 1973 (*ufes* : p. 99/n.° 0441).
- LAOUST E. *Mots et choses berbères*. Paris, Challamael, 1920 (*afus* : p. 118).
- LAOUST E. *Cours de berbère marocain...* Paris, Challamael, 1921 (*afus* : p. 240).
- LAOUST E. *Siwa*. Paris, Leroux, 1932 (*fūs* : p. 255).
- MERCIER H. *Vocabulaire et textes berbères dans le dialecte des Aït Izdeg*. Rabat, R. Céré, 1937 (*afus* : p. 280).
- MORIN-BARDE M. et TRECALLE G. (Aït Atta). *Encyclopédie Berbère*, 1975, 14, 8 p.
- MOTYLINSKI A. DE CALASSANTI. *Le Djebel Nefousa...*, Paris, Leroux, 1898 (*ufes* : p. 139).
- MOTYLINSKI A. DE CALASSANTI. *Le dialecte berbère de Redames*. Paris, Leroux, 1904 (*ufes* : p. 131).
- PRASSE K.-G. *Vocabulaire touareg (tawillemmet de l'est-français)*. Copenhague, ronéotypé, 1970 (*afus* : p. 107).
- PRASSE K.-G. Elfoqaha. *Encyclopédie Berbère*, 1981, 28 (*afus* : 5).
- PRASSE K.-G. Sokni. *Encyclopédie Berbère*, 1982, 31.
- PROVOTELLE DR. *Étude sur la tamazight ou zenatia de Qalaât Es-sened*. Paris, Leroux, 1911 (*fus* : p. 122).
- ROUBET F.-E. A propos du décor chiromorphe d'une poterie kabyle. *Libyca*, t. XIII, 1965, p. 287-309.
- SARNELLI T. *Il dialetto berbero di Sokna*. Napoli, Società Africana d'Italia (*fūs* : p. 20).

A84. AG- (ägg-), « fils (de) » (touareg)

Variante touarègue de **a-w* < *w/u*, « fils/enfant (de) », forme pan-berbère, attestée depuis l'époque libyque, particulièrement fréquente dans les anthroponymes : X fils (de) Y

Mûsa ag Amâstan

Mûsa fils d'Amâstan

Ag/w forme, dans l'ensemble du domaine berbère, un sous-système très particulier avec ses partenaires féminin/pluriels.

Ag → masc. pluriel : *ayt*, « enfants (de) »

→ fém. sing. : *welet*, *ult*, *ulet*, « fille (de) »

→ fém. pluriel : *yst* > *ššét*, « filles (de) »

En dehors de l'anthroponymie, *ag* et ses partenaires sont systématiquement utilisés dans la terminologie de la parenté touarègue et berbère : *aw/eg-ma*, *ayt-ma*... « frère, frères »...

La variante touarègue avec occlusive palato-vélaire laisse supposer une forme primitive touarègue **a-ww* (la tension de /w/ aboutissant régulièrement en berbère à /gg/). On a proposé d'y voir une trace de l'ancienne marque d'état d'annexion (à initiale *w-*) du nominal subséquent :

**a-w* + *wNom* > *aww* + *Nom* > *agg* + *Nom* (Prasse, 1974, p. 16).

On notera qu'il existe aussi en berbère Nord des formes à consonne palato-vélaire :

w > *g*, *g^w*, *gu* : *g-ma*, « frère » (= « fils (de ma)mère »).

Ag/w « fils (de) » est issu de la racine pan-berbère *w* < **hyw*, « naître » qui est attestée dans la plupart des dialectes et est à l'origine de formes nombreuses :

- *touareg* :

• *iwi*, *ehew*, « naître »

• *ahaya*, *ahayaw*, « petit-fils, descendant... »

- *berbère Nord* :

• *yiwi*, « fils/enfant » (chleuh)

• *ayyaw*, « neveu utérin, descendance utérine »

Voir PARENTÉ

BIBLIOGRAPHIE

ALOJALY GH. *Lexique touareg-français*, Copenhague, 1980 (p. 81 : *ehew*, *ahaya*...).

CLAUDOT H. *La sémantique au service de l'anthropologie. Recherche méthodologique et application à l'étude de la parenté chez les Touaregs de l'Ahaggar*, Paris, C.N.R.S., 1982.

DESTAING E. *Vocabulaire français-berbère (...tachelhit...)*, Paris, 1920 (p. 129 : *yiwi*).

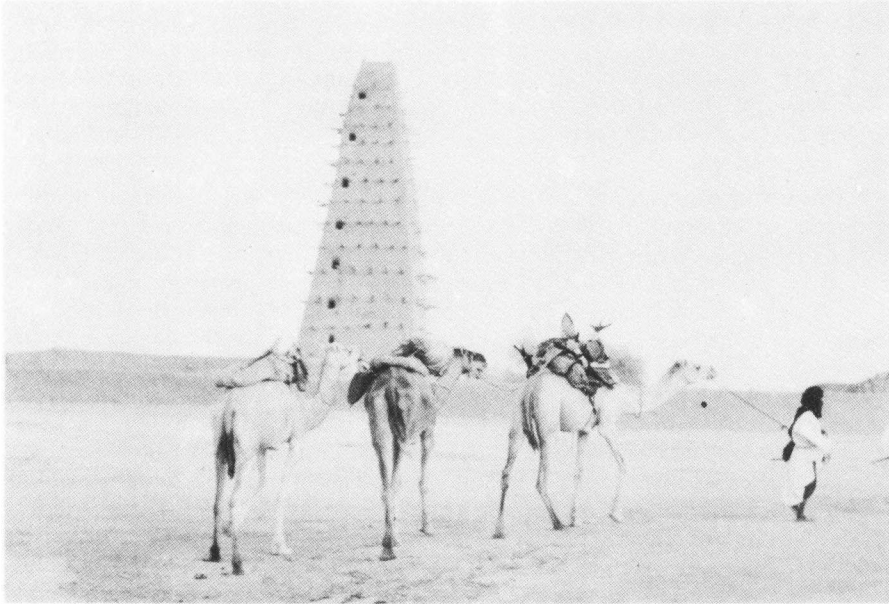
FOUCAULD CH. DE. *Dictionnaire touareg-français*, Paris, 1951-1952, 4 vol. (III, p. 1440 : *iwi*).

PRASSE K.-G. *A propos de l'origine de h touareg (tahaggart)*, Copenhague, 1969 (notamment : n.º 461, p. 74).

PRASSE K.-G. *Manuel de grammaire touarègue (tahaggart). I-III*, Copenhague, 1972 (p. 158 : *w*, libyque).

PRASSE K.-G. *Manuel de grammaire touarègue (tahaggart). IV-V, Nom*, Copenhague, 1974.

S. CHAKER



Dans les rues d'Agadez, aux abords de la grande mosquée (photo S. Bernus).

A85. AGADEZ

Localité du Niger mentionnée pour la première fois par Jean Léon l'Africain, en 1513, qui la décrit comme une ville importante, pourvue d'une enceinte murée et habitée par des Noirs qui auraient été soit des artisans soit des soldats au service du sultan. Les maisons auraient été bien construites, et il précise, à la manière de celles de Barbarie, parce que « ses habitants sont presque tous des marchands étrangers ». La ville était commandée par un sultan d'origine « libyenne » ; il possédait un palais, mais payait un tribut d'environ 150 000 ducats à l'askia Mohamed, empereur des Sonrhā. Le sultan de l'Air avait habité précédemment Tadeliza, localité située à une vingtaine de kilomètres au nord d'Agadez, et Anisaman*, ville ruinée à 31 km au nord-ouest de cette même ville. L'installation définitive à Agadez eut lieu entre 1502 et 1513. Léon l'Africain ne fait pas mention de la mosquée, et il est vraisemblable qu'elle fut construite plus tard, sinon, il n'aurait certainement pas manqué de signaler ce monument si caractéristique, comme il le fit pour celle de Tombouctou. On dut commencer à la construire à partir de 1515, et il y eut d'ailleurs des aléas, car, selon la tradition orale, un premier édifice s'effondra par la volonté de Dieu parce que l'argile utilisée n'avait pas été payée aux propriétaires.

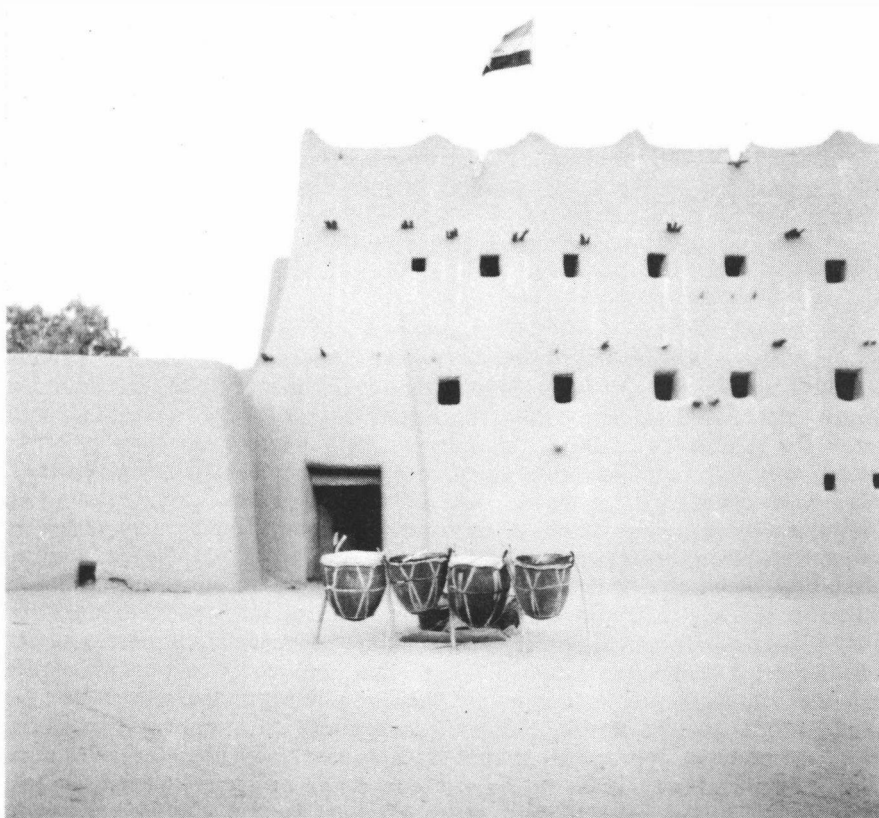
Agadez, que l'on prononce localement *Égedez* ou parfois, *Agda*, alors que les Touaregs du Hoggar disent *Eğedeh*, est un nom d'origine berbère. A ses débuts, la ville n'aurait comporté que des magasins appartenant à des Touaregs et gardés par des serviteurs noirs. Plusieurs maisons, très anciennes, les plus anciennement connues, seraient les témoignages de ces premiers magasins et les noms de leurs premiers propriétaires auraient été conservés. Avec le développement de la ville, les titres de propriété seraient tombés en desherérence. Les premiers habitants qui auraient fait construire le palais et les premières maisons portaient le nom de « Magadezas », et il existerait encore quelques-uns de leurs descendants.

Les dates relatives à la création d'Agadez varient beaucoup selon les sources. Le colonel Abadie indique 920, H. Barth 1400, F. Foureau 1500. Marmol, qui ne cite pas ses sources, dit que la ville fut fondée 160 ans avant l'époque où il écrivait, soit 1460. Certaines traditions orales donnent 1440, d'autres 1415. Ce sont ces deux dernières dates qui peuvent être prises en considération.

Agadez doit sa raison d'être et son développement à son rôle de plaque tournante du commerce transsaharien. Pendant longtemps, ce fut une étape importante sur la ligne caravanière allant de Gao à l'Égypte, sur laquelle transitaient de grosses quantités d'or ainsi que des tissus en provenance du Caire. C'est la plus ancienne voie connue, et les marchandises venant de Tripoli en passant par Ghadamès et se dirigeant vers Kano transitaient également par Agadez. La ville était aussi fréquentée par les Touaregs du Hoggar et les Arabes du Touat. La grande caravane annuelle, l'Aïri, comprenant plusieurs dizaines de milliers de chameaux et se rendant chaque hiver à Bilma pour y charger du sel et des dattes, passait dans la ville et y faisait des achats divers. Des commerçants étrangers s'y installèrent en même temps qu'ils servaient d'agents pour des maisons ou des négociants des villes du Nord. Comme le dit Léon l'Africain, c'étaient ces commerçants qui constituaient le plus gros des habitants, et ils devaient être assez nombreux pour avoir formé des quartiers qui portent encore leur nom d'origine : Gao-Gao, Ghadamès. Encore à l'heure actuelle, on compte des commerçants originaires du Touat, d'In Salah, de Ghat, de Gatroun, de Ghadamès, de Sebaa et de Chinguetti.

Ces commerçants influèrent sur l'architecture de la ville. Les premières maisons étaient très simples, sans encorbellement de porte, laquelle était basse, le linteau généralement fait de plusieurs branches d'arbre liées ensemble par des cordes ou bien par des petits madriers taillés dans des troncs de palmiers-doum. Le niveau des pièces était toujours en dessous de celui de la rue, ceci afin de récupérer de l'argile en creusant le sol, en même temps que le mur demandait moins d'élévation. Agadez étant construite au milieu d'une plaine alluviale ne dispose que d'un seul matériau de construction, l'argile. Cette situation explique les multiples excavations au milieu même de l'agglomération, qui se transforment en mares pestilentielles au moment des pluies. Pour construire le fort et les bâtiments administratifs, les autorités françaises, qui occupèrent la ville au début du siècle, récupérèrent l'argile de toutes les habitations qui étaient en ruines et la firent transporter dans des couffins à dos d'âne. Les portes à encorbellement sont la marque d'une plus grande recherche dans la construction des maisons et sont dues à des influences septentrionales apportées par les commerçants qui, ultérieurement, firent construire des habitations à un étage avec petites fenêtres ouvertes sur la rue.

D'après H. Barth, Agadez aurait connu une belle prospérité à l'époque où l'askia Mohamed régnait à Gao et sa décadence aurait coïncidé avec la conquête de cette ville par les Touaregs loulliminden qui entraîna la chute du commerce. A ce moment, selon ce même informateur, Agadez aurait compté 50 000 habitants, ce qui semble exagéré, même si l'on tient compte des anciennes murailles qui en délimitaient autrefois la superficie. L'askia Mohamed mena deux expéditions contre les sultans de l'Air, l'une vers 1500, alors que le sultan régnant était Mohammed ben 'Abd er Rahmân, lequel résidait à Tadeliza, et l'autre, en 1515, alors que le sultan El-Odâla était installé à Agadez. On ignore si le chef sonrhaï laissa une garnison dans la ville, mais on constate que plusieurs quartiers portent des noms sonrhaïs, tels que Ogouberi, Youbboutara, Bangoutara, Tanouberi, et aussi, Gao-Gao, ce qui est tout de même curieux dans un pays de langue touarègue. Plusieurs auteurs, tels H. Barth, le Lt Jean, le Cd. Abadie, etc. ont rapporté que la langue sonrhaï était alors par-



La cour du palais du sultan, au premier plan, les tambours insignes du pouvoir, devant la porte des appartements privés (photo S. Bernus).

lée à Agadez, ce qui fut constaté au début de ce siècle, de même qu'à In Gall et à Teguida-n-Tesemt. Une industrie de fabrication de boîtes en peau, les *bata* (mot hawsa), comportant des réserves faites à la cire, bien connues en pays sonrhäi et encore bien vivante à Tombouctou, est pratiquée à Agadez, précisément dans le quartier de Youbouttara, voisin de celui de Gao-Gao, qui est en ruines, ce qui n'est certainement pas fortuit. De son côté, Y. Urvoy était persuadé que l'influence sonrhäi à Agadez avait été considérable et qu'elle avait favorisé le développement économique de la cité. Comment expliquer, sinon, les noms de ces quartiers et l'usage de la langue sonrhäi en Air? Par ailleurs, contrairement à ce qui a été écrit par les premiers historiens de l'Afrique Occidentale, par exemple Delafosse, l'Air n'a jamais été occupé par les Manding. C'est une confusion due au célèbre historien Ibn Khaldoun qui confondit Tademekka, l'ancienne capitale berbère de l'Adrar des Ifoghas, avec Takedda, la ville de l'Air, signalée alors par Ibn Battoutah, et à consonance très proche. Tademekka fut effectivement soumise pendant un certain temps par Kankan Moussa, mais Takedda ne le fut jamais.

Lorsque H. Barth passa à Agadez en 1849, il estima la population à 7 000 habitants. F. Foureau donne, en 1900, le chiffre de 5 000, le Lt Jean, en 1904,

celui de 850, Chudeau, en 1905, qui assistait à une convocation des hommes chefs de famille au poste administratif, en estimait le nombre à 1 500. A l'heure actuelle, il serait de trois mille environ, parmi lesquels un certain nombre de Haoussa venus y faire du commerce.

La ville connut beaucoup de vicissitudes au cours de son histoire. Lors de l'expédition de l'askia, en 1515, d'après Barth, les habitants d'Agadez durent s'enfuir avec une caravane de 500 basours pour les femmes et auraient tous été massacrés. En 1686, une épidémie, qui dura deux ans, provoqua une telle mortalité que la ville fut en grande partie désertée. En 1696, une lutte entre Kel Owey et la tribu des Itesan entraîna de nombreux morts ; une forte sécheresse s'étant déclenchée en même temps, il s'ensuivit une terrible famine. « Les maisons devinrent vides et les gens étaient las comme des cadavres. » L'année suivante, les pluies tombèrent en si grande abondance que trois cents maisons furent détruites.

La population d'Agadez est très industrielle. Elle compte plusieurs familles de forgerons d'origine touarègue, qui fabriquent des bijoux, dont la célèbre croix, des armes, des objets de cuivre, tels que des pièces de harnachement et des cadenas, des selles de chameau réputées à travers tout le Sahara. La fabrication des sandales, également très réputées, est l'œuvre d'une corporation de cordonniers qui travaillent en ateliers, alors que la confection des sacs, des coussins en peau est entre les mains des femmes. L'industrie des boîtes en peau est très prospère, et ses différentes techniques se partagent entre les hommes qui les fabriquent et les femmes qui les décorent. Celle de la natte, qui utilise les feuilles de palmier doum, est renommée et donne du travail à de nombreuses femmes. Celles-ci monopolisent le travail de la poterie, alors que des hommes se livrent à la confection des bracelets en schiste bitumeux. A ces corporations spécialisées, il faut, bien entendu, ajouter les métiers classiques qui fleurissent toujours dans une ville quelque peu organisée, c'est-à-dire les commerçants, les maçons, les tailleurs, les brodeurs, les tanneurs, les musiciens, les barbiers-chirurgiens, les bouchers, tous les petits vendeurs des marchés, y compris les nomades qui apportent du bois à brûler et de petites bottes de paille pour nourrir les chevaux et les moutons de case, que l'on engraisse pour la fête de la « tabaski ». Il ne faut pas oublier les marabouts, dont un certain nombre enseignent le Coran, et qui desservent les quelques vingt-cinq mosquées qui, en plus de la grande, réservée à la prière du vendredi, sont dispersées à travers les différents quartiers de la ville.

H. L'HOTE

Des recherches historiques, archéologiques et linguistiques récentes (Bernus 1972, Adamou Aboubakar 1979, Lacroix 1980, Nicolaï 1980), parfois encore inédites (Cressier-Bernus, Djibo Hamani), semblent avoir établi les points suivants :

Fondation de la ville

L'occupation pré-islamique du site d'Agadez est attestée par une nécropole de petits cercles de pierres située dans le secteur sud-est de la ville.

L'installation du sultanat, fondé au début du XV^e siècle, à l'emplacement actuel de la ville d'Agadez correspond à la disparition quasi totale des autres établissements sédentaires de type urbain pré-existant dans la région (Azelik-Takkedda, Anisaman, Tebangant, Tegidda n Tagayt, Tegidda n Adrar, entre autres), où étaient établies des populations noires autochtones parlant un dialecte songhay. C'est l'arrivée en Air de plusieurs vagues de migrations berbè-

res en provenance du nord (Touaregs Kel Geres et Itesan, puis Kel Owey), ainsi qu'une péjoration durable des conditions climatiques, qui modifièrent sensiblement le contexte politico-économique au cours des XV^e et XVI^e siècles.

La langue parlée à Agadez à l'époque du passage de Barth, si l'on en juge par le vocabulaire qu'il en a laissé, était très voisine de la *tasawaq*, encore parlée à In Gall et Tegidda n Tesemt, de la *tagdalt* en usage chez les nomades Ig-dalan et leurs dépendants Iberogan, et de la *tadaksahaq* utilisée par les Dahusahaq. Ces différents groupes qui ont peuplé l'Air et ses bordures étaient eux-mêmes issus de métissages intervenus lors de la première vague migratoire berbère des Lemtuna et Sanhadja, venus de l'ouest. Il n'est pas possible de réduire l'influence songhay dans cette région à la courte période du règne de l'Askia Mohammed, et les linguistes ont montré que cette région appartenait à l'aire linguistique songhay, formant un sous-ensemble très tôt différencié.

C'est très probablement entre 1430 et 1450 que fut construit le palais, au nord de la mosquée djami, par les cinq tribus Isandalan, sous le règne du sultan Ilisawan. L'origine de la dynastie est controversée : sources écrites (« Chroniques d'Agadez ») et traditions orales plus récentes ne concordent pas. Rappelons simplement qu'allié par mariage aux principaux groupes touaregs de l'Air et de ses bordures, le sultan ne pouvait être choisi parmi les fils légitimes d'une épouse issue de l'un de ces groupes, afin qu'il ne soit pas tenté de favoriser son groupe maternel aux dépens des autres. C'était parmi les enfants de concubines esclaves qu'était élu, par les chefs touaregs, le nouveau sultan. Son rôle était donc –du moins en dehors des limites de la ville– essentiellement de maintenir l'équilibre entre factions rivales et d'assurer la libre circulation des marchandises entre le nord de l'Air et le pays haoussa, par la perception de taxes sur tout le commerce caravanier. L'installation du sultan à Agadez fut l'une des ultimes tentatives des premiers occupants pour limiter les prétentions des Touaregs nouvellement arrivés, Kel-Geres et Itesan.

Le déclin de l'empire songhay, amorcé dès l'abdication forcée d'Askia Mohammed (1529), vit l'abandon progressif de la route Gao-Le Caire via Takeda, et son remplacement par un axe nord-sud qui, des pays du Maghreb, s'orientait vers les grandes cités haoussa (Kano, Sokoto, alors à l'apogée de leur puissance économique) en passant par Agadez.

Les dignitaires de la cour, membres de la famille régnante, étaient chargés des relations avec les différents groupes touaregs et avec les communautés de commerçants étrangers.

Description de la ville

Elle était entourée d'une muraille de 4 à 5 km de long, déjà partiellement en ruine lors du passage de Barth en 1850, mais dont certains vestiges étaient encore visibles il y a quelques années. Ce mur d'enceinte, en « banco », était percé d'au moins quatre portes, et un axe nord-sud qui a subsisté quoique légèrement déplacé et surtout élargi lors d'aménagements récents, divisait la ville en deux secteurs institutionnellement distincts. La fête annuelle du Bianu (équivalent de l'Achoura) rendait compte de cette division symbolique.

L'alimentation en eau potable de la ville a toujours été défectueuse, tous les puits, à l'exception d'un seul, étant saumâtres. L'eau recueillie en saison des pluies dans les nombreuses dépressions d'où l'on extrayait l'argile, matériau de construction, était utilisée par les habitants jusqu'à épuisement complet. Les quartiers étaient ethniquement homogènes, chaque groupe touareg ayant son territoire, et les commerçants étrangers étant également regroupés selon leur origine. Le marché, *Tamellakoy*, était situé au centre de la ville, à la limite des deux moitiés est et ouest.

Le pouvoir politique et religieux était cantonné dans la portion nord-ouest de la ville. C'est là que se trouvent encore le palais, étroitement lié à la grande mosquée, ainsi que les résidences des principaux dignitaires et de l'alqali.

Le palais est un ensemble composite entièrement clos de murs. Son aspect monumental est donné par une construction massive à deux étages qui permet de pénétrer dans les cours arrières réservées à la vie privée du sultan par deux portes en chicane et un vestibule où le sultan donne les audiences du matin. Actuellement, la vie publique du sultan se déroule à l'extérieur, dans la cour d'entrée et dans ce vestibule. Une « salle du trône », située au-delà du vestibule et où Barth fut reçu par le sultan Abd-el-Kader semble de nos jours partiellement en désuétude et n'être ouverte au peuple agadésien qu'en de rares occasions.

Les appartements du sultan, de son épouse, de ses concubines et des nombreux serviteurs se répartissent dans les cours. Les étages du bâtiment principal ne sont pas habités ; ils servaient autrefois à surveiller les environs, et ne sont plus maintenant que des greniers.

A l'intérieur de la grande enceinte du palais se trouvent également la mosquée désaffectée construite par le sultan Tegama, ainsi qu'un petit bâtiment à usage religieux dans lequel aurait prié l'Askia à son passage sur la route du pèlerinage, et qui communique avec la mosquée du Vendredi.

La mosquée. La ville contient une vingtaine de mosquées. Si elle n'est pas la plus ancienne, l'actuelle grande mosquée est, avec le palais du sultan, le monument le plus remarquable de la ville et son minaret de 22 mètres de haut l'a rendue justement célèbre. Une étude architecturale détaillée (Cressier & Bernus, à paraître, *Journal des Africanistes* 54) a permis de retracer les grandes étapes de sa construction et, à l'aide des traditions orales recueillies et de la comparaison avec d'autres édifices religieux similaires, de proposer les hypothèses suivantes concernant l'histoire du monument :

1. Existence d'un premier bâtiment, antérieur sans doute à l'installation du sultan à Agadez, assez grand pour être mosquée du Vendredi (cf. *Chroniques d'Agadez*, Urvoy 1934 : 154), mais sans minaret (ce qui explique le silence de Jean-Léon l'Africain), dès 1450 et peut-être même avant.

2. Vers 1515 ou 1530 (selon la version retenue des traditions orales), le saint Zakariya aurait reconstruit ou agrandi l'édifice, en y ajoutant le premier minaret, dont les vestiges sont encore visibles et entretenus de nos jours pour garder en mémoire l'injustice commise vis-à-vis des ouvriers et punie par Dieu qui avait fait écrouler la première construction. De cette période date aussi probablement la construction de la *maqsura*, oratoire réservé au sultan.

3. La troisième étape, plus tardive, a pu s'étendre sur une assez longue période, comportant des remaniements successifs dont le seul daté est la réfection totale du minaret actuel au milieu du XIX^e siècle, quelques années seulement avant le passage de Barth (1850).

Enfin des salles modernes ont été construites récemment (1977-78), la salle ouest sur l'emplacement d'une cour plantée d'arbres, les deux salles sud à la place d'un ensemble de maisons jadis habitées par les imams.

L'appel à la prière se faisait généralement d'une plate-forme située sur le toit de la mosquée, à la base du minaret, à laquelle on accède par un escalier intérieur qui conduit aussi au sommet de l'édifice utilisé également comme tour de guet. Des pieux de bois sont fichés horizontalement dans le fût de la tour, et permettent aux maçons d'effectuer sans difficulté les travaux de réfection extérieurs, tout en donnant à l'édifice son caractère particulier. Plusieurs fenêtres éclairent l'escalier intérieur.

Deux cimetières sont accolés à la mosquée : celui des enfants morts en bas-âge à l'ouest, et celui des sultans et de leurs familles à l'est. C'est là que se

trouve, parallèle au mur de qibla, le tombeau des sultans jumeaux (Adil et Humad), ayant régné vers 1515, selon les Chroniques d'Agadez. Ces frères jumeaux, dit la tradition, exerçaient le pouvoir à tour de rôle. Chaque semaine, à l'issue de la grande prière du vendredi, l'un des deux regagnait le palais par les portes privées qui le font communiquer avec la mosquée, tandis que l'autre sortait de la ville par la porte ouest et se rendait dans le palais hors les murs où il résidait toute la semaine. De nos jours complètement ruinée, cette construction est encore visitée rituellement par le sultan et sa suite à l'occasion des grandes fêtes religieuses. Un plan partiel de ce bâtiment a pu être dressé. Il n'est pas impossible qu'ultérieurement il ait servi de bastion défensif ou de caravansérail.

Agadez fut pendant la première guerre mondiale un foyer de résistance à la colonisation française. Le sénoussiste Kaosen, de la tribu des Ikazkazan, avec la protection et la complicité du sultan Tegama, organisa la rébellion armée. Juste au sud de la grande mosquée, Tegama avait fait construire une résidence pour Kaosen. Très bel exemple de l'architecture agadésienne, ce bâtiment est devenu, avec quelques aménagements, l'hôtel de l'Air, qui accueille, dans un cadre traditionnel et un confort moderne, les nombreux touristes qui traversent le Sahara.

Il fallut aux Français un siège de presque trois mois (décembre 1916-mars 1917) pour venir à bout de la révolte. Depuis le fort Dufau, installé au nord de la ville, à 1 500 mètres environ de l'oued qui borde l'ancienne limite, la ville fut pilonnée et les habitants massacrés. Même si la mosquée fut « miraculeusement » épargnée, Agadez se remit difficilement de cette épreuve.

Actuellement chef-lieu du département le plus étendu –mais le moins peuplé– du pays, Agadez s'est considérablement agrandie et développée depuis l'indépendance et surtout depuis la mise en exploitation des richesses minières découvertes dans le massif de l'Air : uranium à Arlit, cassitérite à El Mecki, charbon à Chi Rozerine.

S. BERNUS

Agadez (étymologie du toponyme)

Certaines des hypothèses avancées quant à l'étymologie du nom de la ville d'Agadez –reprenant du reste souvent des étymologies populaires locales– ne sont pas recevables. En particulier, il n'y a aucune raison d'établir un lien entre *agadir* « forteresse, grenier fortifié, remparts... » et *agadez*. *Agadir**, probablement emprunté au punique, repose sur une racine (sémitique) bien établie *gdr*. Agadez se rattache clairement à une racine berbère *gdz*, comme en font foi les correspondances phonétiques internes au touareg (Égedeh / Égedez / Égedeṣ : correspondances régulières intra-touarègues /z/-/h/-/š/).

Agadez est donc, très certainement, issu de la racine *gdz* qui signifie, selon les parlers et selon les formes : « se réunir en masse » (*egdez*) ou « visiter » (*gedez*). Certains dérivés nominaux de cette racine ont le sens de « foyer » ou « famille ».

Agadez étant aussi bien connu comme toponyme dans les zones berbères Nord (par ex. Amahan, 1983 p. 106), il faut probablement poser une signification initiale : « point de rencontre, lieu de rencontre/de convergence », voire « marché »!

Ce qui nous rapproche étrangement de certaines hypothèses historiques relatives à la fondation d'Agadez qui aurait été une ville-halte, marché et entrepos, fondée par des Berbères venus de différents points du Nord.

S. CHAKER

BIBLIOGRAPHIE

- ABOUBACAR ADAMOU. *Agadez et sa région, Contribution à l'étude du Sahel et du Sahara nigériens*. Études Nigériennes 44, 1979, Niamey, 358 p.
- ALOJALY G. *Lexique touarègue-français*, Copenhague, Akademisk Forlag, 1980.
- AMAHAN A. *Abadou de Ghoujdama. Haut-Atlas Marocain*, Paris, Geuthner, 1983.
- BARTH H. *Travels and discoveries in Central Africa, 1849-1855*, Centenary edition in three volumes, London, 1965. F. Cass & Co.
- BARTH H. *Henri Barth chez les Touaregs de l'Air*, Extraits du Journal de Barth dans l'Air, Juillet-Décembre 1850. Études Nigériennes 28, Niamey, 195 p. (traduction et commentaires de S. Bernus), 1972.
- BUCHANAN A. *Exploration of Air. Out of the world, north of Nigeria*. London, 1921, Murray, 258 p.
- CRESSIER, P. et S. BERNUS. « La grande mosquée d'Agadez : architecture et histoire » *Journal des Africanistes*, t. 54 (1), 1984, p. 5-39, 1985.
- FOUREAU F. *D'Alger au Congo par le Tchad*, Paris, Masson, 1902.
- JEAN C. (Lt). *Les Touaregs du Sud-est. L'Air*. Paris, Larose, 1909.
- LÉON L'AFRICAIN J. *Description de l'Afrique*, nouvelle édition traduite de l'italien par A. Epaulard et annotée par A. Epaulard, Th. Monod, H. Lhote et R. Mauny. Paris, Maisonneuve, 2 vol., 1956.
- LHOTE H. « Les boîtes moulées en peau du Soudan, dites "bata" », *Bull. de l'IFAN*, t. XIV, 1952, p. 919-943.
- « Contribution à l'étude des Touaregs soudanais ». I. Les Saghmara, les Maghcharren, les expéditions de l'askia Mohammed en Air et la confusion Takedda-Tademekka. *Bull. de l'IFAN*, B. t. XVII, 1955, pp. 334-370.
- NORRIS H.T. *The Tuaregs, their islamic legacy and its diffusion in the Sahel*, Aris & Phillips, Londres, 1975, 234 p.
- PALMER H.R. « Notes on some Asben records (« Agades Chronicles ») ». *Journal of the African Society*, t. 9, 1910, pp. 388-400.
- PARIS, F. *Les Sépultures, du Néolithique final à l'Islam*. (La Région d'In Gall-Tegidda-n-Tesemt (Niger), Programme Archéologique d'Urgence 1977-1981, III). Études Nigériennes 50, 1984, Niamey, 233 p.
- RODD F.R. *People of the veil*, London, Mac Millan & Co, 1926, 504 p.
- SALIFOU A. *Kaoussan ou la révolte sénoussiste*, Études Nigériennes, t. 33, 1973, 225 p.
- TARDIVET R. « Les sultans de l'Air ». *Bull. Com. Et. Hist. et Scient. AOF*, t. XII, 1928, p. 689.
- URVOY Y. « Chroniques d'Agadez », *Journal Soc. Afric.*, t. IV, 1934, p. 145-177.
- URVOY Y. *Histoire des populations du Soudan Central*, Paris Larose, 1936, 350 p.

A86. AGADIR

Le mot, qui évoque un « mur », un « rempart », et qui se retrouve dans des dialectes berbères très différents les uns des autres, pourrait avoir, selon une hypothèse de D. Cohen, une double étymologie, le phénicien (ou le punique) étant venu se superposer au terme berbère (L. Galand). En chleuh, le terme *agadir*, plur. *igudar*, désigne un « grenier collectif fortifié », institution que l'on retrouve ailleurs au Maghreb, mais sous d'autres vocables.

Les bâtiments portant ce nom sont nombreux dans « le Sous » ou ce que les Marocains appellent ainsi, c'est-à-dire le Sud-Ouest du Maroc, entre la partie occidentale du Haut-Atlas et les abords du Sahara. Certains sont en ruines, mais quelques uns sont très bien conservés, car ils ont été en service jusqu'à une époque récente ; certains avaient même retrouvé une nouvelle vitalité pendant la Seconde Guerre mondiale, en raison des restrictions et de la réglementation qu'elle avait entraînée ; quelques-uns sont restés en usage bien des années après, par la force de l'habitude, les parties abandonnées n'étant plus entretenues et tombant en ruine.

Ce sont des greniers collectifs, où tout un groupement, tribu, fraction, village ou même clan, abrite le produit de ses récoltes. Mais cela ne veut pas dire

L'agadir de Fri-Fri,
Anti-Atlas,
Sud marocain,
et son gardien
(photo G. Camps).



que la propriété individuelle y soit abolie : chaque famille a, dans l'agadir, son grenier personnel, où elle dépose le grain de sa propre moisson et dispose seule de la clef de cette cellule. Ces greniers collectifs sont en réalité de petits greniers individuels juxtaposés, mais réunis dans et protégés par une seule fortification. Certains ont pour base une grotte d'accès difficile et il est possible que ce soit là l'origine première de l'institution. La forteresse comme les greniers de l'intérieur sont en pierre ou en pisé, ce dernier mode de construction étant surtout celui des abords sahariens et la pierre celui de la montagne.

Pourquoi ces greniers sont-ils fortifiés? Selon l'hypothèse de Robert Montagne, l'institution serait née chez des transhumants ou semi-nomades, qui, restant éloignés longtemps de leurs réserves de grains, devaient les rendre défendables par une très petite garnison. Effectivement, les agadirs se rencontrent, sous d'autres noms (*iycrm*, etc.), dans des régions, l'Aurès par exemple, qui ont été jusqu'à une date récente des pays de pasteurs transhumants. Dans le Sud-Ouest marocain, l'institution aurait survécu à la sédentarisation, fort ancienne, comme on le sait. La force de l'habitude ne suffit pas à expliquer cette survivance. Deux facteurs ont joué, l'un économique, l'autre politique. Le premier, c'est la sécheresse du climat, qui amène des séries de récoltes presque nulles et oblige les humains à conserver pour survivre les restes des bonnes années et ce qu'ils ont pu acquérir par échanges chez des voisins plus favorisés. Le second, c'est la tendance bien connue des Berbères sédentaires à se fractionner en unités parfois très petites, non seulement indépendantes les unes des autres, mais facilement adverses et même traditionnellement ennemies (voir le système des *leff-s*). Il fallait donc protéger aussi efficacement que possible des ressources vitales contre le voisin-ennemi. Il y avait enfin deux autres dangers contre lesquels il fallait se prémunir : les vagues de nomades qui remontaient du désert (comme au XI^e siècle, les Sanhaja, qui devaient fonder la dynastie des Almoravides) et, venant du nord cette fois, les tentatives du Makhzen pour réduire par la force les tribus demeurées en *siba*. Dans ces périls extrêmes, la collectivité toute entière, femmes et enfants d'abord, guerriers ensuite si c'était nécessaire, se réfugiait dans l'*agadir*, où elle pou-

vait soutenir un long siège. Au début du siècle, le Glaoui ne put venir à bout de l'agadir des Aït Ouazguite, dans le Siroua, que grâce à un canon offert au Sultan par une ambassade allemande.

La protection du Ciel n'est pas moins indispensable. L'agadir contenait d'ordinaire une mosquée, ou du moins une petite salle de prière, flanquée d'une autre pour les ablutions rituelles. Il était souvent aussi sous la protection d'un marabout et il y avait alors, à l'intérieur, près de l'entrée, un magasin muni d'une bouche par laquelle les membres de la tribu, quand ils rentraient leur récolte, versaient la part prévue par la coutume. Un autre magasin, situé près de l'entrée, contenait les versements dus par les usagers pour l'entretien et la garde de l'agadir, ou « l'impôt » en nature destiné à nourrir les hôtes de la tribu.

Contenant les ressources vitales du groupe, l'agadir était l'objet d'une réglementation précise et impérative. Celle-ci, qui relevait du droit coutumier, a été souvent mise par écrit et quelques exemplaires en ont été retrouvés, publiés et étudiés. Le plus ancien est la « Charte d'Ajarif », agadir des Idouska Oufella, sur le versant nord de l'Anti-Atlas occidental, détruit au début du XIX^e siècle. Elle est écrite en langue et caractères arabes, mais contient de nombreux termes berbères. Elle date probablement de la fin du XVI^e siècle, et semble avoir servi de modèle à de nombreux autres règlements de greniers collectifs, en particulier à celui des Ikounka, publié et étudié par Robert Montagne en 1929.

La gestion de l'agadir est confiée à un Conseil de six à huit membres (*anflus*, pl. *inflas*, ou *lamin*, pl. *lumna*), représentant chacun une « gens » ou un hameau, et choisis en fonction de leur intelligence et de leur expérience, mais aussi de leur richesse. Chacun assume à tour de rôle, pendant un an, la charge de chef du Conseil. Le portier est choisi par le Conseil et fait partie de droit de celui-ci. Il tient l'agadir ouvert de la prière de l'aube à celle du couchant, surveille les allées et venues et refuse l'entrée aux étrangers, dont on se méfie toujours. Nul, s'il n'appartient au clan, ne peut pénétrer en armes : il doit les déposer à l'entrée. L'entrée est aussi interdite aux Juifs et, dans certaines tribus, aux femmes. On ne peut rien retirer du grenier sans vérification du gardien. Celui-ci est payé en nature (7 à 15 litres de grain par case), il reçoit aussi de menus cadeaux et peut exercer un artisanat, souvent celui de savetier ou de tailleur.

Sa surveillance est renforcée souvent par des hommes en armes, de deux à quatre, pendant la nuit et parfois aussi le jour si l'agadir est loin des villages. Les femmes propriétaires de cases se font remplacer pour la garde soit par un de leurs parents, soit par le portier, qu'elles indemnisent.

Les crimes et délits commis dans l'enceinte de l'agadir sont punis beaucoup plus sévèrement que s'ils avaient été commis ailleurs : dans certaines tribus, on pendait même le voleur en haut de la muraille ou on lui coupait un bras ou un pied. Au fond, l'agadir avait tous les caractères d'un lieu saint, l'interdit qui le caractérisait le rendait inviolable et en faisait un lieu d'asile : le meurtrier qui s'y réfugiait échappait à la vengeance. Pour tout délit commis à l'intérieur de l'enceinte, la responsabilité était collective : elle touchait non seulement la famille proche, mais la « gens » tout entière.

Il arrivait enfin que l'agadir fût au centre de la vie économique du groupe, et qu'un marché hebdomadaire se tint non loin de là.

BIBLIOGRAPHIE

MONTAGNE R. Un magasin collectif de l'Anti-Atlas, l'Agadir des Ikounka. *Hesperis*, t. IX, 1929, p. 145-267.

- *Les Berbères et le Makhzen dans le Sud du Maroc*. Paris, Travaux de l'année sociologique, 1930, p. 253 et sq.
- JACQUES-MEUNIE Dj. Les greniers collectifs au Maroc. *Journ. de la Soc. des Afric.*, t. XIV, 1944, p. 1-16.
- Greniers collectifs. *Hespéris*, t. XXXVI, 1949, p. 97-133.
- *Greniers-citadelles au Maroc*. Publ. de l'Institut des Hautes Étud. du Maroc, Paris, 1951, 2 vol.

A. ADAM

A87. AGADIR (Agadir-n-Irir, ville marocaine)

De nombreux villages et petites villes berbères, particulièrement dans le Sud marocain, portent le nom d'Agadir (Agadir el Khouch, Agadir Imoucha, Agadir Izenaguène, Agadir Tesguent, Agadir Touksous, Tagadirt, etc.). C'est aussi le nom du principal port du Sud marocain, débouché du Sous, situé au nord de ce fleuve et protégé au nord-ouest par l'avancée du cap Rhir, pointe extrême du Haut-Atlas, qui délimite une très vaste baie. Logé dans le point le plus creux de cette baie, Agadir possède une rade excellente dominée par une colline rocheuse sur laquelle se dresse la Kasbah (236 m). Il est vraisemblable que ce site, comme l'ensemble du littoral du Sous, fut fréquenté par les Phéniciens, mais aucune trace archéologique n'en subsiste et l'identification d'Agadir avec le Rusaddir de Polybe est une proposition tout à fait gratuite.

L'histoire d'Agadir ne commence qu'à la charnière des XV^e et XVI^e siècles ; dès 1476 une pêcherie portugaise fonctionnait au sud de l'oued Noun, à Santa Cruz de Mar pequena. Il faut attendre l'année 1505 pour assister à la fondation sur le site d'Agadir, au nord du Sous, au voisinage d'une source, d'un modeste établissement de pêche qui reçut plus tard le nom de Santa Cruz du Cap de Gué (ou d'Aguer), c'est-à-dire du cap Rhir bien que celui-ci se situe, par la route, à plus de 45 km au nord-ouest. Le fondateur en est un gentilhomme portugais, João Lopes de Sequeira. Il s'agissait d'une entreprise individuelle, utilisant des capitaux privés, qui prospéra rapidement. Une petite agglomération entoura la source qui lui donna son nom : Founti (du portugais *fonte*). Mais l'insécurité obligea João de Sequeira à vendre son établissement, en 1513, au roi du Portugal, Manuel le Fortuné.

Le premier gouverneur fut Dom Francisco de Castro qui fortifia la bourgade et obtint l'alliance du caïd Ben Melek. Santa Cruz, que Léon l'Africain nomme Guarguessem, devient un centre commercial important malgré la pression qu'exercent les Šorfa Saadiens. En 1540 commence le siège de la place par Mohammed eš Šeikh ; Dom Guttierrez résista de longs mois, attendant en vain des secours du Portugal. Le 12 mars 1541, Agadir tombe aux mains des Saadiens ; ici se place l'épisode de Doña Mencia, bru ou fille de Guttierrez, qui devient la femme du šerif et aurait été la cause d'un conflit avec le frère de ce dernier, Mūlāy Aḥmed.

La construction de la Kasbah, puis le développement de la culture de la canne à sucre dans le Sous permettent un essor commercial remarquable à la fin du XVI^e siècle et jusqu'au milieu du suivant. Trafiquants espagnols, français, anglais, hollandais et scandinaves fréquentent le port de « Sainte-Croix », échangeant draps et quincaillerie contre peaux brutes, cuirs et sucre de canne de la proche région ainsi que la poudre d'or venue du Soudan par caravane. Un établissement français, le seul du Maroc, est fondé en 1670 mais ne dure guère. En 1746 les Hollandais établissent un comptoir ; les Danois, en 1755, tentent vainement de s'emparer de la place et d'y construire un fort. Mais les beaux jours d'Agadir sont comptés : en 1774 Mohammed ben 'Abd

Allâh fonde Mogador (Essaouira) et oblige les commerçants européens à quitter Agadir pour s'établir dans la ville nouvelle. Pour éviter que la ville abandonnée ne devienne un point fort entre les mains des insoumis du Sous et de l'Atlas voisin, le sultan fit abattre les remparts et interdit aux Européens la fréquentation du port. Founti redevenu un village de pêcheurs ne tomba pas cependant tout à fait dans l'oubli. Le souvenir des caravanes du Soudan chargées d'or entretint un mythe du Sous, véritable Eldorado de Barbarie.

Ce mythe, renforcé par les premières prospections minières du début du XX^e siècle (Mission géologique du groupe Mannesman à Taroudant), intervint largement dans la rivalité franco-allemande qui connut son point culminant lors du « coup d'Agadir ». Le gouvernement du Kaiser, dans l'espoir de fausser l'accord franco-anglais, accentua ses prétentions sur le Maroc et envoya, en juillet 1911, l'avis « Panther » croiser au large d'Agadir. Au prix d'une cession territoriale au Congo, en faveur de la colonie allemande du Cameroun, la France obtint les mains libres au Maroc.

Occupé en 1913, Agadir ne comptait alors que 700 habitants répartis entre Founti et la Kasbah. La croissance fut lente car le site resta sous contrôle militaire jusqu'en 1930. Les opérations commerciales ne sont autorisées qu'à partir de 1927. La ville ne prend son véritable essor qu'après la Seconde Guerre mondiale, lorsque le Sous est mis en valeur. Sa population essentiellement berbérophone, qui n'était encore que de 2 000 personnes en 1930, passe à 21 600 en 1947, 35 000 en 1953 et devait avoisiner 45 000 en 1960. Il est vrai que la ville bénéficiait de nombreux avantages : le commerce et le port se développent parallèlement puisque Agadir est le seul débouché du Sous. Entre 1950 et 1955 le Sous multiplie par 12 ses exportations d'agrumes et de pri-

Agadir, la ville reconstruite (photo G. Camps).

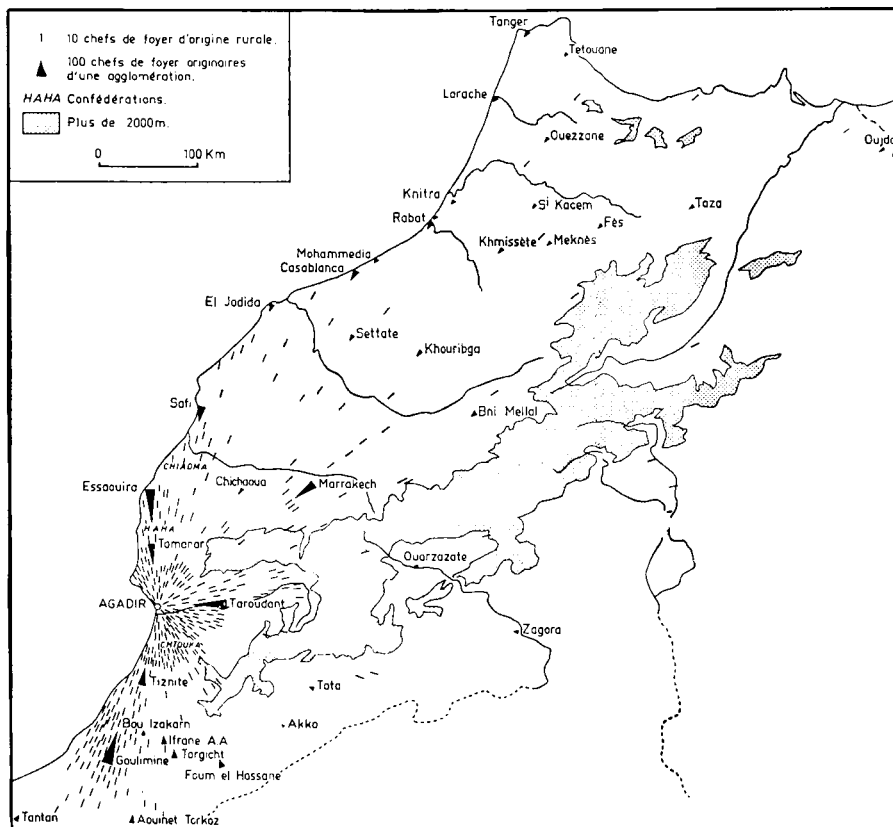


meurs. Dans le même temps, commencent à être exploitées les richesses minières de la région (manganèse, cuivre et fer). Agadir devient le deuxième port de pêche du Maroc, parvenant même, certaines années, à dépasser Safi, la production oscillant entre 35 000 et 70 000 tonnes de sardines. Le premier port, construit dès 1919, s'avéra insuffisant ; le grand port moderne fut achevé en 1953. Favorisé par un climat exceptionnel et un site d'une grande beauté, le tourisme commençait à se développer. Tous ces éléments expliquent que la ville ait connu une véritable période de prospérité entre 1947 et 1954.

L'arrêt des investissements, le départ des Européens et l'exode de leurs capitaux au cours des années qui suivent l'Indépendance provoquent une grave crise, accrue localement par des désastres naturels (invasions de sauterelles en 1955 et 1958 qui ravagent les orangeries). La ville se remettait lentement de cette crise lorsque le 26 février 1960 à 23 h 47 un terrible séisme, dont l'épicentre se situait au nord de la Kasbah sinon dans la Kasbah même, détruisit en quelques secondes la plus grande partie de la ville (80 % des bâtiments). Les quartiers de Yachech, Founti, Kasbah, Taborgt et la ville nouvelle ont le plus souffert. Dans la cité administrative il ne restait que 30 % des bâtiments debout ; alors que, situé plus au sud, le quartier industriel était en grande partie épargné. Il fut plus facile de dénombrer les bâtiments détruits : 4 000, que les victimes. Les estimations les plus sérieuses sont de 18 000.

Par décision personnelle du roi Mohammed V, proclamée dès le 3 mars 1960, Agadir devait revivre. Il était, en effet, impossible d'abandonner un site

Le repeuplement d'Agadir, d'après M. Péré.



aussi important, seul débouché de la province du Sous enclavée par la barrière atlasique ; de plus Agadir était une capitale régionale au voisinage du Sahara encore sous contrôle espagnol. Il fallait donc reconstruire au plus vite une ville nouvelle. Après une période d'urgence (1960-1961), au cours de laquelle on recase les sans-abris et étale les déblais en une immense plate-forme qui ennoie la topographie antérieure, les urbanistes peuvent implanter une ville moderne qui est considérée comme une très belle réalisation. La circulation aisée, l'unité architecturale qui évite la monotonie, des bâtiments publics confiés à des architectes de réputation internationale qui associent la décoration traditionnelle aux conceptions les plus hardies, font d'Agadir une très belle ville. La période de reconstruction s'achève en 1966.

En juillet 1960, Agadir ne comptait plus que 16 695 habitants, en 1971 sa population atteignait 60 000 personnes. Cette population diffère quelque peu de l'ancienne. Un dépouillement effectué par M. Péré fait apparaître le maintien de la prédominance des personnes originaires du Sous (25 %) et du Haut Atlas (11,5 %). De la région d'Ifni proviennent des Aït Ba Amrane qui sont arabophones, ils représentent 5,5 % ; l'Anti Atlas et les oasis du Bani ont fourni 7 %, les plaines littorales jusqu'au nord de Safi 13 % et la ville de Marrakech, à elle seule 3 %. Le reste du Maroc, jusqu'à Tanger et Oujda n'ont donné que 6,5 % de la population actuelle. Une comparaison avec la population antérieure révèle une augmentation des apports des plaines atlantiques jusqu'au Gharb, de Marrakech et de sa région et un affaiblissement de l'apport chleuh de l'Anti Atlas occidental orienté vers une immigration plus lointaine (Nord du Maroc, Europe).

Tandis que la ville se repeuplait, le port retrouvait ses activités traditionnelles : exportation des primeurs (100 à 120 000 t), des conserves de poisson (40 à 50 000 t), des produits miniers : manganèse (30 à 35 000 t), cobalt (18 à 20 000 t), cuivre (2 000 t), plomb. Dès 1966, l'exportation des produits miniers dépassait 50 000 t. Parallèlement s'affirmait la vocation touristique d'Agadir.

BIBLIOGRAPHIE

- Chronique de Santa Cruz du Cap de Gué (Agadir). Texte portugais du XVI^e siècle traduit et annoté par P. de Cénival.* Paris, Guethner, 1954, 170 p.
- DESHORTIES R. Coup d'œil rapide sur l'histoire d'Agadir et sa région. *Notre Maroc*, 1950.
- JANIN R. Agadir. *Revue africaine d'architecture et urbanisme*, n.º 4, 1966.
- FLORENTIN J. L'économie d'Agadir et de sa province (1949-1965). *Mém. du C.H.E.A.M.*, 1966.
- LUNDKVIST A. *Agadir*. Paris, Seghers, 1963, *Autour du Monde*, n.º 72.
- MATERSON J. *Agadir*, Madrid, Hispar, 1963.
- PÉRÉ M. Agadir ville nouvelle. *Revue de Géographie du Maroc*, n.º 12, 1967, p. 43-90.
- VACQUIER R. La pêche industrielle et l'industrie de la conserve à Agadir. *Mémoire de l'E.N.A.*, 1947.

G. CAMPS

A88. AGANGINAE

Ptolémée (IV, 6, 6, éd. C. Müller, p. 748) mentionne des Ethiopiens Aganginae « sous » les Aphrikérônes, en direction du Libonotos (vent du S.S.W.). Les voisins orientaux des Aganginae sont d'autres Ethiopiens, les Xulikkeis.

Les Aphrikerônes, en Libye intérieure, occupent déjà une position à la fois très méridionale et très occidentale, puisque Ptolémée (IV, 6,6, p. 747) les situe au sud du mont Kaphas, d'où est issu le fleuve Daras (oued Draa) et du mont Theôn Okhêma (Colonne des Dieux), d'où coule le fleuve Masitholos (le Masathat de Pline l'Ancien, H.N., V, 9, c'est-à-dire l'oued Massa). Il est possible que le nom des Aphrikerones, populations plus claires que les Ethiopiens Occidentaux dont les Ethiopiens Aganginae faisaient peut-être partie, évoque la Corne de l'Occident (cf. *monokerôs* : qui possède une corne). Il est d'ailleurs difficile d'identifier la Corne de l'Occident qui a pu être pour certains le cap Noul et pour d'autres le cap Jubu. On peut seulement conclure de ces données que les Ethiopiens Aganginae doivent être recherchés au sud de l'Anti-Atlas et vraisemblablement au sud du Draa inférieur, domaine des Daradae (Ptolémée, IV, 6,5, p. 743). C'est un peuple du désert, car Orose (*Adv. pag.* I, 2, 46), au début du V^e siècle de notre ère, signale que des Ganges Aethiopes errent dans des étendues de sable qui s'étendent au sud du mont Astrix jusqu'à l'Océan (méridional?).

J. DESANGES

A89. AGAR (*Maerua Crassifolia*)

Agar (aġar en tamahaq) est le nom touareg du *Maerua crassifolia*, arbre sahélo-soudanien, qui se rencontre dans une vaste zone, allant du Maroc, de l'Algérie méridionale, de la Mauritanie, du Sénégal, à l'Ethiopie et la République de Somalie. Il est également connu en Libye, Egypte, Ouganda, Kenya, Tanzanie et hors d'Afrique, en Arabie, Palestine, Iran et Pakistan (Peyre de Fabrègues, Lebrun, 1976, p. 50). « Petit arbre atteignant 6 à 10 m de haut et 0,25 m de diamètre. Très souvent tourmenté, à branches sarmenteuses retombantes, garnies de rosettes, de très petites feuilles épaisses, vert mat, qui sont insérées parfois sur de très courts rameaux grisâtres, pointus durs, semblables à de longues épines rigides » (Aubreville, 1950, p. 53). « C'est un arbuste ou arbre psammophile, mais plutôt sur sables dépressionnaires avec probablement une nappe phréatique peu profonde ; fleurit en janvier-février » (Peyre de Fabrègues, Lebrun 1976, p. 49).

Les feuilles de l'*agar* sont recherchées par les troupeaux au point que certains arbres proches des villages, puits ou forages sont transformés en boules buissonnantes rabougries, par l'effet d'un broutage excessif. Les fruits appréciés des hommes, sont appelés *ezzebib* (raisins) dans l'Ahaggar (Gast, 1968, p. 228) et *iballakan* ou *abalaqqan* chez les Iwillemeden Kel-Dinnik (Bernus, 1974, p. 88, Nicolas, 1950, p. 26). Ses feuilles sont consommées cuites en période de disette (Bernus, 1974, p. 62). Les petits rameaux durs et bien calibrés (*tezawt* pl. *šizawén*) servent souvent à assembler des pièces de tissus, de cuir, à embrocher des morceaux de viande, ou encore à former les pions du jeu de quadrillage (*dera* ou *karad*).

Cet arbre est connu dans tout le monde touareg sous le nom d'*agar* et est présent aussi bien en Algérie qu'au Mali, au Niger ou en Haute-Volta. Partout il possède la réputation de servir d'abri aux génies : il inspire la crainte, et on ne se repose jamais à son ombre sans frapper son tronc à coups de hache (les génies n'aiment pas le métal) ou sans le lapider (Bernus, 1969, p. 133 ; Foucauld, 1951-52, t. 1, p. 477). D'après Kilian (1925, p. 118) « son nom, en tamahaq, semble voisin du verbe *eger* (lancer une pierre contre quelque chose) ; c'est qu'en effet cet arbre serait l'abri de mauvais génies et que les Touaregs ont coutume pour les chasser de lancer des pierres contre son tronc ».

Chez les Kel-Ahaggar, l'arbre est utilisé pour chasser les génies : on enduit « le corps d'un enfant souffrant de la fièvre de charbon de bois de l'arbre *agar*... La masse noire qui recouvre l'enfant doit faire sortir les Kel Esouf (génies) du corps de l'enfant » (Nicolaisen, 1961, p. 148). Les feuilles hachées de l'*agar* sont aussi absorbées comme fébrifuge (Maire, 1933, p. 110). Chez les Kel-Ahaggar, Foucauld (1951-52, t. 1, p. 477-478) signale que les femmes récemment répudiées, qui doivent pendant 3 mois faire retraite (*eludet*) et qui ne peuvent au cours de cette période, ni se marier, ni participer à l'*ahal*, réunion galante où règne la « liberté des moeurs », cherchent un *agar* isolé. Elles demandent alors à cet *agar* de prendre en charge leur retraite et de se substituer à elles pour accomplir ou terminer cette période de réclusion. Elles s'adressent à l'*agar* : « *agar*, je ne puis garder cette *elludet*, elle dépasse mes forces, je te charge de la garder à ma place, garde-la ». Les femmes parcourent de longues distances pour trouver un *agar*.

Lorsqu'un homme est mordu par un chien enragé, les *lwlemmeden* Kel Dinnik le font monter sur un *agar*, abattent l'arbre à coups de hache et l'homme mordu n'est pas atteint par la rage (Bernus, 1969, p. 133).

Agar (*Maerua crassifolia*), « arbre des génies », dont le tronc porte des inscriptions en caractères *tifinagh* (30 km à l'ouest de Tegidda-n-Tesemt au Niger). (Photo E. BERNUS.)



Beaucoup de marabouts donnaient aux guerriers des talismans qui les rendaient invulnérables au métal (épées, lances ou balles). C'est pourquoi on avait parfois recours aux rameaux d'*agar*, comme projectiles de substitution pour le fusil : aucune amulette n'offrait alors de protection. Firhun, amenokal des Iwlllemmeden Kel-Ataram, aurait été tué par un tel projectile (Chaventré, 1973, p. 19, note 23) et les talismans de son marabout Azabzab ne purent en rien le protéger.

Enfin le bois d'*agar* qui brûle lentement et se consume sans flamme, dégage une fumée dont on craint les effets : elle pourrait rendre aveugle disent les Iwlllemmeden Kel-Dinnik.

Le bois d'*agar* n'est guère utilisé pour faire la cuisine et encore moins pour griller la viande, car il donne un mauvais goût. En effet, « le bois de *Maerua* est très dur, est riche en chaux et brûle avec une odeur nauséabonde » (Portères, 1974, p. 129).

La tradition orale confirme le rôle magique du *Maerua crassifolia*. Un conte, intitulé « Mohammed fils d'Agar », relate la naissance d'un enfant conçu par une femme, après avoir mangé les feuilles de cet arbre. Ce conte, inédit, a été recueilli en langue *tasawaq* par P.F. Lacroix et Geneviève Calame-Griaule, en deux versions différentes.

Le *Maerua crassifolia* possède une même réputation chez tous les Touaregs, de Djanet à Madawa ou de Tombouctou à Gouré. Sous des formes diverses, on essaye de se soustraire aux malices des génies qui l'habitent ou on l'utilise pour déjouer les protections des marabouts ennemis, en s'alliant en quelque sorte avec le Diable.

L'*agar* devient même dans certains cas un véritable interlocuteur, auquel on s'adresse et à qui on demande de prendre en charge des obligations auxquelles on veut se soustraire. Il est en quelque sorte un médiateur entre l'homme et le milieu difficile où il lui faut vivre.

BIBLIOGRAPHIE

- AUBREVILLE A. *Flore forestière soudano-guinéenne*. Paris Larose, 1950, 523, p. 115 planches.
- BERNUS E. Maladies humaines et animales chez les Touaregs sahéliens. *Journal de la Société des Africanistes*, Paris, XXXIX, 1, 1969, pp. 111-137.
- BERNUS E. Les Illabakan (Niger). *Une tribu touarègue sahélienne et son aire de nomadisation*. Atlas des structures agraires au sud su Sahara n.º10, Paris Mouton ORSTOM, 1974, 110 p., 14 cartes h. t.
- CHAVENTRE A. *Étude généalogique d'une tribu saharo-sahélienne. Les Kel Kummer et leurs apparentés*. Paris, thèse doct. Etat, inédit, 1973.
- FOUCAULD PÈRE CH. DE. *Dictionnaire Touareg-Français*. 1951-52, 4 vol. 2028 p. (t. I, p. 477-478).
- GAST M. *Alimentation des populations de l'Ahaggar. Étude ethnographique. Mémoire du CRAPE VIII*, Paris, A.M.G. 1968, 371 p. (p. 228-229).
- KILIAN C. *Au Hoggar. Mission de 1922*. Paris, Sté d'Éditions Géogr. Mar. et Colon, 1925, 190 p.
- MAIRE R. *Études sur la flore et la végétation du Sahara Central*. Mém. soc. Hist. Nat. Afrique du Nord n.º 3, 1933.
- NICOLAISEN J. Essai sur la religion et la magie touarègues. *Folk*, Vol. 3, 1961, pp. 113-162. Copenhague.
- PEYRE DE FABREGUES B. et LEBRUN J.P. *Catalogue des plantes vasculaires du Niger. Étude botanique n.º 3 IEMVT* ; Maisons Alfort, 1976, Labo. Nat. de l'élevage et de Recherches vétérinaires, Niamey, 433 p.
- PORTERES R. Un curieux élément culturel arabico-islamique et néo-africain ; les baquettes végétales mâchées servant de frotte-dents. *Journal d'Agr. Trop. et de Bot. Appli.*, Paris, vol. XXI, 1974, 1-2-3, p. 1-36 et 4-5-6, p. 111-149.

A90. AGBIA

Ville antique de Tunisie, aujourd'hui Henchir Hedja, toute proche de Dougga, considérée par S. Gsell (*Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. V, p. 265) comme un centre numide dont la création est antérieure à la domination romaine.

BIBLIOGRAPHIE

DIEHL C. *Nouvelles archives des Missions*, t. IV, 1893, p. 432.
Atlas archéologique de la Tunisie, feuille de Téboursouk, n.° 190.

E. B.

A91. AGDUD

Ce mot est signalé dans les vocabulaires berbères sous la forme suivante : *agdud*, pl. *igduden*, ou *igdad*, groupe, troupe, foule (Jordan. *Dictionnaire berbère-français, dialectes tachelhaït*, 1934).

agdud, pl. *igudad*, foule d'un jour de fête (Mercier. *Vocabulaire beraber*, 1937).

agdud, groupe bruyant, qui parle fort (Dallet. *Dictionnaire kabyle-français*, 1982, p. 249).

Agdud désigne plus particulièrement, en pays de montagne beraber, une importante manifestation réunissant les populations d'une vaste région ; à la fois pèlerinage, fête religieuse et foire campagnarde. Beaucoup plus important qu'un souk hebdomadaire dont il a quelques aspects, ce rassemblement se tient en plein air, à proximité du tombeau d'un saint personnage particulièrement vénéré par la tribu, en quelque sorte son « patron ». L'*agdud* a lieu une fois l'an, à l'automne, après les transhumances d'été, et dure trois jours ; il s'apparente au *moussem* d'autres régions. Les délégués des confréries religieuses s'y rendent avec leurs étendards qu'elles plantent en bouquet dans le sol.

Parmi les plus importants :

l'agdud de Sidi Ahmed ou Lmerhenni a lieu près du qsar Aqdim, sur le plateau des lacs à quelques kilomètres d'Imilchil. Il réunit surtout des Aït Hadiddou des deux fractions, Aït Brahim et Aït Yazza, et quelques membres des tribus voisines.

l'agdud de Sidi Yahya, près de Rich dans la vallée du Ziz, un peu plus tard dans la saison, et fréquenté principalement par les Aït Seghrouchen (Aït Seyrūšen) et les Aït Izdeg.

On a parfois désigné cette manifestation sous le nom tant soit peu péjoratif de « foire aux fiancées » parce qu'aux premières heures un certain nombre de femmes s'y trouvent dans le but déterminé d'y rencontrer d'éventuels prétendants et de s'entendre avec eux sur une union désirée de part et d'autre. Il faut souligner qu'il ne s'agit pas de jeunes filles, mais de veuves ou de divorcées (*timdwal*). En effet, dans les tribus du Haut Atlas, comme celle des Aït Hadiddou, il n'est pas exigé du futur époux l'apport d'une dot et en conséquence maris et femmes peuvent librement décider de changer de conjoint à l'approche de l'hiver. L'*agdud* se présente comme une occasion favorable pour les membres de cette tribu qui vivent disséminés sur d'immenses espaces peu peuplés.

M. MORIN BARBE

Tagduḍt

En touareg, ce terme, que les locuteurs associent à *agdu* (« être égal »), désigne un ensemble de personnes réunies autour d'un but ou d'un idéal commun, et par extension la foule.

Tagduḍt est également le nom donné dans l'Air à un pèlerinage qui consiste à se rendre sur la tombe d'ancêtres ou de saints, lieu où généralement a été édifiée une petite mosquée. S'acheminant de mosquée en mosquée, chaque groupe, au fur et à mesure de sa progression, rejoint d'autres pèlerins jusqu'au rassemblement final des cortèges partis de tout le pays. À chaque étape nouvelle, une ou deux nuits sont passées à veiller auprès des tombes ; des bœufs, sont sacrifiés ; la foule chante des psaumes mystiques (*dikr*, prononcé *azzakar* ou *ajjakar* en touareg).

Cette manifestation à laquelle on accorde aujourd'hui un sens religieux et musulman, est à rapprocher d'une fête ancienne, datant d'avant l'Islam, appelée elle-aussi *tagduḍt*, et destinée à protéger des événements funestes l'année nouvelle déterminée d'après un calendrier stellaire autrefois en usage. Plusieurs vieillards de l'Air connaissent l'existence de cette fête et sont capables de la décrire ainsi. À la saison de *ɣarat*, quand l'herbe commence à sécher (vers le 10 septembre), l'étoile *ɣadət* apparaît dans le ciel au sud-est, là où se lève le Scorpion en avril et mai. Elle marque l'arrivée du nouvel an dont le cycle débute par une période de quarante jours néfastes, où souffle le vent chaud d'*agzer*. Alors, au crépuscule, femmes, hommes, enfants, vieillards se rassemblent tous, vêtus de leurs costumes de fête. Les hommes sont armés. Chaque groupement politique fait résonner son tambour de guerre (*attəbal*) accompagné par les tambourins (*ekanzəm*) que battent les chefs de famille. La foule se dirige vers le lieu convenu de rassemblement, autour du tombeau d'un ancêtre (*edəbni*, désignant un tombeau circulaire pré-islamique). Les guerriers, coiffés d'un turban en forme de crête de coq, font vibrer leurs armes, lancent des cris de guerre et des obscénités, tout comme la foule.

À la nuit tombée, tous les groupes sont réunis autour de la tombe. La fête commence ; les gens dansent, mangent, festoient, certains s'endorment. Au milieu de la nuit, les anciens reviennent dans les habitations désertées. En secret, ils sacrifient un taureau noir et cachent sa dépouille dans la demeure d'une femme âgée. Après quoi, ils s'en retournent à la fête et invitent la foule à aller chercher les restes du taureau. L'échec ou la résussite de cette opération a valeur de présage : une découverte immédiate, avant un délai d'une semaine, est considérée comme de mauvais augure pour l'année à venir.

À l'aube, dès que la première lumière du jour pointe à l'horizon, la foule revient au rythme des tambours avec à sa tête une vieille femme qui brandit une bannière. La procession déambule en faisant trois fois le tour de l'habitation de chaque famille, pour la purifier et la libérer des mauvais esprits. Cela dure pendant trois jours.

Le déroulement de ce rite antique, dont la tradition orale a conservé le souvenir, se retrouve, quelquefois intact, dans plusieurs fêtes touarègues, comme par exemple la « nuit des os » qui suit la *Tafaske* (fête du mouton où les os sont gardés pour cette cérémonie) existant aussi bien chez les sédentaires des oasis que chez les nomades du Sahara central, ou encore le *Gāni* de l'Air, l'*Asabebe* de Djanet, le *Biānu* d'Agadez ou la fête de Ghat qui aujourd'hui correspondent au nouvel an musulman (*ašura*).

Ainsi, pour le *Biānu* d'Agadez, vers le vingtième jour qui précède le mois du nouvel an musulman, les jeunes gens se rassemblent avant le coucher du soleil pour former deux cortèges correspondant aux deux grandes unités politiques qui dirigent le pays et la ville, celle de l'Est et celle de l'Ouest. Quand

la nuit arrive, les gens regagnent leur demeure, puis les groupes se reforment après le repas du soir jusqu'au milieu de la nuit. Ils évitent de se rencontrer ; si cela se produit, ils s'affrontent en joutes musicales (cf. Adamou, A., Agadez et sa région, *Études Nigériennes*, n.º 44, 1979, 198-200). Ces soirées déambulatoires de chants et de danses durent jusqu'au dixième jour de la nouvelle année islamique. Alors, l'ensemble de la population agadézienne, en habit de fête, rejoint l'un ou l'autre des deux cortèges qui, au crépuscule, quittent la ville au son des tambours de guerre et des tambourins pour se rendre autour des tombes à tumulus d'*Alaysas*. La fête permet aux deux parties rivales de se rapprocher, de cohabiter, de se réconcilier. La nécessité de leur coopération et de leur solidarité est ici symboliquement réaffirmée. A l'aube, les deux groupes se dispersent, rejoignant séparément la ville. Les guerriers, portant le turban en crête de coq, brandissent leurs lances; certaines personnes sont habillées de façon extravagante ou grotesque ; la foule tient des drapeaux et des tiges de palmiers, agitées comme des armes, et profère injures et paroles grossières. Pendant trois jours, la procession s'organise dans chaque quartier pour en chasser les mauvais esprits, reprenant ainsi presque trait pour trait les séquences de l'ancienne *tagdudt*.

M. HAWAD

A92. AGELLID, « roi »

Terme pan-berbère, attesté dans tous les dialectes à l'exception du touareg, qui pourrait cependant en avoir conservé des traces : *Agellid/Igellad*, nom d'une tribu du Mali et *gelled*, « être en extase » (Alojaly, 1980, p. 51-52).

Le mot a pour forme fondamentale

- *agellid*, pluriel : *igeldan* (kabyte, chleuh...) avec une variante régionale fréquente :
- *ažellid/ašellid* dans les dialectes qui connaissent l'évolution /g/ > /ž/ > /š/ (Mzab, Ouargla, Ghadamès...).

La signification est partout celle de « roi », avec des connotations de puissance marquées : il s'agit souvent d'un « monarque très puissant », parfois même de « Dieu » (sens *très courant* dans la poésie religieuse). Dans l'échelle de la puissance, *agellid* se situe généralement au-dessus de son concurrent d'origine arabe *šetān*, introduit dans la plupart des dialectes Nord.

Ce terme est connu depuis l'Antiquité puisqu'on le relève à plusieurs reprises dans des inscriptions libyques (*RIL*, 2 à 11 et Chaker, 1977) sous la forme *GLD*. Son sens paraît avoir été à l'époque plus large car il désignait alors aussi bien des « rois » véritables (Massinissa...) que des magistrats municipaux. On le trouve d'ailleurs aussi dans des complexes divers avec le sens de « responsable de/maître de... » (*GLDMSK...*).

Cette signification se retrouve du reste de nos jours dans la toponymie : *Geldaman*, « maître des eaux », nom d'un massif de Petite Kabylie. Ce terme a d'ailleurs toujours été très fréquent dans l'onomastique berbère, notamment l'ethnonymie (*žellidaseñ*, *geldin...*, voir Chaker, 1983).

Agellid apparaît aussi dans des composés désignant diverses réalités :

- *agellid n tzizwa* : « reine des abeilles »...

Les auteurs arabes médiévaux ont relié *agellid* (ou, plus probablement sa variante *ažellid*) au nom de Goliath dont la forme arabe est *žālūt* Ibn Khaldūn utilise même cet argument pour étayer la thèse de l'origine cananéenne des Berbères! « Le roi, chez eux, portait le titre de Goliath » (I, p. 184).

Ce n'est évidemment là qu'une de ces innombrables étymologies fantaisistes qui ont pour fondement une ressemblance fortuite et plus ou moins vague entre les formes de deux langues en contact.

S. CHAKER

Agellid, Titre royal numide

Dans l'inscription bilingue de Dougga appelée à tort « dédicace à Massinissa » (*R.I.L.*, 2), le titre libyque *GLD* s'applique aussi bien aux souverains numides, Massinissa, son père Gaïa, son fils Micipsa, qu'à des magistrats municipaux annuels qui, comme l'archonte-roi à Athènes, donnaient leur nom à l'année durant laquelle ils exerçaient leurs fonctions (*R.I.L.*, 2, 3, 4, 5, 10, 11).

Il semble normal de traduire *GLD*, agellid, par « roi », qui offre le sens le plus précis et le plus conforme à la signification qu'ont retenue les différents parlers berbères du Nord. Toutefois, comme le dit justement S. Chaker, ce mot entre, en libyque et souvent dans les mêmes inscriptions, dans différents titres qui s'appliquent à des chefs de métiers, à des responsables divers ou fonctionnaires municipaux de Dougga, et sans doute d'ailleurs.

En bornant notre propos aux seuls sens politiques (souverain et « roi » annuel), nous retiendrons que le terme *GLD* est dans toutes les inscriptions bilingues, traduit en punique par *HMMLKT* et non par *MLK* (roi), qui semblait devoir s'imposer. Ce choix n'est pas une particularité de Dougga, le titre de *HMMLKT* qui est généralement traduit par « prince » se retrouve sur toutes les inscriptions puniques d'El Hoffra, à Constantine, qui mentionnent Massinissa ou ses fils (stèles n.° 58 à 63), sur les monnaies de Syphax (Mazard n.° 1 à 12), de Verminad (n.° 13 à 16) et sur les très nombreux types monétaires des souverains massyles sous la forme abrégée HT.

En revanche, l'inscription dite funéraire de Micipsa trouvée à Cherchel, qui est en punique, lui donne bien le titre de *MLK (M)SLYYM* qui ne peut être traduit autrement que « roi des Massyles », ce roi est aussi qualifié de *RBT HMMLKT* (chef des princes). Parallèlement, une stèle de Thigibba, en libyque, mentionne ce même roi, à moins que ce ne soit un inconnu homonyme, en lui donnant le titre de *MNKD*, terme qui, à l'époque romaine, sert à traduire *imperator*.

On dispose donc, pour les rois numides, de quatre titres qui semblent se répondre deux à deux : au libyque *agellid (GLD)* répond le punique *hammaleket (HMMLKT)*, et au libyque *MNKD* répond le punique *MLK* (et le latin *Imperator*). Il serait tentant d'imaginer que le titre *GLD = HMMLKT*, porté indifféremment par les chefs du royaume et les chefs des grandes tribus ou clans, tomba en désuétude dans la dynastie numide après le règne de Micipsa au profit de celui de *MNKD* et *MLK*. Mais les documents sont trop rares pour qu'il soit possible d'étayer une telle hypothèse. Il est possible aussi que ces titres aient aussi répondu à des aspects différents de la fonction royale, que *GLD* ait eu par exemple un sens plus « civil » ou religieux, comme le laissent penser les inscriptions de Dougga, alors que *MNKD* (comme l'*amenukal** touareg) et *MLK* aient mis en relief le caractère guerrier de la royauté. Il n'empêche que si *Agellid* a disparu de la titulature des rois numides, il s'est maintenu en berbère, sauf chez les Touaregs qui emploient le terme *Amenukal*, et a participé à l'onomaistique à différentes époques : Gildo, prince maure du IV^e siècle, Gildan à Taucheira en Cyrénaïque, Agellid, père de Moussa, d'après El Bekri.

G. CAMPS

BIBLIOGRAPHIE

- ALOJALY GH. *Lexique touareg-français*, Copenhague, 1980.
CAMPS G. *Massinissa ou les débuts de l'Histoire, Libya*, 1961, t. VIII, p. 3-320 (p. 215-217).
CHABOT J.-B. *Recueil des Inscriptions Libyques*, Paris, 1940-41.
CHAKER S. Une inscription libyque du Musée des Antiquités d'Alger, *Libya*, 1977, XXV, p. 193-202.
CHAKER S. La langue berbère à travers l'onomastique médiévale : El-Bekri, *ROMM*, 1983, 35/1, p. 127-144.
DALLET J.-M. *Dictionnaire kabyle-français*, Paris, 1982 (*agellid* : p. 257).
DESTAING E. *Vocabulaire français-berbère*, Paris, 1920 (*agellid* : p. 250).
FÉVRIER J. G. La constitution municipale de Dougga à l'époque numide, *Mélanges de Carthage...*, Paris, 1964-1965, p. 85-91.
IBN KHALDOUN. *Histoire des Berbères...*, Paris, 1925 (I, p. 175, 301 ; III, 181 et sq. ; II, p. 270).

A93. AĠĠAĠ-ALEMIN

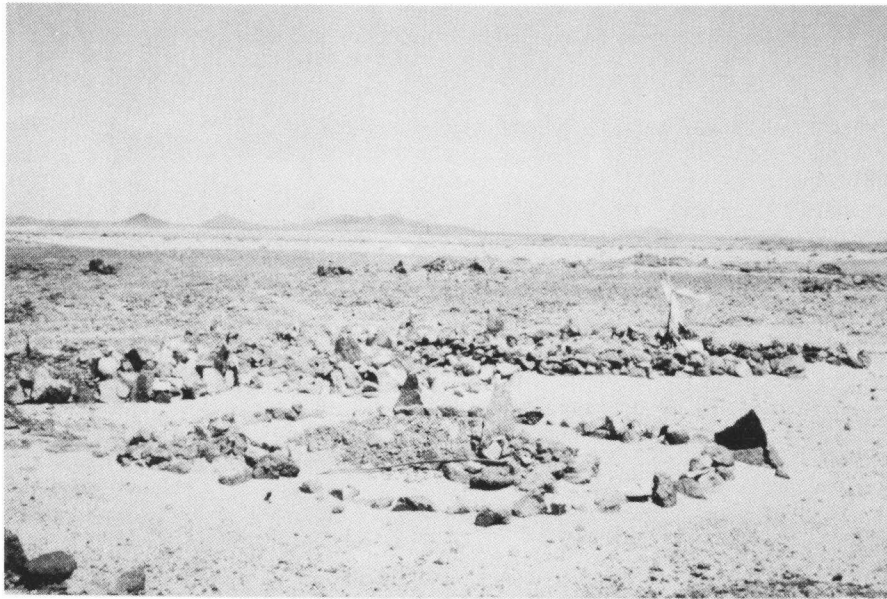
Aġġaġ-Alemin, appelé aussi *elwali* (le saint), est le seul islamisateur dont la mémoire ait été conservée vivante dans l'histoire orale des Kel Ahaggar. Son tombeau, situé entre Hirafok (Herhâfeq) et Idélès, parfaitement entretenu, est bien connu des habitants du nord-est de l'Ahaggar.

Selon Ibn Khaldoun (*Histoire des Berbères*, II : 67), Yahya-ibn-Ibrahîm de la tribu des Guedala rencontra à Kairouan (lors de son voyage à la Mecque en 440/1048-9) Abou-Amran el-Fasi, un savant docteur du rite malékite. Conquis par son savoir, Yahya demanda à cet homme d'envoyer chez lui un de ses disciples pour convertir à l'Islam les habitants du désert. Ne trouvant pas dans ses proches compagnons quelqu'un qui acceptât les privations du désert, Abou-Amran « donna à ses visiteurs une lettre pour un autre jurisconsulte de ses élèves nommé Mohammed-Ou-Aggag-ibn-Zellou, membre de la tribu des Lemtouna et domicilié à Sidjilmessa » (Ibn Khaldoun, *ibid.*, 68). Mohammed-Ou-Aggag désigna lui-même Abdallah-ibn-Yacîn*-ibn-Meggou-el-Guezouli* qui partit avec Yahya-ibn-Ibrahim et les siens pour enseigner le Coran et les pratiques religieuses aux habitants du désert.

À la mort de Yahya, on se révolta contre Ibn-Yacîn, tant étaient pénibles les devoirs qu'il imposait. Celui-ci partit alors avec une poignée de fidèles pour embrasser la vie ascétique. On connaît la suite de l'histoire du fondateur des Almoravides, mais beaucoup moins celle de son maître Mohammed-Ou-Aggag.

C'est M. Benhazera qui émet le premier l'hypothèse que Aġġaġ-Alemin serait le même personnage que Mohammed-Ou-Aggag. « Abdallah ben Meggou susnommé, trop rigoriste, se vit en butte aux persécutions des Lemtouna et dut prendre la fuite pour éviter la mort et il est possible que son maître Aggag se décida à venir en personne en Ahaggar où il mourut et fut enterré » (Benhazera 1908 : 88). Devant les premiers échecs de son disciple, il est fort probable que Aggag prit la décision d'affronter lui-même les réalités difficiles du grand désert et de ses habitants. Ibn Khaldoun ne parle pas du voyage de Aggag chez les peuples voilés mais nous dit que « la majeure partie de la tribu des Lamta [à laquelle appartenait Aggag] demeure dans le voisinage des Sanhadja porteurs du *litham* » (*ibid.*, t. II : 117). Il y a de fortes présomptions pour que ce personnage historique soit bien le saint enterré à Tafegġiq.

La piété et l'ascendant moral de Aġġaġ de l'Ahaggar devaient être importants car, à son nom qui désigne déjà en berbère un lettré musulman (voir Foucauld, *Dict.* I : 408), s'est adjoint le qualificatif arabe de *al-amin* (Alemin) : intègre, le juste.



Tombes d'Ağgağ Alemine et de sa sœur, entre Hirafok et Idelès, Ahaggar (photo G. Camps).

Plusieurs anecdotes circulent sur sa vie et son pouvoir charismatique. Les Touaregs se sont parfois réclamés de son ascendance. Cependant, Ağgağ n'a pas laissé de lignage connu, ni de relations sur son origine régionale (Tafilalet).

Il est enterré auprès d'une parente (sœur ou nièce) dans la vallée de Tafeggiq, affluent de l'Igharghar (*Iɣaryar*) à mi-chemin entre Idelès et Hirafok. Sa tombe, pourvue d'une enceinte délimitant un déambulatoire, est l'objet d'un pèlerinage annuel de la part des habitants d'Idelès, d'Hirafok et des nomades Issaqqamarènes : Kel Amguid et Kel Tefedest. Le but principal du pèlerinage, qui a lieu le plus souvent en automne, est d'obtenir la pluie ; il est recommandé de faire également une visite de courtoisie à la tombe de la sœur du Wali ; un chemin soigneusement entretenu réunit les deux tombes.

BIBLIOGRAPHIE

BARRERE G. Aggag Alemine. *Le Saharien*, n.º 51, 3^e et 4^e trim. 1968, p. 29-34 (voir croquis p. 30).

BENHAZERA M. *Six mois chez les Touaregs du Ahaggar*, Typographie Adolphe Jourdan, Alger, 1908, p. 88.

FOUCAULD CH. DE. *Dictionnaire touareg-français*, Imprimerie Nationale, Paris, 1951-52, 4 vol.

IBN KHALDOUN. *Histoire des Berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique septentrionale*, trad. de Slane, P. Geuthner, Paris, 4 vol. (1925-1927-1934-1956).

G. BARRERE-M. GAST

A94. AGGAR

Le toponyme Aggar désigne deux sites antiques de Tunisie, l'un et l'autre localisés en Byzacène.

L'auteur du *Bellum Africum*, contemporain de Jules César et témoin oculai-

re de la campagne d'Afrique couronnée par la victoire des armées césariennes en 46 avant J.C. à Thapsus, signale une cité importante sous le nom d'Aggar (LXVII, 1, LXXVI, 2, LXXIX, 1). Elle était entourée de jardins et défendue par des fortifications qui devaient en rendre l'accès difficile. Ses vestiges semblent avoir été reconnus à deux kilomètres au Nord de Ksour Es-Saf, lieu dit Henchir Maklouba (*Atlas archéol. de Tunisie*, F. 74, n.º 41) où l'on vient de mettre au jour les restes d'un très vaste atelier de potier avec des fours particulièrement bien conservés mais bien postérieurs au temps de César.

La seconde cité qui portait également le nom d'Aggar se trouve dans la plaine de Kairouan non loin de Ousseltia, lieu dit Henchir Sidi 'Amara (*Atlas archéologique de Tunisie*, II, F. 30, n.º 262). Il en reste un champ de ruines très vaste où l'on a reconnu un arc de triomphe dont la baie unique s'ouvre sur une vaste place dotée de portiques ; il s'agit sans doute du Forum ; d'autres édifices ont été identifiés notamment un temple, un mausolée à deux étages élevé pour un certain C. Marius Romanus, et une construction à arcade transformée en forteresse au temps des Byzantins. Peut-être faudrait-il ajouter les restes d'un pont à dix arches établi sur l'oued Jilf. Au cours de l'année 1979, la construction d'une route reliant Kairouan à Siliana aboutit à la découverte d'une série de stèles à Saturne et d'une dizaine de sarcophages ce qui laisserait entendre que les engins des travaux publics ont eu à déranger une nécropole et un sanctuaire. Les stèles présentent un décor remarquable par la richesse et par la diversité ce qui les apparente à une stèle découverte jadis à Ousseltia (M. Leglay, *Saturne africain, Monuments*, I, p. 242-243, pl. XI, 1). Cette stèle dite d'Ousseltia appartient certainement au même sanctuaire d'Aggar d'où proviennent celles que nous venons d'évoquer. Ces mêmes travaux ont dégagé d'autre part une partie de la *cavea* d'un théâtre. L'apport s'avère considérable pour le dossier de cette cité antique.

Si les stèles à Saturne et les sarcophages peuvent contribuer à une meilleure fixation des limites topographiques de la cité, ses origines continuent de nous échapper. Il s'agit sans doute d'une cité autochtone touchée par « les bienfaits » des flots successifs de la punicité et de la romanité. Pour des certitudes, des fouilles et des sondages sont encore nécessaires. L'état actuel de la documentation aide cependant à reconstituer une partie de l'évolution de son statut juridique : de cité pérégrine, Aggar fut promue successivement aux rangs de municipe en 232 et de colonie à une époque tardive. Elle faisait partie de la liste des évêchés d'Afrique établie en 484.

Origine du toponyme Aggar

En ce qui concerne l'étymologie d'Aggar, parfois orthographié « Agger », la documentation disponible et l'état actuel des travaux ne paraissent pas en mesure d'apporter la solution du problème. Il y a cependant une série de faits qui méritent d'être signalés :

L'historiographie antique (*Bellum africanum*, LXVII, 1, LXXVI, 2, LXXIX, 1; Pline *Hist. nat.*, V, 30), des inscriptions latines (*C.I.L.*, VIII, 714 et 12145), des textes relatifs à l'église africaine (*Concile de Cebarussi, Concile de 411, Notitia de 484*), la table de Peutinger attestent directement ou indirectement l'existence du toponyme Aggar.

Dans l'historiographie arabe, Aggar de la région d'Ousseltia est dite 'gğer : « ...Addjer, endroit où se trouve un château et un pont. Il est situé dans un terrain inégal, pierreux... et hanté de lions... » (El-Bekri, *Description de l'Afrique septentrionale*, trad. de Slane, Alger 1913, p. 115-116).

La séquence Aggar se retrouve dans un autre toponyme de la Tunisie antique : il s'agit d'Aggersel où l'on reconnaît aujourd'hui Sidi Abd er-Rahman

el-Garci dans la région de Zaghouan, site célèbre par une source d'eau minérale encore abondante et fort appréciée : (L. Poinsset, *Villes romaines d'Afrique*, s.v.) ; il y a aussi Aggersel Nepte non loin de l'actuelle ville oasis de Nef-ta, au bord du chott el-Jerid (Ch. Tissot, *Géogr.*, t. II, p. 31 et 560).

Dans les environs immédiats de Carthage, il y avait le secteur dit de Mégara, toponyme qui dériverait d'une racine sémitique et en l'occurrence phénicienne GR ou GWR qui a donné naissance à des noms pour désigner les terres cultivées, les champs, les jardins, les fermes, interprétation qui semble bien convenir à Mégara.

A une racine GR ou GWR se rattacherait également le nom de la prestigieuse cité d'Ugarit, mais dans ce cas il s'agirait plutôt d'une racine mésopotamienne : sémitique oriental ou sumérien.

Dans l'actuelle ville de Gabès, on note la présence de deux composantes : Menzel et Ġarat ; Menzel désigne l'habitat, l'ensemble des habitations construites en dur par opposition à Ġarat qui, semble-t-il, désignerait les champs, les jardins et peut-être les résidences rurales. Dans cette optique, Ġarat se rattacherait à GR ou GWR. L'animosité qui continue de caractériser les rapports entre Menzel et Ġarat semble rappeler un temps où Menzel en tant que ville ou habitat sédentaire, s'opposait à Ġarat en tant qu'expression de la campagne et des ruraux, c'est à dire ceux qui n'étaient pas admis au sein de la communauté citadine de Menzel. (Mh. Fantar, *B.C.T.H.S.* nouv. sér. 17, 1984, p. 18).

Si pour Mégara, Ugarit et Ġarat, rien n'empêche de favoriser l'hypothèse sémitique, pour Aggar ou Agger on se heurte à une difficulté linguistique difficile à surmonter dans l'état actuel de notre connaissance du libyque et des dialectes berbères. Peut-on rattacher Aggar à une racine GR ou GWR ; doit-on plutôt lui reconnaître une origine libyque? Le choix risque de paraître arbitraire! Mais si l'on opte pour le sémitique et en l'occurrence pour le phénicien, il convient de préciser que, d'après l'auteur inconnu du *Bellum Africum*, Aggar de Jules César se trouvait au milieu de riches jardins où s'épanouissaient des cultures fruitières comme la vigne et l'olivier et que d'autre part, pour Aggar ou Agger de la région d'Ousseltia les terres semblent avoir été particulièrement fertiles comme en témoigne le culte de Priape attesté aux environs de Djeloula (L. Foucher, *Karthago VII*, 1956, p. 171-177).

En faveur de cette hypothèse, il y a un passage d'el-Bekri (*op. l.*, p. 29), le géographe maghrébin du XI^e siècle de l'ère chrétienne, où il est question d'un lieu dit « Agguer en-O-ouchan » (16) « et l'auteur donne lui-même la signification du toponyme : « c'est-à-dire précise-t-il le champ des chacals ». Il en ressort que Agguer, correspondant à l'arabe 'ğğr, désigne le champ.

Quelle surprenante coïncidence! Aggar, au temps d'El-Bekri désigne le champ, la terre cultivée, notion que l'on retrouve dans le sémitique Gr ou GWR. Dans l'état actuel du dossier, rien ne semble empêcher de rattacher Aggar à une racine GR. Mais s'agit-il d'une racine sémitique ou d'une racine libyque? N'aurions-nous pas là plutôt une racine chamito-sémitique commune aux deux familles? Peut-on rappeler, par ailleurs, sans trop s'y attarder, que la langue latine utilise elle aussi *Ager* pour désigner le champ.

BIBLIOGRAPHIE

DESANGES J. *Pline l'Ancien, Histoire naturelle, V, 1-46*. Ed. Les Belles Lettres, Paris, 1980, p. 306-307.

FANTAR MH. A Gammarth avant la conquête romaine. *B.C.T.H.S.*, nlle sér. 17, p. 3-19.

FOUCHER L. César en Afrique, autour d'Aggar. *Les Cahiers de Tunisie*, VIII, n.º 31, 1961, p. 12-13.

— *Hadrumetum*, Paris-Tunis, P.U.F., 1964, 403 p.

GSELL S. *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. VIII, p. 108-109, 115.

SNYGER M. Carthage et la civilisation punique in *Rome et la Conquête du monde méditerranéen*, Paris, 1978, p. 588.

TEUSCH L. *Das Städtewesen in Nordafrika in der Zeit von C. Cracchus bis Zum Tode des Kaisers Augustus*, Berlin 1962, p. 47-83 et 186-187.

MH. FANTAR

A95. AGHA

Ce terme, d'origine turque, qui désignait divers fonctionnaires d'autorité dans l'Empire Ottoman, prit rapidement dans le Maghreb soumis une acception militaire. Il s'appliqua aux commandants de groupes armés sans que cela entraînaît l'identification à un grade précis.

Les agha turcs

Le chef du corps des Janissaires était qualifié d'agha, de même que ceux des Nouba, garnisons d'effectifs très variables.

Signalons toutefois une exception. Au XVII^e siècle, pendant la période dite des Agha Souverains (1659-1671), le terme d'agha désigna le chef de la Régence qu'une révolte janissaire avait substitué au pacha.

Parmi les agha de type classique seul l'agha des Arabes, en raison de ses fonctions, et, pour des raisons géographiques, les agha placés à la tête de certaines garnisons, intéressent le monde berbère.

En effet l'agha des Janissaires et l'agha des Spahis ne commandaient qu'à des troupes d'origine turque, auxquelles s'intégraient quelques renégats et Kouloughlis (métis de Turcs et de femmes indigènes).

L'agha dit « des Arabes », selon la terminologie adoptée par les voyageurs occidentaux, mais dont l'appellation exacte était *Méhallé Agassi*, agha de la Mehallé (*Mehallé* : force armée chargée du recouvrement de l'impôt dans les provinces ; par extension corps expéditionnaire destiné à assurer la soumission des tribus) groupait à l'origine sous son autorité les seuls cavaliers indigènes soldés. Peu à peu, celle-ci s'étendit aux makhzen fournis par les tribus puis aux fantassins zouaoua soldés et enfin à l'ensemble des forces non turques. Mais cette extension de pouvoir n'allait pas s'arrêter là,

A la fin du XVIII^e siècle, l'agha des Arabes est à la tête de toutes les forces armées de la Régence, janissaires compris ; les consuls occidentaux le tenaient pour ministre de la Guerre de la Régence, l'agha des janissaires se contentant désormais du rôle de « major » de ce corps.

A ce commandement militaire s'ajouta au XIX^e siècle un commandement territorial, celui du Dar es Soltan. On appelait ainsi une circonscription oscillant entre Cherchell et Tizi-Ouzou, dont la Mitidja, la Basse Kabylie et la plaine des Beni Slimane constituaient la base. Ce Dar es Soltan relevait directement d'Alger et non des beylik voisins. L'agha des Arabes finit par en prendre le contrôle, de même que relevaient directement de lui certaines tribus, partiellement berbérophones, comme les Mouzaïa et les Ghrib.

L'agha intervenait donc dans la vie des populations à plusieurs titres : soit en les administrant, si elles étaient comprises dans son ressort ; soit en les contraignant au paiement de l'impôt, lors des mehallé ; soit en les combattant quand elles se considéraient comme indépendantes. C'est dire que les rapports entre la Grande Kabylie et l'agha des Arabes furent incessants.

En 1757 Cherif Agha trouve la mort près du bordj de Boghni en tentant d'éteindre la révolte kabyle à laquelle les Guechtoula, naguère alliés des Turcs, s'étaient ralliés. Dix ans plus tard l'agha en fonction était exécuté sur ordre du dey pour s'être fait battre par les Flissa Oum Ellil. Son successeur, l'ex-Khodjet el Kheil Si Ouali, périsait en 1768 en essayant de s'opposer à l'invasion Zouaoua qui submergeait la Mitidja orientale et menaçait Alger. Les querelles de çof entre Flissa et Maatka sauvèrent Alger en provoquant la discordance chez les assaillants, et les garnisons turques purent se réinstaller en bordure des massifs kabyles.

C'est encore l'agha des Arabes qui mit fin à la révolte des Flissa oum Ellil de 1798-99. Une sorte d'alliance fut conclue avec la famille Ben Zamoun qui dirigeait cette confédération.

Un hasard heureux permit aux Turcs d'éviter que la Kabylie, toujours rebelle, ne se joigne au grand soulèvement derkaoua du début du XIX^e siècle. Celle-ci venait en effet d'adopter avec enthousiasme les enseignements d'une confrérie religieuse nouvelle et concurrente, la Rahmaniya, fondée par un marabout de Kabylie. Les bons rapports existant entre Alger et les moqqadem rahmaniya permirent de dissocier les révoltés en puissance et l'apport des tribus berbères soulevées se limita à la petite Kabylie, à l'Ouarsenis et aux massifs montagneux côtiers du Dahra et des Trara. Bien mieux, les Kabyles fournirent au Dey des contingents pour combattre les cherifs derkaoua. Cette alliance de fait dura quelques années et les agha des Arabes recrutèrent facilement lors des campagnes de Tunisie, de 1807 à 1813. Les choses se gâtèrent avec Omar Agha en 1813. Convaincu que son échec devant Tunis était dû à la trahison des contingents kabyles, il fit décapiter certains de leurs chefs. Il s'ensuivit une nouvelle insurrection. Omar Agha et son lieutenant, le caïd turc de Bordj Sebaou, un moment bloqué par les Flissa et les Aït Ouaguenoun, ne pouvaient empêcher les bandes kabyles de ravager à nouveau la Mitidja orientale (1814).

L'avènement d'Ali Khodja Dey allait renverser complètement le cours des événements. Pratiquant délibérément une politique pro-kabyle, il renouvelait en 1816 l'alliance conclue avec les Ben Zamoun et des contingents Zouaoua l'aidaient à mater définitivement les janissaires d'Alger (1817). Son agha des Arabes, Machen ben Atman, se garda bien d'intervenir au delà des zones soumises.

Mais Hussein Dey, qui succéda à Ali Khodja la même année, eut à supporter les contre-coups de cette nouvelle orientation qui faisait des ennemis de la veille les favoris du jour. Du moins est-ce ainsi que l'on peut tenter d'expliquer le soulèvement des deux tribus makhzen de Kabylie, les Ameraoua du Sebaou et les Guechtoula de la cuvette de Boghni (1818-1819).

Le nouvel agha des Arabes, Yahia, fort de la neutralité des autres confédérations, en vint assez facilement à bout. Il fit exécuter leurs chefs lors d'un guet-apens. Les bordjs de Boghni et du Sebaou furent reconstruits et pourvus de nouba. Quelques années plus tard la Kabylie orientale prenait à son tour l'offensive. Les Mezzaïa bloquaient Bougie et les Beni Abbès interrompaient les communications entre Alger, Bougie et Constantine. Yahia Agha menait contre eux plusieurs campagnes sans grand résultat (1824). Puis il devait se tourner contre les Aït Ouaguenoun et les Aït Djennad qui refusaient de fournir le bois nécessaire aux constructions navales.

Faute d'une victoire définitive, les Turcs finirent par se contenter d'un accord assez humiliant mais qui leur laissait le contrôle des plaines.

Ibrahim Agha, qui succéda en 1828 à Yahia Agha, exécuté par ordre du dey, fut le dernier agha des Arabes du régime turc. Il n'intervint pratiquement pas en Kabylie.

Avant d'aborder la période suivante nous dirons un mot des agha commandant les nouba (garnisons) des bordj de Kabylie.

Ils commandaient à un nombre variable de sefra (escouades) composées exclusivement de janissaires soumis à un tour de service.

Ces agha n'avaient en principe aucune autorité sur les populations. Lorsque la tribu sur le territoire de laquelle ils étaient installés était tenue bien en main, elle était déjà administrée par un caïd turc.

Dans le cas contraire, Alger se contentait d'investir son chef naturel, qui prenait le titre de Cheikh, et menait sa tribu à sa guise, sans intervention de l'agha.

Selon leur implantation les agha des nouba jouaient donc le rôle de commandant de la force militaire turque appuyant l'autorité du caïd turc, ou de chef de poste isolé, voué au renseignement ou au service des courriers. Ces agha continuaient de dépendre de l'agha des Arabes et non des beys commandant les provinces. D'où des conflits d'autorité permettant à l'agha des Arabes d'intervenir dans les beyliks.

La nécessité de contrôler la grande Kabylie avait fait adopter le premier système pour les garnisons locales.

Dans les deux vallées solidement occupées par des tribus makhzen (Ame-raoua du Sebaou, Guechtoula et Abid de Boghni) l'agha de la nouba de Tizi Ouzou (30 à 50 janissaires) et celui des Guechtoula (60 janissaires) étaient en principe sous les ordres respectifs des caïds du Sebaou et de Boghni ; mais en réalité cette subordination se monnayait le plus souvent.

Enfin, au sud du massif, le caïd de Bouira qui commandait aux tribus makhzen des Arib et des Ouled Bellil disposait des 60 janissaires de l'agha de Bordj Hamza.

La partie orientale du massif kabyle était également surveillée par des nouba. Bougie, Djidjelli et Zemmorah étaient les places de garnisons dont les effectifs variaient de 30 à 60 hommes.

Les nouba casernées dans le reste de la Régence se trouvaient dans les agglomérations : Oran, Mostaganem, Mascara, Tlemcen, Médéa, Constantine, Bône, Tébessa, Collo (un moment) et Biskra. L'agha commandant la nouba de cette dernière ville, qui surveillait les Aurès et assurait la liberté de communications avec Touggourt, semble avoir bénéficié de pouvoirs plus étendus que ses confrères (cf. Tachrifat, trad. Devoul, Alger, 1952, p. 64-76).

Les agha d'Abd el Kader

L'effondrement de la domination turque en 1830 amena un bouleversement complet dans l'encadrement des tribus. Après une période d'anarchie et l'échec de tentatives diverses pour prendre le pouvoir (sultan du Maroc, moqqadem derkaoua, bey de Constantine), seule subsista l'organisation mise en place par Abd el Kader, Celui-ci, faute d'en connaître d'autre, reprenait la hiérarchie ottomane, mais en confiant aux titulaires des fonctions fort différentes. L'agha devient le chef d'un groupe de tribus, commandées chacune par un caïd ou un cheikh, sous l'autorité d'un khalifa, sorte de gouverneur provincial. L'agha, dans ce nouveau système n'est plus uniquement un chef militaire, il est juge et administrateur, contrôlant la gestion des chefs placés sous ses ordres. Il appartient d'autre part aux familles locales les plus influentes au lieu d'être un turc sans attaches avec le pays. Enfin Abd el Kader essaye de « moraliser » la fonction en procédant à des renouvellements fréquents des titulaires et en limitant (théoriquement) leurs ressources au dixième des impôts perçus par leurs soins.

Les tribus, et les tribus berbères en particulier, se trouvèrent ainsi répar-

ties entre différents aghaliks (territoire de commandement de l'agha). Mais cette construction théorique dépendait du bon vouloir des intéressés et beaucoup d'aghaliks n'eurent qu'une existence nominale. Ainsi les aghaliks kabyles, placés sous l'autorité du khalifa du Hamza, Ben Salem ; ils rassemblaient les tribus naguère soumises ou alliées des Turcs, ce qui correspondait à la Basse Kabylie avec la plaine du Sébaou (aghalik des Améraoua) et au fief des Ben Zamoun (aghalik des Flissa). Lors des assemblées de Boghni (1839), les Guechtoula et les tribus indépendantes avaient fait savoir à l'Emir qu'elles n'entendaient pas s'intégrer à son état.

Les agha de l'administration française

L'administration française, de son côté, avait essayé dans les premiers temps de perpétuer le système turc en nommant à son tour un agha des Arabes. L'échec pitoyable de cette tentative amena la nouvelle administration à adopter finalement celui d'Abd el Kader. Khalifa, agha, caïds, cheikhs prirent le pas, au fur et à mesure que s'étendait la zone française, sur leurs collègues nommés par l'adversaire.

Mais la nécessité de récompenser les ralliements et la crainte d'avoir affaire à des groupements indigènes trop puissants amena le commandement français à multiplier les postes. Ainsi, en 1847, la Kabylie contrôlée par les français comprenait trois aghaliks (agha des Améraoua, agha de Taourga et agha des Flissa), coiffés de deux bachaghaliks, circonscriptions intermédiaires entre le khalifalik et l'aghalik, confiés l'un au frère du khalifa du Sébaou d'Abd el Kader, Ben Salem, nommé bachagha du Hamza, l'autre à l'ex-agha des Améraoua, Oukassi, nommé bachagha du Sébaou.

Mais ce n'était là que palliatif particulièrement mal adapté à la Kabylie qui, en lieu et place de ses institutions traditionnelles : Karouba, Taddert, Toufik, avec leurs djemâ et leurs amin, se voyait imposer une hiérarchie artificielle de caïds, agha, bachagha, khalifa basée sur la tribu de type arabe. Rapidement en effet il s'avéra que les agissements de ces chefs indigènes inspirés des méthodes turques s'accommodaient mal des principes administratifs français. Les Bureaux Arabes* tentèrent, sans grand succès, de normaliser leurs procédés de gouvernement. Les Kabyles, que le pouvoir turc avait, en dehors des crises, ménagés, furent particulièrement sensibles à ces excès.

Aussi la conquête totale du pays en 1857 amena-t-elle le maréchal Randon à adopter un système plus rationnel. Les grands commandements furent supprimés au fur et à mesure du décès de leurs titulaires et on en revint aux amin élus avec, au niveau de la tribu, des amin el oumena également élus, qui se substituèrent aux caïds nommés. Seule la frange orientale du massif, dépendant du Constantinois, conserva la hiérarchie traditionnelle jusqu'en 1871 avec Ali Cherif, bachagha de l'oued Sahel et Mokrani, bachagha de la Medjana.

Mais la révolte de 1871 fit disparaître ces particularismes. Toutes les tribus kabyles furent dotées, comme les tribus arabes, d'adjoints indigènes nommés (déjà en fonction dans les communes de plein exercice), en réalité de caïds sous une autre appellation. Ceux-ci devaient d'ailleurs retrouver leur titre primitif en 1919, assorti, pour les échelons supérieurs, des grades d'agha et de bachagha. De cette date à 1962, la Kabylie connut donc à nouveau des agha, sortes de caïds hors-classe, plus proches des fonctionnaires de type occidental, du moins sur le papier, que des dignitaires turcs qui avaient introduit ce terme, quatre siècles auparavant, dans la titulature maghrébine.

BIBLIOGRAPHIE

- GRAMMONT DE. *Histoire d'Alger sous la domination turque*. Paris, Leroux, 1887.
 ROBIN CDT. *Note sur l'organisation militaire et administrative des Turcs en Grande Kabylie*. *Rev. Afric.*, t. XVII, 1873.
 — Notes historiques sur la Grande Kabylie de 1830 à 1838. *Rev. Afric.*, t. XX, 1876.
 — Note sur Yahia agha. *Rev. Afric.*, t. XVIII, 1874.
 AZAN GRAL. *Conquête et pacification de l'Algérie*. Paris, 1931.
 DEVOULX A. *Tachrifat, recueil de notes historiques sur l'administration de l'ancienne Régence d'Alger*. Alger, 1852.
 BOYER P. Des pachas triennaux à la révolution d'Ali Khodja Dey (1571-1817). *Rev. Hist.*, n.° 495, 1970.
 — La révolution dite des « aghas » dans la Régence d'Alger (1659-1671) in *Mélanges Le Tourneau, Rev. de l'Occid. musulman et de la Méditerranée*, n.° 13-14, 1973.

P. BOYER

A96. AGHMAT (Āymāt)

« A onze heures nous entrons dans le labyrinthe des jardins d'Ar'mat... Les figuiers, les amandiers, les trembles, les grenadiers verdissent en bosquets touffus ; le chemin est maintenant bordé de chaque côté par de hautes corbeilles de ronces. Les branches des oliviers forment au-dessus de notre tête un berceau léger, ils sont en pleine floraison, et ils laissent tomber sur nous leurs petites corolles blanches, comme une neige subtile et parfumée. » C'est en ces termes bucoliques que E. Doutté décrit le pays d'Aghmat. Il dira encore, dans la notice qu'il consacra à cette localité dans l'*Encyclopédie de l'Islam* : « C'est un des plus jolis coins de la région ».

Aghmat n'est plus aujourd'hui qu'une bourgade du Haouz, à quelque 40 km au sud-sud-est de Marrakech, sur les bords de l'oued Ourika, appelé ici oued Aghmat (Ghormat sur certaines cartes). C'était une toute autre ville que visita El Bekri au XI^e siècle ; il ressort de sa description qu'Aghmat était une ville double ou mieux deux villes distinctes distantes d'une heure de marche à peine et portant le même nom. L'une la capitale était *Āymāt an-Waylān*, la seconde, en amont, était *Āymāt Urikā*, à l'emplacement de l'actuelle Ourika (Urikā), bourgade de piémont faisant face au Dar Caïd Uriki qui s'élève sur la rive opposée, au milieu du village d'Akhliif.

Āymāt an Waylān était, avant la fondation de Marrakech, la principale cité du Haouz. Sa fondation, quelque peu légendaire, aurait été l'œuvre de Mussa ben Noceïr, le véritable conquérant du Maghrib el 'Aqṣā (vers 705). Aghmat est mentionnée comme une possession des Idrissides, ce qui paraît également sujet à caution. On est sûr en revanche qu'elle devint la capitale d'un état zénète aux limites imprécises mais jouissant d'une renommée suffisante pour attirer des savants andalous et ifriquiens et sans doute d'autres immigrés moins illustres. Il est notable que la figure historique la plus célèbre d'Aghmat, la belle Zaïneb*, ait été originaire du Nefzawa. Zaïneb al Nafzāwiyya était la femme du dernier prince magrāwā d'Aghmat, Lakkūt ben Yūsūf. Lorsque les Almoravides s'emparèrent, facilement, de la ville, Abu Bakr ben 'Umar, leur chef, épousa Zaïneb. Cette femme de caractère, ambitieuse, douée d'une grande intelligence et d'une culture remarquable fut considérée comme une magicienne, qualificatif que l'on voit attribuer, au fil des siècles aux femmes berbères jouant un rôle politique. On le dit de la mère de Massinissa et de la Kahina. Elle incarnait si bien l'autorité que sa possession ne semblait pas séparable de l'exercice du commandement sur les pays conquis par les Lamtūna. Ainsi, lorsque un grave conflit entre les tribus vassales contraignit Abū Bakr à retourner au Sahara, il délégua une partie de son autorité à Yūsūf ben Taṣfin,

lui cédant en même temps, à titre précaire, la belle Zaïneb. Celle-ci s'accommoda fort bien de son nouvel époux et, bien qu'agissant sur un autre plan que le réformateur Ibn Yasin ou les conquérants Abū Bakr et Yūsuf ben Tašfin, elle mérite d'être comptée au nombre des fondateurs de la puissance almoravide. Yūsuf ben Tašfin n'était alors qu'un comparse, un cousin d'Abū Bekr, considéré sans doute par ce dernier comme une sorte d'intérimaire. De fait, El Bekri, son contemporain, ne le mentionne même pas alors qu'il insiste sur la fragilité de la jeune puissance almoravide dont l'émir (Abū Bakr) est au Sahara. Or, en quelques années, Yūsuf ben Tašfin, ce saharien fruste qui se nourrissait d'orge, de viande et de lait de chamelle, devint le maître du Maghrib el 'Aqṣā et de la partie occidentale de l'Algérie jusqu'à l'est d'Alger. Lorsqu'Abū Bakr, revenu du Sahara, réclama ses droits et Zaïneb, une réception somptueuse et de riches présents lui firent comprendre qui était désormais le véritable maître. Tout en conservant le titre d'émir, il retourna au Sahara, laissant à Yūsuf ben Tašfin la réalité du pouvoir.

Aghmat connut alors son heure de gloire. Zaïneb réunit autour d'elle une cour, sinon fastueuse, ce que la doctrine almoravide ne pouvait encore accepter, du moins un cénacle de lettrés qui se chargea de policer les rudes Sahariens qu'étaient restés les guerriers lamtūna. Mais déjà était mis en place le piège mortel qui devait ruiner Aghmat. Yūsuf ben Tašfin ne se doutait pas de la portée de son geste lorsque, vers 1060, il établissait, en lieu désert proche du confluent des oueds Issil et Tensift, un camp retranché qui allait devenir une capitale : Marrakech. Cette ville, qui devait finalement donner son nom à un Etat moderne, concurrença puis ruina Aghmat.

Dès la deuxième génération almoravide, Aghmat déclina rapidement. La capitale déchue servit de lieu de captivité à des princes andalous détrônés ('Abd Allah ben Bologgin de Grenade, Al Mu'tamid de Séville). A cette époque Aghmat servit quelque temps de refuge à Ibn Tūmert, le Mahdi des Almohades, après qu'il eut créé plusieurs scandales à Marrakech. La ville resta cependant aux mains des Almoravides jusqu'à la chute de Marrakech (1146) ; c'est sans doute au cours de cette période troublée que fut élevée l'enceinte dont il ne reste que des traces à peine visibles.

Il reste en effet peu de choses de cette première capitale des Almoravides : quelques constructions peu fastueuses, la médersa, un pont de pierre, une mosquée en ruine, les restes de rempart en terre banchée, un hammam et surtout de nombreux tombeaux de saints ; la légende locale en compte sept cent soixante-dix-sept mille sept cent soixante-dix-sept !

BIBLIOGRAPHIE

EL-BEKRI, *Description de l'Afrique*.

JEAN-LÉON L'AFRICAIN.

DOUÏTÉ E. *En tribu, en mission* au Maroc. Paris, 1914, p. 11-22.

— Aghmat. *Encyclopédie de l'islam* (1^{er} édition).

GARCÍA GÓMEZ E. El supuesto sepulcro de Mu'tamid de Sevilla en Āgmāt. *Al Andalus*, t. XVII, 1953, p. 402-411.

LÉVI PROVENÇAL E. Āghmāt. *Encyclopédie de l'Islam* (2.^a édition).

G. CAMPS

A97. AGISYMBBA

Ptolémée (I, 8, 4, éd. C. Müller), citant Marin de Tyr (époque de Trajan?), rapporte que « Julius Maternus, venu de *Leptis Magna* et ayant fait route à partir de *Garama* en compagnie du roi des Garamantes qui marchait

contre les Ethiopiens, parvint en quatre mois, après s'être dirigé sans arrêt vers le midi, à *Agisymba*, un pays des Ethiopiens où les rhinocéros se concentrent ». Cette expédition eut lieu après une campagne qui avait conduit Septimius Flaccus (inconnu par ailleurs) chez les Ethiopiens en trois mois de route en direction du midi.

D'autres passages de la *Géographie* de Ptolémée apportent quelques précisions sur l'expédition de Julius Maternus. Elle dura exactement quatre mois et quatorze jours (I, 11, 4), une donnée valable apparemment pour le seul voyage de l'aller à partir de *Garama* (Djerma), capitale des Garamantes située à moins de 400 km au nord du tropique du Cancer. L'expédition fut facilitée par la présence du roi des Garamantes (I, 11, 5) dont les Ethiopiens en question étaient les sujets (I, 8, 5). Ptolémée lui-même critique âprement Marin de Tyr d'avoir situé *Agisymba* à quelque 12 000 stades, soit environ 1 500 milles romains (plus de 2 200 km) au sud de l'équateur (I, 8, 2), soit d'après le géographe alexandrin à la latitude du tropique du Capricorne. Or, fait-il observer (I, 8, 5), comme il est invraisemblable d'une part que Julius Maternus et ses compagnons aient sans arrêt marché vers le sud, d'autre part que le roi des Garamantes ait eu des sujets si éloignés de *Garama*, *Agisymba* doit être localisé dans une position moins méridionale, c'est-à-dire, comme il le propose (I, 10, 1), à 8 200 stades au sud de l'équateur, soit un peu plus de 1 500 km. Mais le raisonnement qui fonde cette localisation en latitude est purement théorique (I, 9, 6-7) : les vrais noirs et la grande faune africaine (rhinocéros et éléphants) disparaissant dans notre hémisphère au nord de Méroë (qu'il situe à 8 200 stades de l'équateur), on doit admettre qu'il en va de même, par symétrie, à partir de 8 200 stades au sud de l'équateur dans l'hémisphère sud. De toute façon, les modernes ne sauraient admettre que le roi des Garamantes ait eu des sujets à 1 500 km au sud de l'équateur, c'est-à-dire en Angola ou en Zambie.

Un autre passage de Ptolémée (IV, 8, 2) fait d'*Agisymba* un pays très vaste. Il semble même suggérer que cette contrée englobait de nombreux massifs montagneux. Malheureusement le contexte n'est pas clair et l'on ne peut savoir en toute certitude si les cinq montagnes mentionnées (IV, 8, 3) n'appartiennent pas plutôt à l'Ethiopie intérieure dans son ensemble, qui est le sujet du chapitre.

Plus intéressante nous paraît la remarque de Ptolémée que les rhinocéros sont en nombre à *Agisymba*. Dans la rapide évocation de l'expédition de Julius Maternus, ils constituent en quelque sorte l'emblème du territoire. Il est bien évident que la présence de rhinocéros est signalée par un voyageur dès qu'il commence à en voir une certaine quantité, c'est-à-dire, au cas où il vient du nord, plutôt dans la partie septentrionale de leur aire d'extension que dans la limite méridionale de celle-ci. En prenant en considération les figurations de rhinocéros qui apparaissent sur les monnaies de l'empereur Domitien, nous avons cru pouvoir estimer (« Note sur la datation de l'expédition de Julius Maternus au pays d'*Agisymba* », dans *Latomus*, XXIII, 1964, p. 713-725), contre W. Gowers (« The Classical Rhinoceros », dans *Antiquity*, XXIV, 1950, p. 61-71), que ces rhinocéros, qui furent sans doute capturés et rapportés à Rome par Julius Maternus, appartiennent au genre *Diceros bicornis* et non au genre *Ceratotherium simum* (rhinocéros dit « blanc »). L. Störk (*Die Nashörner*, Hambourg, 1977, p. 371) partage notre opinion, qui était déjà celle du numismate A. Blanchet (« Le rhinocéros de l'empereur Domitien », dans *Rev. numism.*, 5^e série, V, 1941, p. 7).

C'est certainement le *Diceros bicornis* qui est évoqué à plusieurs reprises dans l'arène par Martial, comme un fauve particulièrement coléreux et combatif, assimilable à un « super-taureau » (cf. notamment *Spect.*, 22). Il fut

produit devant les spectateurs romains entre la fin de 83 après J.-C., date à laquelle Domitien reçut le surnom triomphal de *Germanicus* attesté sur les monnaies au rhinocéros, et la fin d'août 92, date-limite basse d'un bronze d'Alexandrie représentant un rhinocéros (R. Stuart Poole, *A Catalogue of the Coins of Alexandria and the Nomes*, Londres, 1892, p. 40, n.° 333).

L'aire d'extension du *Diceros bicornis*, qui peut vivre dans des endroits relativement arides et pierreux et a de bien moindres besoins en herbe et en eau que le *Ceratotherium simum*, a été certainement beaucoup plus large dans l'Antiquité que de nos jours. Elle atteignait sans doute les abords méridionaux du Tibesti et de l'Air, voire, entre ces deux massifs, le Kavar et le Djado (R. Mauny, « Préhistoire et zoologie : la grande « faune éthiopienne » du Nord-Ouest africain, du paléolithique à nos jours », dans *B.I.F.A.N.*, XVIII A, 1956, p. 257-259 ; Idem, « Les contacts terrestres entre Méditerranée et Afrique tropicale occidentale pendant l'Antiquité », dans *Afrique noire et monde méditerranéen dans l'Antiquité*, Dakar-Abidjan, 1978, p. 128 ; P. Beck, Gén. P. Huard, *Tibesti, carrefour de la préhistoire saharienne*, Paris, 1969, p. 122-123 ; V. Beltrami, *Una corona per Agadès. Sahara-Air-Sahel*, Rome, 1982, p. 82).

La durée du voyage de Julius Maternus, quatre mois et quatorze jours en direction du sud, donnerait à penser que le Romain est allé beaucoup plus loin que le Tchad. Au Moyen Âge, on ne comptait que deux ou trois mois pour traverser le Sahara en caravane (R. Mauny, *Tableau géographique de l'Ouest africain au Moyen Âge*, Dakar, 1961, p. 401, n. 6). Or il faut rappeler que la durée du voyage de Maternus est décomptée à partir de *Garama*. La difficulté est évidente. R. Mauny a supposé une bévée de Marin de Tyr qui n'aurait pas compris que les quatre mois et quatorze jours englobaient le retour de l'explorateur à *Garama* (ou même à *Leptis*?) (cf. *Les siècles obscurs de l'Afrique Noire*, Paris, 1970, p. 124). L'hypothèse est tentante ; au surplus, comme le remarquait déjà Ptolémée, des retards et des détours étaient inévitables dans une expédition guerrière, même menée par le roi des Garamantes ; ajoutons qu'au I^{er} siècle de notre ère, le dromadaire était probablement moins utilisé au Sahara qu'au Moyen Âge. Quoi qu'il en soit, on hésitera fort à admettre que l'autorité du roi des Garamantes se soit étendue jusqu'à la cuvette du Tchad et, plus encore, au delà. C'est dans un triangle entre le Tibesti, l'Air et le Tchad qu'il faut donc probablement chercher le mystérieux pays d'*Agisymba*, même si l'on résiste à la tentation plus que centenaire (cf. L. Vivien de Saint-Martin, *Le Nord de l'Afrique dans l'Antiquité grecque et romaine*, Paris, 1863, p. 222) de rapprocher du nom d'*Agisymba* celui d'*Azbine* qui est une des dénominations de l'Air.

BIBLIOGRAPHIE

DESANGES J. *Recherches sur l'activité des Méditerranéens aux confins de l'Afrique (VI^e siècle avant J.-C.-IV^e siècle après J.-C.)*, Rome, 1978, p. 197-213.

J. DESANGES

A98. AG-MĀMA AG SĪDI

Ag-Mama est le second fils de Kella, ancêtre fondatrice du clan dominant des Touaregs de l'Ahaggar, les Kel-Rela (*Kal yela*), et de Sidi ag Mohammed el-Kheir, qui fut chef du pays dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle. Vers 1830, le frère aîné d'Ag-Mama, Younès ag Sidi, qui avait succédé à son père, meurt ; Ag-Mama prend sa suite et devient à son tour *amenukal** de l'Ahaggar

(voir pour la succession et généalogie des chefs de l'Ahaggar : H. Claudot, 1982, *La sémantique au service de l'anthropologie*, p. 174). Au passage de l'explorateur Duveyrier en 1859, Ag-Mama, très âgé et aveugle, est décrit comme le « doyen des centenaires du Sahara » (Duveyrier, 1864, p. 368). Il est alors dans l'incapacité de gouverner et l'anarchie semble régner dans l'Ahaggar divisé entre l'autorité parcellaire des quatorze chefs de tribus nobles.

Comme son frère Younès, Ag-Mama a épousé une femme des Taïtoq et sous son règne, la paix a pu régner entre les deux clans rivaux. Cependant, les dissensions se réveillent au sujet de sa succession. Du vivant de ce chef déclinant, qui n'est pas en mesure de rallier les siens pour résister notamment aux attaques répétées des nomades arabes Chaâmba, une solution est envisagée et le choix porté sur un personnage, El-Hadj Ahmed ag El-Hadj El-Bekri, qui cumule trois qualités ; celle d'être marabout donc auréolé d'un certain prestige ; d'être également étranger par son père qui est des Iforas (*Ifōγas*)*, ce qui l'exclut des inimitiés locales, tout en étant Kel Rela par sa mère ; enfin d'être le fils aîné de la sœur aînée d'Ag-Mama, c'est-à-dire son héritier légitime selon la loi matrilineaire revendiquée par certains. Cependant, le fils d'Ag-Mama, soutenu par les Taïtoq auxquels il se rattache par sa mère, réclame le pouvoir. Entre-temps, en 1861, Ag-Mama meurt. Les Taïtoq déclarent la guerre aux Kel Rela. Il s'ensuit une période trouble de rezzous réciproques, jusqu'à ce que le fils d'Ag-Mama, devenu chef des Taïtoq, abandonne ses ambitions de dominer la confédération de l'Ahaggar en écartant les Kel-Rela du pouvoir. A partir d'Ag-Mama, tous les chefs de la confédération de l'Ahaggar sont recrutés en voie matrilineaire parmi les descendants de Kella.

BIBLIOGRAPHIE

- BENHAZERA M. *Six mois chez les Touareg du Ahaggar*, Alger, Jourdan, 1908, 233 p. (voir pp. 112-114).
 DUVEYRIER H. *Les Touareg du Nord*, Paris, Challamel, 1864, 488 p. (voir pp. 368-369).

H. CLAUDOT-HAWAD

A99. AGRAW, « assemblée, réunion, tas »

Nominal déverbatif issu de la racine pan-berbère *grw* : « réunir, rassembler » et, secondairement « trouver » (touareg).

Dans les résidus de mythologie berbère relevés en Kabylie, *agraw* désigne « l'assemblée des génies », « l'assemblée des puissances surnaturelles » (*agraw iessasen*, *agraw lleywat*) qui se réunit régulièrement en certains haut-lieux pour décider du sort du monde et des individus.

Leurs réunions se tiennent normalement en des endroits écartés et généralement impressionnants : éminences, cimetières, rochers... Les rencontrer est dangereux et il convient de saluer très respectueusement ces assemblées si d'aventure on passe à proximité d'un lieu où elles sont sensées se réunir. Celui qui omet cette précaution est frappé de folie. De nombreux malades mentaux (légers) dans les villages kabyles sont réputés l'être devenus après avoir rencontré l'« Assemblée des génies » (voir Dallet, 1969, pour une description très précise).

Dans la néologie kabyle récente, *agraw* a été utilisé au sens d'« Académie » dans : *Agraw Imaziγen* = « Académie berbère » (association de défense de la langue et de la culture berbères créée à Paris en 1967).

Le terme touareg *égerew* « lac, grande étendue d'eau, mer » est peut-être formé sur le même radical = « lieu de rassemblement des eaux ».

BIBLIOGRAPHIE

- ALOJALY GH. *Lexique touareg-français*, Copenhague, 1980 (*grw* : p. 59).
DALLET J.-M. *Mystagogie kabyle*, F.D.B. 1969, p. 4-13.
DALLET J.-M. *Dictionnaire kabyle-français*, Paris, 1982, SELAF (*Agraw* : p. 277).
FOUCAULD CH. DE *Dictionnaire touareg-français*, Paris, 1951-52 (4 vol.), (*grw* : I, p. 484).

S. CHAKER

A100. AGUELDAMAN (Adrar Geldaman)

Pic isolé qui barre la vallée de la Soumam dans la région d'Akbou (wilaya de Bejaïa, Algérie) dont le nom *agellid aman* signifie « maître (roi) des eaux ». C'est l'un des rares cas dans lequel le terme *agellid** entre en composition dans un toponyme alors qu'il est assez fréquent en onomastique*.

Ce petit massif est aussi connu par un gisement préhistorique d'âge néolithique qui occupe une grotte ouverte sur son flanc. Fouillé en 1925 suivant les méthodes de l'époque, ce gisement se révéla particulièrement riche en outils en os, au point que les fouilleurs avaient cru reconnaître une industrie essentiellement osseuse. En fait, il s'agit d'un néolithique tout à fait classique renfermant outre l'industrie en os très riche (lissoirs, poinçons, pointes de sagaie, etc.) des tessons de poterie décorée par impression, des haches polies, des pierres à rainure, des outils de silex et des objets de parure de matières diverses.

BIBLIOGRAPHIE

- BEAUMAIS A. DE et ROYER P. Fouilles de l'Adrar Gueldaman. *Bull. de la Soc. préhist. franç.*, t. XXIII, 1926, p. 223-238.

Adrar Aguedaman (photo H. Camps-Fabrer).



CAMPS-FABRER H., *Matière et Art mobilier dans la Préhistoire nord-africaine et saharienne*. Paris, A.M.G., 1966, p. 39, 159, 518.

CHAKER S. *Textes en Linguistique berbère (introduction au domaine berbère)* C.N.R.S., Paris, 1984.

H. CAMPS-FABRER

A101. AGUELLID (voir Agellid)

A102. AGUELMANE (agelman...)

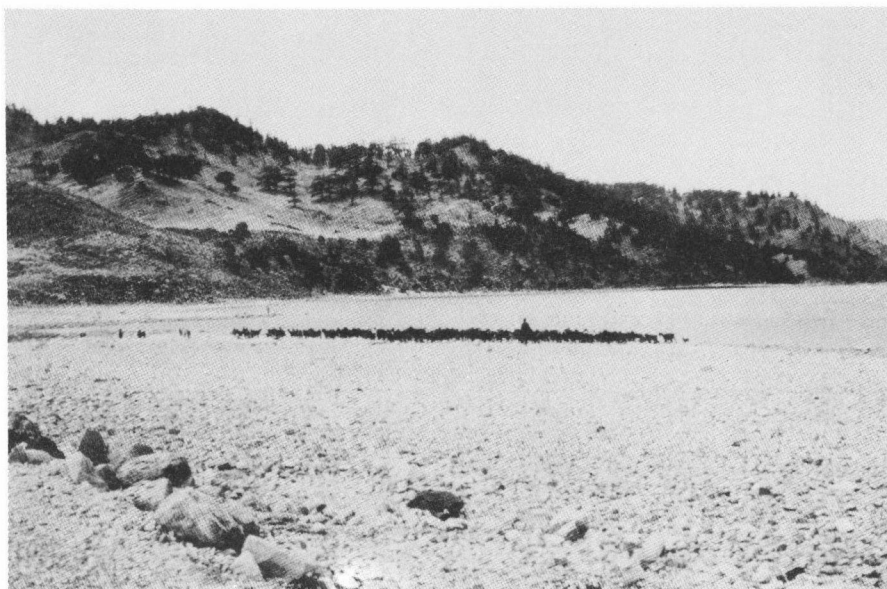
Terme pan-berbère présentant les variantes régionales suivantes :

- *agelman* : Maroc
- *agelmam* : touareg
- *agelmim* : Kabylie.

Il peut désigner tout réservoir naturel d'eau douce de dimensions très variables, depuis une simple flaque d'eau jusqu'au lac. Ce vocable est probablement un ancien composé associant deux radicaux lexicaux pan-berbères : *gl*, « idée de stagner, figer, suspendre... » + *aman*, « eaux » (d'où : *agelman* = « eaux stagnantes, dormantes »). Si cette hypothèse étymologique est exacte, la forme marocaine serait donc la plus conservatrice. Les variantes touarègue et kabyle s'expliqueraient par une simple influence assimilatrice de la première nasale sur la seconde (/m-n/ > /m-m/).

La « région des Aguelmanes », dans le Moyen Atlas, au sud d'Azrou, doit son nom aux nombreux lacs, d'origine volcanique qui occupent des cratères ou des fractures. Le plus grand, long de 3 km, et le plus connu est l'aguelmane de Sidi Ali ou Mohand dont le mausolée se dresse sur une presqu'île de la rive sud, au pied d'une falaise calcaire. Très profond et poissonneux ce lac, à 2 000 m d'altitude, est devenu un centre touristique. Les pâturages d'été sont

L'aguelman de Sidi Ali ou Mohand (photo R. Gougenheim).



fréquentés par les fractions de Beni Mguild (Aït Arfa et Irklaouène). Ce déplacement estival (*azayar*) ne concerne qu'une faible partie des gens et des troupeaux.

– *ağelmam* (plur. *iğelmâmen*)

désigne en touareg un réservoir d'eau naturel permanent ou temporaire, que ce soit un lac, un bassin, une mare, une flaque d'eau, quelle que soit sa dimension. Cependant, le touareg différencie avec une grande précision, selon leur taille et leur durée, toutes ces formes de réserves d'eau qui sont englobées par la générique *ağelmam* :

tesâhaq : « flaque d'eau »

ağel hok : « petite dépression du sol, inférieure à 100 m avec une eau temporaire »

téwey : « creux naturel, formant réservoir, de dimension quelconque »

tesaq : « grand réservoir d'eau naturel »

anâhoy : « creux devenant réservoir d'eau pendant plusieurs mois »

tawârdé : « creux naturel dans un rocher où l'eau s'accumule »

tağidda : « petit creux naturel dans une roche, en forme de bassin conservant l'eau de pluie ».

...

Cette richesse et cette précision donnent le niveau d'intérêt et d'attention que les populations du Sahara central accordent à l'eau. L'expression touarègue : *âman*, *imân* « l'eau, c'est la vie », illustre bien l'importance qui est accordée à l'eau.

BIBLIOGRAPHIE

FOUCAULD CH. DE *Dictionnaire Touareg-Français*, Paris, Imp. nation. 1951, t. I, p. 438.

CAPOT-REY R. *Glossaire des principaux termes géographiques et hydrologiques sahariens*. Institut de Rech. sahar., Alger, 1963, p. 16, n.° 37.

DALLET J.-M. *Dictionnaire Kabyle-Français*, Paris, SELAF, 1982, p. 257.

GHÓUBEID ALOJALY. *Lexique Touareg-Français*. Edition et révision, introduction et tableaux morphologiques de K.-G. Prasse. Copenhague, Akademisk Forlag, 1980, p. 52.

CELERIER J. *La transhumance dans le Moyen Atlas*, Hespéris, t. VII, 1927, p. 53-68.

RADISSON M. *Causes et conséquences de la transhumance chez les tribus du Moyen-Atlas*. Revue de Zootechnie, 1923, p. 33-34 et 147-152.

E. B.

A103. AĞUH-N-TAHLÉ (« tendon d'Achille de la *tahlé* » : *typha elephantina* Roxb. ou massette)

Nom d'un clan touareg *Kel-Ulli* tributaire de la confédération des Kel Ahaggar (voir Foucauld 1940 : 67).

Les *Ağuh-n-tahlé* se donnent comme première origine la Mekke, sans pouvoir expliquer comment leurs ancêtres sont arrivés au Sahara central. Cependant, leur tradition orale précise que les ancêtres des *Ağuh-n-tahlé* séjournèrent, il y a trois siècles environ, en Air dans la région d'In-Gall. Ils s'appelaient alors *Téğehé-n-Elimen* (descendance des sœurs d'Elimen). « Pour échapper aux brimades d'un tyran local, une partie des nomades de ce groupe vint demander la protection des guerriers Ahaggar. Ils furent donc assimilés aux tribus vassales et payèrent l'impôt à l'*amenükal**. Un jour de guerre, durant une alerte importante, ils déménagèrent brusquement, laissant sur le terrain deux vieilles femmes. Ces dernières, ayant échappé par miracle aux

coups de l'ennemi, survécurent un mois durant en mangeant des pousses de *tahlé*. Leurs familles, qui les croyaient mortes, les retrouvèrent saines et sauvées. Depuis ce jour on appelle les gens de cette tribu *Ağuh-n-tahlé*, c'est-à-dire « le tendon d'Achille de la tahlé », autrement dit : ceux qui ont tiré leur force de la tahlé » (M. Gast, 1968 : 240-241). Duveyrier, dans son livre *Les Touaregs du Nord* (1861), parle des *Téğhé-n-Elimen* sans citer le nom actuel d'*Ağuh-n-tahlé*. Cette remontée récente vers le nord des *Ağuhn-tahlé* est d'autant plus conservée vivante dans les mémoires que ceux-ci disent encore que leurs parents restés en Air se nomment aujourd'hui *Kel-Ayefsa*, comme l'un des lignages actuels présents en Ahaggar. A tel point que des litiges concernant un héritage de bestiaux faisaient encore l'objet de discussions entre eux dans les années 50 (voir Lhote 1955 : 228). Cependant l'*Ayefsa* étant une région de l'Ahaggar (limitée au nord par la *Tazület*, à l'est par le *Serkūt*, au sud par le désert entre l'Ahaggar et l'Air, à l'ouest par le *Wa-halleğen* et l'*Anegğir* (voir Foucauld, 1940 : 219), il est fort probable que ces populations aient préalablement séjourné en Ahaggar avant d'aller se fixer en Air pour revenir en partie en Ahaggar. Cet aller-retour est d'autant plus plausible que les Kel-Air surnomment les *Kel-Ayefsa* vivant chez eux *Ihaggaren* : « gens de l'Ahaggar » (hypothèse présentée aussi par Lhote 1955 : 228). D'après M. Benhazera, qui enquêta en 1905 dans l'Ahaggar, ce fut l'*amenūkal* Mohammed El-Khir qui reçut la soumission des *Téğhé-n-Elimen* (entre 1765 et 1780). Son fils, Sidi ag Mohammed El-Khir, les sépara en deux groupes lors du partage des tributaires auquel il procéda à cette époque entre les trois *eṭṭebel* (*Kel-γela*, *Taytoq*, *Téğhé-Mellet*) (voir Benhazera, 1908 : 106-108). Le premier groupe attribué aux *Kel-γela* fut appelé *Ağuh-n-tahlé*, le second attribué aux *Taytoq* se nomme *Téğhé-n-Efis*. Ces deux groupes qui se savent issus d'une même parenté, n'ont cependant pas gardé de relations d'alliance et semblent avoir épousé les antagonismes de leurs suzerains respectifs.

En revanche, les *Ağuh-n-tahlé*, dont les terrains de parcours qui leur furent attribués voisinent ceux des Dag-Rali (de Tamanrasset à l'oued *Wa-halleğen*, de l'Atakor à *Afrawin* et *Tamaγin*) ont pratiqué de nombreuses alliances matrimoniales avec ceux-ci et aussi avec les *Kel-γelayddin*. Le capitaine Florimond, chef de l'annexe du Hoggar en 1938-40, écrit dans son gros rapport de 1940, p. 56 : « Apparentés aux Dag Rali depuis l'année de « Ouan Banko » (1838) ; trente hommes des Issandaten furent tués à Banko (nord de Tahoua) par les Oulliminden de Tahoua. Les autres hommes moururent de soif. Oraz, des Dag Rali, recueillit les femmes et les enfants qui naquirent et reconstituèrent la tribu. Les *Ağuh-n-tahlé* ont perdu leurs principales traditions antérieures à cette année.

Ils sont aussi apparentés aux Issandaten et Kel Rafsa. Apparentés aux γelayddin à Tamanrasset et Motylinski (Tarhawahawt) ; des tentes γelayddin sont mélangées à celles des Ağuh-n-tahlé. Apparentés aux Téğhé-n-Efis de la région d'Amsel et de l'Agalella ».

Quel que soit le clan majeur auquel appartiennent les Kel Ahaggar, l'on désigne des segments lignagers, voire des familles isolées pâturant de préférence dans les mêmes massifs ou vallées, par le nom de ces monts ou vallées. C'est ainsi qu'on distingue chez les *Ağuh-n-tahlé* : les *Kel-Ağalella* ou *Kel-Tayhawhawt*, les *Kel-Ayefsa* ou *Kel-Ezarunfat*, les *Issendan* (ou *Issendaten*) ou *Kel-Tahifet*.

Les *Ağuh-n-tahlé* ont été les suzerains et initiateurs de la totalité des jardins de *Tahifet*, *Tayhawhawt*, *In-Dâlağ* et en partie de ceux d'Amsel, Talan-Taydit, Tamanrasset.

Ils pratiquaient, souvent en association avec les Dag-Rali, le commerce caravanier du sel (de l'Amador) en échange du mil du Damergou (Niger).

Le recensement de 1949 leur attribuait environ mille dromadaires, la plupart en pâturage au Tamesna, 1 200 à 1 400 chèvres en Ahaggar, pour une population d'environ 750 personnes (voir Lhote 1955 : 229).

Très souvent en conflit interne ou externe avec leurs homologues, leurs suzerains ou leurs jardiniers, les *Ağuh-n-tahlé* ont été à travers leur histoire, un clan avec lequel le pouvoir local a dû toujours compter. En mai 1963, croyant que le temps des rezzous et de la chevalerie touarègue était revenu avec l'indépendance de l'Algérie, ils ont participé à un raid meurtrier à Outoul contre des jardiniers qui ne reconnaissent plus leur tutelle et leurs droits sur l'exploitation de la terre (voir Gast 1981, note 9 : 133).

Aujourd'hui, ils gardent leurs positions dans les centres de cultures où ils ont construit des huttes et des maisons, travaillent à Tamanrasset et dans la plupart des chantiers de la wilaya.

BIBLIOGRAPHIE

- BENHAZERA M. *Six mois chez les Touaregs du Ahaggar*, A. Jourdan, Alger, 1908, 233 p.
- FLORIMOND Cap. *Rapport annuel 1940*, Archives d'Outre-mer, Aix-en-Provence, 156 p.
- FOUCAULD P. CH. DE *Dictionnaire abrégé touareg-français de noms propres*, Larose, Paris, 1940, 364 p.
- FOUCAULD P. CH. DE. *Dictionnaire touareg-français, Dialecte de l'Ahaggar*, 4 vol., Imprimerie Nationale, 1951-52, Paris.
- GAST M. *Alimentation des populations de l'Ahaggar*, Mémoire du C.R.A.P.E. VIII, 1968, A.M.G. Paris, 458 p.
- GAST M. La société traditionnelle des Kel Ahaggar face aux problèmes contemporains, in : *Islam société et communauté, Anthropologie du Maghreb*, sous la direction de E. Gellner, C.R.E.S.M., C.N.R.S. Paris, 1981, 107-139.
- LHOTE H. *Les Touaregs du Hoggar*, Payot, Paris, 1955, 467 p.

M. GAST

CET OUVRAGE A ÉTÉ

ACHEVÉ D'IMPRIMER EN AVRIL 1992
SUR LES PRESSES DE L'IMPRIMERIE
LIENHART & C^e A  AUBENAS D'ARDÈCHE

N° 5611. Imprimé en France



ISBN : 2-85744-201-7 et 2-85744-209-2

